

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS 1832.

ANNÉES.

1832.		<i>Compte-Rendu des Travaux de la Société.</i> Années 1830 et 1831.
1833.		<i>Bulletin trimestriel.</i> 1 ^{re} année. N. 1, n. 2, n. 3, n. 4.
1834.	—	2 ^{me} année. N. 1, n. 2, n. 3, n. 4.
1835.	—	3 ^{me} année. N. 1, n. 2-3-4.
1836.	—	4 ^{me} année. N. 1.
1837.	—	5 ^{me} année. N. 1, n. 2, n. 3-4.
1838.	—	6 ^{me} année. N. 1, n. 2, n. 3, n. 4.
1839.	—	7 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1840.	—	8 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1841.	—	9 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1842.	—	10 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1843.	—	11 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1844.	—	12 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1845.	—	13 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1846.	—	14 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1847.	—	15 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1848.	—	16 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1849.	—	17 ^{me} année. N. 1-2-3-4.
1850.	—	18 ^{me} année. N. 1-2, n. 3-4.
1851.	<i>Bulletin semestriel.</i>	19 ^{me} année. N. 1, n. 2.
1852-53.	—	20 ^{me} année. N. 1, n. 2.
1853-54.	—	21 ^{me} année. N. 1, n. 2.
1855.	—	22 ^{me} année. 1 petit vol. de 160 pages.
1855.	—	23 ^{me} année. 1 vol. de 330 pages.
1856.	—	24 ^{me} année. 1 vol. de 302 pages.
1858.	—	25 ^{me} année. Séance publ. du 14 déc 1857.
1858.	<i>Bulletin.</i>	25 ^{me} et 26 ^{me} années. 1 vol. de 422 pages.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DU VAR,

SÉANT A TOULON.

Sparsa colligo.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

—○— 1859 —○—

TOULON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE D'EUGÈNE-AUREL,
RUE DE L'ARSENAL, 13.

1860.

INSTALLATION

DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1859-1860.



Les Membres de la Société, convoqués pour l'élection du président et des membres du bureau, ont procédé à cette élection à la séance du 23 mai 1859, et il est résulté du dépouillement du scrutin que M. Victor THOURON, ancien avoué, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1812), a réuni l'unanimité des suffrages pour la présidence, et que les autres membres du bureau ont été confirmés dans leurs fonctions.

Le bureau de la Société se trouve ainsi composé de la manière suivante :

BUREAU :

MM. VICTOR THOURON, président.

CHARLES PONCY,
V. COURDOUAN *,

} vice-présidents.

A. MOUTTET, secrétaire-général.

L. GAY, secrétaire.

N. NOBLE, secrétaire-archiviste.

SÉNEQUIER, trésorier.

A la séance du 6 juin suivant, il a été procédé à l'installation du président et des membres du bureau.

M. Charles Poncey, premier vice-président, après avoir ouvert la séance, a prononcé l'allocution suivante :

» MESSIEURS.

» Par suite du départ et de la démission de notre honorable et regretté président, M. Bessat, la Société académique a procédé, dans sa dernière réunion, à la nomination d'un président et à l'élection de tous les membres renouvelables du bureau.

» Nos suffrages unanimes ont porté à la présidence M. Victor Thouron, un de nos plus anciens et de nos plus distingués collègues. Ils ont, en même temps, confirmé dans les fonctions qu'ils occupent parmi nous, les autres membres du bureau.

» Je suis, par ce dernier vote, resté moi-même votre vice-président. Permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire cette fois encore, honneur d'autant plus grand pour moi que vous auriez pu choisir, dans la Société, des talents qui méritent bien autrement que moi un pareil titre et à qui je l'eusse vu décerner avec un plaisir très-sincère, je vous l'assure. Je tâcherai de reconnaître cet honneur en m'efforçant, comme par le passé, de m'en rendre le moins indigne possible.

» Une des premières et des plus douces joies que je lui devrai, est celle d'avoir été déjà l'interprète de vos suffrages et de vos félicitations auprès de notre nouveau président et d'être aujourd'hui désigné pour l'installer dans ses nouvelles attributions.

» M. Thouron, la Société académique ne pouvait avoir de plus heureuse inspiration que celle par laquelle vous êtes appelé à l'honneur de la présider. Votre nomination a été, parmi nous, unanime, je le répète, et au dehors, elle a été accueillie avec une faveur générale. C'est que la Société ne pouvait faire un choix meilleur, car il est surtout conforme à l'esprit de son institution, c'est-à-dire qu'il est vraiment littéraire. Vous cultivez avec bonheur, avec respect, avec succès la Muse française et la Muse provençale. Vous êtes à la fois poète et trouvère, et, mieux que personne, nous savons tous ici le mérite, d'ailleurs incontesté, de vos œuvres, dont vous nous avez toujours généreusement et gracieusement réservé la primeur. Vous avez tout le loisir, tout le zèle et toute l'éloquence nécessaires pour justifier, même abstraction faite des droits que vous y donnait votre remarquable et double talent poétique, le choix de vos collègues. Je vous renouvelle devant eux nos félicitations empressées. Venez prendre le fauteuil que vous êtes si digne d'occuper et laissez-moi vous y souhaiter, en notre nom à tous, une longue et heureuse présidence.

» Messieurs, je déclare M. Victor Thouron installé dans ses fonctions et le bureau constitué pour un an, conformément au résultat des élections de la dernière séance académique. »

M. Thouron a immédiatement pris place au fauteuil de la présidence, et il s'est exprimé en ces termes :

» MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

» La Société compte parmi ses membres résidants, des magistrats, des administrateurs, des orateurs, des savants et des artistes bien plus dignes que moi de l'honneur que vous me décernez ; je n'aurais pas osé l'accepter, si je n'avais pensé que vous avez été déterminés dans le choix que vous avez fait, par la priorité du rang que j'occupe dans l'ordre du temps, sur la liste des membres résidants, et par le désir d'accorder à l'ancienneté une distinction qui sera l'honneur de ma vieillesse.

» Vous avez ainsi consacré, par vos bienveillants suffrages, le privilège, peu enviable, de l'âge avancé. Vous subirez les inconvénients qui en sont la conséquence, et si je puis vous promettre ma bonne volonté et le désir de correspondre, par mon zèle, à l'honneur que vous m'avez fait, vous ne trouverez pas, dans ma coopération, cette ardeur qui anime la jeunesse, et même l'âge d'une verte maturité.

» *Omnia fert ætas, animum quoque.*

» Pour répondre aujourd'hui dignement à l'honneur que vous m'avez fait, et à la trop bienveillante allocution de votre premier vice-président, il faudrait avoir eu le

temps de la réflexion, ou bien l'heureux don de ces esprits faciles, qu'un magistrat récipiendaire qualifiait de *maîtres de la parole*, dans le remarquable discours qu'il prononça à votre dernière séance publique : il faudrait avoir l'élocution de l'orateur auquel j'ai l'honneur de succéder au fauteuil de la présidence ; il l'occupait avec une distinction qui a rendu bien difficile la tâche de son successeur. Nous le regrettons tous, et nos vœux l'ont accompagné sur le théâtre plus étendu où il est allé développer, dans les luttes du barreau, les ressources de son esprit subtil et fécond. Heureusement, pour nous consoler de son éloignement, il nous reste, parmi les membres de cette Société, plusieurs de ses émules au barreau de Toulon, dont vous avez admiré les travaux et applaudi l'éloquence.

» Privé des talents que vous auriez le droit d'attendre de celui que vous avez choisi pour vous présider, et, sans employer les formules, si souvent reproduites, d'une modestie, obligatoire pour moi, je me remémore cet adage profond de notre plus illustre penseur : *le moi est haïssable*. Ne parlons donc pas plus longtemps de nous. Tout ce qui est personnel, et en dehors de notre dignité personnelle, que nous devons toujours avoir à cœur de conserver, est infiniment petit.

» Mais contemplons, et rappelons avec orgueil, les merveilles que, pendant la génération actuelle, a produites le génie initiateur des savants français. Le commerce du monde entier, étendu et rapproché sur toutes les mers, par un nouveau moteur qui maîtrise les flots et brave les

fureurs d'Éole : Les villes, les nations rapprochées par les voies ferrées qui ont, en quelque sorte, supprimé les distances, et enfin, la pensée humaine portée, reproduite et propagée sur l'univers entier avec la rapidité de l'éclair.

» Voilà, Messieurs, les prodiges dont vous êtes les témoins, et qui sont dus aux savants qui ont analysé tous les éléments du globe, dissipé les ténèbres qui l'enveloppent, sondé ses mystères et utilisé merveilleusement, au profit de l'humanité tout entière, les pacifiques et glorieuses conquêtes que l'esprit humain a faites sur la nature.

» La science humaine ne s'arrêtera plus dans ses progrès, et Dieu ne lui a pas dit, comme à la mer soulevée : *Tu n'iras pas plus loin !*

» Les académies sont destinées à favoriser ses progrès ; elles peuvent en être quelquefois l'instrument en conservant dans leurs archives les germes des découvertes futures ; elles sont comme des foyers où convergent les rayons de lumière que le travail et leur génie fait découvrir successivement à ces hommes privilégiés que Dieu a destinés à devenir les précepteurs, les guides, les bienfaiteurs du genre humain ; on peut les appeler les *majestés* de la science et du génie. Leurs grandes figures s'élèvent au-dessus des autres hommes, comme ces chênes majestueux qui dominent les roseaux de la plaine ; et nous tous, leurs modestes admirateurs, nous sommes chacun un de ces roseaux ; mais sachons être au moins le *Roseau pensant*, dont parle Pascal. — Ayons la conscience de notre

origine, de notre valeur, de notre destinée... En suivant de loin, par nos études, ces grands hommes dans leurs découvertes, exprimons-leur notre reconnaissance par notre application à les comprendre, et par les hommages que nous leur devons pour avoir su parvenir, par leurs travaux persévérants, à associer le mérite de bien faire à l'art de bien dire.

» Mais il est d'autres merveilles bien dignes d'exciter l'admiration et l'enthousiasme.

» Tandis que nous préludons, ici, par cette installation, au choix et à la publication des travaux de la Société pendant l'année qui s'écoule, n'entendez-vous pas le bruit de nos armes victorieuses, au-delà des Alpes voisines que nos soldats viennent de franchir ? Leurs pas foulent le territoire asservi de cette Italie qui fut le berceau des *sciences, des lettres et des arts*, et qu'ils vont affranchir du joug étranger.

» Nos cœurs ont tressailli de joie à la nouvelle que nous apporte le fil électrique, de la brillante victoire qu'ils viennent de remporter.

» La Grèce, autrefois, et dans les temps modernes, la République française, menacées d'une invasion étrangère, ont eu, tour à tour, leur Tyrtée, dont les vers respirant l'amour de la patrie et le mépris de la mort, excitaient au combat le courage des guerriers.

» Tyrteusque mares animos in martia bella
» Versibus exacuit *

* HORACE, Art poétique.

» Mais l'héroïque armée de l'Empire français n'a pas besoin d'un Tyrtée pour exciter son ardeur guerrière, puisque — merveille inouïe dans les annales des peuples ! — le chef de l'Etat qui est à sa tête, a cru devoir modérer son élan, dans ses exhortations suprêmes.

» Ainsi donc, favoris des Muses, ne tendez pas les cordes de vos lyres pour en tirer des sons belliqueux, mêlés à ceux de la trompette guerrière ; mais plutôt saisissez la lyre de Pindare pour célébrer les hauts faits et la gloire de nos soldats, dans cette nouvelle lutte plus olympique et plus glorieuse que celle de la Grèce antique, et dans laquelle les forces civilisatrices de la France vont rendre à l'Italie son indépendance et sa nationalité.

» Accompagnons de nos vœux ces braves soldats qui vont affronter la mort pour la cause de l'humanité ; pour l'honneur et pour la gloire du nom français ; puissions-nous les revoir bientôt rendus à leur patrie, et suspendant leurs lauriers aux portes du temple de Janus, pour toujours fermées ! Puisse la France, tranquille et florissante au dedans, honorée et respectée au dehors, voir ses enfants s'occuper surtout désormais des travaux pacifiques de l'agriculture, de l'industrie et des arts, qui produisent et consolident la richesse, la prospérité et la gloire des nations. »

A LA PROVENCE *.

Puisque assis au foyer de tes chaudes collines,
J'en ai bu les parfums dans l'or de ton soleil,
Puisque tes pins, touchés par les brises marines,
Bercent si doucement mon rêve ou mon sommeil;

Puisqu'en me réchauffant, comme eût fait une mère,
A ton hôte engourdi tu rends force et gaîté,
Je dois, en mes adieux, selon le vieil Homère,
Payer d'une chanson ton hospitalité.

N'es-tu pas, à l'égal de la blonde Ionie,
Riche de l'olivier, de la vigne et du miel;
N'offres-tu pas, comme elle, aux pinceaux du génie
L'azur au bord des mers, la pourpre au fond du ciel?

A l'abri de tes caps ruisselants de lumière,
Heureux de contempler des horizons connus,
Les fils des Phocéens, debout sur leur galère,
Dans le golfe natal se croyaient revenus.

(*) En quittant Hyères, M. Victor de Laprade a voulu donner la primeur de ces beaux vers à la *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var*, dont il est membre correspondant. Il les a lus à la séance que la Société a tenue extraordinairement à l'occasion de son passage à Toulon, le 17 janvier 1859.

Tes coteaux verdoyants sous le myrte et l'acanthé,
Pareils aux coteaux grecs en ont reçu les noms :
Et tes rochers de marbre à la cime éclatante
Semblent faits pour porter aussi des Parthénons.

Sous ton ciel, qui des mers enflamme l'étendue,
D'Athènes à Sunium on croit errer encor ;
La Muse ionienne est chez toi descendue ;
Elle vient m'y parler devant les Iles d'Or.

Elle habite à jamais ton rivage, ô Provence ;
Elle y donne à tes fils, comme aux Grecs leurs aïeux,
Le fleuve du parler et la vive éloquence,
Et l'âme qui s'épanche à flots mélodieux.

Comme l'huile et le vin coulent de tes amphores,
Tes chantres, à ton ciel empruntant ses couleurs,
Sèment, à pleines mains, les riches métaphores :
Leurs faciles chansons naissent comme tes fleurs.

Ton azur plus profond fait leurs ailes plus grandes.
Chez toi, sous ton soleil, le long des chênes-verts,
Dans l'air tout embaumé de sauges, de lavandes,
J'ai senti de mon cœur voler mes premiers vers.

J'avais couvé longtemps, sous mon ciel incolore,
Mes pensers endormis par la morne saison ;
Dans ma terre natale ils germaient sans éclore :
Ta lumière a percé leur humide prison.

Depuis qu'à tes rayons j'ai vu s'ouvrir mon âme,
La neige et le brouillard n'ont pu la refermer ;
Quand mon corps s'allanguit et quand s'éteint ma flamme,
A ton foyer connu je viens tout rallumer.

Car tu m'as conservé des amitiés sacrées,
De chastes oasis habitées à vingt ans ,
Des souvenirs, pareils à tes cimes dorées,
Qui brillent, comme toi, d'un éternel printemps.

Sans y trouver de cœur ou de saison contraire ,
Dans tes heureux jardins je fais d'amples moissons ,
De poète en poète accueilli comme un frère,
J'échange avec tes fils mon cœur et mes chansons.

Tu fis naître pour moi, sur tes plages sereines,
Ce frère harmonieux,* aux splendides couleurs,
Qui sait rendre à tes flots la voix de leurs Syrènes
Et l'accent de Virgile à tes bruns Laboureurs.

Mêlant tous deux notre âme et nos rêves sans nombre
Dans ces chants alternés à la Muse si chers,
L'élégant Phocéén parle au Druide sombre :
Moi je dis les grands bois, et lui les blondes mers ;

Vers ton soleil, ainsi, lorsque je m'oriente,
Quand le morne brouillard étend chez moi son deuil,
La poésie en fleurs, l'amitié souriante,
Sous ton ciel sans hivers, viennent me faire accueil.

* J. Autran.

En tes fleurs, ô Provence, en tes fils que j'embrasse,
En tes mille vaisseaux voguant vers l'avenir,
En tes flots, en tes monts dentelés avec grâce,
A l'heure des adieux, laisse moi te bénir.

Chez toi, sur ces sommets qui surplombent la grève,
Où le myrte jaillit du rocher qui se fend.
Je veux dresser ma tente... au moins j'en fais le rêve,
Car j'y devins poète et presque ton enfant.

VICTOR DE LAPRADE,

De l'Académie Française.

Hyères, le 16 janvier 1859.



A M. VICTOR DE LAPRADE.

Quand nous voguions jadis sur les mers de la Grèce,
Au printemps de l'année, au printemps de nos jours,
Pour appeler à nous la Muse enchanteresse,
O poète ! à vos chants nous revenions toujours.

Au pied des monts sacrés, aux plages d'Ionie,
Où résonnent encor les noms mélodieux,
Ces doux chants, tout remplis de grâce et d'harmonie,
Nous les disions, charmés, pour évoquer les Dieux.

Dans les temples déserts leurs formes radieuses
Semblaient se ranimer à ces divins accents,
Et, comme aux anciens jours, souvent nos mains pieuses
De rameaux et de fleurs couvraient les parvis blancs.

Que de fois, devançant les aurores vermeilles,
Nous allions, pleins d'ardeur, gravir les hauts sommets ;
Et sur l'Hymette en fleur éveiller les abeilles,
Pour bénir avec vous les rivages aimés.

L'aube de Sunium éclairait les portiques,
Le soleil les dorait de son premier rayon,
Et faisait resplendir les marbres magnifiques,
Qui palpitent encor au front du Parthénon.

De ces temps regrettés la mémoire féconde
Brille toujours en nous des clartés du printemps,
Et sur l'antique foi quand notre espoir se fonde
Nous revoyons toujours ces marbres éclatans.

Temples de l'idéal, autels des premiers sages,
Ils sont restés debout, témoins révélateurs ;
En eux, vainqueur du temps, l'esprit des anciens âges,
Nous garde la beauté des Dieux libérateurs.

De Delphes, d'Eleusis, nous disant la croyance,
Quand vos chants nous ouvraient ce monde radieux,
Espérions-nous qu'un jour aux rives de Provence,
Nous vous retrouverions, ô guide harmonieux ?

Nous vous retrouverions sous les voûtes sacrées
Du Dieu de l'évangile adorant le saint nom ;
Aux héros, aux martyrs, aux vierges inspirées,
Elevant dans nos cœurs un nouveau Parthénon.

Nous vous verrions encor sous les chênes antiques,
Devant l'autel de pierre où venaient les aïeux,
Célébrer, pleins de foi, les rites prophétiques,
Au monde primitif enseignés par les Dieux.

Nous irions, vous suivant jusqu'aux Alpes sublimes,
Dans la paix radieuse et la sérénité,
Invoquer avec vous sur les plus hautes cimes,
Les glorieux témoins de l'immortalité.

Ainsi, quand vers le ciel vous élevez notre âme,
Quand vers le jour naissant vous tourniez nos regards,
Quand du foyer divin faisant jaillir la flamme
Vous la portiez, brillante, en nos foyers épars ;

Quand vous nous conduisiez aux sources éternelles,
Où l'esprit, apaisant sa soif de vérité,
Pour un nouvel essor s'épure et prend des ailes,
Cherchant toujours plus haut l'immortelle beauté ;

Quand vous nous redisiez dans ces chants héroïques,
Dont nos fils garderont le fécond souvenir,
Les grandeurs, les vertus, les dévouements antiques,
Et la France fidèle au Dieu de l'avenir ;

Quand sur la vaste mer où la Muse s'inspire ,
Nous guidant, comme Orphée, aux rives de Colchos,
Et nous montrant le port, vous chantiez sur la lyre,
La cité fraternelle et le règne d'Eros.

Nous écoutions, ravis, cette voix d'espérance,
Douce comme la brise en la jeune saison ,
Et nos cœurs saluaient, pleins de reconnaissance,
Le disciple d'Hebal et l'ami de Platon.

E. MARGOLLÉ.

LE RAISIN AU CEP. *

Sur les pentes des monts, par l'automne dorées,
La vigne aux ceps nouveaux porte un fruit sans pareil,
Que l'artiste a cueilli sous les feuilles pourprées
Dont la verte fraîcheur garde un éclat vermeil.

L'aube sur les rameaux brille en perles nacrées,
Et le raisin superbe, étalant au réveil
De sa maturité les teintes diaprées,
Aspire encor un jour les rayons du soleil.

Mais un suc généreux dans la grappe fermente ;
Demain, du vendangeur comblant la longue attente,
Sous le pied qui la toule elle répand le vin.

Ainsi, du sacrifice ineffable symbole,
Cette œuvre nous la montre, et, mieux que la parole,
De l'amour créateur bénit le fruit divin.

E. MARGOLLÉ.

* Cette belle peinture de Saint-Jean a été admirée dans la salle du Musée de Toulon, à l'exposition de la *Société artistique du Var* de 1858.

DOCUMENTS

HISTORIQUES ET ADMINISTRATIFS

SUR

LA MARINE DE TOULON

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR V. BRUN, DE TOULON,

ANCIEN COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DE LA MARINE.



AVANT-PROPOS.



La relation de ce que le port de Toulon a vu et a fait pendant ces derniers siècles, peut remplir un livre intéressant. Son administration offre des traits à conserver, instructifs dans les variations mêmes qu'elle a subies. Les événements qui ont pris leur naissance dans son arsenal, ont eu leur part dans les grandes affaires du temps; ils embrassent un tel nombre de faits maritimes, que l'on peut retrouver dans la Méditerranée l'histoire de la marine de France presque entière.

J'essaie de rappeler ces événements et d'indiquer par quels moyens plus ou moins féconds, plus ou moins précaires, ils ont été produits. J'aurai à mettre au jour, lorsqu'ils viendront à ma découverte, les expédients du pouvoir, et toutes les difficultés d'exécution, qu'aggravaient souvent l'état des guerres et des finances. Je m'appliquerai à retracer, et je le ferai aussi simplement que ma plume exécutera ma volonté, les règles, les usages de nos ports, je dirais presque les mœurs passées que nous avons perdues de vue ou de connaissance. Je peux dire, par avance, qu'il en résultera l'apparition de faits inconnus capables de satisfaire la curiosité toute seule.

Je ne me dissimule point les embarras d'une pareille tâche : ce qui est déjà ancien coûte de la peine à trouver, à mettre en ordre, et surtout à juger. Ce que je fais n'est, à mon sens, qu'un travail préparatoire pour aider, je le désire, et encourager une autre main que la mienne, un esprit plus étendu, un écrivain mieux placé, à prendre pour sujet la marine entière, et faire une histoire amplement satisfaisante, des faits et des institutions maritimes.

J'ai puisé dans quelques écrivains que j'ai eus à ma portée, et principalement dans les registres de la marine conservés à Toulon. Mais, malheureuse-

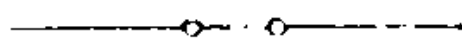
ment, ils ne remontent pas assez loin ; il m'a manqué une foule d'éclaircissements. J'ai éprouvé le regret, exprimé par plusieurs successeurs de M. de Vauvré, de n'avoir trouvé que quelques traces fugitives de la correspondance de cet intendant, qui a assisté à la fondation du second arsenal, et dont l'administration a été une des plus longues dont un magistrat puisse s'honorer. Il a tenu les rênes du port pendant trente-cinq années ; et lorsqu'il fut appelé à faire partie du Conseil de marine créé après la mort de Louis XIV, il porta avec lui tous ses papiers. Il enleva ainsi la connaissance plus parfaite que j'aurais voulu trouver, de beaucoup de travaux, et de l'armement de ces glorieuses escadres qui vainquirent Ruyter, brûlèrent Alger, humilièrent Gênes, et aidèrent dans l'Océan à faire plier, pendant quelques années, les armées navales réunies de la Hollande et de l'Angleterre.

J'avoue donc que je n'ai pu tout savoir, et parmi ce qui est parvenu à ma connaissance, obligé de faire un choix, afin de ne rien présenter qui ne soit véritablement digne de quelque attention, n'aurai-je pas quelquefois à craindre d'avoir omis bien des choses, ou d'en avoir trop accepté ? Entraîné par mon sujet, souvent et toutes les fois que je l'ai pu, j'ai fait parler les chefs du port et les personnages de mon histoire, non point par des paroles et des in-

tentions prêtées, mais parce qu'ils ont véritablement dit et ce qu'ils ont écrit, puisant dans leur correspondance. Je ne trouve pas de meilleur moyen de faire connaître les hommes et leurs pensées, que de produire leurs paroles.

Mon dessein est de présenter l'état du port de Toulon pendant les xvii^e et xviii^e siècles, et plus particulièrement pendant ce dernier, pour lequel j'ai trouvé de plus nombreux renseignements. J'y arriverai bientôt après que j'aurai donné, dans un exposé succinct, une idée de ce qu'on a dit sur l'origine de la ville et du port, et que j'aurai retracé rapidement quelques événements maritimes de la Méditerranée antérieurs à ces deux siècles.

Désirant resserrer mon cadre, pour ne parler que de la marine de Toulon, je ne ferai excursion ailleurs que quand la nécessité de mon sujet m'y conduira, et surtout je ne ferai mention que très-brièvement des événements généraux auxquels ceux du port se trouveront liés, ne prétendant pas connaître l'histoire plus que mon lecteur.



DOCUMENTS

HISTORIQUES ET ADMINISTRATIFS

SUR

LA MARINE DE TOULON.



I.

Origine de Toulon. — Commencement de sa marine. — La Grosse-Tour. — Préjan. — Invasion de Charles V. — Doria. — Barberousse. — Première fondation de l'arsenal par Henri IV.

La ville de Toulon n'a acquis de l'importance que par ses établissements maritimes, dont les premières fondations datent du règne d'Henri IV. Quoiqu'elle eût été érigée en évêché peu après l'introduction du christianisme dans les Gaules, ce qui doit faire supposer qu'elle n'était pas une des moindres villes de ces temps, cependant, on peut dire qu'elle est restée peu considérable, ayant été saccagée plusieurs fois par les Sarrasins, et laissée déserte en différents intervalles.

On n'est point d'accord sur son origine , ni même sur le premier nom qu'elle a porté. On l'a souvent confondue avec le château de Taurois ou Taurentum. On l'a supposée colonie grecque , et on lui a cru de l'importance , se fondant sans doute sur la sûreté de sa rade et d'autres avantages de position , moins précieux alors qu'aujourd'hui , et qu'on ne peut croire avoir été méconnus ou négligés par les Grecs , lorsqu'ils vinrent fonder des colonies dans le midi des Gaules. Quelque crédit que cette conjecture emprunte des noms de plusieurs érudits, on pourrait, cependant , avoir lieu de douter que la rade de Toulon eût été choisie par les Grecs pour y faire un port , surtout dans le lieu où la ville est bâtie. La navigation ancienne était différente de la nôtre. Les vaisseaux ayant des dimensions infiniment moindres que ceux d'aujourd'hui , et ne pouvant comme eux être défendus de loin par l'artillerie des côtes, on ne cherchait point un mouillage dans le milieu des rades, mais plutôt un rivage où l'on fût à couvert , non-seulement des vents , mais encore des ennemis et des pirates. Le golfe de Toulon n'était qu'une rade foraine qui, quoique sûre contre les vents , n'offrait point de protection contre la force. La place où est la ville , sans abri , sans calanque , était une plage ouverte qu'il faudrait plutôt appeler un marais , car on n'a qu'à se rappeler ce qu'étaient les alentours riverains de la ville , avant les travaux faits au Mourillon et à Castigneau , pour juger qu'il n'y a pas trop longtemps , tout le rivage ressemblait à celui que nous avons encore vu à la Rode et aux Poudrières. Les Grecs pré-

féraient des ports tout faits par la nature comme Marseille.

Il est également à croire que les Romains , dans le temps de leur puissance maritime , n'avaient point fait un port à Toulon. Ils creusaient ordinairement les leurs dans les terres près des embouchures des rivières, comme Ostie , Porto , Ravenne , Rimini , Fréjus , qui , séparés des villes et fermés par des chaînes , étaient entourés d'édifices , au milieu desquels les bâtiments de guerre et les navires commerçants étaient dans un bassin tranquille , à l'abri des grands orages. Nous n'avons pour Toulon aucune trace de ce genre , locale ou historique.

Il n'était pas impossible pourtant qu'il y eût un faible établissement en quelque endroit de la rade , car cette côte ne devait pas être sans habitants ; il y avait des pêcheurs , des caboteurs peut-être. Ses monts au nord étaient boisés , et la terre , moins lavée par les pluies , devait avoir une culture ; mais , alors , l'importance de Toulon disparaît ; et , en effet , il semble qu'on ne peut avoir une bien haute idée de son antiquité , si l'on fait attention que son nom paraît pour la première fois dans l'Itinéraire d'Antonin , que les uns datent du ⁱⁱ^e, d'autres du ^{iv}^e siècle , et qu'alors même ce lieu était fort peu de chose.

Une tradition assez accréditée ferait croire que Toulon doit sa naissance à des pêcheurs qui avaient leurs cabanes situées entre le Mourillon et la pointe où est la Grosse-Tour. C'était l'endroit le plus habitable du rivage

de la rade. Quelques colons, ou des étrangers, attirés par l'abondance des eaux et leurs propriétés, par la quantité de murex que la mer environnante produisait, et qu'on pourrait y trouver encore, firent plus tard une conquête sur les marais et y établirent une manufacture de teinture que l'on sait avoir été exploitée par les Romains dans les premiers siècles de notre ère. Des restes d'ancienne construction qu'on a trouvés sur le côté nord-ouest du rivage de la rade, ont fait supposer qu'elle y était située. Voilà ce que l'on peut dire de l'origine de cette ville. Les autres versions n'ont jamais été que des conjectures ou des fables, telles que celles qui sont consignées dans les archives de la commune.

La ville de Toulon semble avoir été plus que toute autre ville en butte aux excursions des Sarrasins. La dernière fois qu'ils la prirent fut le 4 août de l'an 1197. Ils mirent le feu à toutes les maisons; et, selon leurs usages, ils emmenèrent captifs en Afrique tous ses habitants.

Repeuplée bientôt après, on commença à la fortifier. Les Sarrasins osèrent moins l'attaquer, et les courses qu'ils firent plusieurs autres fois sur les côtes voisines, se bornèrent à faire quelques esclaves.

Ces sortes d'expéditions n'étaient pas seulement du goût des Barbaresques. Les nations chrétiennes s'y adonnaient, si on peut le dire, avec plus d'excès. On a vu souvent sur nos côtes des Génois et d'autres européens enlever les habitants pour en faire un objet de trafic; et lorsque ce commerce des esclaves chrétiens se fut perdu

dans les progrès humains , les puissances maritimes de la Méditerranée continuèrent à diriger des courses sur les côtes de la Barbarie , pour enlever des Maures et peupler leurs bagnes et leurs galères. Ce n'était qu'un genre réciproque d'hostilités. Nous verrons sortir de pareilles expéditions du port du Toulon , bien avant dans le ^{xviii}^e siècle.

Dans les armements des croisades, Toulon n'est guère cité. Philippe-Auguste s'embarqua à Gênes (1190). Les vaisseaux de Louis IX partirent de Marseille et d'Aigues-mortes (1248). Philippe de Valois faisait armer à Marseille (1325) la flotte puissante qu'il tourna ensuite contre les Anglais. La Provence , alors sous ses comtes , étant un faible Etat éloigné le plus souvent des yeux de ses possesseurs , restait étrangère aux expéditions maritimes. Les rois de France , lorsqu'ils avaient besoin de faire des armements sur mer , empruntaient des ports , comme ils se faisaient prêter des flottes , car ils se servaient ordinairement dans leurs expéditions de navigateurs génois , espagnols ou pisans. Il paraît , cependant , que la position de Toulon fixa l'attention de Louis IX , et l'on attribue à ce roi la fondation de l'hôpital Saint-Mandrier qu'on dit bâti près d'une ancienne chapelle qu'avait habitée un ermite désigné dans les chroniques sous le nom de saint Mandrian. Cet établissement servit longtemps d'hospice aux Croisés qui faisaient le voyage de la Terre-Sainte. La reine Jeanne , qui a laissé de si divers souvenirs en Provence , en prit possession , et y fit faire des ouvrages , un siècle après.

1481. — La cession que Charles d'Anjou fit à Louis XI, fut le commencement d'une nouvelle ère pour la Provence et pour la marine. La France possédant alors des ports importants sur la Méditerranée, regretta moins les frais d'une marine et s'en occupa davantage. Les flottes, dont les galères faisaient jusqu'alors toute la force, furent en partie composées de bâtiments à hauts bords ; leur tirant d'eau ne leur permit plus guère de se tenir à Marseille où était le principal arsenal, et la rade de Toulon devint précieuse.

1494. — Charles VIII fit armer dans les divers ports de la Provence une flotte de 77 vaisseaux, galères et galéasses que le duc d'Orléans commanda. Elle contribua aux progrès rapides que Charles fit en Italie. L'usage du canon était alors nouveau, et les Français en rendirent l'effet plus terrible en se servant de boulets en fer au lieu de boulets en pierre. Cette flotte accompagna la marche triomphante de Charles VIII jusqu'à Naples, et fut sur le point de l'aider dans la conquête de la Grèce, qui se préparait à le recevoir comme un libérateur. Mais cette expédition languit par la frivolité du conseil du jeune roi, qui bientôt lui fit perdre toute l'Italie. Il est à remarquer que la flotte française était formée de bâtiments nationaux, puisque Charles, en traitant, à son retour, avec Sforze dans le Milanais (1495), mit beaucoup d'intérêt à stipuler la restitution de huit de ses galères, surprises par les Génois à Rapallo.

1501. — Louis XII suivant les traces de son prédé-

cesseur en Italie, entretint toujours des vaisseaux dans la Méditerranée. Il arma une flotte où se trouvaient 16 gros vaisseaux, dont l'un portait 1,200 soldats, sans compter les matelots, et 200 pièces d'artillerie, dont 14 de gros calibre. Cette flotte ayant cessé ses opérations en Italie, suivit le zèle des chevaliers de Jérusalem qui la commandaient, et fut menée contre les Turcs. Repoussée à Mételin, battue par la tempête et dispersée, elle se trouva en butte aux alliés qui devaient quelque temps avant la secourir. Les Vénitiens, plus infidèles que les Turcs, dit Mézerai, traitèrent en ennemis les vaisseaux qui se réfugièrent dans leurs îles; et une flotte espagnole poursuivit jusqu'à Otrante 4 galères réunies par Préjan, qui, se voyant bloqué, brûla son escadre et s'en revint par terre avec ses équipages.

Louis XII répara bientôt ses pertes. Il arma de nouvelles flottes commandées par d'habiles marins, devant lesquelles les Espagnols n'osèrent se présenter; et les tenant en mer à propos, il bloqua souvent Gênes pour la soumettre ou la punir (1507, 1513, 1514).

Il songea à fortifier Toulon du côté de la mer. Il fit bâtir, à l'embouchure de la petite rade, la Grosse-Tour, regardée dans ce temps-là comme une *très-grande et très-forte citadelle*, capable d'empêcher l'entrée du port aux ennemis. Il la pourvut de toutes sortes de machines de guerre. La tour de l'Eguillette, située sur la pointe opposée, fut sans doute bâtie dans le même temps, puisqu'elle est dans le même goût de construction, et

qu'elle était le complément de ce système de défense. On a du moins des traces de son existence sous le règne suivant.

Préjan était à cette époque un illustre capitaine de mer. Il partageait cette célébrité avec Bernardin de Baux, tous les deux chevaliers de Jérusalem. Ils possédaient l'un et l'autre plusieurs vaisseaux et galères qu'ils entretenaient à leurs dépens, et louaient au roi dans ses besoins. Il ne se faisait aucun armement sur mer en Provence, qu'ils n'en eussent la direction ou n'y commandassent.

Les historiens citent Préjan comme ayant conduit le premier des galères de France dans l'Océan. Il en emmena quatre en 1512, et fit la même année de rares prouesses, puisqu'il coula à fond huit des plus gros vaisseaux ennemis dans le combat dont tous les historiens parlent, où le fameux vaisseau la *Cordelière*, monté par Portzmoguer, capitaine breton, fut embrasé et entraîna dans son incendie l'amiral anglais la *Régente*, de même force. Il mourut en 1528, à 60 ans, des blessures qu'il venait de recevoir en prenant une galiote turque. Préjan fut amiral des mers de Provence et le premier, dit-on, qui eut le titre de général des galères de France. Né en Guienne, il a été cru Provençal par Mézerai, parce qu'il demeurait fort souvent en Provence, et qu'il y faisait ses armements, *composés pour la plupart de Provençaux*. Cette explication donnée par Bouche n'est pas inutile à rapporter; elle apprend du moins l'élan donné à la

marine proprement française dans la Méditerranée , et confirme qu'on avait moins recours aux vaisseaux et aux marins des autres nations. Mais il y eut encore dans cette marine qui se faisait jour, de malheureux intervalles.

François I^{er}, conduit en Espagne après la bataille de Pavie, monta sur mer, à Savone, sur 6 galères françaises, toutes peintes en noir, à cause du deuil qu'il portait de la reine Claude , sa femme (7 juin 1525). Il navigua accompagné de 15 autres galères espagnoles ou génoises, et de quantité de vaisseaux pour le conduire en sûreté à Barcelonne. Ces 6 galères composaient tout le fonds de sa marine , si même elles ne lui avaient pas été prêtées par quelqu'un de ses capitaines de mer.

Les côtes de la Provence étant souvent envahies et menacées toujours par son puissant rival , François I^{er} se vit priver assez longtemps des éléments dont il pouvait constituer ses propres escadres , et il appela plusieurs fois à son secours des escadres étrangères. Il eut toutefois , de ces alliés momentanés , plus d'incommodités et de sujets de repentir, que de services réels.

1524. — Le Génois André Doria était au nombre des officiers-généraux de la flotte qui sortit de Marseille pour la défense du pays , lorsque le connétable de Bourbon venait conquérir la Provence dont Charles-Quint avait promis de le faire roi. Elle était de 33 bâtiments de différentes grandeurs , sous la conduite de La Fayette, amiral des mers du Levant. Un combat eut lieu devant Nice ;

les ennemis y perdirent 3 galères ; Doria y fit prisonnier le prince d'Orange. Ce succès n'arrêta point l'armée impériale qui passa le Var. La tour de Toulon se défendit glorieusement ; mais , abandonnée par l'armée navale qui s'opiniâtrait trop à vouloir garder les îles de Marseille au lieu de tenir la mer, elle suivit le sort du reste de la Provence. Bourbon en tira de *très-gros et épouvantables canons* , selon l'expression de Bouche , dont il se servit pour le siège de Marseille. Mais , n'ayant pu emporter cette place , il se retira après 43 jours , en ramenant son armée navale , qu'il avait tenue dans la rade de Toulon.

1527. — Doria fit briller encore la flotte française par quelques succès. Sorti de Marseille et de Toulon avec La Rochefoucault et Saint-Blancard , il délivra Gênes, sa patrie, du joug de Charles V ; mais bientôt, mécontent des seigneurs français avec lesquels il servait , et mù par le généreux désir de donner l'indépendance à son pays, il abandonna la France et hâta par sa défection la ruine totale des Français en Italie.

Il ne tarda pas d'insulter lui-même , jusque sous le canon de Toulon et de Marseille , le pavillon français, qu'il avait naguère défendu. Il prit et saccagea Saint-Tropez et la Grosse-Tour, et fit d'étonnants dégâts sur nos côtes , qu'il rendit plus malheureuses encore en les ouvrant aux Africains. Ceux-ci, enhardis par nos défaites, vinrent encore brûler des villages et ravir des habitants. En juin 1530 , douze de leurs galères s'arrêtèrent

aux îles d'Hyères. Le terroir d'Hyères et de Toulon jusqu'à La Valette, fut le principal théâtre de leurs dévastations.

Ces événements avaient anéanti la marine. A la vue de tant d'armements divers dont on était entouré, on sentit la nécessité d'en créer une. Quatre hommes du pays construisirent à la fois, à Marseille, 13 galères, et ceci parut une chose fort nouvelle, car l'on était accoutumé d'aller prendre des ouvriers à Gênes pour la construction de ces bâtiments.

1536. — Ces 13 galères y étaient et rendirent des services en 1536, lorsque Charles-Quint, en personne, vint encore inutilement attaquer Marseille. Toulon, place sans défense contre des armées, avait subi dans cette nouvelle invasion le même sort qu'en la précédente; et de sa rade, la flotte ennemie faisait passer des vivres et des munitions à Aix, où l'empereur avait son quartier général.

Dès que la France commença à respirer après ces pénibles luttes, on augmenta le nombre des galères. On le porta à 40, que l'on résolut d'entretenir, et que l'on maintint effectivement armées ou en état de prompt armement pendant un bon nombre d'années; ancienne idée d'une marine permanente.

1543. — Une nouvelle guerre fit voir à Toulon une flotte turque que Soliman envoya comme allié des Français. Elle était composée de 110 galères, commandées

par le fameux Barberousse. La flotte française, de 40 galères et de 20 brigantins, l'attendait, jalouse de réparer un échec que l'impatience du jeune comte d'Enghien lui avait fait éprouver dans une affaire d'avant-garde contre Jannetin Doria. Mais tout l'effort de cette double armée aboutit à assiéger vainement le château de Nice, et à revenir sur la côte de Provence. L'escadre française rentra à Marseille, laissant la flotte turque au mouillage de Toulon, faisant cercle devant la ville, objet de curiosité et de terreur. Là, Barberousse recevait à tout moment des sommes énormes, tandis qu'il se raillait de l'impéritie de ses alliés, et que les habitants souffraient mille avanies de la barbarie de ses gens. Il y passa tout l'hiver, sauf une partie de sa flotte qu'il envoya hiverner à Alger, et qui vint le rejoindre au printemps. Le roi, pour se débarrasser de lui, le chargea de riches présents, et lui fit délivrer tous les esclaves mores et mahométans qui étaient sur ses galères (avril 1544). Ce dernier acte, à ne le considérer que d'après les idées et les relations d'alors, fut une preuve de faiblesse ou d'imprévoyance, en ce qu'il annula tout à coup une partie de la marine, dépouillée par là d'un grand nombre de bras nécessaires à son action.

1551. — Le matériel naval légué à Henri II servit à le faire respecter sur la Méditerranée. Le baron de La Garde et Léon Strozzi, qui s'étaient signalés dans l'Océan contre les Anglais, se distinguèrent encore dans l'autre mer, tinrent Doria en échec, firent trembler Barcelonne et amenèrent de riches butins à Marseille.

1555. — Quelques rois de France avaient eu des prétentions sur l'île de Corse. Henri II essaya d'en faire la conquête. Il en chargea le baron de La Garde qui, ayant joint dans le golfe de Lépante sa flotte de 36 galères à celle des Turcs commandée par Dragut, fit voile pour la Corse. Les Français s'emparèrent de Bastia, Saint-Florent, Ajaccio, et les Turcs, de Bonifacio, mais la mésintelligence ayant pris naissance entre les deux alliés, parce qu'on tâchait de contenir le pillage des Turcs, l'île fut abandonnée.

1594. — La marine se maintint encore pendant quelques années. Charles IX passant à Toulon et à Marseille, vit plusieurs galères qu'on avait armées et divisées en escadres pour lui donner une fête, et se plut à des promenades sur mer. Il assista à la mise à l'eau d'une galère neuve dont il fut le parrain.

Mais les troubles de la ligue et les changements de partis auxquels les villes de la Provence, et surtout Toulon, furent en proie, anéantirent tellement ce principe de force navale, que lorsque Henri IV eut monté sur le trône, il n'y en eut plus aucun reste. On ne vint pas à cette extrémité sans avoir fait parfois quelques faibles efforts pour armer des navires, si l'on peut en juger par les 500 soldats savoyards faits prisonniers à Montauron (17 septembre 1592), que le duc d'Epernon envoya aux galères à Toulon, et par d'autres prisonniers qui eurent le même sort en différents moments; mais leur détention ne dut avoir de durée que celle de

la guerre, et il n'est pas moins vrai qu'on se trouva enfin sans chiourme, sans galère et sans bâtiment de guerre. Il n'y avait d'apparence de marine que dans quelques corsaires qui sortaient de Martigues et des ports voisins, car Marseille était comme enchaînée. Les Toscans s'étaient emparés, pendant nos désordres, des îles d'If et de Pomègue, et de là, ils faisaient les maîtres de nos côtes.

Nous avons une preuve de ce dénûment de la marine, dans ce que le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, écrivait à Henri IV et au ministre de Villeroy, dans le temps qu'il alla négocier à Florence la restitution des îles de Marseille, qu'il obtint par son habileté, à la satisfaction des deux Etats. Il ne cessait de dire que c'était très-grande honte qu'un si grand royaume, baigné des deux mers, n'eût point de vaisseau de guerre et fût sans moyen de se défendre de quatre méchantes galères d'un duc de Florence. Il répétait, à toute occasion, qu'il fallait à la France une marine pour sa sûreté et sa réputation. (*Lettres* 136, 141, 150, etc. — 1598). Les sollicitations de ce ministre éclairé, ami de sa patrie, habitué à parler avec franchise, ne furent pas inutiles. Henri IV avait suivi ses conseils en plus d'une occasion; il en profita dans celle-ci. On leur doit, en quelque sorte, le parti que ce roi prit d'agrandir Toulon et d'y fonder un port, et le retour de la France à des idées de marine et de navigation.

Jusqu'alors, ce qu'on appelait le port de Toulon

n'était qu'une plage fort étroite , fermée par une espèce de panne établie plutôt pour la police des bâtiments que pour leur sûreté. La ville elle-même consistait en ses quartiers du centre , renfermés entre le Cours , les rues des Marchands et de l'Évêché , et celle des Chaudronniers. Elle était comme partagée au milieu par un très-petit canal qui aboutissait jusque devant la Paroisse. On a pu se faire une idée de la position de Toulon à cette époque , par un tableau représentant la flotte de Barberousse , qu'on voyait encore , à la Maison-de-Ville , avant 1793. Le dessin était à vue d'oiseau. En avant , étaient les deux tours ; les galères de l'amiral ottoman , ornées de flammes et de banderolles , étaient mouillées au centre ; et , au fond , on apercevait Toulon tel qu'il vient d'être décrit , avec l'église et l'ancienne Tour de l'Horloge , située tout près et à gauche du petit canal. Le tableau était encore curieux par d'anciens vers provençaux à la louange de Barberousse , et il était remarquable de voir à quel point on avait pris la peine de flatter ce redoutable auxiliaire.

Henri IV ayant permis à la ville de s'agrandir , elle prit du développement , à l'est et au nord , jusqu'aux remparts qui existent encore , et , à l'ouest , jusque vers la rue des Savonnières , qui était adossée à des remparts qui n'existent plus. La ville fut alors environnée de bastions et de courtines qui , s'avancant dans la mer par deux grands môles , formèrent le port que l'on a appelé plus tard la Vieille Darse.

Tous ces travaux furent faits aux dépens de la ville ,

à qui le roi , par considération , céda des places pour y bâtir des maisons. Celles qui sont sur le port datent de cette époque.

Une partie du terrain fut réservée pour un arsenal. Le vieux chantier de construction et le canal situé devant les bureaux des directions , se trouvèrent enclos dans l'enceinte , et la même darse comprit le port marchand et le port militaire , que des pannes seulement séparèrent.

L'intérieur des môles fut destiné pour l'abri et l'amarage des vaisseaux de guerre , et , empruntant leur nom du rang des bâtiments que l'on eut plus particulièrement la coutume d'y placer, les deux côtés furent appelés depuis, le *Grand Rang* et le *Petit Rang*.

Ainsi se préparèrent les moyens qui ont formé tant d'escadres sorties de Toulon , et dont bientôt les premières firent la gloire du port et de la marine française.

II.

Premier corps de marine militaire.—Le cardinal Richelieu.—Premiers règlements.—Îles Sainte-Marguerite.—Combat de galères.—Armements du duc de Brézé.—Achat de la marine de Toscane.—Expéditions à Naples.—Toulon pendant la Fronde.

Le premier fondateur du port de Toulon avait formé le plan d'une marine, qu'il considérait comme une des forces de l'Etat, et la protectrice naturelle des pêches et

du commerce ; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet, ni tous ceux qu'il avait formés pour la gloire et le bien de la France.

L'agitation des premières années du règne de Louis XIII fit oublier toutes les bonnes vues d'Henri IV. Le ministère, abandonné aux jeunes courtisans qui raillèrent Sully, se conduisait au hasard et sans vue. La marine ne reçut plus cette forte impulsion qu'elle attendait ; cependant, le besoin d'avoir quelque force navale s'était fait si généralement sentir, qu'on lui vit faire quelques pas.

On a des traces d'un corps de marine militaire à Toulon, en 1620. Il en sortit, en 1622, une escadre composée de 10 galères et de plusieurs vaisseaux ronds, dont quelques-uns venaient des chantiers du nouvel arsenal, entre autres deux galions, dépeints par les historiens du temps comme des montagnes sur mer ; l'un, de 1,200 tonneaux et 58 pièces d'artillerie, était au duc de Guise et portait son nom ; l'autre était de 1,000 tonneaux et de 46 pièces de fonte. L'escadre passa le détroit, et joignit les vaisseaux qui se préparaient, dans les ports de la Bretagne et de la Normandie, pour une attaque de La Rochelle. Un combat indécis fut livré le 22 octobre, et on allait recommencer le lendemain, lorsque la nouvelle de la paix conclue à Montpellier avec les huguenots, réunit les divers combattants, et fit retourner à Marseille et à Toulon les galères et les vaisseaux qui en étaient sortis.

Le cardinal de Richelieu, devenu premier ministre et tout puissant, travailla avec zèle au rétablissement de la marine et du commerce. Il fit quelques règlements pour l'une et pour l'autre, en 1629.

Deux ans avant (1627), il s'était fait donner le titre de grand maître et surintendant-général de la navigation, en supprimant la charge d'amiral qui, dans l'accroissement que prenait la marine, eût donné trop de puissance à celui qui en était revêtu; car l'amiral était le chef et avait le commandement de droit de toutes les armées navales et de tous les ports. (*Ordonnances de 1400, 1517, 1543, 1584*). Par lui-même ou par ses propres officiers, il faisait construire, armer, désarmer, prenant soin des vaisseaux et de leurs munitions au retour des voyages. Il ordonnait les dépenses, en arrêtait les états, et avait seul la nomination des officiers de guerre et de finance servant dans la marine. Le cardinal de Richelieu réunit au gouvernement le pouvoir immense de l'amirauté, et dirigea lui-même, par les officiers qu'il fit créer par le roi, l'administration de cette branche des forces de l'Etat.

Un règlement qu'il fit le 29 mars 1631 décida que les vaisseaux ne seraient plus à la charge des capitaines. L'Etat posséda en toute propriété sa marine. Des commissaires généraux, établis dans les ports, commencèrent à prendre soin de la conservation et de l'entretien des vaisseaux et de leurs agrès.

Ces résolutions amenèrent une législation spéciale

pour l'armement et l'équipement des vaisseaux de l'Etat. Il n'y avait eu jusqu'alors qu'une seule juridiction , celle de l'amiral , comme il n'y avait qu'une seule législation. Les règles disciplinaires de la marine commerciale , les us et coutumes de la mer, s'appliquaient aussi bien aux navires marchands qu'aux navires de guerre, quand l'État en faisait armer. Il devint nécessaire de régler l'armée de mer, dont l'État prenait possession permanente, comme l'était l'armée de terre; et, dès lors, s'engendra cette série d'ordonnances qui embrassèrent les vaisseaux, les équipages, les arsenaux et toute la marine militaire, et que commença un règlement de 1634 sur la discipline.

1633, 1634. — Fort occupé d'abaisser l'Espagne, et se doutant que les Espagnols attaqueraient la Provence, Richelieu songea à les empêcher d'y descendre. Il fit lever le plan de toute la côte maritime, afin d'y ordonner les fortifications nécessaires. Ce plan, dressé sur une grande échelle par Jacques Desmarets, professeur de mathématiques à Aix, qui le peignit avec soin sur vélin et l'enlumina en or, représentait la côte jusqu'à deux ou trois lieues dans les terres. Le cardinal l'ayant reçu, ordonna lui-même que l'on fit les forts et batteries de Sainte-Marguerite, Saint-Honorat, la Croisette, Théoule, Agay, Cavalaire, Gapeau, les Embiès, Port-Cros, Porquerolles, Bregançon, Balaguier, et bien d'autres encore, le long de la côte et dans les îles. Nonobstant ces fortifications, les Espagnols se saisirent, un an après, des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite.

1635. — Ils firent facilement cette conquête, aidés par une armée de 22 galères, 3 vaisseaux et plusieurs chaloupes canonnières, sous les ordres du duc de Ferdinandine; mais ayant voulu aborder au continent, ils furent repoussés. Alors ils cherchèrent à se maintenir dans les deux îles; ils les couvrirent de forts, y dépensèrent plusieurs millions et les crurent imprenables.

1636. — La France avait peu de vaisseaux dans la Méditerranée. Elle tenait beaucoup à reprendre les deux îles, et ne croyait pas pouvoir le faire sans une grande armée navale. Des commissaires furent envoyés dans l'Océan pour y arrêter tous les vaisseaux qu'ils y trouveraient. L'évêque de Nantes vint en Provence pour le même objet et pour pourvoir à la subsistance de la flotte de l'une et l'autre mer, qui allait se rassembler à Toulon. 59 Vaisseaux, commandés par Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, arrivèrent vers la fin de juillet. Ils étaient chargés de 6,550 hommes de guerre, et armés de 400 canons, tirés des places maritimes de tout le royaume. L'armement de la Provence fournit douze galères, le grand galion du duc de Guise de 1,200 tonneaux, 14 vaisseaux sortis de différents ports et un grand nombre de barques, tartanes, brigantins et brûlots. Un autre prélat, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, était embarqué sur l'escadre, avec la qualité d'intendant et de chef du conseil de marine.

Ces forces redoutables firent disparaître l'armée navale d'Espagne, quoiqu'elle eût reçu des renforts. Cepen-

dant les deux îles ne furent pas reprises dans cette campagne , par la mésintelligence survenue entre l'amiral d'Harcourt et le maréchal de Vitry, qui commandait la Provence et l'armée de terre. Les représentations de M. de Sourdis furent inutiles sur l'esprit de ce dernier, homme violent, qui s'emporta jusqu'à frapper le prélat de sa canne. Toute mesure étant rompue et l'hiver s'avancant, l'escadre se remisa à Toulon. Quelques vaisseaux du Ponant eurent le temps de faire une excursion à l'île de Sardaigne, où la ville d'Oristagny fut pillée et saccagée (1).

1637. — L'année suivante, les mêmes forces se déployèrent avec plus d'appareil. Il resta fort peu de marinières et de barques le long des côtes. Tous les bras et tous les secours furent demandés pour cette expédition, que l'on envisageait comme une grande entreprise. La plupart des villes de la Provence donnèrent des hommes, de l'argent, des subsistances. Marseille fournit 20 tartanes et arma 3 galères. Toulon, Hyères, Ollioules, fournirent 2,400 hommes, sur 6 vaisseaux armés à leurs dépens.

La force et la disette firent capituler les deux îles, après une assez vive résistance.

A peine les eut-on reprises, qu'une escadre espagnole

(1) Le maréchal de Vitry, rappelé à Paris pour rendre compte de sa conduite, fut emprisonné à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du cardinal de Richelieu.

de 13 galères parut sur les côtes , ayant 2,000 hommes de débarquement. Une escadre française composée d'un pareil nombre de galères , commandée par le lieutenant-général de Pontcourlay, lui donna chasse , l'atteignit près de Gênes , et lui en coupa l'entrée. Les galères espagnoles étaient à la file l'une de l'autre ; celles de France allaient de front ; chacune devait aborder son adversaire. Au premier feu , les Espagnols tournèrent leur proue. On s'élança de part et d'autre, avec tant de raideur, que dans un instant presque toutes les proues furent engagées. L'ordre avait été donné d'aborder éperon contre éperon , afin d'éviter la supériorité que le grand nombre de soldats passagers eût donnée aux Espagnols qui , dans des attaques en flanc eussent présenté des masses d'ennemis. D'ailleurs , l'avant des galères françaises était plus fortifié , plus haut et mieux couvert. Toutes n'avaient pu réussir dans cette manœuvre , et les Espagnols eurent un succès partiel sur 3 galères qu'ils emmenèrent ; mais 6 des galères espagnoles , engagées par les éperons , ne purent résister à l'attaque , et furent enlevées. La mêlée fut terrible et le combat court , mais tellement sanglant, que la mer, selon le rapport de plusieurs historiens, changea de couleur devant Gênes, tandis qu'on y entendait encore le bruit des canons. Duquesne , jeune alors, combattait sur la galère française qui faisait face à la Réale Espagnole ; Roderic de Velasco, qui commandait la flotte ennemie, y fut tué ; et lorsque la bannière française eut flotté sur cette capitane , le reste de l'escadre ennemie prit la fuite ; la vic-

toire était décidée. Il périt dans cette occasion 6000 hommes. Ce fut le dernier combat remarquable de galères. (1)

Une circonstance digne d'être rapportée, contribua à ce brillant succès. Les forçats devenu inutiles à la rame au moment de l'abordage, furent déchaînés. On les arma, pour combattre, de pierres et cailloux pris dans le lest, leur promettant la liberté en cas de victoire : une telle espérance leur donna tant de courage, ils s'élancèrent avec tant d'ardeur d'une galère à l'autre, que les vaincus confessèrent avoir été plus maltraités de leurs pierres que des canons et des mousquets. Cependant, quand, après la rentrée triomphante de l'escadre à Marseille, il fut question d'exécuter la promesse, on réfléchit que le renvoi de la chiourme ruinerait autant les galères que si la mer ou les combats les avaient fait périr, on résolut de n'en délivrer que six au sort de chaque bâtiment. Ce manque de parole produisit une mutinerie générale des autres esclaves, qui protestèrent qu'ils avaient mérité et gagné leur liberté au péril de leur vie. Ils se saisirent de leurs gardes, et il fût arrivé de graves désordres, si l'on n'eût opposé à temps des forces capables d'étouffer ce mouvement.

(1) Cosme de Valbelle, capitaine de sa galère, y perdit la vie. Son fils, son lieutenant, y fut grièvement blessé, et comme sa galère était tellement ruinée qu'il était impossible de la remettre en état de combattre, le roi lui fit don, par un brevet du 15 décembre 1637, d'une de celles enlevées sur les Espagnols.

Voici les noms des 13 galères françaises , et leur ligne de combat de droite à gauche :

<i>La Vinchequerre,</i>	<i>La Cardinale ,</i>
<i>La Patrone de France ,</i>	<i>L'Aiguebonne ,</i>
<i>La Richelieu ,</i>	<i>L'Eguilly ,</i>
<i>La Bilibaude ,</i>	<i>La Valbelle ,</i>
<i>La Générale ,</i>	<i>L'Epernone ,</i>
<i>La Montréal ,</i>	<i>La Maréchale ,</i>
<i>La Servienne ,</i>	<i>La Segniranne (1).</i>
<i>La Capitane de France ,</i>	

L'archevêque de Bordeaux, qui a figuré comme intendant d'escadre, était aussi habile dans l'exécution que dans le conseil. Il réunit aux deux charges d'archevêque et d'intendant, celle de lieutenant-général des armées navales, et ayant commandé diverses escadres dans l'Océan et dans la Méditerranée, il se rendit redoutable aux Espagnols, les battit en plusieurs rencontres, et leur fit des prises considérables (1638, 1640, 1641).

1643. — Toulon, devenu le centre de tous ces mouvements, voyait successivement accroître ses forces navales, et comptait, en 1643, vingt vaisseaux et quelques petits bâtiments. Cette escadre parcourut la mer sous la con-

1) Les galères prises furent :

La Capitane d'Espagne, la Capitane de Sicile, la Saint-François, la Bassiane, la Patrone de Sicile, la Sainte-Marie.

duite du jeune duc de Brézé, qui s'honorait déjà de quelques belles actions sur mer. Il alla battre cette année les Espagnols près de Barcelonne, leur prit sept vaisseaux ; et peu après, les rencontrant à la hauteur de Carthagène, il les provoqua au combat, quoiqu'ils eussent l'avantage du nombre, et les défit après une affaire opiniâtre, où le vice-amiral ennemi fut pris à l'abordage, et huit autres vaisseaux furent coulés ou brûlés.

1644.— Cette même escadre du duc de Brézé resta armée les deux années suivantes pour favoriser les attaques de l'armée de terre en Espagne ; et elle contribua puissamment, en 1645, à la prise de Roses.

1646.— Bientôt une plus forte armée se prépare à Toulon ; elle est composée de 24 vaisseaux, 12 brûlots et flûtes, 20 galères et 70 tartanes. Elle porte 10,000 hommes de troupes. On ne sait où l'orage tombera, et toute l'Italie est dans la crainte. Mazarin, alors ministre, mêlant l'honneur et l'intérêt de l'Etat au dessein de venger quelques injures personnelles, voulait enlever plusieurs places que les Espagnols possédaient en Italie, et en même temps inquiéter le pape Innocent X. La flotte part le 23 avril, entre d'abord à Civita-Vecchia malgré les remontrances du pape, exige des vivres, et tombant ensuite sur la côte, elle surprend aux Espagnols Telamone et St-Stefano, et attaque Orbitello, qui est assiégée par terre et par mer. Elle s'empare de 33 felouques qui portaient des secours à cette place, et va au-devant de l'armée navale d'Espagne qui arrivait. Celle-ci était

composée de 31 galères, 23 grands galions et quelques brûlots, mais mal armée. Celle de la France, inférieure en force et mieux équipée, n'hésita pas à l'attaquer. (14 juin 1646.) Les Espagnols s'enfuirent. Le duc de Brézé, les poursuivant avec ardeur, eut la tête emportée par un boulet. Son successeur, incertain sur la destination de la flotte, la ramena à Toulon, et laissa à découvert Orbitello, qui fut bientôt secourue et dégagée.

1646. — Mazarin, alarmé de sa rentrée, envoya avec vivacité des ordres pour lui faire reprendre la mer. Il allait donner pouvoir de la commander au cardinal de Valançay, le maréchal de La Meilleraye fut choisi. Ce nouvel armement fit voile le 17 septembre, composé de 29 vaisseaux français et 7 portugais, et s'empara sans peine de Piombino et de Porto-Longone, qui fournirent des ports capables de recevoir nos flottes, et de les faire hiverner au sein de l'Italie. Le chagrin qu'en eut le pape fut une satisfaction pour le cardinal-ministre, qui en réussit mieux dans ses négociations avec lui.

A cette époque, le grand-duc de Toscane voulut se défaire de sa chiourme et de sa marine. La chiourme des galères françaises était ordinairement composée en partie d'esclaves barbaresques, achetés ou pris sur des corsaires, les seuls qui fussent utiles à la rame, et d'un plus grand nombre de criminels, gens nouveaux à la mer et succombant à la fatigue. On avait besoin d'une chiourme faite au travail; Mazarin avait offert de l'acheter; mais les Vénitiens la marchandaient, et le grand-

duc craignait en la cédant à la France de faire peine à l'Espagne. Le ministre, de son côté, fut un instant sur le point d'abandonner le marché, « parce que les » excessives dépenses avaient épuisé le trésor d'argent » comptant, et qu'on n'avait pas besoin d'acheter ailleurs » des corps de galères, les pouvant faire construire à » bon marché dans Toulon et dans Marseille. » (Lettre du cardinal Mazarin du 9 novembre 1646.—*Négociations de Saint-Nicolas*). A ces deux motifs se joignait le scrupule d'acheter des esclaves turcs, sujets directs du grand-seigneur. Mais les Vénitiens n'ayant pu terminer leur accommodement, le grand-duc se replia sur la France. Les 4 galères et 2 galéasses qui composaient sa marine, et environ 1,200 esclaves, furent payés cent mille ducats. On surmonta le scrupule de conserver les esclaves turcs, par l'expédient que l'on trouva d'en faire l'acquisition sous le nom de quelques Génois.

1646. — Un hôpital des galères fut bâti à Marseille. Ce fut *une grande œuvre de charité* conçue par le comte de Gondy, général des galères de France, devenu ensuite père de l'Oratoire, résolue en intention par le cardinal de Richelieu, qui fut général des galères après lui, et accomplie par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, avec la coopération de Vincent de Paul, qui fit desservir l'hôpital par des pères de sa Mission.

1647. — Cependant, des mouvements survenus à Naples avaient excité la prétention du duc de Guise sur la souveraineté de ce royaume, qui semblait lui ouvrir

les bras ; il y entra sans peine. Le cardinal Mazarin envoya , pour l'aider dans son entreprise , une flotte de 27 vaisseaux , 7 brûlots et 20 galères qui , après s'être tenue quelque temps à Piombino et avoir couru la mer , joignit les Espagnols près de Castellamare , les battit , leur prit plusieurs vaisseaux et revint victorieuse à Toulon . Mais , soit mauvaise fortune , soit que la France abandonnât le duc de Guise , parce qu'il travaillait à se rendre indépendant d'elle , ce jeune prince finit par succomber dans la lutte où il s'était engagé , et fut fait prisonnier par les Espagnols.

Ce dernier armement naval avait été l'occasion du plus ancien règlement qui nous soit connu , sur le rang , les honneurs , les fonctions et le commandement des officiers de mer. On y voit le dessein de prévenir des contestations entre les officiers et particulièrement entre les chefs de l'armée navale. Le commandement supérieur fut donné au duc de Richelieu , lieutenant-général pour les galères , et , sous lui , au grand prieur des Gouttes , lieutenant-général pour les vaisseaux. (*Règlement du 22 juillet 1647*). Les officiers des galères ont conservé dans la suite , et pendant tout le temps que ce corps a existé , cette supériorité de rang , à grade égal , sur les officiers des vaisseaux.

Le nombre des chefs d'escadre , borné précédemment à quatre , fut , en cette circonstance , accru de deux (1).

1) Les chefs d'escadre avaient le titre d'un département maritime. Les

On annonça que cette augmentation de hauts grades avait pour but d'exciter l'émulation parmi les capitaines.

Le soin de la marine, en Provence, était alors confié au bailli de Valançay; il n'est pas dit sous quel titre, mais on peut supposer que ses pouvoirs furent l'origine de ceux des intendants des ports. Il était appelé au conseil de l'armée navale, y prenait séance après le lieutenant-général, y avait voix, et devait être considéré comme y étant de la part du roi.

Parmi les vaisseaux construits à cette époque dans l'arsenal, on peut nommer le *Parfait*, qui fut jugé vieux et condamné à être démoli 34 ans après, en 1678.

Le mobilier naissant et les approvisionnements que l'on commençait à réunir dans l'arsenal pour le moment du besoin, méritant d'être soignés de près par des personnes entendues, il fut placé des surveillants sous le nom de *maîtres d'équipages*, dont les devoirs n'étaient pas encore réglés par des institutions, mais étaient tracés dans les commissions personnelles et temporaires qui leur étaient délivrées.

Celle du 26 avril 1647, donnée par la reine-mère, régente, au sieur Coriton, portait qu'il aurait soin de la conservation des bois, agrès et munitions, pour la con-

quatre premiers étaient de Bretagne, de Normandie, de Guyenne et de Provence. Les deux nouveaux furent, l'un de Catalogne, l'autre de Dunkerque. Après la perte de la Catalogne, ce fut du Languedoc.

struction , le radoub et l'armement des vaisseaux du roi. Le même Coriton avait reçu déjà , le 12 novembre 1643 , une commission du duc de Brezé , « pour être second » maître d'équipage , avoir soin de la conservation des » agrès , ustensiles et apparaux des vaisseaux ronds ; » voir ce qui était nécessaire pour les équiper et agréer » lorsqu'ils seraient mis en mer ; et , à leur retour, les » faire désarmer et désagréer, et mettre le tout dans les » magasins de la marine , ainsi qu'il serait jugé pour le » mieux. »

Dans ces commencements et pendant longtemps encore, avant qu'une organisation fut assise dans les arsenaux , une sorte de pouvoir était dévolu , sur la marine , aux consuls de la ville. Ils avaient déjà l'autorité politique et l'autorité militaire , comme lieutenants du roi , et le roi s'adressait à eux , lorsqu'il comptait faire des armements maritimes , afin qu'ils y prêtassent leurs soins , et y contribuassent de leurs pouvoirs. Ils étaient toujours avertis des mouvements maritimes d'entrée et de sortie , et étant les gardiens de la chaîne du port , dont ils tenaient la clé , ces mouvements ne pouvaient se faire sans eux. Dans les désarmements , les vaisseaux restaient sous leur police et leur garde supérieure , quand le roi n'y avait pas autrement pourvu.

Pendant la longue guerre qui durait encore, un grand nombre de corsaires étaient sortis des ports de Provence, suivant une permission que le roi avait donnée , en 1635, à tous les Français, de faire des armements et de courir

sus aux ennemis de l'Etat. Mais ces sortes de bâtiments , équipés , le plus souvent , de gens sans aveu , faisaient des prises , non tant sur les ennemis que sur les alliés de la France , comme les Génois et autres , et encore plus sur les Français mêmes. Ces brigandages ruinaient entièrement le commerce , à tel point que les fermiers du fisc prétendaient à une diminution de leurs fermes. Pour obvier à toutes ces malversations , il fut ordonné que tous ceux qui voudraient armer en course , seraient obligés de donner caution , pour répondre des mauvaises prises qu'ils pourraient faire. Ces cautions devaient être données devant les consuls des lieux où les armements se faisaient (Arrêt du conseil d'Etat , donné à Paris , le 24 novembre 1646).

Le chevalier Paul , avancé par son seul mérite , se faisait un nom dans la marine française. Il avait personnellement contribué au succès de plusieurs affaires. Commandant une escadre en 1647 , il combattit vigoureusement , pendant 3 jours , l'escadre de Naples , supérieure en force.

On avait pu remarquer jusqu'alors que , dans toutes les rencontres avec leurs ennemis , les vaisseaux français avaient dû leurs avantages plutôt à la bravoure qu'au nombre. C'est encore un témoignage que la marine sortait difficilement de son enfance , et qu'elle n'avait pas pris tout le développement qui lui convenait , comparativement à d'autres puissances , même d'un rang inférieur.

1648 à 1651. — Les discordes de la minorité de Louis

XIV la menacèrent d'un nouveau déclin. Les vaisseaux restèrent désarmés dans les ports, et on ne fut pas en état d'armer une flotte pour l'opposer aux Espagnols, qui reprirent Porto-Longone, Barcelonne, et eurent plusieurs autres succès.

1652. —Toulon même eut sa part des agitations de la France. Cette ville s'était déclarée contre Mazarin avec tant d'opiniâtreté qu'elle fut la dernière de Provence qui se rendit au duc de Mercœur. Devenue le refuge des chefs des différents partis afflués des lieux circonvoisins, de Marseille même, la reddition en était d'autant plus difficile. Les Marseillais, dont le commerce était interrompu par les courses que faisaient les galères et les autres bâtiments de Toulon, pressaient le duc de Mercœur de faire le siège de cette ville, promettant de l'aider de leurs forces (1). Mais le duc, avant d'en venir à cette extrémité, voulait, conformément aux instructions particulières qu'il avait de la cour, employer toutes les voies de la prudence et de la douceur pour ramener les mécontents sous l'obéissance. Effectivement, on entra en accommodement. Les députés de l'assemblée du pays, siégeant à Aix, vinrent dans la ville pour traiter de la réconciliation, et furent

1. Marseille, dans ces circonstances, fit éclater du ressentiment contre Toulon. Par un acte du 5 août 1652, elle ordonna à tous originaires ou habitants de Marseille qui seraient ou serviraient à Toulon, d'en sortir, sous peine de voir leurs familles chassées de Marseille, et leurs biens saisis et vendus; et défendit à tout négociant de Marseille de négocier avec Toulon. Les réfugiés conclurent alors une trêve, pendant laquelle ils promirent de ne faire aucune course sur mer; la reddition de la ville se traitait.

reçus avec honneur. Mais l'un d'eux, sieur de Bendor, officier de marine, étant allé voir sa galère, eut quelque démêlé avec l'argousin, et le fit battre, raser et mettre à la chaîne. Cette exécution fit grand bruit; l'argousin était marié à Toulon, et soudain 3 à 400 mariniers coururent dans la ville, en criant : *Fuero traîtres, vive le roi!* (car ils croyaient toujours servir le roi), et produisirent un soulèvement qui obligea le capitaine de la galère et les autres députés de s'enfuir. Mais la crainte des armes et la persuasion d'un bon traitement firent enfin tant d'effet sur les habitants de la ville, qu'ils se rendirent vers le milieu de septembre, moyennant une espèce de capitulation, dont les principaux articles étaient une amnistie générale, le maintien de la ville en ses privilèges, même en ceux concédés par les rois qui lui accordaient la charge de lieutenant de roi, et la convention que tous les officiers des vaisseaux et galères seraient rétablis dans leurs charges, reçus dans la ville, et que tous les ordres du roi et de l'amiral concernant les vaisseaux et galères seraient exécutés sans empêchement. (*Convention du 13 septembre 1652*).

Les galères se trouvaient alors depuis quelques années à Toulon, où on les avait fait venir pour concentrer toutes les forces de la marine dans le port militaire. Mais Marseille, à la suite de ces derniers événements, après l'effroi que pendant ce temps elles avaient causé à son commerce, les réclama pour sa sûreté et sa défense maritime, et elles lui furent rendues.

1654. — Nonobstant ces événements, on parvint à

armer, dans l'été de l'année 1654, une assez grande flotte de 40 vaisseaux, que l'évêque d'Orange travaillait à rassembler depuis quelque temps. Toulon n'aurait pu les fournir tous; et l'on acheta ou fréta, comme on avait fait jusqu'alors dans les grandes expéditions, des navires particuliers, qu'on arma de quelques hommes et de quelques canons de plus. Le duc de Guise, sorti de sa prison en Espagne, s'y embarqua pour aller faire encore une fois la conquête du royaume de Naples, sur la foi des Napolitains qui le demandaient. La flotte partit de Toulon dans le mois d'octobre; elle avait 7 à 8,000 fantassins et cavaliers. Les vaisseaux qui, ordinairement portaient à peine deux mois de vivres pour leurs équipages, parce que les capacités étaient encore fort resserrées, surchargés, cette fois, d'un nombre considérable de passagers, virent bien plus tôt la fin de leurs vivres. Le mauvais temps de la saison les retint plus de jours en mer qu'on ne croyait; et lorsqu'ils arrivèrent sur les côtes de Naples, les Espagnols les empêchèrent d'y aborder. Courant jusqu'à Malte, ils n'y purent obtenir ni l'entrée, ni des subsistances; et ils s'en retournèrent, en proie à la famine qui les força de faire à Castellamare une descente d'abord assez heureuse, mais suivie de perte et d'un prompt rembarquement. Lorsqu'ils remirent à la voile, la tempête leur fit périr un vaisseau. Enfin, heureusement, en passant à Livourne, ils furent assistés de quelques vivres, autrement ils étaient prêts à combattre les uns contre les autres, pour s'en disputer quelques restes. Cette triste campagne se termina au mois de décembre,

avec perte de la moitié du monde , que la maladie , les combats ou les flots firent périr. De retour au port de Toulon , plusieurs succombèrent à une grande exténuation , d'autres moururent pour avoir satisfait leur faim trop avidement. Ce fait fut constaté par des médecins et chirurgiens envoyés de la ville d'Aix , pour savoir si cette mortalité provenait de quelque maladie contagieuse.

Un autre armement , de 6 vaisseaux et 6 galères , sortit de Toulon , dans le mois de mai 1655 , portant des troupes , sous la conduite du duc de Mercœur , pour aller secourir Roses et attaquer Cadequiers. L'expédition fut prompte et heureuse. Mais , au retour , 3 galères périrent le 17 juin , sans qu'il échappât personne , sur des rochers situés entre la Corse et la Sardaigne , où elles étaient allées pour faire quelques prises sur les ennemis.

En septembre , avec cette flotte , renforcée de quelques autres armements , le duc de Vendôme attaqua la flotte d'Espagne à la hauteur de Barcelonne et la battit. Le commandant Paul et d'autres officiers distingués y furent blessés.

Avant la bataille avait eu lieu un combat particulier , vers Majorque , d'un vaisseau français de 30 canons , commandé par le chevalier de Valbelle , contre 4 vaisseaux anglais , dont un de 60. Les anglais l'attaquèrent sans qu'il y eût déclaration de guerre. Le vaisseau français , criblé , démâté , n'ayant plus une seule voile pour manœuvrer , refusa de se rendre , et alla s'échouer sur un banc. Le commandant anglais , touché de sa valeur ,

envoya une barque au chevalier de Valbelle , pour le sauver avec son équipage , et lui permit de se retirer sur les côtes de Provence.

Les années suivantes furent marquées par de nouveaux armements , et quelques combats contre les Espagnols , où Paul augmenta sa réputation. Il reçut ordre , en 1658 , du duc de Mercœur , de se porter devant Marseille , alors en état de troubles , pour l'intimider , et fut aidé de quelques vaisseaux anglais qui , se trouvant par occasion à Toulon , furent invités à se joindre à lui.

Enfin , le traité des Pyrénées (7 novembre 1659) termina une guerre qui durait depuis longtemps , et donna à la France tout le loisir d'asseoir sa marine sur des bases respectables et permanentes. On ne s'y livra pas , il est vrai , tout de suite , par un besoin général d'ordre et d'économie. On réforma même des officiers de marine , en se réservant de les replacer avant d'en admettre de nouveaux , mais , dès l'année 1662 , tous les soins furent donnés à la marine , et Toulon se vit en peu de temps élever au rang des premiers ports militaires , par la magnificence de Louis XIV et les conceptions de Colbert

III.

Armements contre les Barbaresques.—Le chevalier Paul.—Impulsion donnée à la marine.—Commencements d'organisation militaire. — Nourriture des équipages.—Nombreux règlements.—Etablissement des classes. — Expédition de Candie.—Occupation de Messine.—Duquesne.—Ruyter. — Naufrage de 3 vaisseaux sortis du port. — Puget.

1661. — Les Barbaresques insultaient les navigateurs de toutes les nations et s'emparaient des bâtiments français. Des particuliers armaient contre eux et leur faisaient souvent éprouver la valeur française. Tourville commença alors sa carrière maritime sur une frégate armée en course à Marseille, et se signala, pendant cinq années, par une multitude de faits d'armes, où il poussa l'intrépidité si loin, qu'on aurait peine à les croire, si on ne les lisait pas ailleurs que dans les mémoires à moitié romanesques de sa vie.

1663.—Le roi ayant pris la résolution « de pourvoir
» lui-même à la liberté et à la sûreté de la navigation et
» du commerce de ses sujets dans les mers du Levant,
» fit armer deux escadres composées chacune de trois de
» ses meilleurs vaisseaux, tant pour faire la guerre aux
» corsaires de Barbarie que pour escorter, dans les occasions, les navires français et alliés; et voulant faire

» choix d'une personne de mérite , capacité , valeur et
» expérience pour commander les deux escadres, il en
» confia la direction au chevalier Paul. » (*Commission du*
15 novembre 1662). Ces escadres étaient composées des
vaisseaux *le Soleil*, capitaine Duquesne, *l'Hercule*, *le*
Jules, *le Mercœur*, *la Victoire* et *le Saint-Sébastien*. Elles
donnèrent chasse aux corsaires, en prirent plusieurs, et
protégèrent le commerce; en quoi elles réussirent mieux
que dans un autre dessein dont l'objet était d'enlever des
Maures pour les échanger contre des chrétiens, ou pour
en faire des forçats; car ayant voulu dans cette vue faire
une descente à la Calle, elles trouvèrent le rivage bordé
d'hommes armés.

Une autre escadre de trois vaisseaux :

Le Triomphe, de 800 tonneaux;

Le Beaufort, de 600;

L'Infante, de 500,

fut armée dans le même temps, sous le commandement
du capitaine de vaisseau Dalmeras, pour passer dans
l'Océan et agir contre les corsaires de Barbarie, que l'on
savait s'y être répandus en nombre assez considérable.
Ces vaisseaux durent encore servir, selon les expressions
de la commission du capitaine Dalmeras, du 9 octobre
1662, à porter des secours d'hommes, de vivres et de
munitions dans les colonies françaises de Terre-Neuve,
Acadie, Nouvelle-France, et autres pays d'Amérique.

1664.—Mais la principale occupation des vaisseaux de
la Méditerranée était d'agir contre les Barbaresques, dont

les brigandages recommençaient sans cesse. On jugea que le moyen de les contenir plus facilement était de faire un établissement en Afrique. Un nombre considérable de bâtimens fut armé ; on rassembla 16 vaisseaux , dont quelques-uns vinrent des ports de l'Océan , et plusieurs galères. Il s'y joignit des bâtimens hollandais et des galères de Malte. On peut voir dans un règlement du roi , du 27 mai 1664 , quels furent le rang et les honneurs accordés , en cette circonstance , à ces galères et à leur *capitane* , « pour éviter des contestations préjudiciables au » bien du service. »

Le commandement des vaisseaux français fut donné au chevalier Paul , devenu lieutenant-général. L'expédition entière fut dirigée par le duc de Beaufort , grand-maître de la navigation. Six mille hommes de troupes s'embarquèrent et furent commandés par le marquis de Gadagne. On descendit à Gigeri , aux environs d'Alger. La place fut attaquée le 21 juillet , et en peu de jours on s'en rendit maître. Mais on s'y fortifia mal. Les Maures , ne l'ayant plus vue gardée par le duc de Beaufort , qui était allé croiser avec six vaisseaux , l'investirent de près et l'attaquèrent. On n'y était pas d'accord ; et l'armée française craignant une mauvaise issue , se rembarqua avec précipitation , dans la nuit du 30 au 31 octobre , abandonnant des canons , des munitions , et même 300 soldats. Un gros vaisseau , nommé *la Lune* , chargé de cavalerie , périt au retour , à quelques lieues de Toulon.

Cependant on fut plus heureux à la mer. Les vaisseaux du chevalier Paul rencontrèrent une escadre des Barba-

resques à la hauteur de Tunis. Une grande partie de leurs vaisseaux furent pris ou coulés, et principalement les plus forts en hommes et en canons, auxquels on s'attaqua de préférence. Ce succès fut suivi d'une victoire plus complète, que l'amiral français, avant de rentrer, remporta à la vue d'Alger. Il prit ou coula cette fois presque tous les vaisseaux des Barbaresques, qui ne purent en mettre d'autres à la mer de quelque temps. Par ces coups de vigueur, le nom du chevalier Paul, comme l'a dit un des poètes du temps, *rendit la France formidable à tous les peuples du Levant.*

Il faut remarquer, pour être au courant des progrès de l'administration, que les opérations intérieures de l'arsenal étaient alors confiées à un capitaine de port. Celui-ci s'étant embarqué sur les galères du duc de Beaufort, pour y servir *tant en la charge de major qu'en celle de commissaire général*, il fut laissé à Toulon, pour le remplacer pendant son absence, un capitaine entretenu dans la marine, « personne fidèle et expérimentée, » pour donner un soin particulier aux vaisseaux, avoir l'œil aux radoub et carènes, et faire tout ce qui regardait la charge de capitaine de port. » (*Commission du duc de Beaufort, du 22 juin 1664.*)

Toulon fut affligé de la peste en septembre 1664. On a supposé qu'elle fut introduite par un ballot de soie, débarqué la nuit pour éviter d'en payer les droits. Elle n'eut pas une suite fort désastreuse.

1666. — Les armements de l'Angleterre contre la Hollande firent destiner une escadre de 34 vaisseaux

français à se joindre à celle des Hollandais et à leur prêter secours. La plus grande partie fut fournie par le port de Toulon, d'où l'amiral de Beaufort, qui la commandait, fit son départ. On compte sur les registres les noms de 19 vaisseaux armés dans le mois de mars 1666. On y reconnaît les dénominations de quelques vaisseaux barbaresques pris précédemment. Les ordres délivrés aux capitaines qui les commandaient portent que le roi faisait armer cette flotte pour la défense de ses États, et, qu'étant à la veille d'avoir un engagement contre les Anglais, il se fiait sur la capacité et la valeur de ceux qui commandaient, pour remporter l'honneur du combat.

La flotte française n'arriva pas à temps pour se signaler dans la bataille que Ruyter et Tromp, jaloux d'ailleurs de combattre seuls, venaient de gagner contre les Anglais. A une seconde sortie, la jonction se fit et ne fut pas suivie d'événements. Le traité de Breda arrêta la guerre qui allait s'allumer entre la France et l'Angleterre.

A mesure que la France sentait ses forces de mer s'accroître, elle prenait sur cet élément une plus grande énergie. Une ordonnance du 9 mai 1665, déclara la prééminence de son pavillon sur ceux de tous les autres Etats, à l'exception de celui de l'Angleterre, envers lequel on n'osa pas encore décider hautement la question. L'article 4 de l'ordonnance « exprimait que Sa Majesté » ne déterminait rien pour le moment à l'égard des » Anglais, se réservant de donner aux commandants des » armées navales des ordres particuliers pour ce qui les

» concernait. » Mais dans la suite, l'ordonnance de 1689, rendue à l'époque où la France était à son plus haut période de puissance maritime, les comprit (*Livre III, titre 1^{er}, art. 5.*) avec les vaisseaux de tous les autres rois, en ordonnant aux vaisseaux français de se faire saluer les premiers, par des pavillons égaux aux leurs, en toute rencontre : résolution dangereuse, et qui ne pouvait être valable que si elle était soutenue par une constante supériorité de force.

L'année 1667 est citée comme celle où une impulsion décisive fut donnée à la marine. Il fut fait dans les arsenaux de l'Océan et de la Méditerranée, des approvisionnements considérables. Un grand nombre de vaisseaux furent construits à la fois dans tous les ports ; on en tira même des chantiers de la Hollande. (*Ordonnance du 4 mars 1667.*) On construisit à Toulon le premier vaisseau de 120 canons, nommé *le Royal Louis*. Il était magnifiquement orné, et doré avec profusion à l'avant, à l'arrière, dans l'intérieur des chambres et sur les préceintes. Les corps de troupes qu'on tenait pour la marine furent plus nombreux. On voit à cette époque des commissions d'entretien données à Toulon à des maîtres canonniers, voiliers, calfats. Un maître fondeur obtint le privilège exclusif de fondre dans le port, « parce que ses canons » avaient moins de poids que les précédents et permet-
» taient d'augmenter de moitié le nombre de l'artillerie,
» qui est, suivant les expressions de la commission, ce
» qui use le plus les vaisseaux en les déliant et ouvrant
» les coutures. » Plusieurs commissaires ordinaires de

marine furent établis pour suivre chacun une partie de l'administration du port. Un médecin, un chirurgien furent institués pour faire le service à terre, et examiner si les chirurgiens que les capitaines prenaient sur leurs bords, étaient capables de bien traiter les malades. Le capitaine du port ne pouvant subvenir seul aux fonctions de son emploi, à cause du nombre accru des vaisseaux de guerre, on lui adjoignit un lieutenant, un enseigne de port, et on augmenta le nombre des maîtres d'équipage.

Il paraît qu'il n'y avait eu jusqu'alors que des intendants temporaires, et seulement quand il venait des amiraux dans le port pour commander des armées. Les affaires étaient ordinairement dirigées par le chef d'escadre commandant le port et par le commissaire général. Leurs fonctions étaient communes en tout ce qui était travaux et armements, comme en beaucoup d'autres devoirs. Ils agissaient ensemble, d'accord et pour le bien du service. Le capitaine de port avait à peu près les mêmes pouvoirs qu'eux. « Ils devaient tous les trois » travailler conjointement ou séparément, quand l'un » d'eux allait en d'autres lieux pour le service, à l'entretien de la discipline entre les officiers, les ouvriers et » les matelots; à la sûreté et conservation des vaisseaux, » à leur radoub, gréement, dégréement; à la remise des » agrès, appareils, canons, armes et tout ce qui en dépend, dans les magasins, en bon ordre et sans confusion; enfin à la construction des vaisseaux qu'il » plairait au roi de faire bâtir. » (*Commission de capi-*

taine de port, du 8 mai 1669.) Le commissaire général avait, de plus, l'administration des finances.

Le corps des officiers de vaisseau n'était composé, avant 1669, pour toute la marine, que de

30 capitaines, qui avaient 1,000 fr. par an.

6 lieutenants.	} à 300 fr.
10 capitaines de brûlot . .	

Il est vrai que chaque vaisseau n'avait, indépendamment de son capitaine, qu'un lieutenant et un enseigne, que l'on embarquait et payait seulement pendant la campagne; mais jugeant alors que le service retirerait de l'avantage par l'entretien d'un plus grand nombre d'officiers, on résolut d'instituer (*Règlement du 27 mars 1669*).

60 capitaines, aux appointements de 1,800 fr.

60 lieutenants 1,000

60 enseignes 600

et 20 capitaines de brûlot. 600

Ces paies étaient fixées uniquement pour leur séjour à terre, et étaient différentes de celles qu'ils avaient sur les états d'armement.

Sept ans après, le nombre des officiers de la marine avait doublé. Le règlement du 15 janvier 1676, auquel est jointe une liste nominative, avait établi :

1 amiral de France,
2 vice-amiraux,
3 lieutenants-généraux,
6 chefs d'escadre,
86 capitaines de vaisseau,
20 capitaines de frégate légère,
20 capitaines de brûlot,
10 capitaines de flûte,
120 lieutenants de vaisseau,
10 lieutenants de frégate,
150 enseignes de vaisseau.

428

Ainsi le matériel et le personnel prenaient de l'accroissement. Les lois se multipliaient et confirmaient ce que les usages du port et les premiers essais d'institution avaient de bon et de sage. Dans le court intervalle qui s'écoula entre les années 1668 et 1675, le rouage se trouva régulièrement monté, et chacun, officier, marin, constructeur, administrateur, y reconnut sans peine sa place et ses fonctions.

L'exemple de la discipline sur les vaisseaux devant être donné par les capitaines, on voulut qu'ils fussent les premiers à partager les privations que donne le séjour du bord. Les capitaines alors couchaient ordinairement dans les villes, même à l'étranger. « Ce désordre produisait non-seulement de très-mauvais effets sur les esprits des autres officiers, des matelots et soldats des équipages, mais même il en était arrivé souvent des

» pertes de vaisseaux. » (*Ordonnance du 30 janvier 1668.*) Il leur fut interdit de quitter leurs bâtiments pour aller coucher à terre. Leurs habitudes se pliant difficilement à cette règle nouvelle, et plusieurs d'entre eux s'en dispensant toujours, ils furent menacés de l'interdiction et de plus forte peine s'ils y manquaient encore. (*Ordonnance du 16 mars 1669.*) On exigea même que les capitaines en armée ne quittassent pas leurs bords, pendant le jour, sans la permission du général. (*Ordonnance du 27 septembre 1670.*)

Le préambule du règlement du 14 juillet 1675, fait foi que les officiers-généraux, capitaines et autres officiers de marine se dispensaient facilement de l'exécution ponctuelle des ordres qui leur étaient donnés. Pour obvier à leur trop grande liberté, les devoirs des officiers et une police sévère leur furent tracés. (*Règlement du 14 juillet 1675.*)

Un changement notable s'exécuta dans les moyens de donner et d'assurer la subsistance aux équipages. Les usages des navires marchands où le capitaine est le pourvoyeur du bord, étaient suivis sur les bâtiments de guerre. Les commissions que l'on délivrait aux capitaines des vaisseaux les autorisaient à recevoir du trésorier de la marine, avec les appointements et la solde des gens de leurs équipages, le prix des *victuailles*. Ce prix était alors de 9 francs par mois, pour chaque homme. Mais le soin de faire les vivres les détournait des choses plus convenables à leur profession. Il arrivait souvent « que

» les capitaines , au lieu de s'attacher à choisir de bons
» officiers mariniens et matelots , à en faire promptement
» la levée , et à les instruire au service de la mer , ne
» songeaient qu'à rechercher les vivres dont ils avaient
» besoin , à les faire apprêter dans les lieux où ils les
» avaient à meilleur compte , en sorte que souvent les
» armements en avaient été retardés ; outre que la dis-
» tribution qu'ils en faisaient eux-mêmes pendant le
» voyage , les occupait tellement qu'ils étaient souvent
» obligés de négliger le soin de la navigation et l'étude
» de la conduite des vaisseaux , devoirs essentiels aux
» capitaines pour se rendre capables de bien servir. »
(Arrêt du 2 octobre 1669). Le désastre de l'armement de
1654 était dans la mémoire. On reconnut le besoin de
remédier à ces vices , en même temps qu'on sentit la
nécessité de former dans les ports d'armement des pro-
visions de vivres pour les vaisseaux que l'on voulait tenir
toujours prêts à mettre en mer. On organisa alors un
service des vivres. La fourniture en fut publiée et adjugée
au rabais. Un munitionnaire général , dont les agents
étaient sur les vaisseaux , fut chargé de cette entreprise,
qui a continué longtemps sous le même régime. Il fut
donné aux équipages une bonne nourriture. La ration
fut payée 5 sols 6 deniers dans le premier traité passé
avec le munitionnaire (1).

Les intérêts secrets des capitaines en furent froissés ,

(1) En 1690, la ration fut payée au munitionnaire 4 sols 8 deniers ; en 1693, 5 sols ; en 1704, 6 sols 9 deniers.

et des ordonnances réitérées mirent des bornes aux contrariétés exercées par les uns, et aux exigences abusives que les autres entreprenaient. (*Ordonnances des 3 octobre 1669, 4 mars 1670, 4 mars 1672, 26 octobre 1672*).

Les capitaines cessèrent aussi d'être chargés de la distribution de la solde aux équipages (1670). Le paiement se fit à la banque, devant un écrivain embarqué sur chaque vaisseau, tenant le rôle d'équipage, le registre des munitions, et même le journal du vaisseau. Cet écrivain dut aussi veiller à la bonne distribution des vivres.

Dans l'art de la construction, l'expérience et la navigation faisaient journellement connaître les défauts qui se trouvaient dans les vaisseaux, et les moyens de les rendre plus parfaits pour la force, la marche et les autres qualités.

Trois règlements déterminèrent et corrigèrent successivement la forme des différents bâtiments de guerre. (*4 Juillet 1670, 22 mars 1671, 23 septembre 1673*). Les énormes châteaux qui pesaient sur l'avant et l'arrière des vaisseaux furent supprimés. Les trois ponts que l'on donnait aux vaisseaux de 40 canons, furent successivement réservés pour ceux d'une plus grande portée. On mit à profit ce qu'on trouva de bon dans les marines étrangères. On voulut rendre la construction uniforme dans les arsenaux et éviter les différences qui se faisaient remarquer de vaisseau à vaisseau, par suite des méthodes changeantes de constructeurs, habiles, sans doute, mais qui, ayant toute latitude, suivaient pour règle leur

imagination , et , sous le motif de se corriger, variaient sans cesse leurs plans, que personne n'examinait.

On eut l'intention de mettre un frein aux goûts particuliers et aux fantaisies des capitaines , en leur défendant de rien détruire ou changer dans l'intérieur des bâtiments. Rien ne démontre mieux la précaution et la nécessité de cette disposition, dont on voit ici l'ancienne origine, que la persévérance que l'on a mise à la maintenir en vigueur, malgré une persévérance égale à l'é-luder.

Enfin , pour assurer le perfectionnement de la construction, un conseil de construction fut établi dans chaque port. (*Règlement du 22 mars 1674*). Il s'assemblait deux fois la semaine. Les officiers généraux de la marine, les intendants et commissaires-généraux, les capitaines de port et contrôleurs y avaient séance. Il avait la faculté de délibérer sur les constructions et les radoub ; il était chargé de recueillir tout ce que la marine française, celles des autres nations, et les productions du génie, offriraient d'utile pour perfectionner l'architecture navale et l'art de la navigation. Ce conseil, créé par le règlement du 22 mars 1674, et confirmé par l'ordonnance de 1689, a continué d'exister jusqu'en 1772, qu'il fut organisé sous le nom de conseil de marine.

Le règlement du 6 octobre 1674, sur la police générale des arsenaux, qui vint après tous les autres, semble moins un ouvrage fait pour établir une marine naissante que le résultat d'une vieille expérience. Tout y est bien

et sagement prescrit. Tout ce qui a rapport à l'achat , à la conservation des marchandises , des bois , armes et munitions , y est parfaitement tracé. Le service des vivres , celui des hôpitaux , la police intérieure de l'arsenal , celle des vaisseaux , leur armement , leur désarmement , les fonctions de chaque officier civil et militaire , le service de chaque atelier , le devoir de chaque maître , tout y est exprimé , quelquefois avec plus de précision qu'on ne l'a fait en aucun règlement postérieur. Les auteurs de la célèbre ordonnance de 1689 trouvèrent leur thème tout fait.

Parmi les moyens ordonnés pour la conservation des munitions , ceux qui concernent les bois sont dignes d'attention ; il y est dit :

« Les bois seront rangés sous des hangars , par piles ,
» rues et cantons , et distingués selon leur qualité et le
» temps de leur coupe ; et en cas qu'il n'y ait pas de lieu
» suffisamment pour les mettre à couvert , ils seront em-
» pilés en sorte que l'air passant entre toutes les distances ,
» les pièces ne se puissent échauffer et pourrir , et même
» qu'elles puissent être facilement reconnues et marquées
» par les maîtres charpentiers , et transportées sur les
» lieux où elles auront à être mises en œuvre .

» La conservation des mâts étant très-importante , il
» sera fait des fosses avec des écluses , pour les tenir
» sous l'eau salée. Il sera aussi bâti des hangars pour
» les conserver à sec , et à couvert du soleil et des eaux
» de la pluie. »

Ces articles sont ici reproduits pour prendre acte du principe ; les vues qu'ils expriment n'ont pas toujours été suivies. Pendant un long intervalle , les chefs du port se sont égarés dans des systèmes pernicieux sur la conservation des bois , et se sont disputés pour savoir quelle erreur prévaudrait , oubliant les sages conseils donnés par les premières ordonnances.

1670. — L'établissement des classes ou enrôlement des matelots , se fit en Provence en 1670 , en vertu d'un édit du 28 mai de la même année. On l'avait essayé cinq ans avant dans le Poitou et la Saintonge. Peu après , il avait été formé dans la Bretagne. La réussite de ce système , considéré dans le moyen de l'établir , détermina le gouvernement à le rendre général à toutes les provinces maritimes du royaume. « On se plaignait que les difficultés les plus grandes et les plus grands abus se faisaient auparavant remarquer dans les levées et la formation des équipages ; on était dans la nécessité de fermer tous les ports du royaume , de troubler ou interrompre le commerce des sujets , toutes les fois qu'on avait quelque vaisseau à mettre en mer. » Des capitaines et officiers de marine étaient envoyés précédemment dans les provinces pour engager les matelots , soit de volonté , soit de force. Mais ils rencontraient toujours des obstacles opiniâtres. Une ordonnance du 4 mars 1667 , et plusieurs autres , avaient autorisé les capitaines à user de toutes les voies de rigueur et de contrainte , à faire arrêter les fuyards et les constituer prisonniers , à saisir même leurs biens , pour servir dans tous les cas au rembourse-

ment des frais. Cependant si les termes de cette ordonnance contiennent la vérité (elle est la seule qui l'ait jamais dit), les paies qui leur furent données étaient alors plus avantageuses que celles qu'ils pouvaient recevoir des négociants et des armateurs particuliers. Mais ils avaient une immense répugnance pour le service rude des vaisseaux de guerre. Ces difficultés augmentaient tous les jours, surtout dans les ports et le long des côtes de la Provence, dont les matelots prenaient en grand nombre des engagements avec les nations étrangères et abandonnaient leur patrie. La déclaration du 20 février 1667, en proclamant amnistie, les engagea à rentrer dans leurs foyers ; mais cet appel ne fut pas généralement entendu, comme on peut le voir par l'édit du 27 août 1669, qui défendait aux Français, sous la peine des galères perpétuelles, « de s'établir en pays étranger, principale-
» ment à ceux qui travaillaient à la construction des
» vaisseaux, et s'engageaient dans les équipages ma-
» ritimes. »

Au pouvoir désordonné des capitaines pour les levées, devait succéder la discipline non moins pesante des classes.

L'enrôlement général des matelots de la côte de Provence fut confié aux soins du sieur d'Oppède, premier président au Parlement d'Aix, et du commissaire général de marine Brodard. On eut quelque peine à l'établir. Les matelots disponibles dans leurs quartiers s'absentaient de leurs demeures. Une ordonnance du 21 août 1671, con-

fiée à l'exécution du sieur Arnoul, commissaire général à Toulon, qui fut fait intendant deux ans après, déclara que ceux qui ne se présenteraient pas à deux revues de suite, seraient considérés et punis comme déserteurs. Cette peine était celle de mort. Deux édits successifs la confirmèrent (31 août et 23 septembre 1673.) La rigueur en fut pourtant adoucie par l'ordonnance du 19 septembre 1676, qui la commua en celle des galères perpétuelles, encore fort rigoureuse, mais en harmonie apparente avec le système pénal du temps. On fut encouragé à prononcer cet adoucissement par l'idée que l'on eut de « le rendre, en quelque sorte, utile à la marine, » en le faisant servir à augmenter les chiourmes, qui insensiblement manquaient de bras. »

Les gens de mer furent divisés en trois classes, dont chacune était alternativement réservée pour le service pendant une année. Les deux autres classes devaient avoir une entière liberté de naviguer au commerce et de se livrer à leur industrie. Les marins de la classe de service devaient être toujours salariés; embarqués, recevoir la solde entière; et disponibles dans leurs quartiers, la moitié de la solde, qu'on leur compterait tous les quinze jours, après une revue qui constaterait en même temps leur présence. Cette concession était souverainement juste, et la moindre qui pût faire supporter au marin le joug auquel on le soumettait; mais, malheureusement, elle fut promptement négligée, et l'ordonnance de 1689 n'en parle plus. Le matelot qui ne gagne sa vie qu'en courant la mer, obligé d'être souvent sans solde pendant

un an, immobile dans son foyer, périssait de misère s'il ne s'expatriait pas. Cette cruelle alternative finissait par lui rendre son existence insupportable, et lui faisait prendre en haine un service qui lui paraissait ingrat et absurde.

Sous un gouvernement encore tout empreint de féodalité, le marin était devenu un homme à corvée, à qui on ne devait rien, qui devait tout, et qui recevait, presque à libéralité, le salaire qui lui était donné quand il était au service. On voyait bien le mal qui en résultait, l'humanité en gémissait, le service en souffrait tout autant. Bien des voix, surtout dans les ports, s'élevaient pour adoucir ces rigueurs; mais le principe était trop fort, trop adhérent à l'esprit du pouvoir, pour qu'il cédât de son autorité ou de son droit.

L'enrôlement général donna le dénombrement des gens de mer. Le gouvernement put se rendre compte de ses ressources; l'ordre qu'il y mit eut pour intention de le faciliter dans ses levées; mais il compta trop sur l'obéissance, ou du moins sur la résignation des marins, et il se fit illusion sur leur abondance. Le marin perdait la liberté de toute sa vie pour le malheureux privilège d'exercer le métier le plus rude du monde. A tout âge (1), à toute heure, il lui fallait quitter son travail, ses moyens de vivre, et, ce qui était plus triste, laisser sa famille dans un misérable abandon. Ce spectacle, tenant en

(1) A tout âge, car il était appelable jusqu'à 60 ans.

crainte les autres classes de la société, les éloignait d'une carrière qui enchaînait, pour peu qu'on s'y essayât, et ne promettait que la misère. De là, l'insuffisance des classes; elle se faisait sentir même dans les armements commerciaux. La France, anciennement surtout, a eu plus d'objets de commerce que de navigation, et par conséquent que de navigateurs; il ne s'en formait pas au niveau de ses besoins, et l'armée navale ne faisait que consommer sans produire.

A quelque époque qu'on puisse citer, les classes n'ont jamais présenté, même pour de médiocres armements de l'Etat, qu'une ressource bientôt insuffisante, et qu'il fallait toujours arracher avec peine. La suite de ces documents en persuadera peut-être mieux par les faits, que ce qui pourrait en être dit d'avance.

Insensiblement les classes se confondaient entre elles; rétablies plusieurs fois, elles se confondaient de nouveau. Lorsqu'elles ont été remplacées par les tours de rôle, la même confusion s'y est mise, pour peu qu'il y ait eu des armements; et le désordre a été à son comble, lorsqu'il a fallu armer de grandes escadres. On a vu alors reparaître ce qu'on avait eu dessein d'empêcher, la fermeture des ports du royaume et l'interruption du commerce.

On était donc loin de la perfection, et pourtant l'œuvre de Colbert a survécu; mais il y a dans cette œuvre une raison dominante, vitale, qu'on doit appeler une raison d'Etat, car le marin ne se forme pas aussi vite que le soldat; on a besoin qu'il arrive sur le vaisseau, tout fait,

ou du moins fait en partie; et il fallait que la France renoncât à une marine ou qu'elle mît la main sur les seuls hommes qui pouvaient lui permettre de l'avoir. Le tort a été de n'avoir pas assez ménagé le sort de ces hommes précieux, et assez songé à leurs besoins de vivre.

Sans doute, la législation ancienne n'a pas toujours été ingrate; elle a plus d'une fois jeté un regard de bienveillance sur l'état de l'homme de mer; elle est semée de quelques dispositions d'intérêt pour lui, qui seront mentionnées à leur place; mais plus d'une fois aussi, et pendant longtemps, elle a semblé prendre à tâche de s'appesantir, même hors du service de l'Etat, sur l'inscrit maritime, et, dans des apparences de protection ou de police, de le gêner dans sa navigation et dans sa pêche, c'est-à-dire, dans ses moyens ordinaires d'existence.

De nos jours, une plus saine intelligence du droit, plus acceptable par l'homme, meilleure pour le service de l'Etat, a sensiblement adouci le régime des classes et des levées. Surtout on a pu facilement, par un meilleur ordre des finances, être plus libéral envers le marin et envers sa famille. La législation, sans supprimer le principe de l'enrôlement maritime, a été tempérée par les instructions du gouvernement. On est en marche pour donner à cette belle et indispensable institution la perfection qu'elle aura, lorsqu'on l'aura rapprochée le plus possible du droit commun, si on ne peut l'y faire entrer tout à fait.

Le régime des classes, en s'établissant, laissa aux intendants et commissaires généraux la faculté d'appeler les équipages et de les distribuer sur les vaisseaux. Cependant un règlement du 12 février 1672 donna bientôt aux officiers commandant les vaisseaux, le choix des officiers mariniers et matelots, et régla la manière dont ce choix serait fait. Mais les choses ne purent se faire régulièrement, et les capitaines moins anciens, appelés les derniers à choisir, se plaignirent d'avoir les équipages les plus faibles. Ces essais alternatifs firent prendre la résolution la plus raisonnable pour le moment. Une ordonnance du 18 juillet 1673 établit que la distribution sur les vaisseaux de guerre, des matelots, à mesure qu'ils arriveraient, se ferait décidément par les intendants et commissaires généraux. Le règlement du 14 juillet 1675 et l'ordonnance de 1689 confirmèrent cette disposition.

Colbert avait fondé la durée de la marine de l'Etat sur deux grands privilèges ; l'un, sur les matelots, dont il voulait disposer à tout moment, nous venons d'en voir l'exposé. Par l'autre, il s'empara de tous les bois de construction répandus sur le sol de la France. Il s'assura ainsi les deux principaux éléments pour la composition de la flotte : le personnel et la matière première. Le droit sur les bois, droit d'acquisition, fut donné et régi par une ordonnance du mois d'août 1669 (1). Tous les

(1) Une première idée en avait été posée dans un édit de Richelieu du 15 janvier 1639.

bois propres au service des constructions navales furent réservés pour les arsenaux. Des commissaires, plus tard des ingénieurs, des maîtres parcouraient les forêts et marquaient d'un sceau particulier les arbres qu'ils jugeaient nécessaire d'acquérir pour le service maritime ; c'est ce qu'on appela le *martelage*. Non-seulement il prédominait sur les forêts de l'Etat, de la couronne, sur les bois des communes, mais nul propriétaire ne pouvait vendre à d'autres qu'à la marine, lorsqu'elle exploitait elle-même par régie, ou aux fournisseurs de la marine, les arbres ainsi marqués. Le droit donné par l'ordonnance de 1669, réglementé quelquefois par des décisions des ministres ou des arrêts de tribunaux, a traversé près de deux siècles, et ce n'est que de nos jours, par la promulgation du Code forestier du 21 mai 1827, que des restrictions importantes, en ce qui concerne les bois des particuliers, y ont été apportées. Pendant ce long intervalle, les propriétaires n'ont pas toujours bien reconnu l'autorité du privilège. Toutes les fois que le gouvernement a été tenu d'une main ferme, ils s'y sont montrés soumis ; mais il y en a eu parmi eux, qui, protégés ou puissants, seigneurs chez eux, ont mis plus d'une fois l'administration de la marine dans l'embarras, et leur résistance, sans vaincre le droit de l'Etat, avait fini par l'atténuer.

Tels furent les principaux actes qui fondèrent cette époque. Pendant qu'on les mettait en exécution au port de Toulon, les constructions continuaient ; des vaisseaux et des escadres s'armaient.

1669. — Candie, l'une des principales possessions de Venise, assiégée par les Turcs depuis 24 ans, était réduite aux abois. Des officiers français, las de quelques années de paix, allèrent y chercher des combats avec le duc de La Feuillade. L'Europe alors s'éveilla pour la secourir. Sept mille hommes, parmi lesquels on comptait les compagnies de marine, furent embarqués sur la flotte de France, divisée en deux escadres, l'une de 13 galères et 3 galiotes à rames, commandée par le comte de Vivonne; l'autre, de 9 à 10 vaisseaux nouvellement construits à Toulon, sous les ordres du duc de Beaufort, qui avait la conduite de toute l'expédition. Le pape Clément IX y ajouta quelques bâtiments; il en fit même armer quelques-uns à Toulon, auxquels le duc de Beaufort commandait, s'intitulant chef et surintendant général de l'armée navale de l'Eglise.

L'armée partit de Toulon le 5 juin. Elle arriva à Candie le 19. Quelques galères de Malte et de Venise l'y rallièrent. Les Français firent quelques actes de valeur, mais mal combinés; et le téméraire duc de Beaufort périt dans une sortie. La place déjà trop abîmée pour se défendre plus longtemps, sembla attendre et désirer le départ des alliés pour se rendre aux assiégeants. La flotte fut ramenée à Toulon par le comte de Vivonne, sauf le vaisseau *la Thérèse*, de 56 canons, qui, dans une attaque contre les batteries turques, périt par une explosion de ses poudres, avec presque tout son équipage. Les équipages et les troupes furent débarqués à leur retour à l'hôpital St-Mandrier. Il existe un arrêt rendu le 20 mai 1670, qui

dispense du droit d'octroi les vivres envoyés à St-Mandrier pour leur nourriture, et en décharge généralement les équipages de tous les vaisseaux du roi. Cette exemption a toujours été maintenue.

1670. — Après la mort du duc de Beaufort, la charge d'amiral de France fut rétablie, mais avec beaucoup moins d'autorité qu'autrefois. Il avait pouvoir sur les amirautés, et la justice toute commerciale y était rendue en son nom ; il jouissait de différents droits mentionnés dans le règlement du 27 janvier 1670 ; mais il n'eut plus aucune fonction dans les ports militaires, ni dans les armements maritimes, à moins qu'il n'en reçût l'ordre exprès du roi. Le duc de Vermandois eut cette charge ; une compagnie était attachée à sa personne et portait son nom ; mais, peu après, elle fut réformée et remplacée par trois compagnies de gardes de la marine, destinées à servir de pépinière au corps des officiers.

1670.— Les Barbaresques, réparant leurs pertes, recommençaient à courir sur les vaisseaux français. Une escadre de 6 vaisseaux et 3 flûtes, confiée au marquis de Martel, lieutenant-général des armées navales, partit de Toulon le 12 mai, se présenta à La Goulette, et effraya les corsaires, qui demandèrent la paix. On la leur accorda, en exigeant qu'ils rendissent tous les navires et les esclaves français qu'ils avaient enlevés.

Il y eut différents armements dans le cours des années suivantes. Des combats furent livrés dans l'Océan, en 1672 et 1673, par les flottes alliées de France et d'An-

gleterre contre celle des États-Généraux. Des vaisseaux de Toulon figurèrent seulement dans ceux de cette dernière année, les armements de 1672 n'étant partis que de Brest et de Rochefort. La division de Toulon fut conduite par le marquis de Martel, qui se jeta vivement au feu dans ces engagements, malgré l'inaction systématique du maréchal d'Estrées, dont il critiqua ensuite vivement les manœuvres.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, une escadre fut équipée en 1674, pour former le siège de Roses. L'échec que le comte de Schomberg reçut au Roussillon fit échouer ce projet. Mais les frais de l'armement ne furent pas tout à fait inutiles; il servit à un nouveau dessein, et prépara le champ où la marine française devait bientôt briller de son plus bel éclat.

Messine, révoltée contre les Espagnols, avait demandé des secours à Louis XIV. Elle était assiégée, et pressée par la famine, et allait subir le joug de ses maîtres irrités, lorsque le chevalier de Valbelle, parti de Toulon le 15 septembre, avec 6 vaisseaux de guerre et quelques navires de charge, y entra et fournit la ville de troupes, de blé et de munitions. De nouveaux secours y arrivèrent bientôt, amenés par une autre division de 6 vaisseaux. Les Espagnols, qui bloquaient la ville à vue, avec 23 vaisseaux et 49 galères, les laissèrent passer.

L'occupation de Messine par les Français pouvait être une diversion favorable à leurs desseins en Flandre. On poursuivit cette entreprise. Une escadre de 9 vaisseaux

de guerre , 1 frégate , 3 brûlots et 8 bâtiments chargés de blé et de munitions , partit de Toulon le 29 janvier 1675 , sous la conduite du duc de Vivonne ; mais Duquesne , qui depuis longtemps était le meilleur officier de la marine de France , faisait partie de cette expédition. Le 11 février on aperçut les côtes de la Sicile. Les Espagnols , qui avaient 20 vaisseaux et 16 galères , vinrent cette fois au-devant de l'escadre française. Elle était partagée en trois divisions laissant entre elles de grands intervalles , pour n'être pas enveloppée par un ennemi supérieur , dont elle n'appréhendait que le nombre. L'escadre marchait dans cet ordre :

2^e Division. — Le *St-Esprit*. — Duquesne.

Le *Fidèle*.

L'*Aimable*.

1^{re} Division. — Le *Sceptre*. — Le gén. de Vivonne.

L'*Heureux*.

Le *Parfait*.

3^e Division. — Le *St-Michel*. — De Preuilly.

L'*Apollon*.

Le *Vaillant*.

Les 36 bâtiments ennemis tombèrent à la fois sur les Français. Duquesne soutint le premier choc et fut puissamment secouru par le duc de Vivonne. La 3^e division qui était un peu en arrière , s'avança bientôt , et le combat fut poussé avec une opiniâtreté égale de part et d'autre , sans qu'aucun vaisseau français pliât. Un renfort venu à

propos décida la victoire. Le chevalier de Valbelle , qui était demeuré à Messine, d'où il n'avait pu sortir, étant bloqué par les Espagnols , accourut à toutes voiles, avec 4 vaisseaux, au lieu du combat , favorisé par un vent arrière. Les Espagnols, se voyant entre deux feux et fort maltraités, prirent la fuite, laissant un vaisseau de 40 canons entre les mains des Français, et abandonnant dans la nuit quatre de leurs meilleurs vaisseaux qui coulèrent bas. Messine fut ainsi approvisionnée. Elle prêta serment de fidélité à Louis XIV, et reconnut le duc de Vivonne comme vice-roi. Elle continua à recevoir des renforts, les galères suffisaient pour les y conduire, tandis que Duquesne croisait sur les côtes de la Sicile.

1676. — Les Espagnols, n'osant plus se mesurer avec les Français, engagèrent les Etats-Généraux à leur fournir des secours, et Ruyter vint avec 24 vaisseaux. Il apprit, en arrivant à Palerme , qu'une escadre française était attendue à Messine avec un convoi. Il se porta sur-le-champ au-devant d'elle. L'armée française, composée de 20 vaisseaux et 6 brûlots, commandée par Duquesne, était partie des îles d'Hyères le 17 décembre 1675. Le général français, averti de la présence de Ruyter, dépêcha une felouque à Messine pour prier le duc de Vivonne d'envoyer au-devant de lui les 10 vaisseaux qui y étaient aux ordres du marquis d'Almeras. Cependant les escadres s'approchant, Duquesne se sentit assez fort pour combattre Ruyter sans attendre le renfort des dix vaisseaux. Il navigua sur lui; on resta en présence tout un jour. Le 8 janvier l'engagement commença. Ruyter dit, dans

la lettre qu'il écrivit le lendemain aux Etats-Généraux, qu'il n'avait jamais vu de combat aussi opiniâtre et aussi furieux. Il fut forcé de plier, et aurait pu être défait en cette première affaire, si un calme n'eût empêché les mouvements des Français et n'eût permis aux galères d'Espagne de venir remorquer les Hollandais maltraités. Ceux-ci y perdirent néanmoins un de leurs vaisseaux, qui, criblé à fleur d'eau, coula bas sous la remorque. Le lendemain de la bataille, les dix vaisseaux de Messine rejoignirent Duquesne, qui resta en mer pour observer l'ennemi. L'amiral hollandais avait été joint par plusieurs vaisseaux espagnols, mais il se retira, et l'escadre française, après avoir croisé autour de la Sicile, entra, quatre jours après, triomphante à Messine. Duquesne força, dans cette affaire, l'estime de Colbert, qui avait appréhendé de le voir se mesurer avec un homme de la tête et du cœur de Ruyter.

1676. — Celui-ci s'étant radoubé à Melazzo, avait repris la route de la Hollande; mais de nouveaux ordres le firent retourner sur les côtes de la Sicile. Une seconde affaire, aussi rude que la première, eut lieu le 22 avril devant Syracuse. L'armée française était composée de 30 vaisseaux. Les ennemis en avaient 29, 9 galères et plusieurs brûlots. Le champ de bataille resta aux Français, qui l'achetèrent par la mort de quelques-uns de leurs plus braves capitaines et du vice-amiral d'Almeras, tué en se mesurant avec le vaisseau de Ruyter. Mais Ruyter reçut une blessure mortelle à laquelle il succomba, à Syracuse, sept jours après la bataille, em-

portant les regrets de ses adversaires presque autant que ceux de ses compatriotes. La bordée qui l'atteignit vint, dit-on, du vaisseau *Le Magnifique*, capitaine Gravier.

Ces succès rendirent les Français plus entreprenants. Les armées alliées s'étant retirées à Palerme, ils résolurent de les y combattre. Le duc de Vivonne, devenu depuis peu maréchal, s'embarqua. Son armée était de 28 vaisseaux, 25 galères arrivées récemment de Marseille, et 9 brûlots. L'avant-garde était commandée par Duquesne, à qui l'histoire fait honneur de la brillante victoire qui fut remportée. On fut devant Palerme le 31 mai. L'armée des ennemis était de 27 vaisseaux, 4 brûlots et 19 galères, et défendue par les fortifications du môle et de la ville. 9 vaisseaux et 7 galères furent détachés de l'armée française, sous les ordres du marquis de Preuilly, pour tomber sur la tête de la ligne ennemie, soutenus de très-près par toute l'armée. Dès qu'ils furent à la portée du canon, on fit sur eux un très-grand feu ; ils le soutinrent avec beaucoup de fermeté, s'approchèrent des ennemis plus près que de la longueur d'un câble, mouillèrent sur la bouée de leurs ancres, et ne commencèrent à tirer qu'après s'être bien établis pour le combat. Tant de résolution intimida les ennemis ; effrayés de se voir attaqués de si près, leurs vaisseaux de la tête coupèrent les câbles et allèrent s'échouer. Ce commencement de désordre fut augmenté par les brûlots qu'on lança sur eux. D'un autre côté, le reste de l'armée française était tombé sur le corps de bataille des ennemis. L'amiral d'Espagne, vaisseau de premier rang, fut in-

cendie par deux brûlots ; l'amiral de Hollande, pour éviter l'embrasement, s'échoua avec le reste des vaisseaux de son armée. Les brûlots furent alors dirigés plus sûrement sur eux, et leur propre incendie mit le feu à d'autres vaisseaux. Douze des plus gros furent consumés, ainsi que six galères. La perte des Français fut peu considérable. Tourville, déjà chef d'escadre, y montra sa bravoure et ses talents. Avant l'action, il s'était approché sur une felouque, à une demi-portée du canon des ennemis, pour reconnaître leur position.

L'armée française était composée des vaisseaux suivants :

AVANT-GARDE.

- Le Fortuné.* — Marquis d'Amfreville.
- L'Aimable.* — De La Barre.
- Le Joli.* — De Belle-Isle.
- Le Grand.* — De Beaulieu.
- L'Éclatant.* — De Coëtlogon.
- Le St-Esprit.* — Duquesne, commandant la division.
- Le Mignon.* — D'Erlingue.
- Le Parfait.* — Duquesne, fils.
- L'Aquilon.* — De Montreuil.
- Le Vaillant.* — De Septem.

CORPS DE BATAILLE.

- L'Agréable.* — Chevalier d'Hally.
- Le Téméraire.* — Chevalier de L'Héry.
- La Sirène.* — Chevalier de Béthune.
- Le Pompeux.* — Chevalier de Valbelle, chef d'escadre.

- Le Sceptre.* — { Maréchal de Vivonne, amiral.
 { Cheval. de Tourville, chef d'escad^{re}.
L'Assuré. — Chevalier de Villette Marsay.
Le Brusque. — De La Motte.
Le Fier. — Chabert.
Le Sage. — Marquis de Langeron.

ARRIÈRE-GARDE.

- L'Heureux.* — La Bretèche.
L'Apollon. — Chevalier de Forbin, frère de celui
 dont on a les Mémoires.
Le Trident. — Chevalier de Belle-Fontaine.
Le Sans-Pareil — De Châteauneuf.
Le Lys. — Gabaret, chef d'escadre, comman-
 dant la division.
Le Magnifique — Gravier.
Le Vermandois — Marquis de La Porte.
Le Prudent. — Chevalier de La Fayette.
Le Fidèle. — Cogoulin.

Les Français parcouraient en maîtres la Méditerranée. Ils gardèrent Messine encore deux ans. Le roi se disposant à la paix, crut faciliter les négociations en abandonnant cette ville, qu'il n'aurait pu conserver, fatigué d'ailleurs des périls que couraient les Français au milieu des complots que les Siciliens inconstants tramaient tous les jours. Une escadre partit de Toulon le 2 février 1678. Le maréchal de La Feuillade, qui était à bord, fut chargé d'exécuter cette évacuation. Il fallait la faire en secret, de peur que la populace ne voulût s'y opposer, ou que,

poussée par quelque désespoir, elle n'accablât les Français qui étaient dans la ville. Le 20 février il arriva à Messine ; il arma toutes les galères, tous les vaisseaux qui étaient restés ; fit embarquer tous les Français, tous les bagages, comme s'il avait en vue une entreprise sur un autre point de la Sicile ; il prit même un prétexte pour embarquer les malades. Quand tout fut prêt, il déclara son dessein. La consternation se mit alors dans Messine ; on craignit la vengeance des Espagnols, et 450 familles furent reçues à bord des vaisseaux, avec ce qu'elles avaient de plus précieux. Les Messinois émigrants qui possédaient une industrie ou des talents utiles à la marine, trouvèrent place, en arrivant en France, dans l'arsenal de Toulon. La flotte y aborda heureusement le 9 avril, composée de 120 bâtiments. Comme la saison était encore périlleuse pour la navigation des galères, le maréchal de La Feuillade avait ordre de les couler, s'il n'avait pu les ramener ; mais il n'eut pas besoin de faire ce sacrifice.

Dans le cours de cette guerre, les armements en course furent encouragés. On se plaignit encore que les corsaires de Provence prenaient des navires alliés sous divers prétextes ; et le gouvernement exigea rigoureusement des armateurs une forte caution. (*Ordonnance du 23 février 1674*). Pour faciliter ces sortes d'armements, il offrit et prêta aux particuliers les vaisseaux du roi d'un rang inférieur ; ils étaient plus propres pour la course, et d'ailleurs les vaisseaux des premiers rangs étaient réservés pour les opérations militaires. Un règlement (*Rè-*

glement du 5 octobre 1674) détermina les conditions générales de ces sortes de cessions; les vaisseaux étaient donnés en état et pourvus de tout. Le produit des prises était divisé en trois parts; l'une appartenait au roi pour son vaisseau; la seconde aux armateurs pour les vivres et leurs avances; la troisième aux équipages. Le mode à suivre dans la vente et l'adjudication des prises et de leurs marchandises fut réglé mieux que par le passé. Le droit de faire les procédures fut partagé entre les intendants et les amirautés. (*Ordonnance du 23 février 1674, confirmée par le Règlement du 21 octobre 1688 et l'Ordonnance de 1689*).

Duquesne était aussi utile dans le repos qu'à la mer. Il commandait le port de Toulon dans l'intervalle de ses embarquements, et avait le mérite de préparer lui-même ses escadres; ce qui n'est pas un médiocre avantage pour un général qui va se livrer à des entreprises et combattre l'ennemi. Ayant parcouru tous les ports et visité fréquemment les chantiers, il s'était rendu habile dans l'art de la construction. Ses avis avaient une grande influence dans les conseils. Il fit en 1678 un règlement sur la construction des vaisseaux, dans le but de corriger leurs vices et leurs dissemblances. On cherchait dans des conférences tenues à la cour, où le roi assistait quelquefois, à faire adopter, conformément aux ordonnances, une méthode uniforme dans tous les ports. Son avis fut mis en concurrence avec celui de Bernard-Renaud, constructeur du port de Brest, et homme de génie. La réputation de Duquesne faisait pencher les sentiments en sa

faveur ; mais il eut le talent de reconnaître la supériorité des plans de Renaud, et le mérite d'en conseiller l'exécution.

1678. — Pendant qu'il était auprès du ministre, on avait entrepris à Toulon la réparation du *Magnifique*, vaisseau déjà vieux. L'avant était radoubé, et on allait entreprendre l'arrière. Cette partie exigeait une plus forte réparation qu'on ne l'avait cru à la première visite. Duquesne, en arrivant, voulut qu'on abandonnât le vaisseau. « Si par la considération, disait-il, que ce vaisseau » est radoubé par son avant, l'on conclut qu'il faut aussi » achever le radoub de son arrière, je réponds par cette » maxime que les plus courtes folies sont les meilleures, » et qu'il n'est pas toujours expédient de mêler le bon » argent avec le mauvais. L'agitation de la mer, ajoutait-il, est la pierre de touche qui découvre le défaut d'un » vaisseau, ce qu'on ne peut bien voir dans le port de » Toulon, où il n'y a pas d'agitation. » Il jugeait que le *Magnifique* ne pourrait supporter une grosse mer, et qu'il était prudent de le démolir. On le rasa en ponton deux ans après.

1679. — Un événement malheureux jeta quelques nuages sur l'administration des travaux du port. Quatre vaisseaux, partis de Toulon en 1679 pour se rendre à Brest, furent assaillis, à la vue de Belle-Isle, d'un furieux coup de vent qui en fit périr trois. Tourville et Coëtlogon, commandant le *Sans Pareil* et le *Content*, ne furent sauvés que par hasard, et le capitaine Chabert, qui montait

le *Conquérant*, périt avec son équipage. Dans un malheur, on suppose toujours une faute, et l'on se hâte de l'attribuer à d'autres qu'à soi ; elle fut jetée sur l'intendant Arnoul, fils de celui qui avait établi les classes en Provence, et devenu successeur de son père en 1673. Jeune encore, et placé à ce poste par la faveur, il avait plus d'une fois mécontenté Colbert, qui ne lui épargnait pas de rudes reproches d'inexpérience et même de négligence aux travaux ; il en déplaisait par là davantage aux officiers de vaisseau, qui, en cette occasion, le rendirent responsable du tort des événements. On prétendit qu'il avait voulu faire partir les vaisseaux, malgré qu'on lui eût objecté qu'ils étaient hors d'état de naviguer. Le représentant Rouyer, dans les discussions élevées sur l'exécution de la loi du 3 brumaire an iv, (*Lois de la marine, tome vi, page 214.*) a répété cette accusation. Pour la juger, il suffit de remarquer que, depuis 1674, le conseil de construction, dont un des principaux devoirs était d'examiner les vaisseaux qui devaient prendre la mer, était installé dans l'arsenal de Toulon. Il était présidé par l'officier qui avait le commandement du port, et composé en plus grande partie d'officiers de marine. L'intendant n'y avait que sa voix. Est-il croyable qu'il eût réussi à faire passer un avis de cette conséquence, malgré tout le conseil, malgré Duquesne qui, l'année précédente, avait émis une opinion si prépondérante sur le *Magnifique*, malgré Tourville, qui était alors chef d'escadre et montait un des vaisseaux qui naufragèrent ? Il était donc injuste de mettre à la charge seule de l'intendant,

un accident dont le port entier, dans tous les cas, devait partager la responsabilité, s'il ne fallait pas, en bonne foi, la mettre un peu plus sur le compte des éléments. Cependant, la voix qui s'éleva contre l'intendant Arnoul fut assez forte pour que sa révocation fût prononcée (11 décembre 1679); mais sa disgrâce fut bientôt adoucie : il continua de servir dans d'autres ports. et fut intendant à Marseille jusqu'à sa mort en 1719.

1679. — Le traité de Nimègue venait enfin de se conclure. La France, qui étonnait l'Europe par ses progrès en marine, encouragée elle-même par les avantages et par la gloire qu'elle en recueillait, profita de la paix pour augmenter ses forces maritimes, agrandir ses ports et y fonder des ouvrages précieux, qui en ont fait à la fois la commodité et l'ornement. L'arsenal de Toulon, devenu trop resserré pour le nombre de bâtiments qu'il fallait y entretenir, prit de grands développements, car on y comptait quarante vaisseaux, dont six à trois ponts, indépendamment d'une quantité de flûtes, de brûlots et d'autres bâtiments inférieurs. Marseille avait 30 galères, équipées de 5,600 forçats ou esclaves.

Tous les arts étaient appelés pour payer leur tribut à la gloire dont nos marins s'étaient couverts, et ajouter à l'admiration qu'inspiraient ces escadres qui naissaient en si peu de temps. Les vaisseaux étaient embellis des ornements de la peinture et de la sculpture. Les deux *Vanloo*, *La Rose*, décoraient leur intérieur et leurs galeries de tableaux de goût. *Puget*, et après lui *Toro* et *Raimbault*, les enrichissaient de figures et de bas-reliefs.

Leurs belles compositions furent des modèles que les autres nations s'empressèrent d'imiter dans les embellissements de leurs marines.

Ceci cependant doit être dit avec mesure. Sans doute il y eut de l'admiration pour ces décorations magnifiques, qui semblaient vouloir étaler au dehors la suprématie de la France en toutes choses ; son élévation dans les arts était montrée comme un indice de sa puissance. C'était l'inspiration de Colbert, et il y poussait de toute sa pensée ; car, avant que Puget ne fût appelé au port, il avait lui-même commandé des dessins au célèbre peintre Lebrun, qu'il avait investi de la charge d'inspecteur général des ouvrages de sculpture, et qui donna les dessins des deux vaisseaux de premier rang *le Royal-Louis*, en 1667, et *le Dauphin-Royal*, l'année suivante. Dans le même temps il envoyait à Toulon l'habile statuaire Girardon, qui modela, compléta et fit exécuter sur ces dessins les décorations de ces deux grands vaisseaux. C'était flatter Colbert que de le suivre dans ses goûts de telles somptuosités. Puget était l'homme qui pouvait le mieux y entrer, et il commença son œuvre par le riche vaisseau *le Monarque*, qui sortait à peine de ses mains au moment de l'expédition de Candie, en 1669. Mais ces constructions éblouissantes par leurs magnifiques décors, n'obtenaient pas de tous les officiers de la marine le même sentiment d'admiration. Ils trouvaient les poupes trop lourdes, leurs saillies dangereuses. Ils faisaient remarquer que les Anglais et les Hollandais ne mettaient presque point d'ornements. Enfin, le roi d'Angleterre, Charles II,

qui vit de ces vaisseaux, avait blâmé leurs galeries. C'était dès 1670 que ces représentations étaient faites; Colbert les sentit, et, sans vouloir abandonner tout à fait ses idées artistiques, recommanda qu'on fit des décors plus légers, de manière à ne pas sacrifier aux ornements le service du navire. Puget, qui était constructeur aussi (1), en convint, et fit des compositions où, sans charger les avants et les arrières de trop grandes et pesantes sculptures, le goût et l'art se manifestaient toujours. Ce furent ces décorations que saisit une approbation plus universelle, et que les autres marines finirent par imiter. Puget continua pendant douze ans son œuvre sur le grand nombre des vaisseaux qui, dans cette période, sortirent des chantiers du port encore resserré entre les môles de la vieille darse.

(1) Puget en arrivant avait cru qu'on lui confierait la direction des constructions neuves aussi bien que celle de leurs ornements; mais Colbert apaisa cette prétention, disant que l'intention du roi avait été de lui confier seulement la direction des ouvrages de sculpture.

IV.

Agrandissement de l'arsenal par Louis XIV. — Bombardement d'Alger. — Expédition de Gênes. — Poursuites contre les Barbaresques. — Achats d'esclaves turcs. — Ordonnance de 1681. — Soldats du port.

Depuis longtemps des ingénieurs avaient été envoyés à Toulon pour étudier l'agrandissement de l'arsenal, et donner les plans de tous les établissements à créer. (*Règlement du 23 octobre 1674*). C'était dans le même temps que Colbert faisait visiter les ports de Brest, Dunkerque, le Havre et Rochefort, pour les augmenter ou les fonder. On avait déterminé le genre et le goût des édifices qu'il fallait élever. On voulait écarter à l'avance toutes les idées étroites, et celles qui iraient se perdre dans la recherche et le luxe. Celles-ci étaient repoussées, soit qu'on les redoutât pour la dépense, soit qu'on jugeât la richesse de l'architecture peu nécessaire dans un port où les établissements sont faits plus pour le travail que pour la représentation; bien qu'au fond les embellissements naturels des arts s'adaptent à toutes sortes de constructions, et n'en soient pas la partie la plus chère. Des considérations de cette sorte firent avorter des plans d'agrandissement tracés dès 1670, par Puget. Colbert lui avait alors demandé ses idées, et lui avait fourni des mémoires, et Puget avait fait trois plans divers,

prenant plus ou moins d'espace. Ils furent trouvés trop magnifiques, et la protection que l'intendant Matharel accordait à cet artiste, aussi habile architecte que grand statuaire, ne put parvenir à les faire adopter. Quoi qu'il en soit, il fut « résolu que les établissements seraient » bâtis avec les précautions les plus grandes et les meilleurs matériaux; mais l'architecture devait en être » simple et tirer sa magnificence et sa beauté de la disposition, de l'étendue et de la solidité, sans employer » d'autres ornements. » (*Règlement du 6 octobre 1674.*)

1679. — Après la paix, on eut plus de temps et de moyens à donner à ces grands ouvrages. Le projet pour l'arsenal fut arrêté en 1679. Le plan, pour l'honneur encore de Toulon, fut dressé par Vauban. Il suivit les directions de Colbert, et donna néanmoins au port des édifices qui, dans leur simplicité, se ressentirent du génie de leur auteur et de la grandeur d'un règne glorieux pour les arts.

1680. — Les travaux ne commencèrent que l'année suivante. Il fallut démolir les remparts qui entouraient la ville à l'Ouest, depuis la fonderie jusqu'au vieil arsenal, et les reporter plus loin, afin de renfermer dans leur enceinte l'arsenal nouveau. Le procès-verbal des experts pour l'estimation des terres qui furent prises en cette occasion, la porte à 105,678^l. 4^s. 8^d. (1). C'étaient

(1) On devait encore, en 1720, le prix de quelques terres et maisons dont on s'était emparé pour cet agrandissement.

des jardins , des terres arrosables , quelques maisons , un couvent de Récollets ; il y avait la boucherie appartenant à la communauté. Quand on eut séparé la place réservée pour l'arsenal , il fut fait des lots des autres parties de terrain qui furent vendues pour bâtir les maisons formant aujourd'hui le quartier neuf. Dans la crainte que les anciens propriétaires des terres n'y prétendissent , un arrêt du conseil d'Etat intervint pour consolider ces ventes.

Les devis des ouvrages furent donnés par Vauban. Ils sont remarquables par le soin avec lequel ils sont tracés , et une prévoyance de détail assez étendue pour empêcher d'abuser ou de se méprendre. Les travaux furent dirigés par l'ingénieur Niquet , et confiés pour l'exécution au sieur Boyer , architecte de la ville de Paris , qui , ayant fait les conditions les plus avantageuses , fut accepté comme entrepreneur.

La nouvelle darse fut creusée en même temps qu'on faisait les jetées et que l'on consolidait le terrain sur lequel on devait bâtir ou travailler. L'approfondissement se fit d'abord à 22 pieds. Les vases furent transportées vers Malbousquet , dans un grand marais inondé par la mer , et firent naître le terrain de Castigneau et la plaine connue sous le nom de Missiessy. Le roi en fit don à M. de Vauvré , qu'il avait nommé intendant de la marine à Toulon , en 1679 , au commencement de tous ces travaux. Des pilotis avaient été plantés le long du rivage de la mer , jusqu'à la pointe de La Baumette , pour empêcher que les boues ne rentrassent dans la rade.

Tous les bords de la darse et les chantiers de construction sont sur des jetées faites après que les machines eurent creusé jusqu'au ferme, et terminées au-dessus par des encaissements maçonnés. Vauban jugea qu'il n'y avait pas d'autres moyens pour donner aux terrains où l'on devait construire des vaisseaux, une solidité convenable à de si grands poids. Pour rendre cette solidité uniforme, il fut fait d'abord, avec les premiers déblais qui furent jetés, un lit de 5 pieds de hauteur, nivelé autant qu'il était possible dans toute son étendue. Un grand soin fut apporté pour rendre fermes et solides les talus extérieurs. Un second lit fut élevé de cette manière; ensuite un troisième, jusqu'à ce que l'on fût arrivé à 7 pieds et demi de la superficie des moyennes eaux. On fit couler alors, aux extrémités des quais, des rangées de caisses, en bois de pin, de 15 à 20 toises de long, qui furent maçonnées convenablement, et derrière lesquelles fut achevé l'exhaussement du terrain.

Le fond de l'endroit où les forges devaient être bâties, n'étant pas uniforme à cause des vieilles jetées qui s'y rencontraient, on ne put éviter de les fonder sur pilotis. Quelques autres parties l'ont été également, telles qu'une section de la corderie, la garniture et différents édifices qui demandaient ce moyen de solidité; mais généralement les magasins particuliers et les autres établissements à un étage qui entourent la mer, légers de construction, ne reposent que sur les jetées.

Les bords des quais avaient été recouverts en pierres

de Calissane, que le temps a usées, et que l'on a remplacées dans la suite par des pierres dures de Cassis.

Les travaux furent conduits avec activité. Il fallait beaucoup de bras. On ne se servit point des forçats, qui étaient alors sur les galères à Marseille. On y employa des soldats, qui ne se contentaient pas toujours du salaire assigné à leur peine. Une ordonnance du roi (*du 18 mars 1681*) régla à 9 sols, en hiver, et 10 sols, en été, le prix de leur journée, avec une augmentation de 2 sols pour les travaux pénibles, comme d'avoir les pieds dans l'eau, ou de tourner des moulins. Moyennant ces rétributions, S. M. voulait que les soldats « s'employassent aux ouvrages sans difficulté, à moins qu'ils ne préférassent » travailler à la tâche et se contenter de ce que l'entrepreneur voudrait raisonnablement leur donner. »

Les ouvrages furent perfectionnés en l'année 1684, pendant laquelle on acheva tous les magasins particuliers des vaisseaux, les magasins de l'artillerie, l'atelier des armuriers, la salle d'armes, les ateliers des menuisiers, des forgerons et la plus grande partie de tous ceux que, pendant un siècle et demi, on a vus répandus dans l'arsenal (1). On édifia le magasin général, tout bâti en pierres de Calissane et orné de grands pilastres, fort bel édifice, dont on a eu à déplorer la perte en 1793; et la corderie, chef-d'œuvre d'architecture simple, d'un dessin

(1) Beaucoup de ces édifices, devenus avec le temps vieux ou insuffisants, ont été refondus ou modifiés dans les nouveaux accastillages du port, et, on peut le dire d'avance, les récents ont dignement succédé aux anciens.

pur, de 200 toises de longueur, terminée à ses extrémités par deux beaux escaliers à deux rampes, et dont les façades extérieures, qu'on a aplanies depuis, étaient relevées en bossage, dans le goût d'alors.

Mais ce qui fait peine à dire, Vauban se trouva gêné dans ses conceptions ; il ne put se développer comme il l'aurait voulu dans l'espace étroit qui lui fut livré, et il prédit que tôt ou tard il faudrait que l'arsenal s'agrandit encore. C'est ce qui fut cause, sans aucun doute, que quelques parties nécessaires à l'ensemble d'un grand port militaire furent omises ou négligées. On ne construisit point des magasins aux vivres, des hôpitaux, des formes pour radoubier les vaisseaux. Le port en a manqué longtemps. Combien de fois, pendant plus d'un siècle, dans les moments les plus urgents, n'a-t-on pas surtout regretté cette dernière lacune dans les plans de Vauban, et n'a-t-on pas dit et pensé que son génie se serait grandement montré, s'il eût construit des bassins de radoub, ouvrage qui n'appartient pas à un talent ordinaire, et pour lequel il faut lutter contre la nature, surtout dans la mer Méditerranée. Ce désir et ce regret se sont amoindris aujourd'hui ; nous avons vu fonder enfin de ces difficiles ouvrages, hardiment conçus et habilement exécutés.

L'idée, avec le besoin d'avoir un bassin à Toulon pour radoubier les vaisseaux, s'était pourtant annoncée dès lors, depuis quelque temps : une caisse immense avait été entreprise en 1679, à dessein de l'employer à une

forme; mais, six ans après, elle se trouvait en partie pourrie, et elle fut vendue comme inutile au service.

Le projet avait été conçu de fonder à Toulon, de même qu'à Rochefort, un hôtel pour recevoir et entretenir les officiers, matelots et soldats, servant sur les vaisseaux, estropiés au service. Ces établissements auraient été secourus par une retenue de 6 deniers par livre, sur les appointements de tous les officiers et équipages; mais ce dessein s'évanouit, et il n'en resta de bon que la proposition et la retenue, mise dès lors en application, et qui devint le fondement de la caisse des invalides.

A l'aide de ces agrandissements, Toulon eut deux ports, l'un pour le commerce, l'autre pour le service militaire. Chacun de ces deux ports eut son ouverture communiquant avec la rade, toutes les deux heureusement placées sur deux canaux que l'on croit formés et entretenus naturellement par des sources souterraines.

Les rivières de l'Egoutier et du Las, qui coulent aux deux côtés de Toulon, avaient leurs embouchures très-voisines du port, dont elles pouvaient embarrasser les approches par les terres qu'elles charrient quelquefois. Leur cours fut détourné; le Las se jeta plus loin dans le fond de la petite rade, et l'Egoutier fut dirigé vers la grande rade.

Il fut fait, dans les mêmes vues, en 1679, un canal d'un bout à l'autre de la rue Bourbon, pour empêcher les eaux des ruisseaux de la ville de tomber dans la vieille darse et de l'encombrer de leurs immondices. Mais il

arriva, quelque temps après, qu'un vaisseau en radoub, qui resta sur un côté pendant 3 ou 4 mois, eut ce côté tout chironné de vers ; ce qu'on attribua à ce qu'il ne coulait plus d'eau douce dans la darse, et l'on se crut obligé de détruire le canal et de faire rentrer les eaux dans le port en mettant des grilles à l'issue des aqueducs. La notice d'où ce fait est tiré, dit qu'en peu de temps les vers furent détruits ; mais c'est un problème qu'on peut sans risque ne pas croire bien résolu. Cette question des vers qui s'attachent aux bordages des vaisseaux a souvent occupé les personnes du port, et elle reparaîtra quelquefois.

Deux expéditions, que les historiens ont rappelées avec assez de soin, donnèrent au port une active distraction, au milieu de ces grands travaux, sans les interrompre. Les armements contre Alger et contre Gênes devinrent des exercices qui maintinrent en haleine les officiers de la marine et les préparèrent à de plus périlleuses luttes. Les soumissions de ces faibles Etats furent de petits triomphes que la marine procura à Louis XIV. On ne les dut point à de grands développements de forces ; l'invention des galiotes à bombes et l'expérience de Duquesne en firent tout le succès.

1681. — Les Tripolitains qui étaient venus pirater sur les côtes de la Provence, furent d'abord châtiés. Duquesne, à la tête d'une escadre, partit et les chercha. Il rencontra huit de leurs vaisseaux et les détruisit dans le port de Scio, en endommageant le château de cette place, qui avait tiré sur lui. A cette nouvelle, il y eut à Constanti-

nople une grande fermentation qui manqua devenir fatale aux nationaux. Le Grand-Seigneur parut irrité de la violation de son territoire; mais la puissance de la France lui imposa au point qu'il se rendit médiateur de la paix des Tripolitains avec le roi. Duquesne en régla les conditions avec le bacha de Tripoli, qui rendit tout ce qui avait été enlevé.

Cet exemple ne retint pas les Algériens qui, rompant tout à fait avec la France, mirent en mer douze corsaires pour courir ostensiblement sur les navires français. On se décida à les châtier vigoureusement. On croyait ne pouvoir le faire qu'en débarquant une armée sur la côte pour assiéger leur ville. Bernard-Renaud représenta les chances dangereuses d'une expédition semblable, qui avait coûté une belle armée à Charles-Quint. Il dit qu'il valait mieux bombarder Alger par mer, et s'engagea à construire une espèce de bâtiments d'où l'on pourrait tirer des mortiers avec autant de succès que sur terre. On le traita d'absurde et de visionnaire; mais Colbert l'écouta, et Duquesne embrassa son idée. Cinq galiotes à bombes furent aussitôt construites, 2 à Dunkerque et 3 au Havre. Elles portaient deux mortiers et quatre canons. Renaud les conduisit bientôt sur la côte de Barbarie, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre. Duquesne, parti de Toulon le 12 juin, y était déjà rendu. Le 21 juin l'escadre française fut toute réunie devant Alger; elle consistait en 11 vaisseaux, 15 galères, 5 galiotes et quelques brûlots et bâtiments de transport. Duquesne fit aussitôt préparer tout ce qui était nécessaire pour le bombarde-

ment ; il détacha cependant une partie de ses vaisseaux pour détruire quelques pirates qui s'étaient réfugiés sur la côte. Le bombardement ne commença avec succès que le 25 août. Tout le temps précédent s'était écoulé en essais, ou à la recherche des positions les plus avantageuses pour tirer. Enfin, des chaloupes, appuyées par les vaisseaux, réussirent à placer des ancrs très-près du port, et les galiotes se halant le soir sur les amarres, faisaient feu toute la nuit. Dès les premières bombes, la consternation fut à Alger. Les habitants demandèrent à traiter ; mais la fureur des soldats ayant dominé, il ne fut plus question de paix. Le bombardement continua toutes les nuits ; les ravages qu'il fit irritèrent si fort les Algériens, qu'ils se portèrent à une extrémité dont la barbarie africaine était seule capable. Ils se saisirent du consul français, et le mirent dans un de leurs mortiers qu'ils tirèrent sur la flotte. Ils traitèrent de même plusieurs esclaves français qu'ils attachaient à la bouche de leurs canons. Cependant, le mauvais temps mettant l'escadre en péril, il fallut se résoudre à quitter Alger ; et l'on revint à Toulon avec la demi-satisfaction d'avoir consumé une partie de la ville.

1683. — Les Algériens ne songeant pas à se réconcilier avec la France, on se prépara à un second bombardement. Duquesne partit de Toulon vers le milieu de mai de l'année suivante, avec 10 vaisseaux ; 2 nouvelles galiotes à bombes, construites à Toulon, avaient été ajoutées aux premières. Les vaisseaux étaient

<i>Le Saint-Esprit</i> ,	monté par Duquesne,
<i>Le Fleuron</i> ,	— comte d'Estrées ;
<i>Le Ferme</i> ,	— chevalier de Tourville ;
<i>La Sirène</i> ,	— comte de Sepville ;
<i>Le Prudent</i> ,	— chevalier de Lhéry ;
<i>L'Aimable</i> ,	— chevalier de Séonne ;
<i>Le Vigilant</i> ,	— marquis d'Amfreville ;
<i>Le Laurier</i> ,	— Duquesne , fils ;
<i>Le Cheval Marin</i> ,	— de Belle-Isle ;
<i>L'Étoile</i> ,	— chevalier des Gouttes.

Les galiotes se nommaient :

La Foudroyante,
La Brûlante,
La Bombarde,
La Cruelle,
La Menaçante,
L'Ardente,
La Fulminante,

Toute l'armée, avec les galères et les bâtiments de charge, se trouva le 20 juin devant Alger. Sept vaisseaux se rangèrent au delà de la portée du canon, sur une ligne un peu courbe, dans le sens du môle. Ils avaient porté eux-mêmes leurs ancres à 600 toises du môle, au grand étonnement des Algériens qui, les voyant sous voiles, si près d'eux, ne se doutaient point de cette manœuvre. On avait attaché aux ancres quinze à seize cents brasses de câble, et les galiotes s'y halaient chaque soir, protégées chacune par un vaisseau et par des chaloupes

armées. Le bombardement commença dans la nuit du 26 juin. A peine 200 bombes furent-elles tirées, que la populace demanda la paix à grands cris. Duquesne ne voulut écouter aucune proposition avant qu'on ne lui eût rendu tous les esclaves français. Le dey voulait éluder cette demande; la menace de nouvelles bombes lui fit prendre le parti d'obéir. 600 esclaves français furent amenés, en plusieurs jours, à bord de l'escadre; mais, pendant qu'on était occupé à traiter, une révolution éclata dans Alger, et fut marquée de l'assassinat du dey Baba-Assem. L'amiral Mezzo-Morto, qui excita le soulèvement, monta sur le trône, et, aidé de la milice, contint le peuple et interrompit les négociations. Alors le bombardement continua nuit et jour avec vigueur, malgré le feu actif des batteries de la côte. Presque toute la ville fut consumée. La discorde se mit parmi les habitants; ils en vinrent aux mains, et les plus furieux ayant eu le dessus, ils recommencèrent à appliquer des esclaves français à la bouche des canons. C'est alors que se passa ce trait, souvent rapporté, d'un rais algérien envers un officier français pris quelques jours avant sur la côte, avec l'équipage d'une chaloupe. Il en avait reçu dans une autre circonstance un bon traitement, et sa reconnaissance voulut le sauver. N'ayant pu y parvenir par prières, il s'attacha à lui devant le canon, voulant être sacrifié du même coup. Ce dévouement désarma la rage du dey. Cependant la ville n'était qu'un tas de débris et de ruines. Tous les vaisseaux et galères d'Alger étaient brûlés ou coulés à fond. Un grand nombre, parmi le peuple et la milice,

avaient péri. Mezzo-Morto lui-même était estropié d'un éclat de bombe ; mais les munitions de l'escadre étaient épuisées après deux mois de bombardement , et la rade d'Alger, qui est difficile , ne pouvait être tenue dans la saison qui s'avavançait. Duquesne termina son expédition ; il revint à Toulon , laissant devant Alger, pour bloquer le port , trois vaisseaux , qui furent bientôt rejoints par trois autres vaisseaux de l'escadre , que Duquesne renvoya aussitôt qu'ils furent carénés. Les Algériens virent alors que la France s'était absolument proposé de les réduire ; et , craignant de voir leurs maux recommencer, ils demandèrent la paix. Tourville , qui avait donné, pendant les deux campagnes , des preuves d'une activité exemplaire, eut la faveur de la signer avec le divan (*Avril 1684*). D'après une des principales conditions du traité, des ambassadeurs du dey se rendirent à Versailles pour demander pardon.

Le gouvernement avait songé cependant à protéger les navigateurs contre les déprédations inopinées des corsaires. Un règlement du roi , daté du 29 décembre 1683 , établit des escortes pour les vaisseaux marchands faisant commerce dans les échelles. Trois convois de deux vaisseaux de guerre chacun , faisaient deux voyages de six en six mois , et partaient de Marseille, le premier, au commencement de janvier et de juillet ; le deuxième, dans les premiers jours de mai et de novembre , le troisième, au commencement de février et à la fin de juillet. « Tous les bâtiments qui profitaient des escortes, devaient » payer le prix de 2 0/0 des marchandises , S. M.

» voulant bien fournir à la dépense du reste de l'armement. » Cette résolution , gênante pour le commerce en temps de sécurité , n'a pu avoir qu'une durée de circonstance.

1684. — Le traité d'Alger n'était pas encore signé , qu'une autre expédition se préparait contre Gênes , qui avait mécontenté le roi. Cette république avait recherché la protection de l'Espagne , préférablement à celle de la France. On rapporte même qu'un des articles secrets de sa fédération avec les Espagnols , portait qu'elle armerait de concert avec eux pour aller brûler les vaisseaux et galères qui se trouveraient dans les ports de Toulon et de Marseille. Cette grave accusation n'a pu être bien prouvée. Ce qui est plus certain , et ce qui fut le prétexte de la rupture , c'est qu'on construisait à Gênes quatre galères pour le compte de l'Espagne. L'ambassadeur de France représenta que si la république faisait mettre ces bâtiments à l'eau , le roi regarderait cette action comme une hostilité. Soit que Gênes fût trop engagée envers l'Espagne , soit qu'elle fût choquée de l'espèce de commandement qui lui était fait , les quatre galères furent achevées et mises en mer.

Une nouvelle flotte fut aussitôt armée à Toulon , et Duquesne en eut le commandement. Le marquis de Seignelay , qui venait de succéder à Colbert , son père , dans le département de la marine , voulut être présent à cette expédition , non sans doute , comme l'ont dit quelques historiens flatteurs , pour pousser l'entreprise avec le feu et le courage qui lui étaient propres , puisque Duquesne

et Tourville y étaient, mais peut-être pour s'instruire, ce qui était digne de lui, et plus vraisemblablement pour diriger les négociations. Ce ministre arriva dans le port le 26 avril; il le vit encombré des débris dont on élevait de toutes parts ses beaux établissements (1). Il prit connaissance de tout. Comme témoignage de l'activité qui régnait dans l'arsenal et de ce qu'on pouvait faire, on éleva sous ses yeux, dans un jour, une frégate dont les pièces avaient été préparées. Le 5 mai l'armée navale partit de Toulon avec lui; elle s'arrêta plusieurs jours dans la rade d'Hyères, où elle attendit le rassemblement de tous les bâtiments, et fut devant Gênes le 17, avec 14 vaisseaux, 18 galères, 10 bombardes, 2 brûlots, 8 flutes, 27 tartanes ayant des troupes, et 72 chaloupes pour le débarquement.

Voici les noms et la force des bâtiments d'apparence :

VAISSEAUX.

<i>L'Ardent</i> ,	— 74	{	Duquesne, lieutenant-général ; de Chalais, capitaine ;
<i>Le Ferme</i> ,	— 60	{	Tourville, chef d'escadre ; Chevalier d'Ailly, capitaine ;
<i>Le Vaillant</i> ,	— 54	{	Marquis d'Amfreville, chef d'esc. ; de La Roque-Perent, capitaine ;

(1) Il se trouva dans un incendie qui se manifesta pendant la nuit dans la fonderie, et qui n'eut pas de suites sérieuses.

<i>Le Vigilant,</i>	— 34	{ Chev. de Lhéry, chef d'escadre; Chevalier de Villars, capitaine ;
<i>L'Aimable,</i>	— 43	— de Saint-Aubin ;
<i>Le Parfait,</i>	— 60	— Chevalier des Gouttes ;
<i>L'Assuré,</i>	— 60	— de Belle-Isle Erard ;
<i>Le Fortuné,</i>	— 36	— Chevalier de Mené ;
<i>Le St-Jacques,</i>	— 36	— de Septèmes ;
<i>Le Fleuron,</i>	— 34	— Marquis de la Porte ;
<i>L'Aquilon,</i>	— 34	— Chevalier de Belle-Fontaine ;
<i>L'Indien,</i>	— 34	— Foran ;
<i>Le Capable,</i>	— 44	— de La Motte ;
<i>Le Bizarre,</i>	— 44	— de Chaumont.

GALÈRES.

<i>La Réale,</i>	{ de Mortemart, général des galères ; Boannes, capitaine ;
<i>La Patronne,</i>	chevalier de Noailles, lieutenant-général ,
<i>L'Invincible,</i>	chevalier Bethomas, chef d'escadre ;
<i>La Forte,</i>	chevalier de Breteuil, id. ;
<i>La Victoire ,</i>	
<i>La Reine ,</i>	
<i>La Valeur ,</i>	
<i>La Syrène ,</i>	
<i>La Grande ,</i>	
<i>La Belle ,</i>	
<i>La Favorite ,</i>	
<i>La Hardie ,</i>	
<i>L'Amazone ,</i>	
<i>La Fidèle ,</i>	

La Dauphine ,
La Fleur de Lis ,
La Couronne ,
La Perle.

NOTA. — La chiourme des deux premières était de 300 forçats ; celle des autres de 200. L'équipage des galères était ordinairement d'environ 100 mariniens et 100 soldats.

GALIOTES

Armées chacune de 2 mortiers, et de 6 à 8 canons.

La Bombarde ,
La Cruelle ,
La Brûlante ,
La Menaçante ,
La Foudroyante ,
L'Ardente ,
La Fulminante ,
La Belliqueuse ,
La Terrible ,
L'Eclatante.

BRULOTS.

L'Hameçon , de 6 canons ;
Le Caché , id.

FLUTES.

<i>Le Mercure ,</i>	de 30 canons.	(Hôpital).
<i>L'Hirondelle ,</i>	30	—
<i>L'Avenant ,</i>	18	—
<i>La Baleine ,</i>	16	—

<i>Le Bienvenu</i> ,	48	canons.
<i>Le Chameau</i> ,	40	—
<i>Le Bien Chargé</i>	40	— (1)
<i>Le Chariot</i> ,	40	—

Le jour même de l'arrivée devant Gênes , les 40 galiotes s'avancèrent à la portée du canon sur une ligne , depuis la Tour du Fanal jusqu'au faubourg de Bisagne. Les vaisseaux formaient une seconde ligne à 200 toises de distance des galiotes. Les galères , divisées en escadres , étaient placées sur les flancs , pour soutenir les galiotes et empêcher qu'aucun bâtiment ne sortît du port.

Le lendemain matin , 18 mai , six sénateurs furent députés vers le marquis de Seignelay , qui leur représenta les plaintes du roi , et les engagea à rentrer dans son amitié , leur disant qu'il n'y avait d'autres moyens que d'envoyer quatre des leurs à Paris , pour solliciter ses bonnes grâces , et de remettre les 4 galères construites pour le service de l'Espagne ; ajoutant que , s'ils refusaient ces conditions , il allait bombarder la ville. Les députés se retirèrent en disant qu'ils rendraient compte de leur mission au Sénat et qu'ils feraient savoir sa réponse. La réponse fut une décharge de toute l'artillerie de la côte sur l'armée navale. Le bombardement commença à l'instant et fit des effets terribles dans la ville. Le 22 , le feu cessa de part et d'autre ; il y eut un pourparler. 5,000

(1) Cette flûte avait , l'année précédente , transporté de Toulon au Havre , la statue de Milon , du Puget , faite dans le local de la fonderie , à Toulon.

bombes jetées en si peu de temps faisaient désirer la paix aux Génois ; mais ils n'étaient plus entièrement les maîtres. Ils avaient reçu dans leurs murs 3,000 Espagnols , dont les menées firent rejeter les propositions des Français. Les galiotes recommencèrent à tirer ; 4,000 soldats français furent débarqués , s'emparèrent de plusieurs postes et mirent le feu au faubourg de St Pierre d'Arène. Les officiers , les troupes de la marine et les marins eurent les honneurs de cette descente , à la tête de laquelle étaient le général des galères de Mortemart , les chefs d'escadre Tourville , d'Amfreville , qui y fut blessé , de L'Héry , qui y fut tué.

Le bombardement dura jusqu'au 28 mai. On avait tiré 13,300 bombes. Une grande partie des superbes édifices de la ville étaient abattus. Seignelay crut qu'elle était assez humiliée, et donna l'ordre pour le retour. Duquesne, emmenant dix vaisseaux , fit , avant de rentrer à Toulon, une croisière sur les côtes de la Catalogne. Mais Gênes resta bloquée ; Tourville se maintint en croisière devant son port avec quatre vaisseaux. On voulut achever de la réduire par l'interruption de son commerce. Une ordonnance royale (*du 4 janvier 1685*) prescrivit d'arrêter même les bâtiments anglais chargés pour les Génois , et de les conduire à Toulon , sauf à les renvoyer et à payer leur frêt après leur déchargement. Gênes enfin plia sous l'empire de la force. Elle envoya son doge dans le mois de mai 1685 , pour donner au roi la satisfaction qu'il demandait. Le traité avait été signé à Versailles en février.

Les corsaires de Tripoli ayant violé la paix qui leur avait été donnée depuis quatre ans à peine , avaient enlevé quelques vaisseaux marchands français. Le port se disposa à les en punir. Une flotte fut équipée sous les ordres du vice-amiral d'Estrées. Elle partit de Toulon en juin 1685, et arriva le 19 devant Tripoli. Elle n'avait que 3 galiotes , mais elles suffirent pour effrayer la ville et la soumettre à rendre 400 esclaves et les vaisseaux enlevés, et à payer une rançon de 500,000 francs. Les négociations furent faites avec un vieillard de 94 ans, nommé Trieck , beau-frère de Baba-Assem , dernier dey d'Alger. Le chevalier de Tourville , qui était de toutes les expéditions , commandait dans celle-ci les attaques qui furent dirigées de très-près.

De Tripoli, le vice-amiral d'Estrées fit voile vers Tunis, qui avait aussi fait des courses sur les vaisseaux français. Elle prit le parti de la soumission , rendit les esclaves français et paya une rançon.

1687.—Ces Barbaresques étaient incorrigibles. Alger même oublia bientôt sa leçon. Le chef d'escadre d'Amfreville fut envoyé pour croiser sur les côtes des Algériens, et leur détruisit deux forts corsaires. L'année suivante (1688), le maréchal d'Estrées la bombardra de nouveau. Depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 19, il fit jeter plus de 10,000 bombes , qui renversèrent de nouveau la ville presque entièrement. La ruine de leurs maisons n'empêcha pas les Algériens de continuer à se livrer à leur métier de pirates. On pensa que le plus sûr remède était de les dépouiller des navires, instruments de leurs bri-

gandages. On fit croiser sur leurs côtes un grand nombre de vaisseaux et de frégates qui les leur enlevèrent presque tous. Se voyant désarmés, ils sollicitèrent la paix.

La chiourme fut accrue pendant ces dernières années d'un grand nombre d'Algériens. Les prises qui furent faites sur eux rendent raison de cette augmentation. L'utilité des Turcs et Barbaresques pour le service des galères, les faisait rechercher, et, à défaut de la force, la marine se les procurait par achat. Un marché d'un genre particulier mérite d'être rapporté dans ses propres termes. Il fut conclu le 17 février 1685. En voici l'extrait :

« La frégate du roi, *la Fée*, est vendue au sieur Poussel, de Toulon, moyennant le prix de 450 Turcs, bons et en état de servir pour la rame, payables dans trois ans, savoir : 50 Turcs pour chaque année, qui seront consignés à l'agent du roi à Malte, où le sieur Poussel promet et s'oblige de les rendre à ses frais, risque, péril et fortune. S'il ne pouvait remplir ce nombre, il paierait 350 fr. pour chaque Turc de déficit. »

Les galères étaient toujours gardées à Marseille, qui était leur arsenal. Il y en avait 25 rangées l'une contre l'autre. Celle du milieu était *la Réale*, superbement décorée, que tous les bâtiments saluaient d'un coup de canon à leur arrivée.

La France, recueillant le prix des soins donnés à l'agrandissement de la marine pendant ces dernières

années, se trouva bientôt en état de mettre en mer des flottes immenses contre des ennemis redoutables. Avant de parler de cette époque de sa puissance maritime, qui n'a plus eu sa pareille, il faut rappeler les motifs de quelques ordonnances que le cours des précédents événements a empêché de relater.

1681. — La plus importante est celle du mois d'août 1681, sur la navigation et le commerce maritime. Cette ordonnance, dont les dispositions nous servent encore de guide et sont entrées pour la plupart dans notre Code de commerce, fut un choix heureux de ce que les lois rhodiennes et romaines, les jurisprudences étrangères, et quelques règlements intérieurs, présentaient de plus naturel et de plus parfait.

« L'admiration fut universelle, dit son judicieux commentateur Valin, à la vue d'une ordonnance si belle
» dans sa distribution économique, si sage dans sa police
» générale et particulière, si exacte dans ses décisions,
» si savante enfin dans la partie du droit. Elle présente
» autant de traités abrégés de jurisprudence, qu'il y a
» de sujets qui en sont l'objet. Elle est telle que les nations les plus jalouses de notre gloire, déposant leurs
» préjugés, leur haine même, l'ont adoptée à l'envi,
» comme un monument éternel de sagesse et d'intelligence. »

1681. — Cette même année vit s'établir pour la première fois, dans chaque port, des compagnies d'apprentis-canonnières, dont le but était de répandre de

bonne heure parmi les marins l'instruction du canonage, afin d'en recueillir le fruit lorsqu'ils seraient embarqués sur les vaisseaux (*Règlement du 16 août, confirmé par l'ordonnance de 1689.*). Elles avaient chacune cent apprentis. Ces compagnies, aujourd'hui supprimées ou autrement entendues et organisées, avaient été très-souvent négligées ou réduites ; mais toujours on avait conservé leur germe, qui avait formé en divers temps ces canonniers bourgeois, si fort vantés à des époques où l'on s'occupait moins que de nos jours de l'instruction générale des marins, et de celle-ci en particulier.

Quelques années après, il fut institué des *soldats de port*, qui devaient former la tête des compagnies des vaisseaux, lorsqu'ils étaient armés (*Règlement du 10 mars 1686.*). Il y en avait 300 au port de Toulon ; ce sont les premiers soldats entretenus que la marine ait eus. Le reste des compagnies des vaisseaux était levé par chaque capitaine au moment de l'armement, et pour la durée de la campagne, qui souvent n'était que de 3 ou 4 mois. L'intendant devait seulement tenir la main à ce que les capitaines se pourvussent de bons soldats. C'est ainsi qu'on avait toujours formé les compagnies destinées à la garnison des vaisseaux. L'ordonnance de 1689 confirma dans tout son ensemble ce dernier règlement, même pour le nombre de 300 affecté au port de Toulon. Elle ajouta seulement qu'il serait entretenu 300 autres soldats à la demi-solde, que l'on engagerait pour 3 ans, dans les lieux les plus voisins de l'arsenal, lesquels ne seraient levés qu'au moment du besoin, et seraient tenus de venir

au port trois fois l'année, pour passer la revue. C'était une image de l'inscription maritime, et l'idée en avait déjà été exprimée dans une ordonnance de 1686. Mais, lorsque la guerre fut avancée et active, qu'il fallut mettre en mer de nombreux armements, ces divers moyens furent reconnus lents et incomplets ; et, dès l'année 1690, on prit le parti de lever 80 compagnies, qu'on appela *compagnies franches de la marine* (*Règlement du 16 décembre 1690.*). Elles étaient composées de 100 hommes, commandées par 3 officiers de la marine, qui s'embarquaient avec elles. Les soldats faisaient à terre la garde des ports, y étaient exercés au maniement des armes, au canon, au jet des grenades et aux évolutions ; à bord, on les accoutumait à tout ce qui regarde le service des vaisseaux, et ceux qui souhaitaient devenir matelots et officiers mariniens, avaient la faculté de demander leur congé et de se faire classer.

Les gardes de la marine étaient accusés de s'absenter des ports par légèreté ou libertinage. Ils furent menacés de peines sévères (*Lettre du 26 mars 1682.*) ; mais on établit parmi eux une plus exacte discipline, par le règlement du 13 octobre 1683, qui augmenta leur nombre et leur procura divers genres d'instruction qu'on jugea utiles au développement de leur corps et de leur intelligence. Il leur fut donné des maîtres pour l'écriture, le dessin, les mathématiques, les fortifications, l'hydrographie ; pour la danse, l'escrime, la pique ; pour les exercices du mousquet et du canon ; pour les évolutions militaires, et pour les démonstrations de l'art de la con-

struction. L'ordonnance de 1689 reproduisit en entier ce règlement, et conserva même l'article qui voulait que les gardes de la marine fussent embarqués en qualité de soldats, qu'ils en remplissent les fonctions sans aucune distinction, et fissent partie des équipages.

Un des professeurs des gardes de la marine fut le père Hote, mathématicien renommé, qui a fait divers traités de science, et entre autres de construction navale. Mais il y avait dans ce dernier ouvrage plus de théorie que d'observation. On sait que la théorie s'appuie souvent sur des hypothèses, ou sur quelques principes vrais, mais isolés ou poussés à l'excès. Telle fut celle du père Hote, qui fit accepter un de ses plans, et construisit un navire informe dont on ne put se servir.

L'instruction des officiers était également un objet de prévoyance et de sollicitude. On voulut que, pour s'instruire dans la connaissance des qualités des munitions navales, six lieutenants fussent toujours témoins des recettes des ports, sans qu'ils pussent toutefois donner leur avis (*Règlement du 15 mars 1684.*). Une ordonnance exigea que chaque officier embarqué tint un journal exact de sa navigation (*Ordonnance du 19 avril 1685.*). Il fut recommandé aux lieutenants et officiers jeunes de suivre assidûment les écoles de construction, d'hydrographie et de canon; et, afin de s'assurer de leurs progrès, on les obligea de s'assembler deux fois chaque mois devant le commandant et l'intendant pour être interrogés.

Les écoles d'hydrographie s'établissaient alors dans

tous les ports de commerce du royaume , pour l'avantage des navigateurs marchands , et pour favoriser l'inclination des jeunes gens qui voulaient s'avancer au métier de la mer. Louis XIII, dans une ordonnance de janvier 1639 , avait fait la promesse d'instituer de semblables écoles ; mais il ne resta de son ordonnance qu'un plus grand désir de jouir de ce bienfait , qui ne fut accompli qu'après l'ordonnance de 1681, où la volonté en fut explicitement exprimée , et fut suivie de l'exécution.

L'instruction se répandait ainsi dans toutes les classes de la marine. Elle promettait, dans ces moments d'encouragement , de la faire briller de tous les succès que l'on doit attendre de la puissance des institutions.

V.

Guerre avec l'Angleterre. — Visite des vaisseaux du port. — Château-Beaufort. — Ordonnance de 1689. — Activité des constructions. — Le comte d'Estrées. — Développement de la marine en 1693. — Causes de son affaiblissement subséquent.

1688. — Jacques II n'ayant pu se concilier l'attachement des Anglais , avait été obligé d'abandonner son royaume. Le prince d'Orange , son gendre , était devenu roi d'Angleterre. Louis XIV reçut le roi détrôné , et le secourut dans les efforts qu'il fit pour reprendre sa couronne. La guerre avec l'Angleterre recommença , et des

ordres furent donnés pour armer dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée.

L'administration s'empressa , à Toulon , de visiter les vaisseaux et de reconnaître leur situation. La liste suivante est extraite du rapport qui fut envoyé au marquis de Seignelay, dans le mois d'octobre 1688.

Noms des Vaisseaux.	Temps de leur construction.	Leur situation.

5 Vaisseaux de 1^{er} RANG.

Royal-Louis . . . 1667. A radoubé dans une forme.
Royal-Dauphin. 1668. En mauvais état, à radoubé.
Sceptre 1670. Ne peut servir sans un grand radoub dans une forme.
Lys 1669. Idem.
Magnanime . . 1671. En grosse réparation.

8 Vaisseaux de 2^e RANG.

Saint-Esprit . . 1670. Hors de service.
Florissant . . . 1671. Bon ; à réparer légèrement.
Magnifique . . . 1684. En état.
Pompeux 1670. Bon ; à réparer légèrement.
Conquérant . . . 1688. En construction.
Eclatant 1688. Idem.
Constant 1667. Fort vieux ; à réparer.
Croissant 1686. En état ; en mer.

Noms des Vaisseaux.	Temps de leur construction.	Leur situation.

47 Vaisseaux de 3^e RANG.

<i>Parfait</i>	4672.	Bon ; à réparer légèrement.
<i>Ferme</i>	4670.	Idem.
<i>Content</i>	4686.	Neuf ; en mer.
<i>Ardent</i>	4680.	En état.
<i>Fouqueux</i>	4672.	Bon ; légère réparation.
<i>Agréable</i>	4674.	Idem.
<i>Assuré</i>	4667.	Hors de service.
<i>Saint-Louis</i>	4681.	En état.
<i>Hardi</i>	4672.	En réparation.
<i>Aimable</i>	4660.	Hors de service.
<i>Prudent</i>	4666.	En mer. — Hors de service au re- tour.
<i>Marquis</i>	4684.	Neuf ; en mer.
<i>Vaillant</i>	4669.	Bon ; légère réparation.
<i>Vigilant</i>	4664.	Fort vieux. — Bon bois ; à réparer légèrement.
<i>Aquilon</i>	4666.	Bon ; légère réparation.
<i>Fortuné</i>	4688.	En construction.
<i>Fleuron</i>	4688.	Idem.

43 Vaisseaux de 4^e RANG.

<i>Fidèle</i>	4665.	En état.
<i>Capable</i>	4665.	En mer. — Légère réparation au retour.
<i>Cheval Marin</i>	4664.	En mer. En état.
<i>Eole</i>	4673.	Idem.

Noms des Vaisseaux.	Temps de leur construction.	Leur situation.
<i>Indien</i>	1673.	En mer.
<i>Trident</i>	1688.	Idem.—Neuf.
<i>Maure</i>	1688.	Idem. id.
<i>Bizarre</i>	1671.	Bon ; à réparer légèrement.
<i>Aventurier</i>	1671.	Bon ; en mer.
<i>Laurier</i>	1676.	Hors de service ; fait de mauvais bois.
<i>Etoile</i>	1673.	Bon ; légère réparation.
<i>Prompt</i>	1663.	En mer. A mettre en flûte.
<i>Entendu</i>	1664.	Hors de service.

5 Vaisseaux de 5^e RANG.

<i>Poli</i>	1664.	Hors de service.
<i>Soleil d'Alger</i>		En mer.
<i>Mercure</i>	1669.	Idem.
<i>Trois Roses</i>		Idem.
<i>Sérieux</i>	1679.	Idem.

Total : 48 Vaisseaux.

2 Frégates.

<i>Vipère</i>	En mer.
<i>Dragon d'or</i> . . .	Idem.

7 Flûtes.

7 Brûlots.

En considérant cette liste, on remarque qu'il y avait au port de Toulon 48 vaisseaux de ligne, dont 8 à 10 hors de service, ou dans un état assez mauvais pour les

y laisser. Parmi les autres , plusieurs avaient besoin d'une réparation.

On ne peut s'empêcher de réfléchir, devant ce tableau , au facile dépérissement de ces grandes machines construites en bois, qu'attaquent tant d'éléments. Que de soins et de prévoyance il faut , de toute heure , de tout instant , pour ralentir cette destruction qui se hâte , qui surprend toujours par sa rapidité , destruction avec laquelle il faut sans cesse compter pour le renouvellement successif des forces navales , et qui peut laisser l'État, au bout d'un temps , sans marine , pour peu que de mauvaises vues , ou , ce qui revient au même , que la détresse des finances y aient fait mettre de l'oubli ou de la négligence !

Les vaisseaux qui étaient à la mer, croisant dans l'archipel ou sur les côtes voisines, revinrent avant la fin de l'année. Cependant, on ne parvint à armer et réunir dans les premiers mois de 1689, que vingt vaisseaux, dont 3 du 2^e rang, 9 du 3^e et 8 du 4^e, avec quelques frégates, brûlots et flûtes. Des matelots hollandais, qu'on voulait contraindre de servir, quoiqu'on fût en guerre avec cette puissance, furent envoyés à Toulon pour être embarqués sur la flotte ; faible secours ; car, arrivés dans le port et profitant d'un peu de liberté, ils se cachèrent et prirent la fuite ; ce dont fait foi une ordonnance du 13 février 1689, qui défendit aux habitants de la ville, sous des peines sévères, de les recéler.

L'armée navale que l'on équipait dans les ports de

l'Océan était beaucoup plus nombreuse. Elle se trouva composée de 62 vaisseaux de guerre, sous le commandement de Château-Renault. Tourville, qui était à la tête de la flotte de Toulon, eut ordre de quitter la Méditerranée et d'aller à la rade de Brest. Il partit le 9 juin, côtoyant l'Espagne, avec qui l'on était en guerre. Les escadres des ennemis tenaient la mer dans l'Océan ; elles apprirent avec étonnement que la jonction qu'elles avaient prétendu empêcher, avait été faite au mois d'août.

Ces forces réunies se mirent en mer avec assurance, et cherchèrent vainement les ennemis qui fuyaient devant elles.

A cette époque parut la célèbre ordonnance sur l'administration et la police des arsenaux (*Ordonnance du 15 avril 1689.*). Elle fut composée de la réunion des différents règlements donnés par Colbert, qui reçurent quelques modifications légères, résultat des observations et des essais faits pendant quinze ans. Leur collection en une seule ordonnance eut un caractère plus imposant, et consacra ce que l'expérience et les opinions de tous les ports avaient trouvé de mieux. Elle vint, entourée de l'assentiment des personnes les plus célèbres dans la marine. Depuis quatre années, les idées des officiers des ports avaient été recueillies ; ils avaient été plus particulièrement consultés sur les objets de détail, comme le règlement d'équipage et la quantité des agrès et munitions à délivrer aux vaisseaux de chaque rang, précédemment déterminés par le règlement du 10 février 1674.

Enfin , avant qu'elle vît le jour , elle fut examinée et concertée , auprès du ministre , dans plusieurs conférences où assistaient les vice-amiraux d'Estrées , Tourville , Château-Renault , et d'autres marins illustres.

En considérant en grand le plan général d'organisation que présente cette ordonnance , on y reconnaît l'étendue des vues du gouvernement de Louis XIV. Le désir qu'il avait de maintenir la subordination s'y trouve heureusement fondu avec les principes d'ordre et d'économie qui ont signalé l'administration des Colbert. On y aperçoit tous les grands ressorts de la régie la plus simple et la plus économique que déparent à peine quelques imperfections de détail. Les précédentes ordonnances des classes y furent à peu près copiées ; leur régime restait le même qu'auparavant.

Deux grands partages furent faits entre le militaire et le civil.

Les officiers militaires furent chargés de la garde et de la sûreté des arsenaux , de la discipline des troupes de la marine , et du commandement des vaisseaux et des armées de mer. Obligés d'être dans une activité continue pour rendre supérieure à toutes les autres , cette marine , que l'on avait conçue comme devant dominer sur les mers , ils se livraient entièrement aux sciences de la navigation , à l'étude de la tactique navale. Les prérogatives et les distinctions leur étaient prodiguées , et l'expectative des honneurs les plus brillants excitait leur ambition.

Les officiers civils eurent dans leurs attributions la prévoyance des approvisionnements , la combinaison et la direction de tous les travaux des ports , la comptabilité des fonds et des matières , et tous les détails de l'administration économique.

Les devoirs des uns et des autres leur suffisaient alors, et cet ordre de choses a duré très-longtemps. Les règlements sont l'image des opinions du temps où on les fait, et du besoin qui a fixé ces opinions. Ce que l'on fit alors était ce qu'il y avait de mieux à faire , qui s'adaptait le mieux aux nécessités du moment, eu égard aux lumières, à la prépondérance des hommes , et aux formes gouvernementales où l'on vivait. Lorsque les règlements changent , ils suivent le cours des déplacements qui se font dans ces choses et dans ces idées. Ce qui était bien dans un temps a cessé de l'être ; les hommes ont changé, il n'est pas étonnant qu'ils changent après eux : c'est la loi du mouvement , du progrès peut-être. Les anciennes règles ont fait leur temps utile, et ce serait d'un débat stérile que de s'y retenir.

L'apparition de cette ordonnance au commencement d'une guerre qui, par ses préparatifs, annonçait de grands événements, pouvait être considérée comme un heureux présage. Elle proclamait Louis XIV le législateur de la mer, et semblait lui promettre dans les armes , cette supériorité qu'il acquérait dans les lois et à laquelle les autres nations rendirent hommage par l'empressement qu'elles mirent à prendre cette ordonnance pour base ou pour modèle de leur législation maritime.

Quelques premiers succès justifiaient encore cette espérance; elle était nourrie surtout par l'ardeur qui régnait dans les ports. En quatre années, 9 nouveaux vaisseaux furent mis à l'eau à Toulon (1), et les constructions continuèrent pendant le cours de la guerre.

Il est à remarquer, à cette occasion, que l'activité de la fonderie du port était telle, que l'on put envoyer des canons au port de Brest. On fonda plusieurs pièces de 64 et de 48, qu'on destinait aux batteries, et qui servirent plus pour l'ornement du parc que pour les usages de la guerre.

Aux portes de Toulon était la fabrique de Dardennes, d'où l'on tirait des poudres neuves, et où l'on rétablissait celles que la mer avait affaiblies.

D'après un ordre du 18 mai 1692, de M. de Pontchartrain, devenu secrétaire d'Etat au département de la

(1) En 1690, 2 vaisseaux de 70, *le Superbe* et *l'Invincible*.

En 1691, 2 id. de 80, *le Sceptre* et *le Lys*.

En 1692, 1 id. de 110, *le Royal-Louis*; 1 de 54, *l'Ecueil*; 1 de 66, *le Bourbon*.

En 1693, 2 id. de 90, *le Tonnant* et *le Saint-Philippe*.

On a pu voir sur la liste ci-devant transcrite, que 6 vaisseaux avaient été mis en chantier en 1688, *le Trident*, *le Maure*, *le Conquérant*, *l'Eclatant*, *le Fortuné* et *le Fleuron*; ce qui porte à 15 le nombre des vaisseaux construits à Toulon pendant les six premières années de la guerre. On ne mit en chantier, pendant les quatre dernières années, que 5 autres vaisseaux: savoir:

En 1695, 2 vaisseaux de 56, *le Content* et *le Trident*.

1 id. de 44, *le Volontaire*.

En 1697, 2 id. de 66, *le Prudent* et *l'Assure*.

marine, on éprouva à Toulon, le 10 juillet, une matière combustible avec laquelle on aurait pu mettre le feu aux vaisseaux ennemis. Elle était de la composition d'un sieur Chautron; il la fabriqua seul avec ses gens, et y employa de la poudre, du salpêtre, de la sandaraque, du fer, et d'autres matières qu'on lui délivra. Diverses épreuves furent faites; on tira des charges de cette composition avec des mousquets, des canons, des mortiers; mais elles n'eurent aucune réussite. L'essai tenté et l'intérêt qu'on y attachait sembleraient démentir l'anecdote de ce Lucquois qui, s'annonçant dans ce temps, comme ayant retrouvé le feu grégeois, aurait essuyé le mépris sévère de Louis XIV.

Au milieu de l'activité qui régnait, on ne négligea point de corriger quelques abus. Les ouvriers avaient l'habitude d'emporter les déchets de la façon des bois; mais souvent ils diminuaient les pièces qu'ils travaillaient en dessous des proportions, et mettaient en morceaux des bouts de bordages, et d'autres bois qui pouvaient être utiles. Une ordonnance du roi du 19 août 1693, leur défendit d'emporter ces copeaux.

Cependant les 20 vaisseaux partis de Toulon en 1689, furent bientôt suivis de 12 autres, dont 5, commandés par le capitaine de vaisseau de Paul, se réunirent le 17 mars 1690 à 36 vaisseaux qui sortaient de Brest sous les ordres du marquis d'Amfreville, pour porter un troisième secours au roi Jacques, débarqué en Irlande. L'escadre rentra sans rencontrer l'ennemi, qui n'était pas en ce moment en force pour paraître.

Les 7 autres vaisseaux furent conduits à Brest, dans le mois de mai de la même année, par Château-Renault. Il avait rencontré, au détroit de Gibraltar, une escadre de 23 vaisseaux hollandais et anglais qui n'osèrent l'attaquer. L'armée navale qui tint la mer fut alors composée de 78 vaisseaux de ligne, accompagnés de 22 brûlots et divers bâtiments légers. Elle maltraita et mit en fuite, à la hauteur de Dieppe, les flottes anglaise et hollandaise réunies. Avant la fin de l'année, la plupart des vaisseaux qui étaient partis de Toulon, y étaient revenus.

L'équipement en marins des derniers vaisseaux avait coûté plus de peine que celui des vaisseaux armés dans l'année précédente. La désertion était un mal difficile à réparer; elle s'étendait dans tous les ports d'armement. Les capitaines étaient accusés de donner trop facilement des congés à leurs équipages, et de ne pas savoir les contenir sur les vaisseaux. Une ordonnance rendue depuis plusieurs années les avait chargés personnellement des matelots qui leur étaient fournis, leur défendait de permettre à aucun d'eux d'aller à terre, et, en cas qu'il en manquât après que les intendants ou commissaires-généraux auraient complété les équipages, elle voulait que les matelots à donner en remplacement fussent levés aux frais et dépens des capitaines, déduits sur leurs appointements (*Ordonnance du 13 juillet 1675.*). On avait attaqué alors leurs intérêts; on en appela depuis à leur honneur. Une ordonnance de 1690 (*du 31 mars*), défendit de faire le moindre remplacement parmi les équipages, après qu'ils auraient été une fois rendus complets.

Mais cette résolution ne pouvait demeurer en vigueur, car elle était de nature à compromettre les opérations navales.

1691. — L'armement qui fut fait à Toulon dans l'année 1691, ne sortit point de la Méditerranée. D'Estrées partit de la rade le 9 mars, avec une flotte de vaisseaux, galères et galiotes. Il se présenta vingt jours après devant Villefranche pour seconder Catinat au siège de Nice, où les Français entrèrent le 5 avril. Il alla ensuite tirer quelques bombes à Oneille, d'où une tempête le força de retourner aux îles d'Hyères.

Vers la fin de juin, il reçut ordre d'aller bombarder quelques villes maritimes de l'Espagne. Il jeta 800 bombes à Barcelone, 600 à Tarragone, qui mirent le feu en plusieurs endroits. Il avait devant cette dernière place 12 vaisseaux, 25 galères et 3 galiotes. Il y fut atteint par une escadre espagnole de 17 vaisseaux et quelques brûlots et galères; mais il n'y eut pas de combat. Les deux flottes s'éloignèrent, et les Espagnols s'estimèrent satisfaits d'avoir dégagé Tarragone.

A la rentrée de l'escadre du comte d'Estrées, on essaya de garder sur les vaisseaux les matelots dont on était le moins sûr, afin de les avoir pour l'armement de l'année suivante; mais il fut impossible d'empêcher à une grande partie d'entre eux de s'enfuir et de se retirer chez eux sans congé. Une ordonnance du 2 octobre 1691 se plaignit de cette désobéissance, et défendit sévèrement aux capitaines des corsaires et des bâtiments marchands de les recevoir.

1692. — Le comte d'Estrées, attendu dans l'Océan, l'année suivante, pour renforcer l'armée navale de Tourville qui devait aller rencontrer l'ennemi, ne put repartir qu'au commencement de mai. Pour surcroît de malheur, il fut battu, le 18, par une furieuse tempête, qui fit échouer deux de ses vaisseaux à Ceuta; et il arriva à Brest, après une navigation pénible, le 30 mai, lendemain de la mémorable bataille de La Hougue, qui venait de décider les affaires dans la Manche (1).

Cette escadre du comte d'Estrées était composée de 13 vaisseaux.

<i>Le Sceptre,</i>	92	—	Comte d'Estrées.
<i>Le Lys,</i>	90	—	De Cogol.
<i>Le Magnanime,</i>	80	—	De Clamont.
<i>Le Superbe,</i>	70	—	De Bidault.
<i>L'Invincible,</i>	70	—	Du Fresne.
<i>Le Constant,</i>	70	—	De Chavigny.
<i>L'Heureux,</i>	70	—	De Pale.
<i>L'Eclatant,</i>	70	—	De Rosmader.
<i>L'Assuré,</i>	60	—	Chevalier de Château-Renault.
<i>Le Marquis,</i>	54	—	De Forbin.
<i>L'Ardent,</i>	64	—	De Pontis.
<i>Le Bon,</i>	54	—	De la Guiche.
<i>Le Hardi,</i>	64	—	De Champigny.
<i>L'Assuré et le Bon</i> firent côte à Ceuta.			

(1) Serait-il vrai, selon Saint-Simon, que l'ordre impératif donné par le roi à Tourville, d'attaquer l'armée anglaise avec des forces aussi inférieures que les siennes à celles de l'ennemi, reposât sur une confiance de Jacques II.

Après un séjour de trois mois à Brest, le comte d'Estrées repartit le 1^{er} septembre avec 15 vaisseaux pour retourner dans la Méditerranée. Il devait croiser sur les côtes d'Italie. Aussitôt qu'il fut arrivé à Toulon, 30 galères sortirent de Marseille pour se joindre à lui. Le 27 octobre il fit voile, et se rendit en peu de jours devant Gênes. L'amiral Papachino, avec 16 vaisseaux, venait d'en sortir, après avoir débarqué 3,000 hommes pour le Milanais. D'Estrées courut les mers d'Italie pour reconnaître la flotte ennemie, et venger sur les Espagnols une partie de l'échec de la Manche; mais elle s'était retirée à Naples, et il fut obligé de revenir en Provence.

1693. — La décadence de la marine française, que l'on a généralement attribuée à la bataille de La Hougue, a eu d'autres causes plus immédiates. Ce fut un échec moral qui pesa dans la suite de la rivalité avec l'Angleterre, plutôt qu'un grand échec matériel dans ce moment-là; car les pertes de cet événement furent bientôt réparées. Louis XIV les jugea lui-même à leur valeur, lorsque, apprenant que Tourville était sauf, il en témoigna son contentement, disant que, pour des vaisseaux, on pou-

qui aurait assuré à Louis XIV, qu'une partie des capitaines anglais, dévoués à son parti, passeraient du côté de la flotte française? Ceci expliquerait l'ordre extraordinaire donné à Tourville. Mais il y aurait eu là une grande illusion. Aucun capitaine anglais ne fit défaut à son pavillon. Chacun ne vit qu'une rencontre armée de nation à nation; et le roi Jacques lui-même, toujours anglais, fut secrètement enorgueilli de la victoire de sa marine rebelle. Mais quelle faute, et quelle légèreté d'avoir suivi des inspirations que la prudence et le vrai honneur devaient interdire!

vait en trouver. En effet, dans l'année suivante, une armée navale plus forte que toutes celles que la France avait eues, parcourut les mers avec assurance. On redoubla d'activité dans tous les ports, pour mettre en état tous les bâtiments de guerre. Des avancements extraordinaires furent faits parmi les officiers mariniers et les matelots, pour les encourager. La France compta 110 vaisseaux de ligne. On s'y prit à l'avance pour assembler les équipages. Une ordonnance du 19 novembre 1692, annonçant que le roi donnait des ordres pour l'armement des vaisseaux qui devaient sortir l'année suivante, voulut que tous les ports de la Provence et du Languedoc fussent fermés jusqu'à ce que les matelots nécessaires pour en former les équipages, eussent été levés, et défendit d'en faire sortir ou d'y nolisier aucun vaisseau marchand ni aucune barque, à peine de confiscation des bâtiments et marchandises et de 1,000 francs d'amende. On n'exceptait que les bâtiments servant au transport des blés de la Compagnie d'Afrique et des vivres et munitions nécessaires pour les arsenaux.

Mais ces moyens excessifs, les seuls malheureusement que l'on sût employer, suspendaient indéfiniment toute navigation marchande, ruinaient le commerce, portaient la désolation dans les ports et tuaient l'avenir. Les ordonnances sur les classes que l'administration maritime avait semblé interposer naguère entre elle et le marin, étaient, à leur début, violemment outrepassées. Cependant ces moyens n'avaient point toute l'efficacité qu'on s'en promettait. Une ordonnance du 4 avril 1693 atteste

que la plupart des matelots qu'on avait levés pour le service des vaisseaux de guerre , au lieu de se rendre dans les ports au temps marqué , après avoir reçu leurs avances , se cachaient aux environs de leurs paroisses et ne paraissaient point. Amenés par la force armée , leur désobéissance se développait au moment favorable. Plusieurs enlevèrent , pour fuir, les embarcations de leurs vaisseaux. Quelques matelots qui s'étaient emparés de la chaloupe du vaisseau *le Marquis* , furent arrêtés , jugés et condamnés à mort. On recula devant l'exécution ; on les fit tirer au sort pour qu'un seul subît le supplice ; et celui-ci même eut sa peine changée en celle des galères. Ainsi on n'osa pas en sacrifier un seul , parce qu'il y avait trop de coupables. On vit bien que cette punition n'aurait pas été un exemple, mais une mort inutile, et peut-être un nouveau sujet d'effroi et d'aversion.

L'escadre de Toulon se trouva prête dans le mois de mai. Le comte d'Estrées partit avec 22 vaisseaux de ligne et 30 galères , pour assiéger Roses par mer, tandis que le maréchal de Noailles l'attaquerait par terre. La tranchée fut ouverte du 1^{er} au 2 juin. On tira de la flotte, des bombardiers et 2,500 matelots , qui montèrent à la tranchée avec les troupes de terre. Le 10, la place capitula.

D'Estrées remit bientôt à la voile pour aller au-devant du maréchal de Tourville , sorti de Brest le 26 mai avec une flotte de 74 vaisseaux et de plusieurs frégates et brûlots. Cette armée ayant rencontré en chemin un immense convoi anglais et hollandais qui se rendait dans la Méditerranée , en prit ou détruisit une grande partie. Il

n'en eût échappé aucun bâtiment , selon quelques historiens , et la forte escorte qui l'accompagnait fût tombée tout entière entre les mains des Français , si l'on avait mis moins d'hésitation à la reconnaître et à l'attaquer. 24 navires anglais et hollandais , reste de 80 que les capteurs brûlèrent , furent envoyés à Toulon , et devancèrent l'arrivée de la grande armée française , qui vint mouiller dans la rade à la fin de juillet , après avoir brûlé d'autres vaisseaux ennemis à Gibraltar et à Malaga.

Tourville resta quelque temps à Toulon avec un brillant état-major de 3,000 officiers et une armée de 70,000 matelots et soldats , qui , dit le rédacteur de ses mémoires , faisaient une agréable confusion. On trouvait des tables dressées dans toutes les rues , sous des tentes et des pavillons. Ce n'était que des plaisirs et des fêtes. La vue de la rade , peuplée de 87 vaisseaux de guerre et de 30 bâtiments inférieurs , la plupart dorés , et tous peints de couleurs variées , selon les goûts et les caprices divers que l'usage autorisait , offrait un spectacle glorieux et magnifique.

Voici les noms de tous ces navires , rangés selon l'ordre de bataille donné par l'amiral à l'armée , avec l'indication du poste que les bâtiments inférieurs devaient y occuper.

	FLUTES.	BRULOTS.	GALIOtes A BOMBES.	VAISSEaux.		
				NOMS.	GÉNÉRAUX ET CAPITAINES.	CANONS.
ESCADRE Blanche et Bleue. AVANT-GARDE.	Charriot.	Eveillé. Fanfaron. Danger.		l'Aimable. l'Henri. l'Excellent. le Conquérant. le Merveilleux. le Souverain. le Français. l'Apollon. le St-Jean d'Espagne le Téméraire. le Brillant. le Fortuné. le Bourbon. l'Ambitieux. le Royal-Louis. le Grand. l'Heureux. l'Entreprenant. le Vigilant. le Phénix. le Capable. le Vaillant. le Parfait. l'Illustre. l'Orgueilleux. le Belliqueux. le Laurier. la Ville Mildemblick le Brusque.	De Réals. De la Rochalard. Du Rinaut-Huet. Du Chalard. Marquis de Villette, l.-gén. Machault. Chevalier d'Armanville. Baron des Adrets. De Lhéry. De Montbault. Chevalier de Combes. Chevalier de Genlis. De Ribeirette. De Magnon, chef d'escadre Comte d'Estrées, v.-amiral. Chev. d'Infreville, ch. d'esc. Des Francs. De La Boissière. D'Osmond. Des Herbiers. Patoulet. Chevalier de Lannion. Chevalier d'Ailly. De Combes. Marquis de Langeron, chef d'escadre. Sévigné. De La Roque-Persin. Blenac-Romegou. Chevalier de Blenac.	68 46 60 72 100 80 40 58 60 54 60 56 60 80 100 80 70 50 52 60 54 54 62 70 86 70 60 54 50
		Léopard. Impudent. Ville de Cadix Hameçon.		le Furieux. le Précieux. le Saint-Louis. le Magnifique. le Victorieux. le Prompt. la Syrène. le Maure. le Courageux. l'Aquilon. le Constant. le Content. l'Invincible. le Vainqueur.	Serquigny. Pradines. Marquis de Rouvroy. De La Galissonnière. Gabaret, lieutenant-général. De Beaujeu. Duquesne-Guitton. De Contu-Blessac. Chevalier de La Luzerne. Hercule de La Roche. Comte de Chavigny. Chevalier de Ste-Maire. Bidault. Cheval. de Coëtlogon, chef d'escadre.	60 60 60 80 100 70 54 54 50 60 70 64 70 88
		Espion. Boutefeu. Séditieux.		le Soleil-Royal. le Fulminant. le Pompeux. le Juste. le Superbe. l'Eole. l'Agréable. la Perle. le Courtisan. le Monarque. le Dauphin Royal. le Lys. l'Entendu. le Glorieux. l'Heureux Retour.	Maréch. de Tourville, amir. Marq. de La Porte, ch. d'es. Cheval. de Château-Morant. Champigny. Chevalier de Villars. Chevalier de La Rongère. Chevalier d'Arbouville. Chev. de Forbin-Gardane. Colbert Saint-Marc. Pallas. Pannetier, chef d'escadre. Chev. de Belle-Fontaine. Chevalier de Ricoux. Baërt. Machault-Rougemont.	102 104 72 70 70 46 58 60 64 86 100 80 60 64 56
		Maligne. Hasard. Ange.		l'Ardent. le Trident. le Prince. le Magnanime. l'Admirable. la Couronne. le Brave. le Vermandois. le Castrienne. le Sans-Pareil. le Modéré. le Bizarre. le Sceptre. le Terrible.	D'Evry. Hurault de Ville-Luisant. De Bagneux. De La Barteloire. De Relingues, chef d'escad. De Montbrun. De La Casinière. Digoisie du Palais. Clavier. De Ferville. De La Barre. La Vignerie. Septèmes. Comte de Château-Renault, lieutenant-général.	60 54 54 74 92 70 54 60 60 52 50 42 80 70
ESCADRE Blanche. CORPS DE BATAILLE.	D ^{lle} -Marie. Courier de Cadix.	Favorite.	Eclatante.	l'Intrepide. le Fort. l'Arrogant. l'Indien. la Zélande. le Neptune. le Diamant. le Mignon. le Marquis. le Florissant. le Formidable. le Saint-Esprit. le Saint-Michel. l'Ecueil. l'Eclatant.	D'Amblimont, chef d'escad. Perrinet. Chev. de Château-Renault. Chev. de Chalais. Baron de Paillières. De Pontac. De Mons. De Plessis. Chevalier des Augers. Comte de Sebeville. Marquis de Nesmond, l.-g. Bellisle-Ebrard. De Roussel. Chevalier d'Infreville. D'Aligre St-Lée.	82 56 58 50 60 46 56 60 58 72 100 74 60 54 66
	Bienvenu. Turquoise. Dauphin de Bordeaux. Arbre d'Olivier. Tigre.	Caché. Fourbe. Eclair.	Terrible.			
	Elisabeth.	Coche. Pétillant. Bon Succès.				
	D ^e -Marie.	Colosse. Fâcheux. Guillaume. Lutin. Normande. Violent. Chasseur.				
ESCADRE Bleue. ARRIÈRE-GARDE.						

D'autres bâtiments, destinés à porter des ordres, n'avaient aucun poste dans l'armée, savoir :

FRÉGATES.

La Mutine ,
La Badine ,
La Gaillarde ,
L'Héroïne ,

BÂTIMENTS LÉGERS.

La Chasse ,
La Vedette ,
L'Emeraude ,
La Flèche ,
La Biche ,
La Choquante ,
La Fine ,
La Brune ,
L'Utile ,
La Commode ,
La Méchante ,
La Joyeuse ,
La Prompte ,
Le Saint-François l'ardent.

Les états-majors et les équipages de tous les bâtiments de cette flotte coûtaient mensuellement, selon un tableau dressé à cette époque :

En appointements, table et solde. 769,163 fr.

En subsistance des équipages, sur le pied de 5 sols la ration, d'après le traité du munitionnaire (71,430 rationnaires). 533,467

TOTAL 1,302,630 fr.

Ce chiffre ne comprenait que le personnel, et était indépendant de toutes les dépenses tenant à l'armement et au ravitaillement des navires (1).

Cette grande parade se sépara le 14 septembre. 40 vaisseaux allèrent avec Tourville désarmer à Brest, et 20 à Rochefort; 26 désarmèrent à Toulon, et quelques autres restèrent armés pour croiser dans la Méditerranée.

Jamais on n'avait vu à Toulon une flotte aussi formidable, et la France n'en réunit plus de pareille dans aucun de ses ports, non qu'elle n'ait fait, sur la fin du dernier siècle et dans celui où nous sommes, des déploiements de forces qui, réunies, auraient pu équivaloir à ce grand armement. Mais, vers la fin du règne de Louis XIV, et durant tout le long règne de son successeur, la

1) Une armée navale, avec un personnel semblable de 3,000 officiers et 70,000 hommes d'équipage, coûterait aujourd'hui, par mois, d'après nos tarifs de solde et de rations, et nos traités de subsistances,

En appointements, traitement de table et solde.	2,850,000 fr.
En subsistances	2,150,000
TOTAL.	5,000,000 fr.

J'entends une armée navale, quelle que fût sa composition, qui comporterait un personnel aussi fort. Car s'il s'agissait de former une flotte de 87 vaisseaux et 50 bâtiments inférieurs, avec nos navires d'aujourd'hui, qui sont devenus plus grands, plus forts, et ont de plus nombreux équipages, le chiffre de la dépense s'accroîtrait nécessairement avec celui du personnel. Toutefois, on peut observer qu'en mesurant la force de la marine d'autrefois avec celle de la marine d'aujourd'hui, par le nombre des canons, rapport le plus rapproché que l'on puisse admettre, leur concordance ne s'écarterait pas trop pour le nombre des hommes : il ne resterait plus que la supériorité, toujours très-forte, de la dépense de chaque homme.

marine française, quoiqu'elle semblât se ranimer de temps en temps, ne put jamais se relever assez. Cependant aucun nouveau revers maritime ne lui avait fait perdre tout d'un coup cette force qu'elle venait de reprendre. Le même matériel naval qu'elle avait déployé en 1693 existait encore, armé ou désarmé, dans les premières années qui suivirent cette époque. Mais les deux Colbert étaient morts; personne n'avait hérité de leurs grandes idées; le même esprit ne régna plus dans les conseils; la France était épuisée par ses longues guerres; la pénurie de l'Etat, contre laquelle le premier refuge a été de tout temps de fermer le trésor à la marine, vint ajouter à l'impuissance des vues et aux embarras naturels. On ne voulut pas, enfin, en privant sans cesse la navigation marchande de tous ses matelots, l'anéantir tout à fait. Il fut plus facile et moins coûteux d'armer et d'équiper de petites escadres, et l'on ne mit plus que rarement en mer de grandes flottes. Un attrait puissant ajouta à l'idée que l'on eut de faire la guerre en escadres séparées : ce fut de troubler le commerce des ennemis et de tirer quelque profit de leurs dépouilles. On continua de prêter à des armateurs particuliers les vaisseaux de l'Etat grésés et munis; sous la réserve, non plus du tiers, mais du cinquième du produit des prises (*Règlement du 6 octobre 1694.*). Les armements en course furent favorisés; il en partit de tous les ports de France. Ils donnèrent lieu à des combats particuliers honorables, dans lesquels Duguay-Trouin, Forbin, Porée, Cassard, Jean Bart, commencèrent à se faire un nom. Les escadres du

roi et celles des armateurs amenèrent dans les ports une infinité de prises, d'un profit immense.

Les avantages que l'on obtint dans ce genre d'hostilités, et l'influence qu'il eut dans les affaires, ont depuis fait mettre en question s'il ne convenait pas mieux à la France de faire la guerre sur mer par escadres légères, pour désoler le commerce de l'ennemi et le frapper à la source de ses prospérités, que d'armer des flottes dispendieuses, qui auraient toujours en tête des flottes ennemies aussi puissantes, et avec lesquelles on serait obligé de risquer en une seule fois le succès de la guerre. Mais cette question ne peut se résoudre primordialement, même vis-à-vis de l'Angleterre. La tactique des moyens, comme celle des armées en présence, dépend des inspirations qui naissent de mille circonstances du moment, de la situation de l'ennemi, des dispositions de celui-ci pour l'attaque et la défense, et des ressources que l'on a soi-même pour l'atteindre dans ses points les plus vulnérables, et arriver à une paix honorable, qui doit être la fin de toute guerre.

1694. — Cependant, une flotte encore assez nombreuse se réunit dans la Méditerranée, l'année suivante. Le maréchal de Tourville arma 25 vaisseaux à Toulon, qui furent grossis des galères de Marseille et de 35 vaisseaux que Château-Renault amena des ports de l'Océan. M. de Vauvré, intendant-général de la marine du Levant, était embarqué sur le vaisseau amiral. Cette flotte aida le maréchal de Noailles dans sa marche en Catalogne, où il s'empara, dans le mois de mai, de Girone et de quelques

autres places. Peu de temps après, l'amiral Russel vint mouiller devant Barcelonne avec 88 vaisseaux anglais, hollandais et espagnols, qu'il avait ramassés dans sa route, croyant surprendre la flotte française. Mais Tourville venait de quitter ces parages pour couvrir la Provence et les Etats de Gênes, que l'on croyait menacés. Quelques-uns disent qu'il avait ordre de ne pas risquer un nouveau combat inégal. Quoi qu'il en soit, la flotte ennemie, n'ayant pas assez de vivres pour tenir la mer, retourna à Cadix; et le 10 octobre, Tourville se remit en mer pour transporter 6,000 hommes en Catalogne.

1695. — On craignit, l'année suivante, quelque entreprise sur les côtes de la Provence. On se tint sur la défensive. Une escadre peu en état de se mesurer avec les forces nombreuses des ennemis, fut gardée dans la rade de Toulon. L'amiral Russel croisa quelques jours à la vue du port, et mouilla le 19 juin aux îles d'Hyères, où sa flotte, accrue de différentes escadres qui croisaient sur divers points de la Méditerranée, devint forte de 62 vaisseaux. Elle avait 12,000 hommes de troupes, et était suivie de 10 galiotes et 11 brûlots. On craignit un bombardement. Tourville, à qui la défense des côtes fut confiée, ne négligea rien pour les mettre à l'abri d'insultes (*Ordonnance du 13 mars 1695.*). Il répandit sur tous les lieux maritimes, des officiers et gardes de la marine, et des soldats des compagnies franches. Il fit mettre des signaux sur tout le littoral, pour être averti des mouvements de l'ennemi. Il fit croiser sur la côte plusieurs vaisseaux, et resta lui-même à Toulon, tou-

jours prêt à mettre sous voiles. Son autorité s'étendant sur tous les moyens de surveillance, il fit arrêter un individu nommé Magne, accusé d'avoir été payé par les Espagnols, pour venir brûler les vaisseaux, au moyen d'artifices et de chemises de feu.

L'amiral Russel, quittant bientôt la rade d'Hyères, se borna à agir sur la Catalogne. Il y débarqua quelques troupes pour renforcer l'armée espagnole qui assiégeait Palamos. Le duc de Vendôme, qui n'aurait pu résister à ces forces réunies, employa la ruse pour faire rembarquer les Anglais. Il les fit avertir par des pêcheurs, qui se laissèrent prendre, que Tourville devait venir attaquer leur escadre. L'amiral Russel reprit aussitôt ses troupes, rassembla tous ses vaisseaux, courut vainement sans rencontrer d'escadre française, et se retira à Cadix.

1696.— Un nouveau projet d'invasion en Angleterre, en faveur de Jacques II, fit rassembler des troupes à Calais, et ordonner de grands armements. Pour éloigner autant que possible les soupçons de cette entreprise, les plus grands préparatifs se firent dans la Méditerranée. Dès le mois de février, il y eut à Toulon 51 vaisseaux de guerre, prêts à mettre sous voiles, non sans avoir épuisé encore toutes les classes des matelots. Ils partirent des îles d'Hyères le 13 mars, sous le commandement de Château-Renault, à qui l'on fit un mérite de s'être chargé de leur conduite dans une saison dangereuse. Avant d'arriver au détroit, une furieuse tempête mit quatre de ses vaisseaux en péril et l'obligea de rentrer à Toulon.

L'armée navale anglaise, qui était à Cadix, voulait lui disputer le passage, mais elle fut maltraitée par la même tempête, et forcée de rentrer dans les ports d'Espagne. Les deux flottes ayant remis en mer, ne se rencontrèrent point, Château-Renault arriva le 16 mai à Brest. Mais les projets de Louis XIV étaient changés; le désir de la paix lui avait fait renoncer à secourir un prince qui était hors d'état de profiter de ses efforts. Les vaisseaux armés dans l'Océan venaient d'être désarmés, et les bâtiments de transport rassemblés pour l'expédition projetée, avaient été renvoyés dans leurs ports. Il en fut de même de ceux de Toulon.

Deux ordonnances émises cette même année, sont de nouveaux témoignages de la résistance que les marins classés opposaient aux levées. L'une, du 25 janvier, fut rendue contre les officiers marinières qui achetaient des charges de finances pour s'exempter du service. La seconde ordonnance, qui porte la date du 12 décembre, sévit contre les habitants des villes qui recélaient les effets des matelots fuyards. Elle porte en texte que les matelots s'adonnaient, depuis quelque temps, plus aisément à la désobéissance et à se cacher et fuir, par la facilité « qu'ils » avaient de remettre leurs meubles entre les mains de » leurs voisins, afin de les soustraire à la saisie et à la » vente ordonnée par les édits, laissant ainsi leurs mai- » sons vides; ce qui rendait les levées plus difficiles et » causait des contre-temps considérables, par le retard » de l'armement des vaisseaux. »

La course avait continué son activité, et emmenait

dans les ports de nombreuses prises : ses armements se rassemblant quelquefois en escadres , pour se prêter secours , et toujours mis en mouvement par les intérêts du commerce qui faisait leurs frais , s'employaient tout aussi bien à poursuivre le commerce des ennemis et à détruire leurs corsaires , qu'à escorter les flottes françaises du Levant. Les vaisseaux *le Sérieux* et *le Marquis* , commandés par le capitaine Pallas et le chevalier de Forbin , étaient dans une navigation incessante. Ils conduisirent plusieurs convois , dont un , en juillet , composé de 22 navires , était riche de 9 millions. Ils s'emparèrent d'un vaisseau hollandais neuf , de 46 canons. Plusieurs corsaires de Flessingue , venus dans ces mers , furent pris.

1697.— Les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes étaient réunis à Ryswick. Le roi , pour appuyer ses conditions , faisait augmenter ses armées et travailler avec apparence d'activité dans tous les ports.

Il y avait déjà à Toulon beaucoup de vaisseaux vieux qu'on caréna et radouba. On sentait qu'ils seraient bientôt hors de service , et , pour en tirer quelque profit , on établit des conférences avec le censal de Marseille , qui avait ordre d'acheter des vaisseaux de force pour la république de Venise. M. de Pontchartrain avait donné la faculté de vendre tous les bâtiments qui étaient peu propres à rendre un prompt service. Mais il ne paraît pas que ce projet ait eu une suite effective , du moins vis-à-vis de Venise , bien que plusieurs vieux vaisseaux aient été vendus , comme en d'autres temps , sans autre spéculation que celle des produits de leur démolition.

Il ne sortit des ports de France, dans le cours de cette année, que deux escadres légères, l'une de 10 vaisseaux pour compte d'armateurs, laquelle, partie de Brest sous la conduite de Pointis, prit Carthagène en Amérique, et fit un riche butin. La seconde, de 9 vaisseaux et 30 galères, appareilla de Toulon, sous le comte d'Estrées, et coopéra à la prise de Barcelonne, assiégée par le duc de Vendôme. On avait mis à terre 800 hommes, qui furent appelés le bataillon des vaisseaux, et eurent part aux dangers du siège.

Les vaisseaux *le Sérieux* et *le Trident* avaient été expédiés dans le courant de l'été, pour parcourir les îles de l'Archipel et en chasser les corsaires français, parce que, sous le pavillon de Malte ou d'autres pavillons empruntés, ils couraient sur les sujets du grand seigneur.

Enfin, le 20 septembre, le traité de Ryswick fut signé; courte trêve qui, après trois ans, fut suivie d'une guerre où la France eut à lutter contre des ennemis plus nombreux et plus acharnés que jamais.

On n'arma point pendant cet intervalle. Les troupes de la marine furent réduites de moitié. La France avait besoin de réparer ses forces et ses finances. Il paraît pourtant que l'on eut le bon esprit de donner quelques soins à l'entretien des vaisseaux dans les ports. On en construisit deux à Toulon, l'*Adélaïde*, de 40, et le *Parfait*, de 70, qui, pendant son existence, passa pour le plus beau et le meilleur de tous les vaisseaux.

Il n'y eut de particulier à Toulon que le projet d'établir

des magasins aux vivres , dont le besoin s'était fait sentir pendant les précédentes opérations. La guerre survenant tout à coup , on n'eut que le temps et les moyens de bâtir , en 1701 , une des aîles de la boulangerie de la marine , et on afferma , pour tenir lieu de magasins , les maisons situées au bord du quai à l'Est de la ville , que l'on entourra de barrières , et que l'on a appelées le *Parti*.

Le conseil de construction du port eut à examiner , en 1699 , une proposition qui fut faite de doubler en feuilles de plomb les fonds des vaisseaux ; mais cette idée fut rejetée.

VI.

Guerre de la succession d'Espagne. — Emploi des vaisseaux de Toulon. — Le comte de Toulouse. — Combat de Malaga. — Siège de Toulon de 1707. — Suites funestes pour la marine. — Les vaisseaux sont prêtés aux particuliers. — Faits d'armes de Corsaires. — Cassard. — Le ministre de Pontchartrain. — Etablissement des Invalides.

1700.—La succession de l'Espagne avait jeté l'Europe dans de nouveaux troubles , et soulevé contre la France toutes les puissances maritimes.

Les vaisseaux du port de Toulon furent employés , dans le commencement de cette guerre , à porter des troupes en Italie. Bientôt , 25 vaisseaux et 30 galères furent conduits par le comte d'Estrées à Cadix , pour

grossir les forces qui devaient appuyer le nouveau roi d'Espagne. Cette escadre y séjourna quelque temps, et se partagea ensuite en plusieurs divisions, dont quelques-unes transportèrent et escortèrent à Naples plusieurs régiments espagnols. Treize vaisseaux qui restèrent à Cadix plus longtemps que les autres, allèrent renforcer pendant quelque temps, au sortir de Lisbonne, une escadre de Château-Renault, venant de Brest, qui eut mission d'aller prendre sous son escorte la flotte des Indes ; escadre malheureuse, qui fut traquée, à son retour de la Vera-Cruz, par 150 voiles anglaises et hollandaises répandues sur la côte d'Espagne. Château-Renault trouvant, à la vue de Cadix, le passage bloqué, et n'ayant pu obtenir de l'orgueilleuse obstination de don Manuel de Velasco, amiral du convoi espagnol, qu'il abordât dans un port de France, se vit contraint de prendre le mouillage mal défendu de Vigo. Il essuya, le 22 octobre 1702, un désastre plus sensible peut-être que l'échec de la Hougue, et plus difficile alors à réparer. 18 vaisseaux français et 28 galions chargés de richesses, furent pris ou détruits. On avait à peine eu le temps de mettre quelques millions à terre, grâce à l'activité du capitaine de vaisseau Renau, alors au service de l'Espagne.

Dans le même temps, le comte de Toulouse, qui devint grand-amiral de France, commandait une flotte inutile dans la Méditerranée, où il n'était pas venu d'ennemi, et le comte d'Estrées escortait avec une escadre le roi d'Espagne, de Barcelonne à Naples, et de Naples à Final.

Deux frégates légères, et ensuite un vaisseau de 30 canons, commandés par Forbin, avaient été envoyés dans l'Adriatique pour troubler la navigation des bâtiments de l'empereur, et intercepter les convois de troupes qui passaient en Italie. Il y réussit souvent, fit une infinité de traits hardis, bombarda Trieste, et se vengea de de la perfide neutralité des Vénitiens, dont il avait enduré, à plusieurs reprises, la mauvaise foi.

1703. — Duquesne-Mosnier, qui succéda à Forbin dans la croisière de l'Adriatique, fit une descente de 110 hommes; et, malgré de fortes redoutes, s'empara d'Aquilée, capitale du Frioul, située à 7 lieues de la mer, qui était un grand magasin pour l'armée de l'empereur. Il emporta tous les vivres qu'il put, et brûla le reste.

Le marquis de Coëtlogon, au mois de mai, passa de Brest à Toulon avec une escadre de 3 vaisseaux. Il rencontra, à la hauteur de Lisbonne, 3 vaisseaux hollandais, qui escortaient une flotte marchande. Il les attaqua; et, après un combat opiniâtre, il coula à fond un vaisseau ennemi, et prit les quatre autres, qu'il emmena à Toulon.

22 vaisseaux de ligne y avaient été armés, et le comte de Toulouse s'y était rendu. Il devait, avec cette flotte, s'opposer à ce que celle des alliés aurait entrepris dans la Méditerranée. Mais se trouvant trop faible pour paraître devant eux, il retint ses vaisseaux dans la rade, dont il ferma l'entrée par une estacade. Ce genre de défense était alors accrédité dans la tactique navale; mais il avait été

d'un faible secours, l'année précédente à Vigo, à Château-Renault, dont les fortes estacades furent facilement forcées par les vaisseaux anglais.

Le désir et le besoin que l'on avait d'augmenter les forces navales, et de réparer les pertes essuyées dès le début de la guerre, firent faire des efforts pour entreprendre quelques constructions, malgré la pénurie du royaume. Trois vaisseaux furent commandés à Toulon en 1703. Ces trois vaisseaux, nommés *le Neptune*, de 76; *l'Oriflamme* et *le Toulouse*, de 64; et deux frégates, *la Parfaite* et *la Vestale*, sont les seules constructions qui sortirent de l'arsenal de Toulon dans le courant des quatorze années de la guerre de la succession !

Quelques vaisseaux furent refondus presque en entier. Ces grands radoub se firent à terre sur une cale établie à l'Ile (1), où l'on hala les vaisseaux par la force des manœuvres. L'*Entreprenant*, le *Bizarre*, le *Téméraire*, et deux autres bâtiments d'un faible rang, furent successivement refaits sur cette cale. On eût préféré construire des formes; et cette question avait été agitée en 1702, en même temps que celle des radoub à terre; mais on fut arrêté par quelques difficultés d'exécution, et principalement par les dépenses premières auxquelles on n'osa pas s'abandonner. Cependant rien n'encourageait à se livrer souvent aux expériences de ces cales;

(1) On appelait l'Ile, le terrain situé en face de la corderie, entre les deux canaux des anciennes forges et de la garniture, que joignait, au nord, le long de la chaussée, un canal comblé de nos jours.

car le gabarit des vaisseaux avait , dit-on , perdu ; et les dépenses excédaient celles d'une construction neuve ; et si on les répéta quelquefois , on eut pour excuse la disette des bois neufs , et le besoin de mettre à profit quelques bois encore bons de la coque des vaisseaux (1).

On s'efforça pourtant de se procurer des bois. Les coupes en France n'étaient plus aussi productives qu'auparavant ; et l'on essaya , pour la première fois à Toulon , d'acheter des bois étrangers. Un traité fut passé en 1702 à Paris , avec le sieur Bouffier , pour une fourniture de 350,000 pieds cubes de bois d'Italie et de Catalogne. L'encouragement fut poussé jusqu'à faire des avances à l'entrepreneur ; mais la fourniture fut à peine commencée , et celui-ci se sauva , restant redevable envers la marine d'une somme de plus de 20,000 francs.

Toutes les nations maritimes étaient alors comme d'intelligence pour ne point tenir d'escadres armées pendant l'hiver. Les vaisseaux , à la fin de l'été , avaient épuisé leurs vivres , qui n'allaient pas toujours à six mois. Les fortes escadres pouvaient faire difficilement leurs remplacements ailleurs que dans les arsenaux maritimes , accoutumés à les pourvoir , et elles y retournaient. On jugeait comme une chose indispensable à la marche

(1) La dépense d'une de ces cales , d'après un compte alors produit , était portée à 212,783 francs. Il fallait la renouveler chaque fois en majeure partie ; et on supposa qu'elle avait été plus forte , le marquis de Langeron , commandant de la marine , qui avait , disait-on , le goût des cales , ayant engagé M. de Vauvray , intendant , à en diminuer en apparence la dépense , en en reportant une partie sur d'autres ouvrages.

et à la conservation des vaisseaux , qui naviguaient alors sur leur franc bord , de rafraîchir leur carène après quelques mois de campagne; et on ne pouvait le faire sans un désarmement. Tous ces différents besoins et les dangers de la mauvaise saison, qu'on bravait moins qu'aujourd'hui , avaient fait prendre l'habitude de désarmer les escadres sur la fin de l'été; seulement , quelques vaisseaux restaient armés parfois , pour le besoin de quelque mission impérative. On réglait , au commencement de l'été suivant , le nombre et la force des armements de l'année , sur les préparatifs de l'ennemi.

1704. — L'escadre du comte de Toulouse avait été désarmée , à Toulon , sur la fin de 1703 , aussitôt que les ennemis eurent dépassé le détroit. L'année suivante , une escadre anglaise et hollandaise , armée pour appuyer en Espagne l'archiduc contre Philippe V, vint dans la Méditerranée. La France sentit la nécessité d'en équiper une; et l'on ne parvint que très-tard à mettre ensemble un nombre de vaisseaux assez grand pour se mesurer avec les ennemis. Le comte de Toulouse partit de Brest , le 6 mai , avec 23 vaisseaux de guerre , et arriva le 25 à Cadix. L'amiral anglais Rook était déjà sur les côtes de Catalogne avec 45 vaisseaux. Dès qu'il apprit que l'escadre française était à Cadix , il courut à sa rencontre. Elle venait d'être renforcée de 6 vaisseaux , que le capitaine Duquesne-Mosnier avait amenés de Toulon. Quoique les escadres eussent été quelque temps en vue , il n'y eut pas d'engagement. L'amiral Rook avait un projet dont il crut sans doute que le succès serait d'une grande utilité

pour l'Angleterre, comme, en effet, l'événement l'a justifié. Il courut s'emparer facilement de Gibraltar, où il savait qu'il n'y avait que cent hommes de garnison. Il en prit possession au nom de l'archiduc, mais ce fut en réalité pour l'Angleterre.

Le comte de Toulouse, arrivé à Toulon, avait été obligé d'y rester quelque temps, parce que les vaisseaux dont il devait grossir sa flotte n'étaient pas entièrement armés. Les levées avaient traîné en longueur. On ne put faire servir en cette occasion le vaisseau *le Royal-Louis*, de 110 canons, construit en 1692. Il fut visité et condamné à être démoli. Comme il était jugé *le plus beau vaisseau de la mer*, le ministre souhaitait qu'on pût le radoubler, mais son espérance ne put être satisfaite. Il se glissa même alors dans la marine des préventions contre les vaisseaux de ce rang, qu'on accusait de ne pas naviguer aussi bien que les autres, et auxquels on faisait le reproche plus juste de ne pouvoir entrer dans beaucoup de ports, à cause de leur fort tirant-d'eau.

Cependant Toulon donna encore 21 vaisseaux au comte de Toulouse. Dès qu'ils furent prêts, il fit voile, se rendit à Barcelonne, où il apprit la perte de Gibraltar, et reçut les ordres de Philippe pour le recouvrer. Il partit sans tarder; le 23 août, devant Malaga, il découvrit de fort loin la flotte alliée, et se prépara le reste du jour au combat. L'armée française était composée de 50 vaisseaux de ligne, et avait à sa suite 24 galères, dont 5 d'Espagne, 8 frégates, 9 brûlots et 2 flûtes.

AVANT-GARDE.

ESCADRE BLANCHE ET BLEUE.

	Canons.	Commandants.
<i>L' Eclatant</i>	66.	Chevalier de Belle-Fontaine.
<i>L' Eole</i>	62.	De Mons.
<i>L' Oriflamme</i>	62.	Marquis de Château-Renault.
<i>Le Saint-Philippe.</i>	92.	Vice-amiral : d'Infreville.
<i>L' Heureux</i>	70.	Colbert St-Mars.
<i>Le Rubis</i>	56.	De Benneville.
<i>L' Arrogant</i>	56.	Des Herbiers.
<i>Le Marquis</i>	58.	Pastoulet.
<i>Le Constant</i>	70.	Marquis de Ste-Maure.
<i>Le Fier</i>	88.	Amiral de l'escadre : Marquis de Villette , lieutenant-général.
<i>L' Intrépide</i>	84.	Du Casse, chef d'escadre.
<i>L' Excellent</i>	62.	La Roche-Allart.
<i>Le Sage</i>	62.	Monbault.
<i>L' Ecueil</i>	66.	Davigni.
<i>Le Magnifique</i>	86.	Contre-amiral : de Belle-Isle.
<i>Le Monarque</i>	86.	Chabert.

CORPS DE BATAILLE.

ESCADRE BLANCHE.

	Canons.	Commandants.
<i>Le Furieux</i>	62.	Marquis de Blenac.
<i>Le Vermandois</i>	60.	Comte de Béthune.
<i>Le Parfait</i>	74.	Chevalier de Château-Morand.
<i>Le Tonnant</i>	92.	Vice-amiral : marquis de Coët-logon.
<i>L'Orgueilleux</i>	86.	Chevalier du Palais.
<i>Le Mercure</i>	50.	Chevalier de Lanion.
<i>Le Sérieux</i>	58.	Champmeslin.
<i>Le Fleuron</i>	56.	Chevalier de Grancey.
<i>Le Vainqueur</i>	88.	Bailli de Lorraine, chef d'esc.
<i>Le Foudroyant</i>	104.	Amiral : { Comte de Toulouse. Maréchal d'Estrées.
<i>Le Terrible</i>	74.	Comte de Relingues, lieut.-gén.
<i>L'Entreprenant</i>	60.	Comte d'Hautefort.
<i>Le Fortuné</i>	58.	De Bagnaux.
<i>L'Henri</i>	66.	De Serquigni.
<i>Le Magnanime</i>	74.	Contre-amiral : de Pointis.
<i>Le Lys</i>	88.	Comte de Villars.
<i>Le Fendant</i>	58.	Comte de La Luzerne.

ARRIÈRE-GARDE.

ESCADRE BLEUE.

	Canons.	Commandants.
<i>La Zélande</i>	60.	De Ferville.
<i>Le Saint-Louis</i> . . .	60.	Chevalier de Beaujeu.
<i>L'Amiral</i>	92.	Vice-amiral : de Sepville.
<i>La Couronne</i>	78.	De Champigni.
<i>Le Cheval Marin</i> .	44.	De Pontac.
<i>Le Diamant</i>	58.	La Roque.
<i>Le Gaillard</i>	54.	D'Osmont.
<i>L'Invincible</i>	70.	Marquis de Rouvroi.
<i>Soleil-Royal</i>	102.	Amiral de l'escadre : De Lan- geron, lieutenant-général.
<i>Le Sceptre</i>	88.	Commandeur d'Ailli.
<i>Le Trident</i>	56.	Chevalier de Modène.
<i>Le Content</i>	60.	Chevalier Phelipeaux.
<i>Le Maure</i>	52.	Saint-Clair.
<i>Le Toulouse</i>	62.	Duquesne-Mosnier.
<i>Le Triomphant</i> . . .	92.	Contre-amiral : de La Harteloire, chef d'escadre.
<i>Le Saint-Esprit</i> . .	74.	Duquesne-Gitton.
<i>L'Ardent</i>	66.	D'Aligre.

L'amiral Rook commença le feu le lendemain (24 août). Il avait 65 gros vaisseaux et plusieurs galiotes à bombes. Il s'attacha à l'amiral de Toulouse et fut contraint de fléchir. Le combat se soutint de part et d'autre avec beaucoup de fermeté. Les bombes que tirèrent les ennemis, nouvel instrument d'attaque dans un combat naval, firent du mal à l'escadre française. On se battit depuis 40 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. Les deux flottes, très-maltraitées, se séparèrent, sans se perdre de vue. Cependant les ennemis, beaucoup plus délabrés et épuisés de munitions, cédèrent le champ de bataille. On les suivit pendant 2 jours. Le 26, les armées se trouvèrent assez près l'une de l'autre; et l'on croit que, si le comte de Toulouse eût recommencé le combat, il eût rendu cette journée glorieuse à la France. Mais voulant ramener les galères, qui ne pouvaient se soutenir en pleine mer, il se retira, laissant indécise une affaire, après laquelle les deux parties s'attribuèrent la victoire. Il y périt plusieurs généraux et officiers de distinction. L'intendant de l'armée et un commissaire de la marine y furent tués.

Le comte de Toulouse n'essaya pas même de reprendre Gibraltar, où ses forces réunies auraient pu produire un bon effet; il suivit la route de France. Seulement, sur les instances du roi d'Espagne, il envoya le baron de Pointis, avec une escadre de 10 vaisseaux, 9 frégates et 3,000 hommes de troupes, pour se joindre aux Espagnols qui faisaient le siège de cette place. Mais ce général ne fut pas heureux. Les Anglais détruisirent, dans une pre-

mière rencontre (9 novembre 1704), cinq de ses frégates ; et , comme il était revenu une seconde fois dans la baie de Gibraltar, pour appuyer le siège , malgré qu'il eût représenté le danger qu'il allait y courir, il fut enveloppé par 35 vaisseaux anglais. Il n'avait alors avec lui que 5 vaisseaux ; les autres , trois jours avant le combat , avaient été forcés de déraider, et par l'événement cet accident leur fut favorable ; car ceux-là furent les seuls du détachement de l'escadre qui rentrèrent à Toulon. Les cinq vaisseaux attaqués se défendirent vigoureusement ; trois furent pris au quatrième abordage , et les deux autres, *le Lys* et *le Magnanime* que le contre-amiral de Pointis montait, s'échouèrent sur la côte, et se brûlèrent eux-mêmes.

Il s'était introduit, à cette époque , sur les vaisseaux , une manière inhumaine de châtier les matelots et les soldats. On leur mettait des mèches enflammées entre les doigts , et souvent ces malheureux restaient mutilés ! Une ordonnance du 16 juillet 1704 prohiba une pareille coutume , qu'elle qualifia de contraire au caractère de la nation française , et défendit l'usage d'aucune peine dont les matelots et les soldats pussent demeurer estropiés.

Il faut remarquer que les matelots se disciplinaient difficilement. Ils étaient généralement libertins , grossiers , et souvent insensibles à leurs devoirs les plus chers. Beaucoup d'entre eux, au retour des campagnes , se débauchaient dans les ports et y consumaient mal à propos les salaires qu'ils avaient reçus après le désarmement , au lieu d'en aider leurs familles , qu'ils semblaient

oublier. Pour vaincre cette fureur de libertinage, on essaya plusieurs fois de ne payer les matelots que dans leurs quartiers, et en présence de leurs femmes et de leurs enfants.

Il fallut chercher à prévenir les effets, trop souvent sanglants, des disputes qu'ils avaient entre eux. Accoutumés à se munir de poignards et de stylets, comme ils le faisaient sur les armements en course, ils n'hésitaient pas à s'en frapper dans leurs différends. Plusieurs fois on leur défendit de porter des armes. Une ordonnance nouvelle, du 4 juin 1704, le leur prohiba plus impérieusement, en les menaçant, en cas de contravention, de la peine des galères.

Les crimes commis dans la marine avaient été jusqu'alors jugés par des conseils de guerre, que l'autorité militaire présidait. D'autres tribunaux, sous le nom de prévôtés, placés dans la juridiction des intendants de la marine, avaient été établis dans quelques ports. En l'année 1704, ces prévôtés furent définitivement instituées pour connaître des délits et crimes qui seraient commis dans l'intérieur des arsenaux.

1705. — Les coalisés, cependant, semblèrent s'épuiser, en 1705, pour être les maîtres de l'Océan et de la Méditerranée. La France fit également de grands efforts pour prévenir leurs desseins; 44 vaisseaux furent armés à Toulon, 48 à Brest et 17 au Havre. Ceux de l'Océan, bloqués, ne purent sortir; et avant que l'escadre de Toulon, qu'on arma trop tard et trop lentement, pût

mettre en mer, une grande flotte ennemie de 72 vaisseaux avait débarqué l'archiduc en Catalogne, et contribué à le rendre maître de Barcelonne, qui coûta ensuite tant de peine à soumettre. Le comte de Toulouse, rendu à Toulon le 15 juillet, voyant que son armée ne pouvait tenir tête à celle des ennemis, la fit désarmer.

1706. — On s'y prit de meilleure heure l'année suivante. Le comte de Toulouse se trouva le 3 avril devant Barcelonne, avec une flotte de 30 vaisseaux, 8 frégates, 10 galères et 5 galiotes à bombes, et plus de 150 bâtiments chargés de troupes et de munitions, pour faire le siège de cette ville; mais les attaques de terre furent lentes ou mal dirigées, et l'on apprit que l'amiral Leake s'approchait avec une flotte de 48 vaisseaux. Le comte de Toulouse avait, dit-on, l'ordre de ne point exposer les vaisseaux du roi. Il leva l'ancre le 8 mai et se retira à Toulon. Le lendemain, l'escadre anglaise arriva devant Barcelonne, y jeta du monde; et, maîtresse désormais de la mer, elle s'empara des îles Baléares, et recula sur la côte d'Espagne, les affaires de Philippe V.

Lorsque les Anglais se furent retirés, on essaya de reprendre, par un coup de main, l'île de Minorque, dont on sentait l'importance. 3 vaisseaux et 9 tartanes chargées de munitions de guerre et de bouche, et portant un bataillon de marine de 400 hommes, partirent de Toulon sous la conduite du comte de Villars. On débarqua dans l'île le 1^{er} janvier 1707. Quelques soldats espagnols et un bataillon de la marine de France tenaient encore au fort Philippe. L'île de Minorque fut reprise en peu de jours.

Mais un projet important se méditait dans les conseils des souverains ennemis. Malgré les malheurs dont la France était affligée, le royaume, par une espèce de prodige, n'était pas encore entamé. Cependant les Anglais et les Hollandais firent concevoir à leurs alliés le dessein d'envahir le Dauphiné et la Provence, et leur présentèrent avec empressement la ville de Toulon comme la clé de ces provinces. Ils souhaitaient cette conquête avec une passion intéressée. Sachant que la place était presque sans défense par terre, ils se flattèrent de l'espérance de la surprendre facilement; et faisant entrer dans leurs vues le duc de Savoie et le prince Eugène, le siège de Toulon fut résolu.

Les ennemis feignirent de vouloir entrer dans le Dauphiné, que gardait une petite armée; et la cour de France ne pouvait croire qu'ils en voulussent à Toulon, et qu'ils exposassent une armée considérable dans le pays sec et montagneux de la Provence, où Charles-Quint avait eu deux grands échecs. Mais à Toulon on ne s'y trompa point. Trois mois à l'avance, sur des avis venus d'Italie, et sur les rassemblements maritimes de l'ennemi qu'on y savait discerner, les commandants de la marine et de la place, et le comte de Grignan, gouverneur de la province, avaient rendu compte de tout ce qu'ils en savaient, en représentant la mauvaise situation de la Provence, sans forces, et de Toulon, dont les remparts ne pouvaient soutenir quatre jours de siège. Ils ne se lassaient point d'écrire, de fatiguer la cour; et un ministre, trop importuné, finit par répondre que, si l'on était assiégé, on n'avait qu'à faire son devoir et se bien défendre.

Le marquis de Langeron, lieutenant-général des armées navales , qui commandait le port , et M. de Vauvré, intendant de la marine , qui l'était en même temps des fortifications de la Provence , mandés auprès du roi , aidèrent à l'éclairer sur le peu de résistance que la province et Toulon attaqués devaient faire , et revinrent à la hâte, munis de ses ordres. Il n'y eut plus enfin à douter du dessein des ennemis, quand on sut qu'ils marchaient sans s'arrêter du côté du Var, et que l'on vit la flotte anglaise et hollandaise stationner sur la côte.

L'armée du Dauphiné reçut l'ordre aussitôt d'accourir à marches forcées dans la Provence , à travers les montagnes, et étonna par sa diligence. On se hâta de préparer tous les moyens de défense , à l'intérieur et à l'extérieur de la place. Un dévoûment général se manifesta dans la province. L'argent et les bras se trouvèrent avec facilité. 4,000 hommes furent incontinent rassemblés des pays environnants ; et , réunis aux soldats , aux matelots , aux femmes , et jusqu'aux enfants , tous travaillèrent avec tant d'ardeur et tant de force , qu'il était peu nécessaire de les exciter. Ils s'animaient les uns les autres, et se disaient à tout moment qu'il fallait sauver Toulon , d'où le salut commun dépendait.

La place n'eût pas été tenable ; les murs étaient délabrés ; les fossés comblés à demi ; plus de parapets , plus de glacis. Le duc de Savoie s'était flatté de descendre , à cheval dans le fossé , en arrivant , tant on l'avait bien averti. L'on commença donc à réparer les fortifications ruinées ; on en éleva de nouvelles. On fit porter du canon

partout où il était possible d'en placer. Un retranchement important fut dressé dans la direction du milieu du mur de la ville , vers le plateau de Sainte-Anne , pour y camper des troupes , pour dresser des batteries sur le plateau, et conserver la communication , par la porte de France , avec l'intérieur du royaume. Une revue fut passée de tous les habitants propres à porter les armes ; on en forma 30 compagnies de 400 hommes. La marine n'était pas oisive ; au milieu de tous ces travaux elle donnait l'exemple de l'activité , et faisait en particulier tous ses efforts pour mettre Toulon hors d'insulte du côté de la mer. Le marquis de Langeron se chargea de faire établir et servir les canons et les mortiers de la place et de tous les forts et batteries. Huit brigades de canoniers de marine et de matelots d'environ 300 hommes chacune , furent destinés à ce service. Deux vaisseaux de 90 canons, le *Tonnant* et le *Saint-Philippe* , fourrés de cordages de telle manière qu'ils étaient à l'épreuve du boulet et même de la bombe , furent postés en petite rade pour battre les avenues des deux côtés de la ville. Ils étaient retranchés du côté de la mer derrière de fortes estacades , appuyées sur de vieux vaisseaux hors de service , que l'on avait coulés bas. Le *Tonnant* fut échoué au Mourillon ; le *Saint-Philippe* était à Castigneau et à flot , afin de le faire passer du côté du Mourillon , dans le cas où les ennemis ne pourraient pas forcer le camp de Sainte-Anne ; ce qui arriva. Ces deux vaisseaux firent un feu terrible ; et le *Tonnant* , auquel les assiégeants étaient le plus exposés et que le duc de Savoie appelait une

fournaise, leur fit, lui seul, presque autant de mal que toutes les batteries ensemble.

M. de Vauvré, dont les relations du temps vantent l'habileté, étant lié d'une étroite amitié avec le marquis de Langeron, qui ne faisait presque rien que par ses avis, eut une grande part à ces arrangements, et aux bons ordres qui furent donnés pour la marine et pour l'arsenal. Il établit des hôpitaux, fit des approvisionnements de munitions et de vivres, et étendit sa prévoyance sur toutes les parties où elle pouvait être utile.

Malheureusement beaucoup de précautions se ressentirent de la frayeur que l'on avait eue d'abord, et se firent regretter. Les chefs de la marine, après en avoir délibéré en conseil, crurent agir avec prudence en évacuant les magasins de l'arsenal de beaucoup de cordages, de voiles et des meilleurs agrès, même de canons de fonte et de mortiers; et l'on en chargea 72 barques, qui les transportèrent à Arles. Déjà tous les registres de la marine avaient été voiturés, sur des charrettes, jusqu'à Avignon.

Dans l'idée de conserver 7 galères qui, revenant des côtes d'Italie, avaient relâché à Toulon, il fut enjoint au marquis de Roye, qui les commandait et qui avait voulu rester, de les ramener à Marseille. On se repentit plus d'une fois de s'en être séparé; car la chiourme aurait été employée aux travaux, et en plus d'une occasion ces sortes de bâtiments, très-fins et armés sur l'avant de fortes pièces, auraient pu rendre d'utiles services, en entravant surtout le bombardement par mer.

Enfin , on coula bas les vaisseaux qui étaient dans les darses , autant pour éviter leur incendie dans un bombardement , qu'afin que les ennemis ne pussent les emmener trop promptement , si Toulon était pris. Cette immersion se fit par une ou deux ouvertures au fond de cale , après avoir enlevé le lest que , dans la précipitation , on jeta à la mer , et après avoir ceint ces vaisseaux de câbles pour les maintenir plus fermes et aider ensuite à leur relèvement. Les vaisseaux des premiers rangs faisaient voir encore sur l'eau leur batterie haute ; d'autres étaient submergés plus avant ; quelques-uns des moindres furent épargnés et laissés à flot.

Les troupes arrivaient de toutes les parties de la France et à grandes journées , pour défendre la place. Ce n'était que par leur nombre qu'elle pouvait être sauvée ; car , située en lieu bas , et dominée par des hauteurs et des montagnes , elle était très-peu propre d'elle-même à soutenir un siège. La petite armée du Dauphiné arrivait en toute hâte ; ses premiers bataillons commencèrent à paraître le 22 juillet ; et au grand étonnement du duc de Savoie , elle le gagna de vitesse. Le maréchal de Tessé entra en même temps avec plusieurs généraux. Le vieux comte de Grignan s'y trouvait déjà ; il était accouru le premier dans la place , et n'avait pas été étranger au mouvement donné.

Tous les préparatifs , quelque accélérés qu'ils fussent , n'auraient pu sauver la ville , si le duc de Savoie avait marché avec plus de diligence. L'absence de son artillerie , que l'armée navale lui portait ; on dit même le défaut

de bonne entente avec l'amiral anglais Showel, de qui l'armée attendait des vivres et des munitions, furent les causes d'une lenteur heureuse pour Toulon. L'armée des ennemis, élevée à 40,000 hommes, avait forcé le Var le 11 juillet, protégée par quelques frégates. Quoiqu'elle n'eût plus de résistance à craindre dans sa marche, elle ne parut que le 26 devant Toulon, et campa ce jour entre le village de La Valette et la mer. Le duc de Savoie et le prince Eugène montèrent aussitôt sur les hauteurs, pour reconnaître la place. Ils la virent parvenue à un trop bon état de défense pour espérer de la forcer tout à coup, et ils crurent devoir commencer par se retrancher eux-mêmes.

Pour le faire avec succès, ils voulurent chasser les troupes qui gardaient la hauteur d'Artigues, le fort de Sainte-Catherine et le plateau de La Malgue. Ils en vinrent à bout, malgré une assez vive opposition; mais le 30, comme ils s'avançaient avec assurance pour attaquer le camp de Sainte-Anne, dont les retranchements étaient encore imparfaits, ils reçurent de si furieuses décharges de tout le canon des batteries et du *Tonnant*, qu'ils s'en retournèrent en désordre et renoncèrent à y revenir.

Ils ne s'occupèrent dès lors qu'à faire travailler à leur parallèle et à leurs batteries; mais ils étaient continuellement dérangés dans leurs ouvrages par l'artillerie des assiégés, qui tirait jour et nuit. Les canons étaient servis par des canonniers de la marine si habiles à ajuster que tous leurs coups portaient. Les bombardiers n'étaient pas moins adroits; on les animait par de petites récom-

penses, tandis qu'on apercevait les travailleurs des ennemis s'effrayant sans cesse, et ne reprenant leur ouvrage que forcés par des coups de sabre.

Malheureusement, beaucoup de ces canons, qui étaient en fer, crevèrent, et leurs éclats, dit une relation d'alors, blessèrent et tuèrent quatre fois plus de monde que l'artillerie des ennemis (1). On mit un terme à ces accidents, en remplaçant la plupart de ces canons par des canons de bronze qui, retenus par les vents contraires, n'étaient pas tous partis pour Arles.

La flotte ennemie, composée de plus de cent voiles, parmi lesquelles on comptait 48 vaisseaux de ligne, était demeurée quelque temps aux îles d'Hyères, retenue par les vents contraires. Elle s'approcha enfin, et se mit en communication avec l'armée de terre, par la plage de la Garonne, où elle débarqua les canons, les munitions et les vivres qu'elle lui fournit. Elle voulut faire une descente au Cap Sepet, en débarquant un gros détachement qui encloua quelques batteries, mais qui fut forcé de se rembarquer, étant poussé dans la mer par les troupes de ces batteries, qui, s'étant réunies, l'attaquèrent en bon ordre. Mais, comme il aurait fallu trop de monde pour garder toutes les batteries de la presqu'île, elles furent abandonnées, et on ne les occupa plus de part ni d'autre.

(1) Le capitaine de vaisseau de Beaussier, qui commandait le bastion de Sainte-Ursule, fut blessé d'un de ces éclats, ce qui ne l'empêcha pas de se distinguer, plus tard, à l'attaque de Faron.

Cependant la place recevant toujours de nouveaux renforts, les chefs ennemis s'assemblèrent en conseil. L'amiral Showel se rendit au camp avec les principaux officiers de la flotte, anglais et hollandais, pour y assister. Ils mirent en délibération s'ils se retireraient, les choses étant tout autrement qu'on n'avait cru. Le prince Eugène et la plupart des officiers généraux étaient de ce sentiment ; mais le duc de Savoie dit, en s'échauffant, qu'il fallait continuer l'entreprise, et qu'il n'était pas venu pour s'en retourner sans rien faire. On sentit qu'il y aurait eu du ridicule à ne rien tenter après tant d'éclat.

La flotte des alliés croisait toujours au large, n'osant pas s'approcher de la rade, dont l'entrée était défendue par le château de Sainte-Marguerite et par le fort Saint-Louis. Elle avait voulu d'abord s'avancer jusqu'à la portée du canon ; mais une frégate venue trop près de Sainte-Marguerite, fut démâtée, vira de bord, et toute l'armée s'éloigna. L'amiral Showel fit dire au duc de Savoie que la flotte n'approcherait point que les deux forts ne fussent pris. Les assiégeants dressèrent dès lors des batteries, et commencèrent à les battre. Il y eut plusieurs jours d'une défense opiniâtre. Le château de Sainte-Marguerite se rendit enfin le 15 août, faute d'eau et démantelé. Le fort Saint-Louis, entièrement ruiné, fut abandonné, le 18, par sa garnison. C'était presque au moment où les assiégeants, déconcertés, allaient commencer leur évacuation ; mais il fallait abattre ces forts, pour favoriser l'attaque de mer que les Anglais voulaient faire.

Après leur échauffourée du 30 juillet, les ennemis avaient perfectionné leurs retranchements. Leur plan fut de battre la place. Leurs canons de Sainte-Catherine, de La Malgue et de leurs autres batteries tiraient sans cesse sur le camp de Sainte-Anne, sur les remparts et sur les vaisseaux. *Le Saint-Philippe*, qu'on avait fait passer du côté du feu, leur répondait avec la même vivacité que le *Tonnant*.

Le maréchal de Tessé, se sentant bientôt assez fort avec les 40 bataillons de troupes réglées, formant environ 24,000 hommes, qu'il avait réunis dans la place, dans le camp retranché et dans un autre camp formé à Missiessy, résolut d'entreprendre une attaque sur les ennemis pour les obliger à précipiter leur retraite. Il masqua son projet par des escarmouches pendant plusieurs nuits successives. Enfin, le 15 août, avant le jour, trois colonnes partirent silencieusement du camp de Sainte-Anne; l'une se dirigea sur le fort de Faron, qui fut emporté à l'instant; les autres s'élancèrent sur les retranchements de Sainte-Catherine, où l'action fut vive et le terrain longtemps disputé. Le prince de Saxe-Gotha, qui y commandait, le défendit avec beaucoup de valeur, et y fut tué. Cependant les soldats français s'y établirent; et quelques pièces de 6, que des canonnières de marine y conduisirent sur des traîneaux, ayant été mises sur le champ en batterie, achevèrent de mettre en désordre les Piémontais et les Hessois, qui s'enfuirent les uns vers La Valette, les autres vers le pont de l'Eygoutier. Les généraux ennemis firent des efforts pour rallier les

fuyards et revenir à la charge , mais les canons des remparts et des deux vaisseaux les foudroyèrent si à propos qu'ils ne purent jamais se reformer , et qu'ils restèrent dans leurs lignes.

Les alliés perdirent dans cette affaire plus de 1,200 hommes ; leurs batteries et leurs ouvrages furent à moitié détruits, et ils ne pensèrent plus qu'à se retirer ; car les vivres et les fourrages commençaient à leur manquer, et leurs troupes s'affaiblissaient par les maladies et par la désertion. Tous les jours , il venait de leurs soldats , quelquefois par bandes et armés , se rendre dans les retranchements français. Mais ils voulurent , avant de partir, faire tout le mal possible en bombardant la ville, l'arsenal et les vaisseaux. Le bombardement commença le 15 au soir, dura six jours , violent d'abord , mais s'affaiblissant insensiblement , et abattit un grand nombre de maisons. Le dernier jour, 21 août , six galiotes à bombes , protégées par l'escadre anglaise , qui entra dans la grande rade, vinrent se placer à l'anse du fort Saint-Louis , pour être à couvert du canon de la Grosse-Tour et des batteries. Elles tirèrent principalement sur l'arsenal. Une de leurs bombes tomba sur le magasin général, où le feu prit , mais fut éteint à l'instant. Quelques-unes mirent le feu à deux vieux vaisseaux , le *Sage* et le *Fortuné*, qui étaient amarrés dans le port vieux. On s'empressa de les remorquer au milieu de la Darse , pour que le feu ne prît pas à d'autres. Leur lueur servant de point de mire , fit que les autres bombes tombèrent presque toutes dans l'eau , et produisirent peu d'effet. Le feu avait gagné le

vaisseau le *Diamant*, qui n'était pas loin ; mais on l'éteignit à temps. Deux frégates, l'*Andromède* et la *Salamandre*, furent endommagées ; et , comme on ne les répara point, elles furent condamnées deux ans après.

Enfin , dans la nuit du 21 au 22 août , et pendant la plus grande violence du bombardement , l'armée des alliés décampa tout à coup. On a reproché au comte de Tessé de ne l'avoir pas poursuivie assez vivement , et l'on a prétendu que, par sa lenteur, il avait rendu au duc de Savoie le même service qu'il en avait reçu lui-même dans l'invasion. Mais cette insinuation a été réfutée. L'armée française n'avait pas de cavalerie. Elle était privée de ses équipages, qui avait été renvoyés dans l'intérieur au commencement du siège. Un détachement de grenadiers, avec ses officiers à pied , put suivre seul l'ennemi , qui fit tant de diligence , qu'il eût été difficile de l'atteindre. Il reçut cependant encore beaucoup de mal , dans sa retraite , de la part des paysans provençaux , acharnés à tomber sur les traînards. La perte des ennemis sous les murs de Toulon s'était élevée à 14,000 hommes.

Les galiotes anglaises cessèrent le feu dans la matinée du 22. Une batterie , promptement élevée près de la Grosse-Tour, qui leur envoya des boulets à la pointe du jour, hâta leur départ. Le lendemain , la flotte entière mit à la voile et s'éloigna , peu satisfaite de l'issue de l'attaque , et désolée, comme l'armée de terre , par des maladies ; mais laissant le port de Toulon en travail de relever péniblement ses vaisseaux , et véritablement hors d'état , par leur mauvaise situation, par son

épuisement et ses fatigues , de remettre en mer une escadre d'apparence. C'était un triste spectacle , pour un œil accoutumé à voir la marine , que celui de tous ces beaux vaisseaux , qui faisaient naguère l'orgueil du port, maintenant sans mâts , les uns couchés sur babord ou sur tribord , les autres enfoncés de l'avant ou de l'arrière , et laissant en doute s'ils seraient encore capables de former un jour une flotte.

En effet , la précaution de les couler prise pour leur conservation , leur fut bien funeste. On reconnut , après qu'on les eût relevés , qu'ils avaient prodigieusement souffert ; une position aussi défavorable avait dégradé toutes les coutures , établi des voies d'eau difficiles à réparer , et accéléré la pourriture de toutes les parties de ces bâtiments. On eût besoin de les caréner dans leur entier , et il paraît qu'on manqua de secours pour suffire tout à coup à un travail si considérable ; car plus d'une année après , plusieurs d'entre eux , qu'on maintenait à force de pompage , faisaient eau de toutes parts. Il est constaté qu'en 1708 , n'ayant pas les moyens de les caréner , on fut obligé , pour les empêcher de couler , d'en échouer un grand nombre au port vieux sur la vase. Tels furent le *Tonnant* , la *Couronne* , l'*Ecueil* , l'*Eole* , l'*Excellent* , le *Saint-Louis* , qui de là même furent condamnés , et d'autres qui purent être de nouveau relevés , et passèrent encore quelques années (1).

(1) La marine passa en dépense, dans ses comptes, 229.725 livres de poudre, consommées pour sa part pendant le siège.

1708. — Les Anglais revinrent avec de nouvelles forces dans la Méditerranée. Ils firent une révolution en Sardaigne en faveur de l'archiduc, et s'emparèrent de nouveau, le 29 septembre de la même année, de l'île de Minorque, après l'avoir bloquée et affamée. La France ne put la conserver, malgré son importance; car la conquête de Mahon donnait aux Anglais la commodité de faire hiverner leurs vaisseaux dans la Méditerranée, et les rendait les dominateurs de cette mer, comme ils l'étaient de l'Océan. Le port de Toulon, privé des moyens d'armer des vaisseaux, n'avait fait que de faibles efforts pour empêcher Mahon de succomber. Un convoi de 130 barques chargées de troupes, de vivres et de munitions, avait été aventuré sous la seule escorte de 3 frégates, et, rencontré par la flotte anglaise, 18 bâtiments avaient été pris, le reste s'était sauvé en différents ports de la côte.

Les travaux du port de Toulon ne consistèrent plus, jusqu'à la fin de cette guerre malheureuse, dont toutes les nations de l'Europe étaient fatiguées, que dans les armements de quelques vaisseaux que l'Etat prêtait aux particuliers pour la course, ou qu'il destinait à l'escorte des navigateurs marchands contre les nombreux corsaires ennemis qui infestaient ces mers, et dont les plus redoutables étaient ceux de Flessingue.

1709 (29 mars). — Quelques actions particulières méritèrent d'être citées. Cassard, escortant avec le seul vaisseau *l'Eclatant*, un convoi de 26 bâtiments de Marseille, qui étaient allés charger du blé en Barbarie, le

sauva d'une escadre anglaise de 3 vaisseaux. Toute sa pensée fut de donner à ses bâtiments le temps de s'éloigner. Il soutint le feu de l'escadre avec une fermeté extraordinaire pendant deux jours, démâta deux vaisseaux ennemis, en coula un à fond, et parvint à se réfugier à Porto-Farina, avec tout le convoi, qu'il ramena ensuite en France, où on l'attendait avec impatience au milieu de la disette.

Le capitaine Laigle, lieutenant de frégate, commandant le petit vaisseau *le Phénix*, rencontra (2 juillet), en revenant de Malaga, trois vaisseaux ennemis, l'un de 30, les deux autres de 22 canons; les combattit, s'en empara, et les conduisit tous les trois à Toulon (1).

Quelque temps après, 4 vaisseaux armés en course, *le Phénix*, *le Pembroke*, *le Rubis* et *le Trident*, conduits par le capitaine Laigle, allèrent attaquer un convoi réuni à Vado, le croyant sous l'escorte seulement de deux vaisseaux anglais; mais ils y trouvèrent une escadre de 15 vaisseaux, et les corsaires eurent à soutenir quelques rudes combats, où ils criblèrent de leurs coups les vaisseaux qui les poursuivirent.

1710. — La course faisait à la fin toute l'activité de la marine. Ses produits remplaçaient ceux du commerce, tellement anéanti que les négociants n'osaient

(1) C'est le capitaine Laigle qui, présenté à Louis XIV, et regardant d'un œil fixe le roi, devant qui les yeux de tout le monde se baissaient toujours, et qui semblait s'étonner de son audace, lui dit : « Sire, il est permis à l'aigle de fixer le soleil. »

aventurer leurs derniers bâtiments pour aller chercher à l'étranger le blé qui manquait. La marine leur prêta encore les siens, pour leurs propres spéculations, ne se réservant que le $\frac{1}{3}$ du frêt, comme pour la course le $\frac{1}{3}$ des prises. Cependant les négociants n'avaient pas toujours le même empressement à nolisier les vaisseaux de l'Etat. La course quelquefois n'était pas heureuse, ou ils se plaignaient que dans les affaires commerciales, ils avaient plutôt perdu que gagné. Mais ils reprenaient courage par intervalles; le succès de l'un faisait naître l'espoir de l'autre; et, seulement en l'année 1710, il se fit, avec les vaisseaux de l'arsenal de Toulon, 26 armements en course et 20 en marchandises. Cette vigueur se maintint en 1711, et ne fut pas infructueuse.

1711. — La grande quantité d'armements en course qui se faisaient dans tous les ports rendait les levées extrêmement difficiles, quand il s'agissait d'armer un vaisseau pour l'Etat; d'autant plus que les commerçants donnaient des paies avantageuses, à l'envi les uns des autres, pour armer avec plus de diligence. Cette innovation fut attaquée comme un abus, et des efforts furent faits pour assujétir les matelots à une même paie, soit qu'ils servissent les particuliers, soit qu'ils fussent embarqués sur les vaisseaux de l'Etat. On en appela à une ordonnance du 23 novembre 1693; mais le pli était pris, et acquit force d'usage.

Le gouvernement tenait beaucoup à faire croiser dans l'Archipel quelques vaisseaux de force, tant pour donner chasse aux corsaires flessingois et autres qui y étaient

répandus , que pour ne pas laisser perdre la considération qu'on voulait que les Turcs conservassent pour la nation. Lorsque les armements pour l'Etat n'avaient pu se faire, on engageait quelques forts corsaires à paraître dans les mers du Levant, et même à y escorter les navires marchands. On leur accordait pour ce service la remise d'une partie du frêt et des prises. C'était un sacrifice ; car le 475 était , dans l'état des choses , une ressource précieuse. Il était souvent consacré pour aider à payer les entrepreneurs du carénage des vaisseaux désarmés , qui allait lentement faute de fonds , bien que ces lenteurs excitassent le ressentiment du ministre. Les recouvrements de ces cinquièmes n'étaient pas toujours faciles , quoique un écrivain fut embarqué sur chaque vaisseau frété , pour tenir un compte exact du nolis et du produit , et quelquefois des procès s'engageaient vis-à-vis des armateurs. Le 475 du frêt de l'*Entreprenant* avait produit 45,600 francs. Le ministre trouva qu'en raison du chargement, le frêt aurait dû être plus fort ; mais on était obligé d'en passer par là. Il fallait en user modérément , afin de ne pas faire abandonner aux marchands l'usage qu'ils avaient de faire naviguer les vaisseaux du roi ; et l'intendant avait la recommandation de n'employer que des personnes d'un esprit aisé et accommodant pour leur faire rendre compte de ce qu'ils devaient. On crut , sur la fin , obtenir de meilleurs comptes en établissant un prix fixe , et l'on taxa le frêt à 5 francs par tonneau.

Cependant le ministre témoignait un désir excessif de voir les vaisseaux affrétés , presque à tout prix , et il faisait

des concessions particulières. Mais il ne voulait en confier le commandement qu'à des officiers de marine. Le sieur Bosquet, hésitant à prendre celui du vaisseau *le Furieux*, prétextant qu'il n'était guère bien armé, le ministre le menaça de son ressentiment s'il ne l'acceptait pas ; mais il accompagna sa menace de façons plus encourageantes, en ordonnant qu'on radoubât bien le navire, et qu'on le pourvût complètement d'agrs et de rechanges en puisant dans les magasins des autres vaisseaux.

1712. — M. Charonnier, commissaire-général, ordonnateur en l'absence de M. de Vauvré, s'était rendu à Marseille pour traiter avec la chambre de commerce de l'armement de quelques navires ; on craignait de manquer d'armateurs, et on allait au-devant d'eux. M. de Pontchartrain lui écrivait : « Le bien du service et la sûreté » du commerce exigent que vous engagiez, par toutes » voies, les marchands à faire naviguer les vaisseaux de » Toulon pour leur compte, attendu qu'ils en sont mieux » entretenus et qu'ils protègent la navigation. Vous » rendrez au roi un grand service en trouvant des » armateurs. » Il témoignait des regrets toutes les fois qu'un de ces vaisseaux entraît en désarmement. Il considérait que l'entretien de ces bâtiments désarmés était une augmentation de dépenses, et il en faisait un reproche à l'ordonnateur, comme s'il eût manqué d'insinuation ou de zèle.

Une entreprise méditée par Cassard fut le sujet d'un armement de quelque importance, dans les premiers

jours de 1712. L'année précédente, des armateurs avaient mis en mer une petite escadre sous le commandement du capitaine de Roquemadure, composée des vaisseaux *l'Eclatant* et *le Fendant*, et de la frégate *l'Adélaïde*. Ce dernier bâtiment revint seul et désarma au Port-Louis; mais les deux autres, et même une prise anglaise armée d'une grande partie de l'équipage de *l'Adélaïde*, périrent en mer, et on n'eut jamais de leurs nouvelles.

L'escadre confiée à Cassard fut de 3 vaisseaux et de 3 frégates :

Le Neptune,
Le Téméraire,
Le Rubis,
La Vestale,
La Parfaite,
La Méduse.

Il y joignit deux petits bâtiments nommés *le Cheval de frise* et *la Marianne*. Cet armement devait se faire avec la plus grande diligence; la célérité était jugée indispensable pour le succès de l'entreprise. « Il vaudrait beaucoup mieux, écrivait le ministre, ne pas avoir commencé les préparatifs, que ne pas les avoir achevés dans moins d'un mois. » La levée des équipages fut un sujet de retard; ils craignaient Cassard, dont le caractère était dur et inhumain. Quoique l'armement fût fait par des commerçants, les marins ne se présentaient pas volontiers, et l'on usa d'autorité et de rigueur pour les obliger

de se rendre à l'appel. Les commandants des vaisseaux reçurent l'ordre exprès du ministre d'empêcher plus rigoureusement que par le passé l'évasion des marins qui leur étaient remis ; et, afin qu'une plus grande discipline se maintînt parmi les équipages de l'escadre , une ordonnance spéciale rendit ceux-ci justiciables des conseils de guerre

Suivant le traité fait pour cette expédition , il devait revenir à l'Etat le 1/5 des prises et des autres profits. Les travaux d'armement étaient au compte des armateurs ; ils devaient payer et nourrir les équipages , et composer les rations des mêmes denrées et en mêmes quantités que si le munitionnaire les fournissait. Les officiers avaient exigé des armateurs de trop forts appointements ; ils furent réduits par ordre du roi. Les troupes seulement étaient à la solde du gouvernement , ainsi que les bombardiers qui furent embarqués pour le service de six mortiers.

Pendant que l'on préparait les vivres , les levées , et que l'on achevait la construction de dix chaloupes que Cassard avait demandées , ce capitaine voulait faire sortir deux frégates , qui étaient prêtes avant les autres bâtiments. L'ordonnateur parut s'en alarmer, et le ministre, d'après ses observations , représenta à Cassard que ce projet , en séparant les bâtiments , pouvait contrarier l'heureux succès de l'armement , et qu'il fallait ne faire qu'une partance. Cassard n'était guère aimé ; il répondit qu'il voulait seulement que ces deux frégates restassent aux îles d'Hyères pour empêcher la dissipation

des équipages , et son idée , qu'il n'avait pas communiquée d'abord , ne fut plus contredite.

Il mit à la voile , à la fin de mars , avec toute son escadre , par un vent favorable , et avec des équipages complets. Voici quels furent les événements de la campagne.

Il mouilla le 4 mai à l'île de San-Iago , la principale des îles du Cap-Vert , débarqua 1,000 hommes et s'empara des forts. Le gouverneur se rendit sans faire de résistance , et convint de payer dans trois jours 60,000 piastres , pour racheter les forts et la ville ; mais , sans égard pour la capitulation , il se sauva dans les montagnes avec les habitants. Cassard , s'abandonnant au droit de la guerre , fit sauter les forts et emporta tout ce qu'il put ; il chargea les déponilles sur deux vaisseaux portugais. Il abandonna ensuite la ville au pillage , et y fit mettre le feu.

L'escadre fit du butin en plusieurs autres colonies. Après s'être rafraîchie à la Martinique , elle aborda à Surinam , colonie hollandaise de l'Amérique méridionale. Le fort et la ville furent assiégés , et Cassard reçut par composition 800,000 florins , représentant la valeur de 15,000 barriques de sucre. Une partie fut donnée en effets de commerce , pour l'assurance desquels Cassard prit des ôtages. Cette sûreté ne fut pas inutile ; car des négociants de Flessingue ayant refusé d'accepter une lettre de change de 181,975 florins tirée sur eux par les habitants de Surinam , pour le parfait paiement de leur capitulation , les ôtages , qui étaient deux commerçants ,

les amenèrent par leurs lettres à une composition. Ils étaient alors à Toulon, où l'on affectait de les garder sévèrement, tout en les traitant avec honnêteté.

En quittant Surinam, Cassard détacha la frégate *la Méduse*, pour mettre à contribution deux autres colonies hollandaises, Essequibo et Berbice. Cette dernière se racheta pour 315,000 florins. Revenu à la Martinique, il en repartit pour aller surprendre les îles de Monferrat et de Saint-Christophe, appartenant aux Anglais; il les pillâ et ruina, et brûla tous les navires qui s'y trouvèrent.

Après ces expéditions, Cassard songea à retourner au port d'armement. Il y ramena son escadre, à l'exception de deux bâtiments, le *Neptune* et la *Méduse*, qui avaient naufragé. L'ordonnateur avait fait préparer la boulangerie neuve pour servir d'hôpital à ses malades, cet endroit ayant paru plus commode et de moins de dépense que n'aurait été Saint-Mandrier, qui avait besoin de réparation. Mais les malades de l'escadre étaient en petit nombre, et furent reçus à l'hôpital ordinaire dans l'arsenal.

Le ministre avait fondé une grande espérance sur le 1/3 des prises de Cassard; mais les armateurs se plaignaient de n'être pas couverts de leurs débours. Ces plaintes furent jugées avoir quelque vérité, puisque le roi accorda à Cassard 625,000 francs en billets de l'État (1), pour le dédommager des pertes qu'il avait faites

1/ Ces billets perdaient excessivement.

personnellement dans cet armement , et sans doute aussi pour récompenser l'homme audacieux qui venait de répandre une espèce de terreur dans les colonies ennemies. Les comptes de la croisière ne purent être arrêtés qu'après plusieurs années. Les directeurs de l'armement et Cassard se rejetaient sans cesse , les uns sur les autres , les causes du retard de la liquidation , et s'accablaient d'invectives. Le ministère voulait que le commandant et l'intendant entendissent les parties et essayassent d'arranger les choses à l'amiable. Il recommandait de ne pas divulguer les accusations écrites dans les lettres réciproques , espérant qu'il n'y aurait plus de ressentiment de part ni d'autre , aussitôt qu'il n'y aurait plus d'intérêt à discuter. Mais les passions et l'aigreur rendaient peu probable un accommodement. L'intendant et le commandant refusèrent de se mêler d'arranger l'affaire , parce que , disaient-ils , ne la connaissant pas bien , et devant avoir à traiter avec des marchands subtils et chicaneurs , ceux-ci auraient pu aisément les surprendre par leurs détours. Enfin , on obtint que les intéressés donnassent leur seing en blanc à des arbitres munis d'un pouvoir absolu , et la liquidation se fit. On retint à Cassard , sur la gratification que le roi lui avait accordée , la somme dont il restait redevable pour terminer son compte. Souvent , dans le cours du procès , il avait sollicité d'aller à Paris ; mais on ne voulut le lui permettre que quand ses comptes seraient réglés , et ils ne le furent qu'à la fin de 1719.

Cassard était un marin consommé , intrépide et résolu.

Duguay-Trouin , s'oubliant lui-même , l'avait cité comme le meilleur homme de mer de son temps. Mais le caractère de Cassard était presque cruel; les matelots ne voulaient pas aller avec lui , tant ils étaient rebutés par ses mauvais traitements. Ils n'avaient pas perdu la mémoire de la disette de vivres qu'il leur avait fait souffrir dans toutes ses campagnes. Dans sa dernière croisière , il les avait réduits à l'eau pendant longtemps , quoiqu'il eût abordé à Saint-Domingue , où les vins étaient abondants et à bon marché, et qu'il eût promis au commandant du Cap d'en acheter. Il était avare , et se montrait peu sensible aux réprimandes qu'on lui faisait sur sa négligence à payer les équipages de ses vaisseaux avec les produits qu'il avait en main , et qu'il gardait indéfiniment. On lui reprochait aussi de n'être pas assidu au service dans les ports, quoique capitaine de vaisseau. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait quelquefois languï dans les antichambres de la cour, en attendant des commandements. Mais avait-il mérité d'être enfermé et de mourir dans les forteresses de l'Etat?

A part cette expédition de Cassard, la course des armateurs français s'était médiocrement soutenue en 1712. Leur penchant à ce métier leur avait fait cependant chercher de nouvelles captures , quelles qu'elles fussent ; ils avaient essayé de courir, sous pavillon espagnol , contre les navires des républiques de Venise, de Gênes et de Lucques , auxquelles le roi d'Espagne avait déclaré la guerre; mais le gouvernement de France, voulant garder une exacte neutralité avec ces républi-

ques , défendit sévèrement aux armateurs cet emprunt d'un pavillon étranger (10 février).

Il y avait alors un relâchement extraordinaire dans le port. Les comptes des recettes et dépenses était arriérés de huit ans ; ceux de 1704 ne furent envoyés au ministre qu'en 1712. L'arsenal était presque abandonné. Les fournisseurs à qui il était dû des sommes énormes , cessaient toute livraison. Les vaisseaux à demi coulés , qu'on s'efforçait avec des peines infinies de faire surnager , s'enfonçaient l'un après l'autre. Depuis quelque temps , les galiotes qui avaient bombardé Alger et Gênes , et qui étaient , pour ainsi dire , le frein des Barbaresques , oubliées dans un coin de l'arsenal , étaient au fond de l'eau et obstruaient le port. Les officiers ne paraissaient point ou s'absentaient souvent ; on les considérait toutefois comme présents aux revues ; mais le ministre, voulant à la fin arrêter ce dérèglement , fit avertir les officiers absents qu'ils seraient rayés des listes s'ils ne se présentaient pas. Plusieurs n'attendaient que cette déclaration pour quitter un service déchu de sa précédente gloire , et auquel ils ne pouvaient presque plus se livrer qu'en plaisant aux marchands qui armaient les vaisseaux du roi. Ils ne trouvaient d'ailleurs dans le port que dégoûts et privations.

Il faudrait peindre la triste situation des employés de toutes les classes qu'on ne pouvait payer. Le prêt même des troupes ne s'acquittait point , quoiqu'il occupât beaucoup l'attention du port et du ministre. Le crédit de l'archevêque d'Aix était souvent invoqué pour y satisfaire.

Le sieur Granet, l'un des consuls de Toulon, avait fait des avances de ses propres deniers pour payer le prêt arriéré. Le trésorier de la province devait y pourvoir, mais les assignations qu'on lui commandait étaient presque toujours dévorées par mille autres besoins urgents. C'était une suite de la situation déplorable des finances, au milieu des grandes dépenses que la France était alors obligée de faire pour le soutien de ses armées de terre.

On jugera par un trait de la pénurie du temps. Des canons et des mortiers en fonte de l'arsenal, ayant été délivrés pour être convertis en *doubles liards*, qui furent fabriqués à Dardennes, et distribués aux salariés, quelques officiers se plaignirent de ne pas participer autant que d'autres au paiement de ces doubles-liards (1).

Les employés n'avaient pu vivre sans s'endetter. Des ordonnances royales interposèrent une longue suite de surséances de trois mois au paiement de leurs dettes. Les mêmes faveurs furent prononcées pour les fournisseurs de la marine, que les retards de paiement avaient obérés.

Un officier obtint du ministre, par grâce spéciale, mais sous le sceau du secret, la délivrance de 2,000 francs en marchandises de l'arsenal, à valoir sur ses appointements.

(1) Ces pièces de 2 liards reçurent du peuple le nom de *Dardennes*. Elles portaient une croix façonnée d'un côté et une étoile de l'autre. Elles n'avaient cours que dans la Provence. Il en existait encore beaucoup avant la dernière démonétisation des sous.

Enfin , une ordonnance du roi (*Déclaration du mois d'octobre 1712*) déclara que les effets de la marine que l'on avait délivrés en paiement depuis 1704 , et que le trésor ne pouvait acquitter , effets qui perdaient dans le cours jusqu'à 72 p. 0/0 , seraient de nulle valeur pour ceux qui , dans un temps très-limité , de quelques mois , ne les auraient pas employés en rentes sur l'Etat , ou en rachat d'imposition personnelle , appelée *capitation* , ou en acquisition de charges.

La plupart des emplois de la marine , entre autres ceux d'officiers de vaisseau et d'officiers gardes-côtes , avaient été transformés par le besoin d'argent en charges ou offices. Il fallait payer une valeur fixée pour les conserver ou les obtenir , et l'on assignait aux titulaires un intérêt aux deniers 15 ou 12 , qu'on payait , comme tout le reste , très-inexactement. Le service des gardes-côtes était alors attaché au département de la marine , dans lequel il est demeuré fort longtemps. Les charges d'officiers de ces milices n'étant pas achetées assez promptement , M. de Pontchartrain invita l'intendant à se donner du mouvement pour en procurer le débit , soit à quelque compagnie de marchands qui , les achetant en masse , les revendraient à des acquéreurs auxquels on procurerait l'agrément du roi , soit à quelque officier de marine ou de terre , d'épée ou de plume , ou à des particuliers capables de les bien remplir.

Il y avait pour toute construction , le radoub du vaisseau *le Conquérant* , que l'on avait tiré à terre , et qui , après avoir languï plusieurs années sur son chantier , fut

mis à l'eau en février 1712. Le ministre écrivait à l'ordonnateur : « Vous conviendrez que jamais ouvrage ne » fut si long que celui du *Conquérant* ; il est retardé tous » les mois sous différents prétextes ; il est cependant nécessaire que vous y fassiez mettre la dernière main. » Ces prétextes trop connus, même du ministre, étaient la misère et la désertion des ouvriers, auxquels il était dû plus de 20 mois de salaires. On avait le rebut de ce qui ne pouvait gagner sa vie chez les particuliers.

Le vaisseau le *Toulouse* ayant été pris, après une action devant Collioure, au commencement de 1712, on ne voulut pas rayer ce nom de la liste des vaisseaux de la France, et on le donna à un autre vaisseau de 60, que l'on mit incontinent en chantier à Toulon ; mais on y travailla avec tant de lenteur, qu'il ne fut achevé que dans quatre ans. Le port était réduit à l'expédient de ménager le produit de la vente des vieux vaisseaux, pour payer le travail. Deux vaisseaux hors de service étaient alors aux enchères, la *Couronne* et le *Saint-Louis*. Le ministre voulait que l'on fît l'impossible pour rétablir un autre vaisseau, le *Content*, et conserver en lui un gabarit de distinction. M. de Belle-Fontaine, commandant de la marine, ne fut pas d'avis de le radoubler, jugeant qu'il serait difficile de conserver le gabarit en le refondant, parce qu'il fallait changer les principales pièces de son fond, qui étaient pourries ; et le *Content* fut également mis en vente. Mais il était difficile de tirer un bon parti de ces vaisseaux, qui n'étaient bons que pour bois à brûler, tombé à vil prix en Provence à cause de la grande

quantité d'oliviers morts par la rigueur de l'hiver de 1709. En vain le ministre invitait l'intendant à exciter la concurrence, et à avoir un enchérisseur à sa *dévotion*, afin de ne rien adjuger que lorsque les prix approcheraient de la juste valeur. L'adjudication ne s'élevait pas à un prix raisonnable, et l'on menaçait de faire dépêcher ces navires par des ouvriers à prix fait, en leur abandonnant tout le bois, pour retirer le fer au profit de l'Etat; lorsqu'enfin le consentement fut donné de les vendre ensemble pour 27,000 francs. Trois vaisseaux de pareilles grandeurs avaient été cédés à regret en 1710, pour 43,000 francs.

Le port ne s'alimentait plus que par des ventes. On se défaisait de beaucoup de cordages, de voiles, de canons superflus, et très-souvent d'objets fort utiles. Le ministre, qui donnait les ordres de ces ventes, semblait en avoir des remords; il en grondait quelquefois, mais on lui répondait qu'il avait fallu caréner tel ou tel vaisseau privé de secours, qui allait couler. Tous ces produits formaient un fonds appelé *Recettes extraordinaires*, que l'on chercha à renouveler pour payer le radoub du vaisseau *l'Invincible*, qui s'exécuta à flot dans le même temps; mais ces moyens étaient vite épuisés, et au bout de quelque temps il était dû des sommes considérables aux entrepreneurs de *l'Invincible*, comme à ceux du *Toulouse*, et ils demandaient sans cesse d'être payés ou d'avoir la permission de quitter.

Ce radoub de *l'Invincible* fut marqué par un changement presque subit dans l'opinion du ministre, sur la

manière de l'exécuter. L'ordonnateur, craignant de ne pas trouver d'entrepreneur, avait proposé de donner ce travail à la journée. Le ministre s'y refusa, jugeant préférable, sous le rapport de l'économie, que le radoub se fit à prix fait; mais lorsque le marché fut passé et qu'il lui eût été envoyé, il fit au port des reproches amers, oubliant sa première décision, et observant que de pareils ouvrages se faisaient à la journée plus solidement.

M. de Pontchartrain décidait les affaires négligemment, tout en s'exprimant avec vivacité. Il censurait, sans ménagement, les premiers chefs du port. Sa plus ordinaire expression était de leur reprocher l'entêtement. Toujours aigre, désobligeant, hardi à contredire et à se contredire lui-même. Il les réprimandait souvent de ne finir jamais rien, et de ne le mettre pas en état de finir; ce qui n'était pas extraordinaire dans la situation du port. Une dénonciation contre le capitaine d'une flûte lui ayant été envoyée, il la transmit à l'intendant pour en avoir des éclaircissements « Je vous défends, lui disait-il, de révéler qui est le signataire de cet écrit, et je vous déclare que, si vous avez la faiblesse de me pallier la vérité, je ne vous le pardonnerai pas. » Tel était son style le plus commun.

Au milieu du malheur général, le roi, affaibli par l'âge, ne perdait pas de vue une de ses préoccupations religieuses dont il espérait se faire un mérite sans ses propres infortunes. Non-seulement il donna des ordres pour empêcher le passage en France des religionnaires,

mais il fit signifier d'autres ordres sévères. Le ministre écrivit à M. de Vauvré, la dépêche qui suit :

« Versailles, le 13 janvier 1712.

» Le roi étant informé que, parmi les officiers d'épée et
» de plume, gardes-marine, officiers-mariniers, bombar-
» diers, soldats, canonniers, et autres entretenus et
» employés dans les ports, il y a quelques nouveaux con-
» vertis qui ne remplissent pas les devoirs de bons
» catholiques, Sa Majesté désire que vous vous informiez
» soigneusement de tous ceux qui se trouvent dans ce
» cas, et que vous examiniez de près leur conduite,
» pour me faire savoir les dispositions où ils sont, afin
» que je puisse en rendre compte à Sa Majesté, et vous
» faire connaître ses intentions. Le roi vous rendra res-
» ponsable de l'exécution de cet ordre, que Sa Majesté a
» fort à cœur. » Signé : PONTCHARTRAIN. »

Depuis l'ordonnance de 1674, qui soumettait à une retenue de 6 deniers par livre, les appointements de tous les officiers et équipages, dans le dessein d'élever des lieux de retraite pour les marins estropiés au service des vaisseaux, idée maintenue par l'ordonnance de 1689, cette retenue avait été exercée. L'administration l'avait employée, en attendant, à donner aux marins des secours pécuniaires, étendus plus tard, comme cela était juste à cause de la part que l'Etat y prenait, aux marins blessés sur les armements en course (*Arrêt du 31 mars 1703.*). Un édit du mois de mai 1709 changea défi-

nitivement la nature du projet, et créa ce que l'on a appelé l'*Etablissement des Invalides de la marine*. Il y eut moins d'apparat que dans l'édification de grands hôtels d'Invalides, mais le secours ne fut ni moins efficace, ni moins intéressant pour le marin infirme, laissé tranquille au sein de sa famille. Des pensions et des demi-soldes furent assignées sur les fonds d'une caisse. Elle prit des proportions plus larges que l'idée première, en s'ouvrant pour tous les officiers des ports et arsenaux, les ouvriers, les marins invalides, même ceux de la marine marchande.

Cet édit de 1709 avait réduit la retenue à 4 deniers, et l'avait étendue sur tous les salariés payés par la marine et les galères, ainsi que sur les gages des capitaines et équipages marchands et sur le produit des prises. Mais le fonds de l'établissement fut bientôt jugé insuffisant pour acquitter toutes ses charges; et un nouvel édit du mois de mars 1713, lui créa de plus grandes ressources, en élevant les retenues sur les salaires du commerce à 6 deniers, c'est-à-dire à 2 1/2 p. 0/0, et en assujétissant généralement à une retenue de 4 deniers toutes les autres dépenses qui étaient payées par le Trésor de la marine; d'autres bénéfices lui furent aussi assignés. La demi-solde était alors la moitié de la paie que les Invalides avaient eue au service. La proportion dans la suite ne fut plus la même, bien que le nom de demi-solde s'applique encore à la rémunération d'une grande partie des vieux marins.

La coutume était, dans ces commencements, de payer la demi-solde des Invalides par année. Les pensionnaires

avaient fini par éprouver les mêmes retards que toute la marine. Il fut plus facile de leur donner des acomptes de six mois, et on continua à ordonnancer ces paiements par semestre. De même, on convint de ne proposer les Invalides pour la demi-solde, que deux fois l'an.

1713 (28 mai). — Les trésoriers des Invalides étaient chargés de faire rentrer les sommes que les armateurs devaient pour les redevances de leurs équipages. Il leur fut donné, sur la manière d'en user envers eux, des instructions qui étaient dans les principes d'une administration sage. Avant de leur faire des procès, ils devaient les engager, par toutes sortes de voies, à acquitter leurs dettes. Ils devaient leur accorder toutes les facilités possibles tant par rapport à l'expédition du rôle que pour le paiement. « Il ne faut point que, par » une mauvaise difficulté, ils les dégoutent de faire le » commerce; car enfin cet établissement n'est fait que » pour le soutenir, et ne peut en grande partie subsister » que par lui, et ce sera son augmentation qui lui rap- » portera des revenus considérables (Dépêche du 28 mai » 1713.). »

Un commissaire-général et 10 commissaires provinciaux des Invalides furent créés par le même édit de 1713, pour faire rendre les comptes des trésoriers. Les charges des commissaires provinciaux furent vendues 60,000 francs, et servirent à faire de l'argent. Les divers offices de l'établissement des Invalides furent aussi vendus, de même que des emplois de commissaires-receveurs créés dans les amirautés; et comme les finances

de ces charges avaient été données à la marine. le ministre engageait d'autant plus vivement l'intendant à trouver des acheteurs, et surtout à les vendre en espèces, vu le besoin de fonds. Toute personne était bonne pour les acquérir. On vit, chose étrange et inconciliable en comptabilité, une femme, la veuve Cousse, propriétaire à la fois des offices de trésoriers et de ceux de contrôleurs des Invalides, des amirautés de Martigues, Narbonne et Cette. Beaucoup de ces charges superflues furent supprimées en 1716; et peu après, la forme de régie du service des Invalides de la marine fut perfectionnée par l'édit de juillet 1720, dont les bases ont, depuis lors, toujours été maintenues.

Cependant, les Anglais, maîtres de la mer, insultaient toujours les côtes de la France. Aidés de 25 vaisseaux, ils s'étaient emparés, dans le courant de 1714, du port de Cette, d'où ils avaient été bientôt chassés. Heureusement pour la France, elle avait conservé de bonnes relations avec le Grand Seigneur, qui donnait assistance aux vaisseaux français dans ses ports; et les puissances barbaresques, si volages, demeuraient fidèles observatrices des traités. Les commandants des vaisseaux du roi, qu'on faisait relâcher autant qu'on pouvait en Barbarie, s'informaient des consuls de la nation, si les Français n'y souffraient point de vexations; leurs rapports étaient favorables. Cette bonne conduite des Africains depuis plusieurs années, attirait à leurs bâtiments tous les secours dont ils avaient besoin, quand ils relâchaient à Toulon ou à Marseille. C'étaient des ennemis de moins;

mais d'autres corsaires des nations belligérantes attaquaient le commerce français et cherchaient même à intercepter le faible cabotage. D'un côté, Oneille et Final, de l'autre Majorque et Barcelonne, étaient des foyers de corsaires, grands et petits, contre les déprédations desquels on veillait avec attention. Des brigantins étaient établis le long de la côte, et particulièrement aux deux extrémités du département de Toulon. La province de Languedoc avait armé un pinque, et celle de Provence avait fourni la dépense de deux galères de Marseille. Ces sortes de bâtiments n'étaient pas sans utilité. Dans le mois de juin de l'année précédente, deux galères avaient couru dans les mers de la Corse; et, après un combat qui avait duré depuis midi jusqu'à la nuit, elles s'étaient emparées d'un vaisseau hollandais de 36 canons et 200 hommes d'équipage.

Des précautions avaient été prises pour protéger les caboteurs; ils ne pouvaient aller d'un port à l'autre qu'en convoi, et sous l'escorte de bâtiments gardes-côtes. Le commissaire de Saint-Tropez reçut l'ordre de faire mettre en prison deux patrons de ce lieu qui avaient fait voile sans escorte, contre ses défenses, et avaient été pris par un corsaire d'Oneille.

Mais les corsaires les plus redoutables par leur hardiesse et leur force étaient les Flessingois. Ils avaient pris plusieurs navires chargés de blé de la Compagnie d'Afrique, et ne craignaient pas d'attaquer les plus forts corsaires et les vaisseaux français. L'un d'eux, capitaine Credo, était renommé par son audace. Il n'avait pas

fait cas du permis délivré par la reine d'Angleterre à un navire français, et l'avait capturé. Il avait tellement excité les craintes du commerce de Marseille, qu'une partie des négociants de cette ville formèrent le projet de faire sortir plusieurs navires de force qu'ils avaient armés, et de le faire plus particulièrement chercher et attaquer. « Il serait à désirer, répondit le ministre, que ce projet » eût son exécution, et que l'on pût amener en France » le capitaine Credo. C'est un corsaire de réputation » établie, que je voudrais bien connaître personnelle- » ment. Vous me ferez plaisir, dans ce cas, de me » l'adresser avec une lettre qui lui servirait de passeport » dans sa route; il serait content de son voyage. » L'occasion désirée par le ministre ne se présenta point.

Cette longue lutte si désavantageuse à la marine française s'approchait alors de son terme. Les victoires de Denain et de Marchienne, que l'on célébra à Toulon par de nombreuses salves, furent le prélude de la paix, laquelle, après plusieurs préliminaires, fut définitivement signée à Utrecht, le 11 avril 1713.

Les troupes allemandes devant évacuer la Catalogne, on eut besoin d'une grande quantité de bâtiments de transport. On y employa les vaisseaux armés, et l'on retint tous les bâtiments qui se trouvaient dans les ports de la Provence et du Languedoc, pour aider à cette évacuation, dont l'Angleterre dut payer les frais. Il fut défendu de laisser partir aucun bâtiment pour le long cours, afin de les destiner tous à cette évacuation. C'était, devant la mer devenue libre, reculer le moment où le

commerce devait jouir de cette liberté ; mais il était accoutumé à ces contrariétés gouvernementales.

Le commerce de long cours n'allait alors guère plus loin que nos colonies ; et pendant longtemps , dans la crainte de faire *un commerce contraire aux intérêts de l'Espagne*, il fut donné des ordres pour défendre et empêcher que les négociants n'armassent des vaisseaux pour les mers du Sud (*Janvier 1712, mars 1716, février 1724, etc.*). Les expéditions même pour nos colonies d'Amérique et pour tous les autres lieux de l'Océan hors de l'Europe, n'avaient pas toute la liberté désirable. Les armateurs ne pouvaient y envoyer des vaisseaux, sans avoir pris des passeports exprès du roi (*Ordonnance du 7 juillet 1713.*) (1). Tant l'essor du commerce trouvait d'entraves ! ses instances finirent par obtenir la suppression de ces passeports , qui fut prononcée par un édit de février 1716.

Tandis que la paix allait se signer , le ministre de la marine avait donné ordre de faire une visite générale de tous les vaisseaux de Toulon , et d'indiquer ce qu'il en coûterait pour leur radoub et leur armement. « Vous » aurez soin surtout , disait-il, de ne point enfler les » dépenses , afin de ne pas dégoûter Sa Majesté de l'envie » qu'elle a de rétablir sa marine. »

(1) Ces passeports étaient délivrés sous des conditions fort restrictives, imposées par une ordonnance du 12 juin 1669 pour favoriser les privilèges de la compagnie des Indes-Orientales.

Le conseil de construction du port envoya au ministre une situation datée du 11 mars 1713, de laquelle a été pris l'extrait suivant :

13 Vaisseaux de 1^{er} RANG.

	Canons.	Ports de construction.
<i>Le Foudroyant</i> . . .	104.	Brest 1693. — Hors de service.
<i>Le Soleil Royal</i> . .	102.	Id. id.
<i>Le Terrible</i>	92.	Id. — Bon à radoub.
<i>Le Triomphant</i> . .	92.	Port-Louis 1694. — Id.
<i>L'Admirable</i>	92.	Id. — Hors de service.
<i>Le Fier</i>	88.	Rochefort 1694. — Id.
<i>Le Saint-Philippe</i> .	92.	Toulon 1693. — Id.
<i>Le Monarque</i>	86.	Brest 1690. — Bon à radoub.
<i>Le Sceptre</i>	88.	Toulon 1690. — Id.
<i>Le Magnifique</i> . . .	86.	Rochefort 1693. — Hors de service.
<i>L'Orgueilleux</i> . . .	86.	Port-Louis 1690. — Id.
<i>L'Intrépide</i>	84.	Rochefort 1690 — Bon à radoub.
<i>Le Vainqueur</i> . . .	88.	Rochefort 1691. — Id.

7 Vaisseaux de 2^{me} RANG.

<i>Le Conquérant</i> . . .	74.	1688; refait à Toulon 1712. — En état.
<i>Le Parfait</i>	74.	Toulon 1700. — En état : à la mer.

Canons. Ports
 de
 construction.

Le St-Esprit 74. Rochefort 1691. — Bon à radouber.

L'Henry 66. Dunkerque 1687. — Id.

L'Invincible 70. Toulon 1689. — Id.

Le Bizarre 70. 1691 ; refait à Toulon 1704. —
Bon à radouber.

L'Eclatant 66. Toulon 1688. — A la mer.

9 Vaisseaux de 3^{me} RANG.

Le Sérieux 58. Toulon 1686. — Bon à radouber.

Le Trident 56. Toulon 1695. — Id.

Le Téméraire 60. Refait à Toulon 1706. — A la
mer.

Le Fleuron 56. Toulon 1688. — A la mer.

Le Furieux 60. Brest 1684. — Id.

L'Entreprenant 60. Refait à Toulon 1702. — Bon à
radouber.

Le Diamant 58. Dunkerque 1687. — Bon à ra-
douber.

Le Rubis 56. Port-Louis. — A la mer.

Le Vermandois 60. Brest 1685. — Bon à radouber.

3 Vaisseaux de 4^{me} RANG.

Le Cheval Marin 40. Toulon 1664 ; refait à Brest. —
Bon à radouber.

La Parfaite 40. Toulon 1704. — A la mer.

La Vestale 40. Id. 1705. — Id.

Total : 32 VAISSEAUX.

BOMBARDES

	Canons.	Ports de construction.
<i>L'Ardente</i>	Toulon	1682.— Bon à radoub.
<i>La Proserpine</i>	Id.	1696.— Id.
<i>La Fulminante</i>	Id.	1682.— Hors de service
<i>Le Vulcain</i>	Id.	1696.— Id.

BRULOT

L'Eclair Toulon 1696.— Bon à radoub.

CAÏQUES

La Marianne A la mer.

BARQUES

L'Immaculée Conception. Id.
Saint-Gaëtan Id.

GALLOTTE A RAMES

La Syrène A radoub.

Les vaisseaux qui étaient à la mer retournèrent au port successivement. Le ministre attendait, par le vaisseau *le Furieux* des dépêches de Constantinople, qui devaient expliquer la résolution que le roi de Suède, Charles XII, aurait prise, depuis les incidents qui lui étaient survenus à Bender. S'il prenait le parti de s'embarquer pour retourner dans ses Etats par la voie de France, et qu'il abordât à Toulon ou dépendances, on devait lui rendre tous les honneurs, sans exception, dûs aux têtes couronnées; et si, malgré la quarantaine, il voulait

débarquer , lui et ses principaux officiers , on devait se conformer à ses désirs , après qu'on lui en aurait représenté les conséquences. Les nouvelles reçues par le vaisseau *le Furieux* confirmèrent l'avis qui était déjà parvenu, que le roi de Suède devait s'embarquer sur le vaisseau *le Parfait* , pour passer en France. Mais le *Parfait* arriva le 29 juin 1713, et annonça qu'il ne devait plus être question d'attendre Charles XII par la voie de mer. Le Grand Seigneur voulait même l'obliger de s'en retourner par terre avec fort peu de troupes , menaçant de le faire arrêter, s'il ne prenait ce parti incessamment.

Cependant le vaisseau *le Furieux* avait combattu contre deux navires flessingois , et avait sauvé un convoi marchand qui était sous son escorte , par la fermeté avec laquelle il avait soutenu et repoussé les abordages de ces deux corsaires , dont le moindre était plus fort que lui. Le capitaine Bosquet , officier de distinction , fut tué et fort regretté. On ne douta point que les capitaines flessingois n'eussent connaissance du traité de paix. Les corsaires de ce pavillon donnèrent plusieurs exemples de leur peu de scrupule ; et le maréchal d'Uxelles , ambassadeur à Utrecht , réclama et obtint la restitution de plusieurs prises qu'ils avaient faites postérieurement au traité.

Pendant ce temps, le prince de Monaco donna avis , d'après une lettre circonstanciée qu'il avait reçue de Gênes, qu'un Allemand ayant suborné quatre gardiens entretenus, avait formé le projet de mettre le feu en même temps à tout ce qu'il y avait de navires de guerre dans les darses de Toulon. Ce bruit mit tous les chefs de port en mou-

vement. Le ministre voulait que l'on fermât les portes de la ville, et que l'on fît garder l'entrée du port par des chaloupes et des troupes, pour qu'aucune personne suspecte ne pût s'introduire à Toulon. Il remarqua que c'était à la fin des guerres que l'on faisait ordinairement de telles exécutions, parce qu'on semblait sans méfiance; que la condamnation à Toulon, en 1697, d'un nommé Ayragues, qui voulait faire de pareils coups, et l'avis actuel confirmaient une semblable crainte. Un gardien suisse, nommé Aby, fut arrêté sur la seule indication qu'il était étranger et d'un pays voisin de l'Allemagne. Ses papiers furent visités; il subit divers interrogatoires. Les ordonnateurs, d'après ses réponses, le jugèrent innocent et demandèrent son élargissement. Le ministre ne voulut pas d'abord y consentir, à cause de la gravité de l'accusation, et ordonna de l'interroger encore. Enfin, au bout de deux mois, on le relâcha. Les soupçons s'étaient portés sur un Allemand qui voyageait en France. Si le projet fut véritable, l'éveil et les précautions en écartèrent l'effet.

Un Français, qui avait pris le nom de baron de Saint-Hilaire, mais dont le vrai nom était Alarie, et qu'on soupçonnait d'être espion, donnait en ce même temps des inquiétudes. Il était au service de l'archiduc, et, pendant le siège de Toulon, il était caché dans la ville et transmettait des avis à l'armée ennemie. Son histoire serait un long roman. On arrêta quatre personnes de la ville qui avaient eu, pendant le siège, des relations avec lui. Leur innocence les fit élargir après quelques mois.

Quant à lui , comme il devait se rendre à Gênes , le consul de France était prêt à le faire enlever secrètement , ou comme déserteur. « Toutes voies , écrivait M. de Pontchartrain , sont permises contre un traître connu pour n'avoir été en relation qu'avec les ennemis de l'Etat. » Saint-Hilaire , ayant eu quelque connaissance de ce qui se méditait , entra en pourparlers ; il espérait obtenir grâce , et devait s'expliquer sur les services qu'il était en état de rendre ; mais c'étaient des faux-fuyants , qui lui donnèrent le temps de se mettre hors d'atteinte.

L'état de paix et les armements que l'on projetait pour aider l'Espagne à soumettre Barcelonne et les îles de Majorque et d'Ivice , qui avaient formé ensemble le projet de se rendre indépendantes , firent songer à faire entrer quelques munitions navales dans l'arsenal. On fit de légères exploitations de bois en Bourgogne et en Franche-Comté. On s'attacha à retirer des forêts de la Savoie quelques pièces de mâture , et à faire venir des mâts du Nord qui se trouvaient à Dunkerque , voulant épargner les exploitations dans le Dauphiné qui , jusqu'alors , en avait fourni. Deux compagnies se présentèrent pour livrer des mâts et des planches. Le ministre estima que , pour courir moins de risque de manquer dans l'arsenal de ces objets , et pour *entretenir l'émulation* , rien ne convenait mieux que de partager , s'il était possible , les fournitures entre les deux compagnies. On fit quelques achats de chanvres , et l'on se procura des approvisionnements de nécessité.

Cependant la principale ressource pour ces acqui-

sitions était le fonds des recettes extraordinaires, toujours entretenu par le produit de la vente des vaisseaux déperis et de tout ce qu'il y avait de vieux ou de surabondant dans l'arsenal. Dans le cours de trois années, huit superbes vaisseaux à trois ponts, *le Foudroyant*, *le Soleil Royal*, *le Fier*, *le Terrible*, *le Saint-Philippe*, *l'Orgueilleux*, *l'Admirable*, *le Magnifique*, et le vaisseau de 74 *le Saint-Esprit*, furent vendus en entier ou dépecés.

L'administration maritime aurait voulu que, pendant la paix, les négociants continuassent d'affrêter les vaisseaux de l'Etat pour leur commerce. Elle leur livra la frégate *la Vestale* pour les colonies d'Amérique, moyennant 2,000 francs par mois de frêt; mais ce fut tout; ces arrangements n'étaient plus dans leur convenance. Les constructions commerciales prirent dans le commencement quelque activité; il y avait, en mai 1713, six bâtiments en construction sur le chantier marchand de Toulon; mais c'était l'effet d'une confiance trop prompte dans l'ouverture du commerce, qui fut languissant encore pendant un grand nombre d'années.

1714. — L'attaque de Barcelonne et des îles insoumises avait été convenue pour l'année 1714. La France et l'Espagne formèrent une flotte pour les investir par mer. On avait auparavant élargi tous les prisonniers catalans détenus en France, dans la crainte que les corsaires de Majorque et de Barcelonne ne se portassent à des extrémités contre les équipages des bâtiments français dont ils auraient pu s'emparer, à cause de la prévention où ils

étaient qu'on en avait fait pendre à Toulon comme forbans. Le chef d'escadre Du Casse partit de Toulon avec 14 vaisseaux de guerre et quelques frégates. Une amnistie proclamée en faveur des marins déserteurs, facilita leur équipement. Lorsqu'il eut joint les Espagnols, la flotte entière se trouva être de 50 voiles. Après trois mois de siège, le 12 septembre, Barcelonne rentra sous l'obéissance de Philippe V.

1715. — La réduction de Majorque et d'Ivice fut renvoyée à l'année suivante. On s'y prépara de bonne heure ; mais, à cause des mauvais temps et parce qu'on espérait les soumettre sans la force des armes, on ne mit en mer qu'au mois de mai. Les habitants capitulèrent bientôt, et les Espagnols reprirent possession de ces îles.

Minorque demeura, d'après le traité, au pouvoir des Anglais, qui la gardèrent pendant 50 ans.

Louis XIV mourut le 1^{er} septembre 1715.

Le régent confia la direction des affaires de la marine à un conseil présidé par le maréchal d'Estrées (*Ordonnance du 3 novembre 1715*), et composé de trois autres officiers généraux de la marine et de trois intendants. Le comte de Toulouse, amiral de France, y assistait toutes les fois qu'il le jugeait à propos. M. de Vauvré, intendant du port de Toulon, qui, depuis quelque temps, restait à Paris, laissant à deux ordonnateurs, MM. Levasseur et Charonnier, le soin de son administration, fit partie de ce conseil.

Depuis peu , un édit avait flatté les officiers et les agents de la marine de l'espoir d'une amélioration à leur sort. Leurs gages, c'est-à-dire l'intérêt de leurs charges , avaient été réduits au denier vingt; mais leurs appointements avaient été augmentés. On leur avait promis » qu'ils seraient mieux payés que par le passé , où le » malheur des temps avait empêché qu'ils ne le fussent comme ils devaient l'être. » — On peut juger l'effet de ces promesses par ce que M. de Vauvré écrivait aux ordonnateurs , lorsqu'à peine il était installé dans ses nouvelles fonctions. « Un de mes étonnements , disait-il , » est de voir la constance des officiers de tous rangs et » comment ils peuvent subsister. Monseigneur le comte » de Toulouse , M. le maréchal d'Estrées et nous , ne » cessons de représenter leur malheureuse situation ; » mais quelque pitié qu'elle fasse à M. le duc d'Orléans , » nous voyons qu'il est dans l'impossibilité d'y remédier. »

Telle était la situation du port de Toulon et celle de tous les autres ports du royaume , au moment où les affaires de la marine furent confiées à un conseil. On pouvait dire que la marine était tout à fait abattue , et on ne sentait aucun moyen de la relever.

VII.

Faiblesse des approvisionnements. — Projets d'achats de bois. — Misère des ouvriers ; ils sont attirés en Espagne. — Détresse des finances. — Ressource faite des billets de banque. — Guerre avec l'Espagne. — Expédition sur la côte de Maroc. — Peste de Toulon de 1721.

1716. — La même détresse affligeait le port au commencement de 1716. On n'avait d'espoir , pour satisfaire les ouvriers , que dans la vente du bois à brûler , dont on pouvait se défaire plus avantageusement que dans les années précédentes , mais qui était d'une difficile garde dans ce temps de misère (1). On avait , pendant quelque temps , distribué aux ouvriers une ration de pain , mais on fut forcé de la leur retrancher au milieu de l'hiver. Quelques malheureux continuaient de travailler dans l'espoir d'être bientôt payés ; mais la plupart des officiers-mariniers , matelots et ouvriers du département passaient dans les divers ports de l'Italie , pour s'embarquer et gagner leur vie et celle de leurs familles. On n'oubliait rien cependant pour les empêcher de sortir du royaume. La course , dans la dernière guerre , les avait un peu soutenus ; mais , depuis ce temps , réduits à l'extrême misère par l'entière cessation des armements du roi et de

(1) Le bois à brûler de démolition se vendait, en 1716 et 1717, deux sous et six deniers le quintal.

ceux du commerce , ils ne voyaient de ressource que dans l'expatriation , et ils s'y jetaient en foule.

La mortalité parmi les gens de mer était presque aussi grande que la désertion. Plusieurs , ainsi que l'atteste la correspondance du temps, mouraient dans leurs maisons, faute de subsistance et de secours. Cependant la désertion était moins forte à Toulon que dans les ports voisins. On flattait les ouvriers de l'arsenal de promesses réitérées de les payer et de l'espérance du prochain rétablissement de la marine. L'armement d'un vaisseau et d'une frégate, que l'on allait faire, fut envisagé comme une heureuse occasion d'employer quelques hommes.

Des fonds furent envoyés pour cet armement. Bientôt les chantiers virent deux flûtes de 850 tonneaux , que l'on résolut de construire , et qui furent suivies dans le courant de l'année de quatre petites gabares. Il ne restait plus de bois dans le port ; on retira du fond de la mer le peu de pièces qu'il y avait encore depuis plusieurs années. On essaya d'y employer les bois des vaisseaux démolis, mais ils étaient tels qu'il fut impossible d'en faire servir une seule pièce. Douze cents chênes du pays furent avec assez de diligence abattus et voiturés.

Le plus grand travail que le port avait à faire , était la conservation à flot des vaisseaux désarmés , dont le délabrement empirait à tout moment par le retard des carénages. Leurs amarres usées se rompaient sans cesse , lorsque le vent du nord-ouest soufflait avec quelque force, et les vaisseaux tombaient les uns sur les autres. La proposition de se servir de chaînes de fer pour leur

amarrage, ne fut pas agréée, parce qu'il y avait encore de vieux câbles à employer. Enfin plusieurs vaisseaux ne pouvant plus absolument se soutenir, et le port n'ayant aucune faculté de les radoubier ou seulement de les calfater, on les échoua successivement sur la rive de la *Ponche-Rimade*.

Le pape avait traité avec la cour de France, de l'achat de 4 vaisseaux, qu'il voulait faire commander par des chevaliers de Malte, pour les fournir à la république de Venise, qui était alors en graves démêlés avec les Turcs. Cette affaire était tellement avancée, qu'il avait envoyé à Toulon le général de ses galères, pour prendre possession des quatre vaisseaux. Mais soit que la vanité de la France fût alors blessée de l'idée de mettre le reste de sa marine à l'encan, soit plutôt pour ne pas donner des armes contre la Turquie, son ancienne alliée, le marché, après suffisante réflexion, ne fut pas conclu.

Peu de mois après, les Génois firent pour leur compte une semblable proposition, qui n'eut pas une issue différente. On en eut plus tard du regret.

La division que l'on préparait avait la mission de transporter à Constantinople M. Bonnac, ambassadeur. Elle fut composée du *Toulouse*, vaisseau neuf mis à l'eau en 1715, et d'une frégate. La *Vestale* avait d'abord été choisie, son radoub n'aurait pas été assez prompt, parce que le mauvais approvisionnement de bois était tel, qu'il fallait faire couper des arbres du pays pour remplacer les membres pourris. La *Parfaite*, qui pouvait être plus tôt

armée, accompagna le *Toulouse*. La navigation n'eut d'autre événement que l'échouage du vaisseau sur un banc de sable, près de Gallipoli, d'où il se releva après 36 heures. Les bâtiments de guerre avaient toujours eu l'habitude, dans les campagnes de l'Archipel, de prendre des pilotes grecs à Milo; mais depuis peu on avait établi des pilotes-consuls, ordinairement peu habiles, et la maladresse de l'un d'eux fut cause de l'accident du *Toulouse*. Les deux bâtiments firent leur retour au commencement de 1747, ramenant M. Desalleurs, ancien ambassadeur, malade. Les équipages furent congédiés tout de suite, pour épargner dans le port la demi-solde et les vivres, et le désarmement de tous les deux se fit à prix fait pour la somme de 600 francs.

M. Hocquart, nouvel intendant de la marine, était arrivé depuis peu à Toulon, et cherchait à y mettre de l'ordre. Il fit faire un recensement du magasin général. On n'en avait pas fait depuis 1706. La situation écrite présentait des erreurs infinies. Les mouvements d'armement, le siège de Toulon, la disette d'argent, les temps malheureux qui avaient obligé plusieurs comptables de quitter leur poste sans laisser de compte, avaient fait naître, sans trop d'étonnement, des désordres extraordinaires. Pour recommencer la régularité, on prit le parti expéditif d'équilibrer les écritures.

Il réussit à faire les adjudications des fournitures de matières et des façons d'ouvrages, pour quatre ans et soutint les fournisseurs dans une lutte qui s'était élevée entre eux et les fermiers généraux. Toutes les marchan-

dises , bois , fers , charbons , chanvres , etc. , qui traversaient la France pour le service des arsenaux maritimes , étaient franches de droit , au moyen de passeports que le ministre , et plus tard le conseil de marine , expédiait pour toute la fourniture. Mais les fermiers généraux , soupçonnant , peut-être avec raison , que les fournisseurs abusaient quelquefois de ces passeports , ordonnèrent à leurs receveurs de faire payer les droits des fermes à toutes les marchandises et munitions généralement , sans égard aux passeports , même pour les bois royaux. Cet état de choses devait attirer des désordres et des plaintes , surtout après la fin des adjudications , où ces droits n'étaient pas prévus. Les fournisseurs demandaient des indemnités , soit pour les déchets que leurs marchandises éprouveraient à chaque pas en route , soit pour les couvrir de ces droits. Ils représentaient que quand même l'Etat leur en tiendrait compte , l'obligation de les payer d'avance et comptant les gênerait. Ils récapitulaient toutes les avanies et les inquiétudes que les fermiers des péages et leurs commis leur faisaient souffrir , et manifestaient de la surprise de ce qu'il y avait , sur la route de la Bourgogne à Toulon , quarante postes de péage où les voituriers étaient obligés de s'arrêter et souvent de rester par les chicanes qu'on leur faisait. Un règlement intervint pour abréger ces discussions et ce procès. Il fut arrêté que les fournisseurs demanderaient aux commissaires de marine qui étaient alors établis pour le service des approvisionnements , et principalement pour l'exploitation des bois , dans plusieurs parties de l'intérieur , des lettres de voi-

ture signées par le conseil pour chaque chargement d'objets et marchandises qu'ils voudraient faire passer.

Le conseil de marine exprima l'intention de faire au port de Toulon toutes les améliorations convenables à la commodité du service. D'après ses ordres, on entreprit de creuser le canal de communication entre les deux darses, pour que les plus gros vaisseaux pussent y passer. Ce canal n'avait pas encore été approfondi. Les fondements de l'ancien rempart le traversaient.

Par un arrêt du 29 juillet 1716, la communauté de Toulon dut fournir à la marine, tous les cinq ans, une somme de 12,000 francs, pour le creusage de la vieille darse, qui devait être maintenue dans toute son étendue, à une profondeur de 25 pieds. L'exécution de cet arrêt n'a pas été interrompue pendant plus de 70 ans.

La salle d'armes était dans un mauvais état. Toutes les armes rouillées et pleines de poussière, dépérissaient. M. Hocquart obtint, après de vives instances, un léger fonds pour leur entretien, et ensuite la nomination d'un maître armurier.

Il obtint encore que les ouvriers qui se blessaient dans l'arsenal fussent maintenus sur les rôles pour la journée. La marine alors n'entretenait plus d'hôpital. Ses malades et ses blessés étaient reçus à l'hôpital civil, et traités moyennant une journée de dix sols.

Le conseil de marine chercha, en plus d'une occasion, à rétablir les règles du service.

Les goûts mercantiles s'étaient introduits dans le corps de la marine, pendant les opérations de la dernière guerre. Il voulut le rendre tout entier à l'esprit militaire ; et une ordonnance du 12 avril défendit tout commerce aux officiers , sur les vaisseaux du roi.

La plupart des chirurgiens qu'on recevait dans l'entretien devaient cette faveur à de simples recommandations particulières. Elles n'avaient pas toujours donné des sujets expérimentés et capables. Il fut résolu qu'aucun chirurgien ne serait proposé à l'entretien qu'après avoir été examiné, en présence de l'intendant, par le médecin et le chirurgien-major de la marine. Un examen fut aussi nécessaire pour embarquer des chirurgiens auxiliaires à défaut d'entretenus.

Quelques usages qui se toléraient dans l'arsenal de Toulon furent réformés. Un grand nombre de chaloupes et canots étaient à la libre disposition de tous les officiers, employés et maîtres, qui les tenaient le long du port marchand, selon la proximité de leurs maisons, et avaient pris l'habitude de n'aller dans l'arsenal que dans ces embarcations. Cette faculté fut restreinte et réservée aux principaux chefs, et, surtout, aucune chaloupe ou canot ne dut plus avoir de caisson. L'arsenal était une espèce de promenade publique des bourgeois et de la jeunesse de Toulon, qui pouvaient commettre quelquefois du dérangement dans les vaisseaux et dans les établissements. Il fut ordonné de n'en ouvrir les portes qu'aux officiers et ouvriers les jours de travail, et de les

fermer, les dimanches et fêtes, à tous autres qu'aux personnes de garde.

Les marins des Martigues avaient la réputation d'être les meilleurs de tout le département, et étaient les plus recherchés. Par une heureuse exception à ceux des autres quartiers maritimes, ils étaient, sur la fin de 1717, presque tous à la mer, principalement pour la pêche qu'ils faisaient sur la côte d'Espagne. Le commis des classes des Martigues apprehenda d'être tout à coup sans matelots, et hors d'état, au besoin, de fournir des levées. Le conseil de marine eut le bon esprit de répondre qu'on devait leur donner toute la latitude possible, et laisser les marins jouir de l'avantage de s'embarquer autant qu'ils en trouveraient l'occasion.

L'espérance que l'on avait donnée de rétablir la marine militaire, s'annonça par un grand projet, que des obstacles et des préjugés firent évanouir, en supposant que les moyens que la France pouvait alors accorder à sa marine eussent permis de le conduire jusqu'au bout. Un marché fut passé par le conseil de marine pour une fourniture de huit millions de pieds cubes de bois de chêne de la Romagne, livrables, pendant 16 ans, à Toulon et à Marseille, à raison de 500,000 pieds cubes par an (1). Le prince de Caserte était le soumissionnaire. Un commissaire et des constructeurs furent envoyés en Italie pour les exploitations. Des gabarits assortis de toutes

(1) Environ 272,000 stères, dont 17,000 par an.

sortes de pièces , pour toutes les espèces de bâtiments , furent expédiés dans les forêts , suivant les usages d'alors.

La chambre de Rome vit d'un œil jaloux cette exportation de bois. Elle envoya des défenses à la plage pour empêcher l'embarquement d'aucune pièce , et fit même emmener à Rome les buffles qui les voituraient jusqu'au bord de la mer ; mais le prince de Caserte en avait envoyé d'autres , et fit continuer les chargements. Cette lutte ne pouvait durer longtemps. D'un autre côté , on doutait de la bonne qualité du chêne d'Italie , qu'on accusait d'être poreux et spongieux , et de ne pas bien se conserver. Le rapport des commissions du port eut assez d'influence pour faire cesser, après un an , l'exécution du traité. Quelques pièces que l'on avait mises dans l'eau pour connaître si ce bois s'y conserverait mieux qu'à l'air, en furent retirées au bout de 18 mois, et le procès-verbal de visite aggrava encore l'opinion défavorable que l'on avait émise sur sa qualité. Le port et le ministère s'accordèrent dans la résolution de n'en plus faire venir de ce pays. On pensait qu'il ne pouvait être d'aucun service, non-seulement pour les bâtiments de mer, mais même pour les bâtiments civils.

Dans le même temps , une proposition était faite pour livrer de beaux chênes de Toscane. Un maître charpentier que l'on choisit entendu et fidèle , fut envoyé sur le lieu pour les visiter ; il les trouva de mauvaise qualité et impropres au service.

On a eu , depuis , une meilleure opinion des bois de

Romagne et de Toscane. Mais le port fut vraisemblablement entraîné, dans ce premier essai, par la présence de quelques pièces que l'on annonça d'un bois de chêne rouge, appelé *cherre*, bois en effet gras et spongieux, qui ne se conserve pas et qu'on exclut toujours des constructions.

Il était arrivé une douzaine de chargements de bois de Romagne. On les déposa sous les allées de la corderie, alors inoccupées par le défaut de chanvres. Le port acquitta seulement le montant du nolis, qui coûtait 10 sols le pied cube. La valeur du bois était payée à Paris. Les gabarits envoyés en Italie avaient été déposés chez le vice-consul de Nettuno, qui eut ordre de les faire brûler devant lui, afin qu'aucun étranger ne pût en tirer parti.

L'administration se replia entièrement sur les exploitations de Bourgogne et de Franche-Comté. Les bois de Provence, dont les qualités étaient précieuses, devenaient fort rares. Ils étaient éparpillés dans la contrée, et on les recherchait avec soin. La coutume avait été prise, depuis quelques années, de mettre les bois sous l'eau, parce qu'on croyait qu'ils se conservaient mieux ainsi, quoique les vers qui infestaient alors le port, s'y engendrassent facilement. Tous les recoins des deux darses, le Mourillon et d'autres parties de la rade, furent successivement essayés, mais partout les vers venaient se mettre dans les bois. M. Hocquart pensait, avec l'ordonnance de 1689, que le meilleur moyen de conserver les bois était de les placer à l'air, sous des hangars; à l'exception des mâts

et des bois de sap , qu'il convenait de mettre dans le fossé de la nouvelle boulangerie. Il fit diverses propositions pour bâtir des hangars ; il voulait en élever deux , aux deux extrémités du chantier de l'île ; il en envoya le devis , d'après lequel ils auraient contenu 430,000 pieds cubes et coûté 37,000 francs. Cette dépense était trop forte pour le temps. A défaut de hangars , il jugea que , pour garantir du moins les bois du soleil et de la pluie , il fallait faire , au-dessus de chaque pile , un toit en planches ; mais il cherchait toujours un lieu pour le dépôt des bois. Il proposa de prolonger les atterrissements devant l'horloge. Cette idée ne fut pas adoptée , parce qu'on devait y former le bassin , dans un grand projet de l'arsenal. Enfin, le choix du terrain fut porté sur le Mourillon ; et il fut convenu de le clore de murailles, en y ménageant un espace pour un assortiment de 15 vaisseaux. On avait tout récemment jeté les yeux sur le Mourillon , pour y établir une école du canon , et on y bâtissait dans ce moment une poudrière. Celles de La Goubbran et de Milhaud, à l'ouest du port, existaient alors.

Mais le projet de faire des approvisionnements en bois se ralentit bientôt. On voulait construire 2 vaisseaux à Toulon , et 12 galères à Marseille. Le défaut de moyens obligea le gouvernement à renoncer à son dessein. Après la distribution de quelques secours qui donnèrent une lueur de vie , on retomba bientôt dans la même position qu'auparavant. Ce que M. Hocquart voyait de ses yeux , lui faisait faire des tableaux pathétiques de la misère générale. Les ouvriers , les employés , les officiers supé-

rieurs même étaient sans pain. Les fournisseurs et les entrepreneurs étaient si rebutés qu'ils refusaient absolument de faire la moindre fourniture à crédit, quoique l'on manquât de tout. Quelque espérance que l'on donnât aux uns et aux autres, ils n'y ajoutaient plus aucune foi. Le conseil promettait d'adoucir leur sort, et engageait les chefs à soutenir le service et à empêcher qu'on n'abandonnât les ateliers. En attendant, ce qu'il y avait de meilleur parmi les ouvriers continuait de passer dans les pays étrangers.

L'Espagne en attirait un grand nombre. Le cardinal Albéroni, génie vaste et hardi, qui restaurait les finances et les forces de ce royaume affaibli par une longue guerre, étendait ses vues sur sa marine. Il parvint à la relever tout à coup d'un état voisin de la nullité, et à lui donner un développement étonnant. Des chantiers étaient élevés dans tous les ports de la Péninsule. Plusieurs vaisseaux de haut rang se construisaient à Saint-Féliu, situé à deux pas des frontières du Roussillon. Cette proximité ne favorisait pas, seule, la désertion des ouvriers et des marins français; ils allaient partout, en Sicile, en Sardaigne, nouvelles conquêtes de l'Espagne, où l'on construisait aussi avec activité. La France voyait avec regret s'expatrier les hommes les plus habiles dans les divers arts industriels de la marine, découragés d'ailleurs parce que leurs services dans leur patrie n'étaient pas récompensés depuis nombre d'années. Les ménagements furent jugés, pour les conserver, meilleurs que la violence. Des maîtres charpentiers, canonniers,

manœuvriers et autres furent retenus ou rappelés , et on les attacha au service par des entretiens. Un maître d'équipage de beaucoup de capacité , nommé Giberton , avait même été soupçonné de débaucher des matelots ; il refusa l'entretien sous le prétexte qu'il craignait de ne pouvoir servir dans la marine marchande , mais pour vaincre son excuse , l'entretien lui fut maintenu , avec permission de naviguer selon sa volonté au commerce. C'était l'engager à la France , et le détacher sûrement du service de l'étranger.

Le roi d'Espagne avait fait demander , pour l'équipement d'un vaisseau de 80 , en construction à St-Féliou , des agrès et marchandises de l'arsenal de Toulon. La demande fut éludée sous divers prétextes ; on omit le plus véritable , qui était le dénûment du port , mais on ne voulait pas en avouer l'indigence.

On refusa , par le même motif , de vendre quelques clous et chevilles que le grand-maître de Malte fit demander , quoiqu'on fut habitué à lui faire des cessions de ce genre , sans difficulté.

On avait plus de condescendance pour les puissances barbaresques , avec qui on voulait entretenir la paix. On envoya au dey d'Alger trois câbles , ensuite trois ancres , sans paiement ; mais le dey , ayant demandé 600 quintaux de poudre , on se borna à lui en envoyer 300 , qu'on tint à lui faire payer au prix le plus haut.

Les deux vaisseaux *le Monarque* , de 86 , et *le Sérieux* , de 58 , jugés hors de service , furent rayés , dans le cou-

rant de l'année , de la liste du port. L'opinion de M. Hocquart était qu'on retirerait plus de profit de les vendre que de les démolir ; mais le conseil de marine persista dans l'opinion qu'il avait d'abord manifestée, de les faire démolir, disant que l'Etat aurait le même profit que les acheteurs, si les officiers du port observaient, dans la démolition , la même attention et la même économie qu'eux. M. Hocquart essaya d'entrer dans cette vue par des instructions tracées avec beaucoup de précision, et tendant véritablement à mettre de l'ordre dans une opération presque mesquine , mais qui était grande alors, et à tirer le meilleur parti possible de ses produits. Le compte tenu de la démolition du *Sérieux* donna lieu d'observer qu'il manqua plus du tiers du bois employé à sa construction. Cette différence ne dut pas paraître étonnante , car, d'après des données généralement et de tout temps admises par les maîtres charpentiers , un tiers du bois appliqué aux constructions est perdu en déchets de main-d'œuvre.

La galère *la Souveraine* était à Toulon depuis 1710 , avec une chiourme de 400 hommes , que l'on employait à divers ouvrages , et , dans les moments pressants , au pompage des vaisseaux. Elle fut rappelée à Marseille , pour faire partie d'une escadre que l'on y armait pour le passage du duc de La Feuillade à Rome. Il fut question d'examiner s'il faudrait en faire venir une autre à Toulon. L'intendant répondit que le service ne retirerait que de l'avantage à ne pas la remplacer ; et par un long mémoire , il fit ressortir tout le préjudice , peut-être exagéré,

que cette chiourme, quoique très-faible, avait causé à Toulon. Les Turcs et les forçats faisaient beaucoup de dommages et de vols, et indépendamment du préjudice de l'Etat, en causaient un bien grand aux habitants de la ville. Une infinité d'artisans, tels que barbiers, cordonniers, portefaix et autres, n'avaient presque plus de travail depuis que cette galère était venue. Les matelots que l'on avait coutume de faire servir comme journaliers dans l'arsenal, en avaient été exclus; ce qui avait porté un nouveau préjudice aux gens de mer qui habitaient dans Toulon. Il finit par établir que deux escouades d'augmentation de 25 journaliers chacune, seraient plus que suffisantes pour suppléer à tout le travail de cette chiourme dont, par suite des usages, on ne faisait travailler que 160 hommes par jour; car il fallait laisser aux autres la faculté d'exercer quelque industrie particulière, du produit de laquelle ils se nourrissaient et s'habillaient. M. Hocquart présenta un calcul qui ne sera pas étranger ici.

160 Forçats, commandés chaque jour, auxquels il est
passé 5 sols par jour. 40 f. » s. » d.

APPOINTEMENTS DES BAS OFFICIERS

ET GARDES .

1 Comite.	à 20 sols.	}	p. jour	6	»	»
1 Argousin. . .	à 20 —					
2 S.-comites. .	à 30 —					
1 S.-argousin	à 15 —					
1 Mousse et						
6 Pertuisani ^{ers}	à 35 —					

Une soupe d'augmentat. à la chiourme
 au nombre de 400 hommes (soupe
 que les autres galères de Marseille
 n'ont point) revenant par jour à 6 10 »

Cette même chiourme allant , le matin
 et le soir, au travail une heure après
 les ouvriers, et rentrant une ou deux
 heures plus tôt, perd trois ou quatre
 heures de travail par jour sur celui
 des journaliers ; c'est-à-dire un tiers
 de journée, qui peut être évalué à 20
 deniers, puisqu'ils gagnent 5 sols ,
 et pour les 160 hommes 13 6 8

TOTAL 65 f. 16 s. 8 d.

et 2,000 fr. environ par mois.

Les 30 journaliers, à raison de 42 sols par jour de
 travail, ne devaient coûter que 7 à 800 francs par mois,
 et il y avait 1,200 francs d'économie, indépendamment
 de l'avantage d'éviter les vols, les dommages et le souci
 de garder des gens suspects.

La proposition de M. Hocquart fut approuvée dans
 tout son entier, et les deux escouades de journaliers furent
 admises. Son calcul, avec des chiffres qui ont varié, a
 toujours passé pour vrai, dans la tradition économique
 du port. Cependant l'administration des forçats et leur
 genre de vie ont subi plus tard des changements immen-

ses ; et , à diverses époques , on a pu tirer de leur service un parti moins désavantageux.

Le duc d'Orléans avait accordé à 20 jeunes gentils-hommes moscovites la permission de servir et de s'instruire dans les gardes de la marine. Ils furent partagés entre la compagnie de Brest et celle de Toulon. Ils avaient la même solde que les autres gardes. Ce fut une occasion de compléter les moyens d'instruction de la compagnie de Toulon , qui , depuis quelque temps , n'avait pas tous ses maîtres. Ces moscovites se faisaient remarquer par leurs mœurs étrangères et incivilisées ; ils vivaient dans de grandes privations , n'étant point soldés par le retard des paiements , et ne recevant point d'argent d'ailleurs. Le résident du czar à Paris paraissait même indifférent à leur sort. L'un d'eux tua , en 1718 , un habitant de Toulon , frère d'un capucin qui sollicita vainement un dédommagement pour la veuve et les enfants du mort. Le juge de Toulon instruisit la procédure de cette affaire , qui devait amener le moscovite à une peine capitale ; mais le meurtrier parvint à s'évader. Le séjour des autres Russes à Toulon ne fut marqué que par des tableaux de leur dénûment et de leur misère. Ils quittèrent le port , rappelés par le czar , au commencement de 1723 , après avoir été retenus quelque temps pour payer leurs dettes.

Un capigi-bacha se disant envoyé du Grand Seigneur , arriva à Toulon le 16 juin 1717. Sur la foi de son annonce , les premiers chefs du port le reçurent à son débarquement , et lui firent de grands honneurs. Ils s'empressèrent

de lui faire préparer des chaises et des chevaux pour le transporter à Paris avec sa suite; mais le conseil de marine, supposant qu'il n'était venu que pour affaires particulières, décida que, s'il voulait se rendre à Paris, il y irait à ses frais et sans faste. On était dégoûté des ambassades orientales par le souvenir de l'éclat avec lequel la cour avait reçu, en 1714, l'envoyé d'un marchand persan, personnage sans éducation, arrivé à Marseille, que l'on s'était plu à faire passer pour un ambassadeur du Sophi de Perse, et que M. de Pontchartrain avait présenté avec pompe à Louis XIV, pour amuser et flatter le vieux monarque (1). Le capigi persistait à dire qu'il était envoyé du Grand Seigneur; il resta à Toulon et envoya à Paris un officier de sa suite, avec deux lettres destinées, disait-il, pour le prince régent. Cependant on le pressa de s'en retourner, et, après plusieurs délais, on le fit embarquer sur un navire qui le ramena à Constantinople. Il partit fort mécontent, et dit même qu'il pourrait en arriver mal à l'ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur. On ne fut pas sans avoir quelque crainte de ses menaces; et, après son départ, on jugea prudent de lui envoyer des présents, pour l'adoucir et se le rendre favorable.

La France avait appris, depuis quelques mois, que

(1) Le baron de Breteuil, qui était introducteur des ambassadeurs, cherche, dans ses Mémoires, à relever le caractère officiel de cet envoyé persan; mais il n'en expose pas moins la grossièreté et la mesquinerie du personnage dont le voyage à Paris se clôtura par un insignifiant traité de commerce.

les puissances barbaresques vacillaient dans leurs dispositions. Les navires français n'osaient plus aller sur leur côte, où quelques-uns avaient reçu de mauvais traitements. Le vaisseau *le Henry* et la frégate *la Vestale* furent armés sous le commandement du chef d'escadre Duquesne, neveu de l'illustre amiral, pour aller à Alger et à Tunis rétablir la bonne harmonie et porter des présents. L'armement traîna en longueur; Duquesne voulut, avant de mettre en rade, n'avoir plus rien à demander dans le port. Il y eut quelque difficulté pour rassembler les matelots de Marseille, qui étaient plus désobéissants que les autres. La division quitta Toulon à la fin de novembre 1717. Elle devait rester armée pendant tout l'été suivant, et le munitionnaire avait ordre de lui faire porter à Tunis six mois de vivres de campagne, ainsi que l'argent nécessaire pour acheter sur les lieux du pain, de la viande et des rafraîchissements. Mais, après avoir rempli leur mission à Alger, où la négociation eut une favorable issue, *le Henry* et *la Vestale* avaient relâché à Cagliari, délabrés et hors d'état de continuer leur navigation à Tunis. Ils se réparèrent comme ils purent, et rentrèrent à Toulon le 17 mars 1718. Le conseil s'étonna que des vaisseaux sortant de radoub, se trouvassent tout à coup en mauvais état, et il en blâma les officiers du port. Il fallut les désarmer; et ils furent remplacés par le *Toulouse* et la *Parfaite*, sur lesquels leurs équipages furent versés, et où passèrent leurs agrès et leurs munitions. Mais ce nouvel armement éprouva des retards qu'on attribua au défaut de fonds. Il ne fut activé qu'en juillet, et ne prit la

mer que le 8 août. Le chef d'escadre Duquesne le commandait encore. Il eut commission d'écarter les forbans qui troublaient le commerce; et, pendant huit mois, il parcourut dans ce dessein les différentes échelles du Levant et de la Barbarie. Il resta un peu trop en mer, et le *Toulouse*, qui retourna seul, rentra à Toulon le 23 mars 1719, totalement épuisé de vivres, et avec de nombreux malades, la plupart scorbutiques. La *Parfaite* s'était perdue au nord de Famagouste, à l'île de Chypre, dans un temps calme. Le capitaine de Nangis fut jugé à son retour par un conseil de guerre, et acquitté. La faute fut imputée au premier pilote du *Toulouse*, et à celui de la *Parfaite*, qui furent punis de six mois de prison (1).

L'équipage de la *Parfaite* ne devait être payé, d'après les règlements, que jusqu'au jour du naufrage. M. Hocquart désirait que, par dédommagement, il lui fut attribué une demi-solde jusqu'au retour, comme à ceux des vaisseaux du chef d'escadre de Pointis, brûlés en 1705; mais le conseil répondit que le cas n'était pas le même, parce que ces derniers n'avaient brûlé leurs vaisseaux que pour les empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi.

1718. — Le conseil fit espérer dès le commencement de l'année, que les fonds seraient réglés à l'avenir de

(1) La première nouvelle du naufrage de la *Parfaite* avait été donnée par un matelot de cette frégate, arrivé avant aucun autre à La Ciotat, et l'intendant l'avait fait arrêter, presumant que ce marin donnait une fausse nouvelle pour couvrir sa désertion.

manière qu'on ne souffrirait plus de retards. Mais ils étaient encore envoyés avec parcimonie et souvent avec irrégularité. Le Trésor vit enfin devant lui une ressource ouverte : ce fut celle des billets de banque de Law. Dans son empressement d'en disposer, il s'attacha à payer le courant et surtout l'arriéré, en billets de cette espèce ; mais il y avait de la peine à les faire accepter et surtout à les distribuer, parce qu'ils énonçaient de fortes sommes qu'il fallait diviser entre plusieurs ouvriers ou matelots. Leur innombrable émission les décrédita bientôt : il devenait difficile de les convertir en argent, et ce le fut bien davantage pendant les deux années suivantes. Il n'y avait point à Toulon de caisse établie pour l'échange de ces billets. Les fournisseurs et les entrepreneurs qui avaient des ouvriers à payer, étaient obligés d'aller à Marseille ou à Aix, incertains de trouver de l'argent, même en perdant beaucoup, et pouvant être arrêtés sur les chemins par les agents du fisc ; car il était défendu d'avoir plus de 500 francs d'argent sans une permission. Toutes ces difficultés, au milieu d'une abondance subite mais stérile, contrariaient l'administration du port. Il est vraisemblable que l'agiotage de ces billets, qui firent tant de fortunes rapides et de grandes ruines, n'était pas aussi recherché des particuliers des provinces, qu'il paraît l'avoir été dans la capitale, même dans la fureur du système. Et quand la suppression de ces billets de banque fut prononcée (1^{er} novembre 1720), et qu'il fallut faire rembourser ou compter en argent des avances faites alors très-libéralement par l'Etat en billets, ce fut

une autre douleur pour le port. L'intendant ne cacha pas l'extrême répugnance qu'il avait à faire exécuter cette dure disposition. Le port retomba sur-le-champ dans la détresse.

Les flûtes *le Portefaix* et *le Dromadaire* furent armées dans le courant de 1718. Le *Portefaix* fut envoyé en Amérique, et porta des vivres et des remplacements à trois frégates stationnées à Saint-Domingue et à la Martinique. Au lieu de rafraîchissements, il lui fut donné de l'eau-de-vie, qui devait être convertie, sur les lieux, en denrées fraîches par le commis du munitionnaire. Le sieur Bidache, qui commandait la flûte, fut autorisé à embarquer quelques marchandises, afin de l'aider, par leur vente en Amérique, à soutenir sa table. Le *Portefaix* était armé de 24 canons, en deux batteries. Les mers de l'Amérique n'étaient pas sûres, mais elles commençaient à se pacifier par suite de l'ordonnance du 5 septembre 1718, qui accordait amnistie aux forbans de ces mers. Une grande partie de l'équipage et le capitaine Bidache moururent aux colonies, et la flûte, à son retour, désarma dans l'un des ports de l'Océan.

Le *Dromadaire*, qui fut armé de 30 canons, se rendit directement de Toulon à Rochefort, où l'on fit des observations sur des vices de son emménagement.

L'intendant avait proposé de construire quelques frégates pour employer les bois qui commençaient à arriver. On verrait, dit-il, que le roi veut remplacer quelqu'un des vaisseaux que l'on dépèce. Le conseil de marine

préféra deux flûtes; elles furent mises en chantier, et appelées *la Seine* et *la Loire*. On dut employer à leur construction le moins de clous possible, et y suppléer par des chevilles de bois. Les bois courbants de Provence qu'on y employa avaient coûté 30 sols le pied cube.

Le conseil venait de décider qu'à l'avenir les bois seraient livrés dans tous les ports *par espèces*, pour ne pas tomber dans l'inconvénient de payer les dernières aussi cher que les premières, et empêcher les marchands de faire passer dans leurs fournitures une grande quantité de petits bois qu'ils vendaient avec les grandes pièces, à un même prix. Un tarif fut dressé; mais le port exprima l'opinion qu'il pouvait convenir mieux à Brest qu'à Toulon, où la livraison par espèces était indifférente. Car à Toulon tous les bois de sciage, comme quilles, baux, préceintes, illoires et plançons venaient des forêts de Bourgogne et de Franche-Comté, où ils étaient exploités par économie, et par conséquent n'étaient pas livrés par des particuliers; et tous les bois courbants qui se tiraient de Provence, venaient tous gabarisés des forêts, et même dégrossis, pour en faciliter le charroi. Quoiqu'il parut qu'ils coûtaient plus le pied cube rendus à Toulon que ceux des autres ports, il était cependant vrai qu'ils revenaient à beaucoup moins, n'y ayant pas de déchet, parce que l'on mettait ces bois en place à mesure qu'ils arrivaient; au lieu que, dans les autres ports, on recevait ces sortes de bois seulement équarris, et souvent même ils n'étaient que *blanc bosé*, de sorte qu'il y avait toujours un tiers ou un quart de déchet, outre la main-

d'œuvre, pour les mettre de gabarit et les dégrossir. Il n'est pas moins vrai que la division des bois par espèces fut une mesure d'ordre et de bonne classification.

Une décision du conseil du 22 avril 1718, motivée sur le désir de donner au service plus de régularité, établit que le capitaine du port et les officiers servant sous lui, seraient toujours présents à la réception des marchandises; et que ces mêmes officiers, conjointement avec les maîtres de chaque atelier, seraient chargés du choix des ouvriers. Le commissaire des chantiers devait se renfermer dans le soin de faire des revues fréquentes, et pouvait examiner si, par des motifs de complaisance ou autres, on avait admis de médiocres sujets, ou si l'on en avait exclu de bons.

On parut songer davantage à la conservation des vaisseaux désarmés. On travailla à leur réparation. Un règlement fut arrêté par le conseil. Des toitures en planches, établies en dos d'âne, et couvertes de prélaris goudronnés, furent posées sur les caillebotis et les bouts d'étraves. Le conseil était d'avis de laisser les mâts en place, supposant qu'ils ne se conservaient pas bien à terre, et y contractaient des arcs; mais le port estima qu'il était préférable de démâter les vaisseaux et mettre les mâts sous les hangars, où ils se conserveraient beaucoup mieux. Il en fut placé une grande partie sous les halles des futailles, d'où l'on retira des mâts bruts du Nord pour les mettre à l'eau.

La propension des officiers-mariniers et matelots de

la Provence et du Languedoc à passer à l'étranger , excitait toujours une sérieuse attention. On savait qu'il y en avait un grand nombre sur les vaisseaux de guerre espagnols , où ils avaient été attirés par des promesses de fortes paies , de 4 mois d'avances et de paiements réguliers. Il était difficile de les empêcher de s'échapper, soit en désertant hors de France des navires marchands , soit en se glissant sur les vaisseaux étrangers qui venaient sur nos côtes. Mais l'on prenait garde avec plus de soin, que les femmes et les enfants des absents ne s'embarquassent , parce qu'on supposait que ce serait autant de gens perdus sans retour pour le service , si on laissait une fois les familles se réunir à l'étranger.

L'indulgence que l'on affectait envers les gens de mer pour les retenir en France , ne s'étendait pas aux personnes étrangères à la marine qui entreprenaient de les débaucher. Un maître tourneur de la ville avait voulu engager deux ouvriers du port à aller servir en Espagne ; les ouvriers furent excusés ; on trouva qu'ils étaient pardonnable de chercher à vivre , pendant qu'il leur était dû beaucoup d'argent dont ils n'étaient pas payés ; mais leur séducteur fut puni. Il resta même deux mois de plus en prison , parce qu'on trouva mauvais qu'il eût sollicité les recommandations du vice-roi et de l'intendant de la Catalogne, qui avaient fait des représentations à son sujet.

La France commençait alors à se méfier des projets de l'Espagne. Alberoni , au milieu de ses grandes entreprises , visait à dépouiller le duc d'Orléans de la régence,

qu'il prétendait appartenir à Philippe V. Une mésintelligence put se prédire entre les deux royaumes ; et, sur la fin de l'année, l'envie des Français d'aller servir en Espagne commençait à se ralentir. Des ouvriers et des marins rentraient successivement en France ; le sentiment national les rappelait. Le gouvernement espagnol, qui ne dissimulait plus son inimitié, leur faisait essuyer de mauvais traitements, et ne tenait plus ses promesses, jusqu'à faire perdre forcément 30 p. 0/0 du frêt aux capitaines français qu'il avait nolisés en pleine paix pour transporter des troupes en Italie.

1719. — La guerre fut déclarée au commencement de l'année 1719. Elle eut, au début, un adoucissement réciproque : on n'opéra point la saisie immédiate, dans les ports, des navires marchands de la puissance ennemie. Il fut accordé à tous les bâtiments espagnols qui se trouvaient dans les ports de France, la faculté de se retirer. Mais il fut permis d'armer en course contre eux. Des corsaires catalans et mayorquains parurent aussi sur nos côtes, qui furent gardées par quelques barques. L'intendant du Languedoc fit armer deux pinques pour la protection des convois, et pendant l'été, six galères de Marseille parcoururent la mer.

L'intention fut exprimée d'armer à Toulon tous les bâtiments qui pouvaient y être mis en état. Sur vingt noms qui figuraient encore sur les listes, on ne trouva que 4 faibles vaisseaux et 2 frégates qui valussent la peine d'être réparés :

*Le Conquérant ,
L'Invincible ,
Le Henry ,
Le Toulouse ,
La Vestale ,
Le Cheval Marin.*

On travailla à leur radoub avec assez de continuité , et l'on fit diverses dispositions pour approvisionner l'arsenal en bois, chanvres, fer, goudrons, toiles, etc. Cependant on n'entreprit la mise en armement de quelques-uns de ces bâtiments que vers la fin de l'année.

La compagnie des Indes sollicita le secours du port de Toulon pour conduire des bâtiments qu'elle voulait envoyer à la Louisiane. Elle faisait construire quelques vaisseaux à Marseille, et en faisait expédier de divers ports de France. *Le Henry* et *le Toulouse* furent choisis pour l'escorte. Ils devaient recevoir des vivres pour un an , et n'embarquer que peu de vin , parce qu'ils en auraient pris en passant à Madère , où devait se réunir le convoi.

Il est difficile de concevoir combien l'armement de ces vaisseaux fut épineux. L'autorité des consuls , les exhortations des curés , et les garnisaires n'eurent aucun pouvoir pour faire rejoindre les matelots commandés. On crut remarquer que , depuis que les commissaires ne faisaient plus de levées, les matelots ne les connaissaient plus et se désaccoutumaient du service. Les marins d'Antibes s'étaient enfuis dans les Etats de Nice , d'où

on ne pouvait les ramener. Le bruit avait couru que les deux vaisseaux devaient aller au Mississipi, et ce nom seul les effrayait. 23 matelots accusés de faux-sauvage, avaient été arrêtés et enfermés dans le fort carré d'Antibes, en des cachots affreux et malsains, qui les rendaient enflés et paralytiques. Il y avait parmi eux beaucoup d'innocents, et le conseil de marine ménageait la délivrance de tous pour les faire embarquer. Cette nouvelle crainte excitant leur désespoir, ils démolirent une embrasure masquée de leur cachot, et parvinrent à s'évader et à rejoindre leurs compagnons du côté de Nice. Les matelots de Marseille étaient encore plus récalcitrants. On en avait réuni plusieurs qu'on voulait faire aller par terre, escortés par des soldats; mais ils s'étaient tous couchés dans la poussière au sortir de la ville; aimant mieux, disaient-ils, être pendus que de venir à Toulon, et la force céda à leur opiniâtreté.

Pendant qu'on s'occupait de ces deux vaisseaux, il y eut ordre, dans le mois de septembre, d'en armer en toute hâte deux autres, pour seconder les opérations des armées de terre en Catalogne. Afin de stimuler le port, le conseil écrivit que les lenteurs du port de Toulon avaient déplu au prince-régent. Les magasins, cependant, étaient dépourvus de toutes munitions. L'intendant en fit enlever d'autorité dans les villes voisines, et surtout à Marseille et à La Seyne, en promettant de les payer au prix de facture, ou à charge de les remplacer en nature. Ces expédients excitèrent des plaintes; mais c'était le seul moyen, dit l'intendant, de pouvoir armer les vaisseaux

au temps indiqué. Ces deux vaisseaux étaient *l'Invincible* et *la Vestale*. Leurs équipages ne furent rassemblés que par le moyen des barques armées pour la côte, qui allèrent les prendre dans leurs quartiers. Ils partirent de Toulon le 20 octobre, escortant un grand nombre de tartanes chargées de troupes rassemblées à Marseille pour le siège de Roses (1).

Cette expédition n'eut pas de succès ; le maréchal de Berwick, qui assiégea Roses, en fit retirer son armée le 18 novembre. Vingt-six bâtiments naufragèrent, *l'Invincible* perdit du monde, et la division fut de retour à Toulon après un mois.

Les équipages de *l'Invincible* et de *la Vestale* furent réservés pour *le Henry* et *le Toulouse*. On ne voulut point les garder à l'Amiral, parce que l'ennui et la malpropreté les auraient rendus malades. Il leur fut ordonné de travailler aux deux vaisseaux avec demi-solde, sans leur permettre de sortir de l'arsenal, mais ils s'échappèrent tous et s'en retournèrent chez eux. Les difficultés recommencèrent. Des barques armées parcoururent de nouveau la côte, et, à défaut de marins de levée, enlevèrent des équipages marchands. L'intendant se récria fort sur l'espèce de punition prononcée par un conseil de

(1) Le rassemblement des tartanes avait été fait, sur les demandes des officiers du corps d'armée, par les ordonnateurs des *galères* de Marseille, qui empiétèrent en cela sur les attributions de l'intendant de la marine à Toulon. La chose était déjà faite, quand le conseil de marine avertit les ordonnateurs, qu'en pareil cas, ils auraient dû s'adresser à l'intendant.

guerre à Toulon, contre un matelot des Martigues, qui avait frappé son commissaire des classes. Il avait été condamné à aller lui demander pardon; il esquivait ainsi la campagne de la Louisiane. Cette punition, dit-il, est une faveur qu'aurait acceptée le plus zélé des matelots des Martigues.

Les matelots de Toulon étaient cependant plus dociles et plus portés au service que ceux des autres quartiers. Leur émulation faisait qu'il y avait parmi eux un plus grand nombre de paies hautes et de marins de grades; et il s'en était formé d'excellents officiers-mariniers. On craignait que les avantages des marins de Toulon n'influassent sur les difficultés éprouvées dans les levées des quartiers; et les capitaines et officiers qui faisaient alors les avancements, furent invités à les répandre plus généralement entre les marins des divers ports.

Le Henry et le Toulouse partirent le 10 mars 1720, et accomplirent leur mission. Ils capturèrent, en sortant du port, un vaisseau catalan de 20 canons, qui avait à bord 1,500 charges de blé. La ville en manquait dans ce moment, le blé s'y vendait 37 francs la charge, et cette cargaison y fut d'un précieux secours.

Le père Laval, jésuite, s'embarqua sur le vaisseau amiral, avec le titre de *mathématicien*. Ce savant, fort estimé à Toulon, avait demandé, l'année précédente, quelques matériaux pour faire un balcon à la tour du séminaire des jésuites; il projetait d'y placer un quart de cercle et des lunettes pour y faire ses observations astro-

nomiques. C'est là qu'a encore été placé de nos jours l'observatoire de la marine.

Les quatre petites gabares que l'on avait construites étaient dans le port , et on n'avait pas d'occasion de les utiliser dans la Méditerranée. Le conseil avait eu l'idée de les employer à transporter les munitions d'Arles à Toulon ; mais on y renonça , parce qu'il y aurait eu surcroît de dépenses et aussi à cause de leur tirant-d'eau. En différents endroits , le Rhône n'avait que 3 ou 4 pieds d'eau , et les gabares calaient de 8 à 9 pieds. On prit le parti de les envoyer à Brest , et un armateur de Marseille les y fit successivement passer à ses frais , en les chargeant à son compte pour le Havre.

L'état de guerre où la France se trouvait , comparé au dénûment de sa marine , fit envisager enfin la nécessité de construire quelques vaisseaux. Le conseil de marine résolut d'en mettre en chantier, d'abord deux de 74 ; bientôt après il voulut en ajouter trois autres , dont 2 de 74 et 1 de 60. Les vues s'agrandissant à mesure, il donna l'ordre de se préparer, pour 1721, à construire six autres vaisseaux, dont 2 de 104 , 1 de 90 et 3 de 74 ; et projeta, en outre, pour 1722 , un autre vaisseau et deux flûtes. Mais on ne prévoyait pas l'événement qui menaçait Toulon , et on comptait sur des approvisionnements de bois que mille entraves retardèrent ou firent avorter. Divers traités furent passés avec des entrepreneurs. Des bois furent recherchés dans le Languedoc , la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence. La prévoyance des difficultés

qu'on allait rencontrer dans la Provence, et le désir de hâter le transport des bois coupés, firent renoncer à l'ancien usage de gabariser les bois courbants dans les forêts, et l'on prit la résolution de faire venir ceux destinés pour les constructions, *en bois de radoub*, c'est-à-dire, seulement ébranchés et équarris, pour être façonnés et travaillés sur les gabarits dans l'arsenal. Mais les propriétaires des bois, grands et petits, ne voulaient pas permettre la coupe des arbres marqués pour les constructions, et l'on fut obligé de les couper d'autorité. La chambre des eaux et forêts de Provence, prétendant qu'on avait commis des malversations, fit faire des enquêtes dans le but manifeste d'empêcher la continuation de la coupe, et donna occasion aux propriétaires des bois, dont les membres de cette chambre étaient les principaux, de s'opposer ouvertement à l'abattage. Elle entreprit des poursuites où l'aigreur et l'animosité étaient mal dissimulées. Elle fit citer à tort et à travers les agents et les charpentiers de la marine, jusque dans l'intérieur de l'arsenal, où l'intendant les tenait cachés pour les mettre à l'abri de leurs entreprises. Elle décréta même de prise de corps le commissaire de marine chargé des exploitations en Provence. Cependant la connaissance des plaintes et contestations en pareilles matières ne lui appartenait plus, depuis une ordonnance de 1700, mais aux intendants des provinces, et on trouvait étonnant que l'intendant de la Provence la laissât agir. On vit bien que la chambre des eaux et forêts voulait s'attirer la connaissance des bois pour en disposer à son gré. Elle avait fait des appréciations

exorbitantes des bois abattus, faisant estimer par des personnes incompétentes, à 24 francs, ce qui ne valait que 4 francs 10 sous. Le désordre était tel que les fournisseurs tremblaient de se charger de la moindre exploitation. Le conseil de marine était lui-même embarrassé. Indépendamment des tracasseries de la chambre des eaux et forêts, l'ordre de Malte, l'évêque de Fréjus élevaient des difficultés. Le comte de Valbelle et plusieurs gentilshommes de la province suppliaient qu'on épargnât leurs bois; cependant les plus beaux chênes leur appartenaient, et si on avait la faiblesse d'entrer dans leurs plaintes ou leurs prières, il fallait sacrifier les travaux de la marine.

La peste qui, sur ces entrefaites, vint affliger la Provence, fit faire silence pendant quelque temps à ces discussions animées. Avant de tracer le tableau de ce que Toulon éprouva sous les coups de la contagion, il faut reprendre le cours des opérations intérieures du port.

1720. — Les cinq vaisseaux que l'on devait construire en 1720, furent confiés à un entrepreneur, qui s'était chargé de la fourniture du bois et de la main-d'œuvre. Mais les difficultés des exploitations, plus insurmontables pour un particulier que pour les commissaires du roi, l'obligèrent de demander plusieurs fois la résiliation de son marché, qu'on lui accorda enfin par l'évidence de ses raisons. Il resta chargé de la main-d'œuvre seule, aux prix de 78,000 francs pour les 4 vaisseaux de 74, et de 16,000 francs pour celui de 60.

La quille de trois de ces vaisseaux fut posée à la fin du mois d'août 1720.

On avait établi, depuis peu, dans l'arsenal, 24 métiers pour fabriquer des toiles. Cette manufacture fonctionnait dans un pavillon de la corderie et avait pris une certaine activité. A la sollicitation de l'entrepreneur et de quelques gérants d'autres professions, l'intendant s'était décidé, sur la fin de l'année, à demander 200 forçats des chiourmes de Marseille, hommes de métier, et non hommes de peine comme les précédents. Il les établit aux galetas de la corderie, croyant qu'il leur serait plus difficile d'y cacher leurs vols que sur une galère.

L'Éclatante les amena de Marseille ; elle fut tout de suite désarmée, et la chiourme mise dans l'arsenal, à la disposition des fournisseurs et des entrepreneurs. Ceux-ci répondaient des Turcs et forçats qu'on leur prêtait moyennant 400 fr. pour chacun, et plus d'une fois il leur arriva de payer des évasions.

Le bailli de Bellefontaine, qui était commandant du port, depuis plusieurs années, mourut à la fin de 1719, et fut remplacé par M. Dally, chef d'escadre, qui succomba à une péripneumonie le 27 décembre 1720. Le chef d'escadre Duquesne-Mosnier lui succéda.

Les démêlés avec l'Espagne avaient été pacifiés, après un an de brouillerie. Le sort n'avait pas secondé les hautes entreprises d'Alberoni, et ce cardinal avait été sacrifié pour le raccommodement. Il passa à Toulon le 18 janvier 1720, se rendant en Italie, et eut la curiosité de visiter l'arsenal.

Mai 1720. — La princesse de Modène, fille du Régent, visita peu après Toulon. L'intendant lui céda son hôtel; ses équipages et ses chevaux furent établis à la corderie. La marine lui fit des fêtes. La ville lui donna le spectacle de la targue, et on lança devant elle la flûte *la Seine*, qui s'arrêta à 20 pieds de son chantier, et ne put être mise à l'eau que le lendemain. Un envoyé de Tripoli se trouvait en ce moment à Toulon; la princesse accorda à ses sollicitations la liberté de deux esclaves turcs.

Vers le milieu de l'année le vaisseau *l'Invincible*, les frégates *le Cheval Marin* et *la Vestale* furent armés pour montrer le pavillon dans les Echelles de Barbarie. Ils conduisirent à Alger le consul Dussault, envoyé du roi, lequel passa avec cette régence le traité qui a fait époque, par lequel le dey défendit à ses corsaires de prendre des bâtiments dans l'étendue de 10 lieues des côtes de France.

Le munitionnaire ne satisfaisant pas à son traité, il fut acheté des vivres à sa folle enchère. Il avait été passé avec lui un marché pour 6 ans, au commencement de 1719. La ration devait lui être payée 11 sous 6 deniers. Elle n'avait valu qu'à 8 sous en 1717; mais l'augmentation prodigieuse de la valeur des denrées, l'élevait considérablement au-dessus de ces deux prix. Il y eut même beaucoup de peine à pourvoir les vaisseaux de vivres, à cause de la contagion qui ravageait déjà une partie de la Provence. Ils mirent à la voile le 2 septembre, et furent de retour aux îles d'Hyères le 23 novembre. *Le Henry* et *le Toulouse* avaient fait depuis dix jours leur retour de la

Louisiane, avec 113 scorbutiques, et étaient déjà désarmés.

La rentrée de ces bâtiments augmenta les embarras du port ; car Toulon était alors dans une situation affligeante. Cette ville s'était garantie assez longtemps de la peste, déclarée à Marseille dans le mois de juillet, et cependant on n'avait commencé à prendre des précautions contre ce terrible ennemi que le 1^{er} août. La porte vieille avait été fermée, et l'on avait établi, à la porte neuve, une garde bourgeoise et des officiers de santé, pour ne laisser entrer dans la ville aucune personne venant de Marseille, ou des endroits soupçonnés, sans avoir fait quelques jours de quarantaine, et avoir passé par les parfums ; ce qui fut exécuté d'abord avec beaucoup d'exactitude. Des corps-de-garde furent établis au Pont-du-Las et dans toutes les avenues à demi-lieue de Toulon. L'hôpital Saint-Mandrier fut remis aux consuls pour la quarantaine des bâtiments arrivant avec patentes nettes. Le Lazaret servit à ceux qui venaient des pays contagieux.

Des chaloupes armées veillèrent à l'entrée de la rade, pour empêcher qu'aucun bâtiment n'abordât à terre. Le vieux vaisseau *l'Entreprenant* fut mouillé à l'angle en dehors de la Chaîne-Vieille, pour servir de consigne, afin que les canots des bâtiments en quarantaine n'entrassent point dans le port. Cependant tout le monde était dans l'accablement. A l'inquiétude de la contagion se joignit celle de la famine. Les denrées avaient triplé de valeur, et la marine n'avait ni provisions ni argent. Le renchérisse-

ment des denrées venait de plus loin ; il était le résultat de la méfiance qu'avaient jetée sur la France, le système décrédité, et expirant alors, de Law, et les fréquentes augmentations et diminutions d'espèces qui s'étaient souvent produites du jour au lendemain. Cette cherté des vivres avait fait sensation au point que l'on avait accordé provisoirement aux ouvriers de l'arsenal 4 à 5 sols d'augmentation par jour. Ces circonstances coïncidaient mal avec l'événement qui survenait.

Marseille cependant demandait des vivres ; Toulon, qui en avait fort peu, fournit des secours à cette malheureuse ville dont la situation appelait la pitié. Mais bientôt les villages voisins ne communiquèrent plus ; chaque province se renfermait en elle-même et défendait la sortie des vivres ; et Toulon se vit avec très-peu de blé et de légumes. L'agent du munitionnaire eut ordre de se pourvoir ; mais le manque de fonds rompait toutes les mesures. Le conseil de marine fit espérer, en septembre, de remettre quelques fonds par mois, et il tint peu parole.

« Il est impossible , écrivait M. Hocquart , de faire le
» service sans argent , et de fournir aux besoins de Mar-
» seille. Si l'on est à la fin obligé de succomber , faute
» d'avoir été secouru dans le temps , je supplie le con-
» seil de ne m'en point imputer la faute , car je l'ai pré-
» venu dans toutes mes lettres de la triste position du
» port. — Si les malheurs dont nous sommes menacés
» venaient à nous attaquer, disait-il dans une autre lettre,
» nous y péririons tous misérablement, ainsi qu'il est

» arrivé à Marseille , où les désordres causés par la faute
» de vivres ont été aussi grands que ceux de la maladie. »

Le conseil de marine était sourd à toutes les prières. S'il était dans l'impossibilité d'y avoir égard, c'était un malheur de plus , mais il semblait affecter une cruelle insensibilité ou une ignorance complète de la situation du port, et il faisait des reproches de la lenteur des travaux, que tant de causes d'inertie frappaient à la fois, qu'il était inconcevable de leur voir faire quelques pas.

Le 19 septembre , on envoya de Marseille à Toulon . sur un bâtiment marchand, les équipages de plusieurs autres bâtiments venant du Levant , qui avaient fait quarantaine, et qu'on ne jugeait pas à propos de laisser entrer dans la ville, où ils eussent péri infailliblement , parce qu'ils faisaient leur demeure aux quartiers les plus infectés. Il était de l'intérêt de l'Etat, avait-on dit , de tirer autant que possible du danger les matelots qui étaient destinés à le servir. Mais Toulon craignait d'accepter un funeste dépôt ; et il fut décidé que ces matelots seraient gardés aux îles de Marseille , où on leur ferait passer des vivres. Il y eût de la peine à les y garder ; car ces pauvres gens s'inquiétaient plus du sort de leurs familles que du danger qu'ils couraient eux-mêmes. A Toulon même, on ne put empêcher les matelots d'un bâtiment arrivé du Levant , de descendre à terre , et d'aller chez eux à Marseille ; ils alléguaient pour toutes raisons qu'ils voulaient aller voir si leurs pères, mères, femmes et enfants étaient vivants , et qu'ils étaient accoutumés à la peste.

Le 26 septembre, se présentèrent en rade, sur des tartanes et bateaux, plusieurs familles de Marseille, pour faire quarantaine; mais on les refusa. On arma de nouveaux bateaux pour surveiller la rade.

Le 10 octobre, Toulon était environné de toutes parts de pays contanimés. Quelques chargements de blé de la compagnie d'Afrique, arrivés heureusement, permirent de fabriquer du biscuit, dont une part fut faite pour Marseille. Il était mort quelques personnes au Lazaret et à Saint-Mandrier, parmi les quarantenaires; mais dans la ville on se croyait encore exempt de la peste; le venin cependant y était déjà.

Tandis qu'il s'y insinuait, un armement, mémorable pour cette époque et pour ce moment, allait faire une surprise sur la côte des États du roi de Maroc, pour enlever des Maures et faire des esclaves. Cassard eut la direction de ce coup de main, dont le secret fut confié à l'intendant seul. Il venait d'armer à Marseille une frégate et quelques bâtiments particuliers, avec lesquels il était arrivé à Toulon le 20 août. La flûte *la Seine*, deux barques et dix chaloupes augmentèrent sa flotille. Il avait trouvé peu de matelots, à cause de la contagion; mais on lui donna un détachement de 500 soldats. Il partit de Toulon le 12 septembre. Le roi se contentait du 1/5 des prises pour la dépense des bâtiments qu'il lui prêtait. Il était convenu, à l'égard des Maures qu'il enlèverait dans ses descentes, que ceux qui seraient aptes au service des galères seraient retenus moyennant le prix de 400 francs pour chacun; et

que, quant aux autres, il aurait la faculté d'en disposer pour les ports d'Espagne ou ailleurs, selon qu'il le jugerait à propos. L'expédition eut un mauvais succès ; les bâtiments de la division revinrent en désordre. Les galères étaient encore, à cette époque, entretenues en esclaves tures, par des achats qu'en faisaient les consuls français répandus dans la Méditerranée. Malte, Livourne en fournissaient souvent et venaient d'en envoyer ; mais ce commerce faiblissait ; de là, sans doute, l'idée de cette expédition.

Ce fut le 27 octobre qu'on s' alarma sérieusement à Toulon de l'invasion de la peste. On défendit les sermons, les bénédictions, les assemblées dans les endroits publics ; on ferma le collège et les écoles pour éviter toutes communications. Ces mouvements étaient occasionnés par la mort d'un patron pêcheur, arrivé de Bandol un jour avant qu'on sût que la peste était dans ce lieu-là ; cette mort avait été suivie, peu de jours après, par celle de deux de ses filles. Une cinquantaine de personnes qui pouvaient avoir communiqué avec cette famille, furent envoyées aux infirmeries. Le 10 novembre, au moment où l'on se disposait à leur donner la libre pratique, une quatrième personne de la famille du patron mourut. On ne douta point que ce ne fût la contagion ; et on fit passer au Lazaret, par précaution, plusieurs personnes du quartier des Minimes qui avaient pu communiquer avec les premières. Il n'y eut plus d'accident jusqu'au 29 novembre, que mourut le fils d'un chirurgien, qui avait pris le mal à l'hôpital. Plusieurs maisons et l'hôpital furent mis en quarantaine.

Le 7 décembre, on croyait encore la santé parfaitement bonne, et l'on espérait se garantir de la contagion à la faveur de l'hiver. La rigidité que M. Dupont, commandant de la place, faisait observer aux barrières pouvait y contribuer. Il avait fait fusiller, le 6 décembre, à l'entrée de la Porte-Neuve, au pied d'une potence, un voiturier et une femme de la Cadière qui avaient caché, sous un panier de fruits, deux pièces de toile bleue du Levant, que cette femme venait vendre en ville, de contrebande.

Cependant le mal couvait. Les accidents bientôt se multiplièrent de jour en jour. Tous les travaux furent suspendus. L'intendant ne tarda pas à se renfermer dans sa maison ; il avait, au commencement du danger, différé de se rendre au Havre, où il était destiné. Les officiers et les gardes de la marine logèrent aux Jésuites. Le directeur des vivres eut plein pouvoir d'acheter, au nom du corps de la marine. Il était juste, dans une pareille extrémité, de fournir la ration aux troupes, aux ouvriers et à toutes les personnes servant dans l'arsenal ; mais il n'avait point de fonds, et on ne songea, pour ainsi dire, à en envoyer qu'à la fin de la maladie. Aussi ne fut-il fourni que de très-mauvais vivres, et des plus basses espèces (1).

On espérait encore, le 22 janvier 1721, que la mala-

(1) C'était du bœuf de retour, gâté et puant, sans lard, sans bons légumes, toujours pois et fèves, jamais de haricots, dont la nourriture est meilleure. (Extrait de la correspondance).

die n'aurait pas plus de suites, et l'on avait différé l'exécution du projet d'enfermer dans l'arsenal les troupes, les ouvriers et les employés qui voudraient y venir (1) ; mais on l'effectua enfin au commencement de février, lorsqu'on vit les progrès de la contagion qui bientôt, étendant ses ravages, fit de la ville le séjour de la désolation et de la mort. La plupart des ouvriers préférèrent ne pas se séparer de leurs familles, et ils y périrent presque tous. On ne trouvait plus de chirurgiens ; on en avait appelé du dehors en leur donnant 500 francs par mois, et la plupart y succombèrent.

La peste cessa dans la ville au mois d'août. Elle avait emporté près de 14,000 habitants, c'est-à-dire la moitié de la population. Les villages voisins n'en furent pas aussitôt délivrés ; des accidents y reparaissaient encore de temps à autre. Ces nouvelles entretenaient la crainte dans Toulon ; on s'y alarmait facilement ; si une personne tombait malade, on appréhendait tout de suite la contagion ; une mort subite causait une consternation générale.

La famine fit, comme à Marseille, autant de ravages que la peste. La marine, toute mal approvisionnée qu'elle était, prêta son assistance à la ville. Elle délivra à la communauté de Toulon et à diverses personnes et corporations, près de 5,000 quintaux de pain et de biscuit de son approvisionnement, et en fit fabriquer autant du blé fourni par la communauté. D'autres secours furent encore

(1) Les troupes étaient composées de 30 compagnies franches de 45 hommes, et le nombre des ouvriers employés était de 8 à 900.

tirés, durant la contagion, des magasins de la marine, et le régent déchargea ensuite la commune d'une grande partie de ces prêts.

A Marseille, les symptômes reparurent au mois de mai 1722. Pendant 2 mois, il y mourut encore de la peste, de 2 à 3 personnes par jour. Des efforts furent faits pour en préserver Toulon. La vigilance des consuls et celle du gouverneur Dupont, homme ferme et inébranlable, se maintinrent jusqu'au bout. Celui-ci vint à savoir (c'était à la fin de juin 1722) que le sieur Boyer, médecin en chef de la marine, avait fait venir de Marseille un ballot, qui lui avait été remis par deux intendants de la santé sans avoir été ouvert. De là, colère du gouverneur ; il donna ordre au sieur Boyer d'aller faire quarantaine au Lazaret, le menaçant de le faire fusiller, ce qu'il aurait fait, disait-on, s'il avait eu les mêmes pouvoirs qu'auparavant. Le conseil de marine abandonna le sieur Boyer aux suites de cette affaire, quelque désagréables qu'elles fussent. Il en fut quitte pour sa quarantaine et les dépens de celle que subirent un grand nombre de personnes qui y furent mises ayant communiqué avec lui.

L'intendant s'était disposé à renfermer de nouveau dans l'arsenal les soldats et les ouvriers ; mais il se trouvait encore au dépourvu de tout, et le port était loin d'être prêt pour supporter un second assaut. Tous les meubles de l'hôpital Saint-Mandrier avaient été brûlés pour désinfecter l'établissement ; il fut remeublé en hâte. Une source d'eau qui était à un quart de lieue y fut diri-

gée; car les malades avaient manqué d'eau. Une muraille fut élevée autour du cimetière de cet hôpital, qui n'était pas clos et où l'on avait vu des chiens venir déterrer les cadavres des pestiférés et en emporter les membres. Mais la maladie étant plus faible, et les précautions plus exactes, ce nouveau danger n'alla pas plus avant. Cependant la Provence resta en quarantaine, vis-à-vis des autres provinces de la France, jusqu'en 1723 (1).

1722. — On avait proposé en mars 1722 d'envoyer un vaisseau à Rochefort ou à Brest pour y être radoubé dans le bassin : mais on y renonça, parce que le vaisseau n'aurait pas été reçu dans les ports du Ponent, venant de Toulon.

La flûte *la Seine*, et une barque du roi furent prêtées aux consuls de la ville, sur la fin de 1721, pour aller chercher du blé en Barbarie pour la communauté. La barque, commandée par un pilote, fut bientôt de retour; mais la *Seine*, commandée par le sieur Pallas, officier de marine, ayant relâché à Malte au retour, cet officier y vendit son chargement à la sollicitation, dit-il, du Grand-Maitre, et revint à vide à Toulon, après une longue absence. Il fut réprimandé sévèrement par le ministre et emprisonné à la Grosse-Tour; heureusement l'abondance des grains commençait à revenir dans la ville.

(1) Le courrier aux lettres qui arrivait à Toulon trois fois la semaine, et en partait le même nombre de fois, n'arrivait et ne partait plus que deux fois pendant la contagion.

Les forçats, nouvellement revenus à Toulon, s'y rendirent fort utiles pendant la contagion : ils y servirent de corbeau. Pas un ne recula devant cet emploi ; il en périt un grand nombre, que la chiourme de Marseille remplaçait à mesure. Pour prix de leurs services et de leur dévouement, on leur avait promis la liberté. Elle paraissait tellement méritée, que l'administration s'était empressée de les en faire jouir avant l'expédition de leurs lettres de grâce. Le ministère en eut du regret, il aurait voulu qu'on les réunît et qu'on les envoyât aux colonies, comme ceux de Marseille ; mais l'intendant représenta que la chose était difficile et peu convenable ; que quelques-uns de ces corbeaux s'étaient répandus dans la ville et dans les environs, et s'y étaient établis et mariés, vu la rareté des hommes après la contagion. 200 forçats eurent cette grâce. Au reste, la population s'accrut très-rapidement : en août 1722, on ne se serait presque plus aperçu des ravages qu'avait faits la peste à Toulon, sans la cherté de toutes choses ; et à cette époque Marseille avait reçu dans son sein de 23 à 24 mille nouveaux habitants.

Un ambassadeur du Grand Seigneur, bien reconnu pour tel, avait débarqué à Toulon, avec une suite de 90 personnes, en novembre 1720. Toutes les batteries des forts, de la ville et de l'arsenal le saluèrent ; on lui rendit de très-grands honneurs. Sa présence et celle de tant de gens fut un surcroît de gêne dans le moment difficile où l'on se trouvait. On leur fournissait journellement des vivres et des rafraîchissements. « Il leur en faut beaucoup,

» écrivait l'intendant; ces sortes de gens mangent la
» nuit comme le jour, et sans ménagement, lorsqu'il ne
» leur en coûte rien. Il ne font point scrupule de boire du
» vin, et en veulent du meilleur. » Il fut logé avec sa
suite au jardin du roi, qui appartenait à la marine, et
on le fit embarquer, le 10 décembre, pour aller à Cette,
d'où il se rendit à Paris. C'était la chambre de commerce
de Marseille qui fournissait ordinairement au défraiement
des envoyés turcs et barbaresques.

Le port devait préparer le vaisseau *l'Invincible* pour
transporter l'ambassadeur à Constantinople, à son retour;
mais en raison de l'état de Toulon, le gouvernement
jugea plus convenable de le faire conduire de Brest, où
furent armés pour lui les vaisseaux *le Mercure* et *le Protée*.

On recommença à s'occuper des travaux en 1722. Des
cinq vaisseaux qu'on devait mettre en chantier en 1720,
il n'en avait été entrepris que trois, et ils étaient très-
peu avancés. Ils se nommaient *le Duc d'Orléans*, *le Phénix*,
de 74, et *le Solide*, de 60. « Il est de votre émulation,
» disait le conseil à M. Hocquart, de leur donner un bon
» mouvement avant que vous les quittiez pour passer à
» une autre destination, et que les vaisseaux soient assez
» avancés pour faire penser que vous avez eu une grande
» part à leur construction. » Mais on ne pouvait aller
vite; le défaut de bois d'un côté, de l'autre la diminu-
tion du nombre des ouvriers, sur qui la contagion était
tombée à plomb, formaient des empêchements insurmon-
tables.

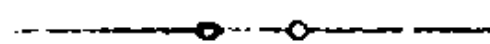
Les transports de bois par le Rhône étaient totalement entravés par des mesures trop sévères , prises par le commandant du Languedoc , qui , se disant le seul maître du Rhône , empêchait même les mariniers de se livrer à la pêche. Il existait une espèce de jalousie et de pique entre les commandants des deux bords du fleuve , et ils usaient , pour ainsi dire , de représailles , en enchérissant les uns sur les autres. La crainte de la peste , même longtemps après , y était pour beaucoup. Des soldats étaient postés sur le bord pour tirer sur ceux qui passaient ; et souvent des radeaux expédiés sur les permissions mêmes des commandants , et venant de Lyon et du Haut-Rhône , avec des soldats pour les garantir, avaient reçus des coups de fusil qui avaient tué du monde.

La chambre des eaux et forêts de Provence continuait ses vexations. M. de Tulle, président du parlement d'Aix, en avait obtenu un jugement , tel qu'il l'aurait dicté , et par lequel on devait lui payer ses chênes abattus à un prix exorbitant et lui donner des indemnités fort élevées. Ce jugement fut cassé (1).

(1) M. de Tulle demandait même un lot (lods) qu'il prétendait avoir par droit seigneurial dans les terres qui relevaient de lui, sur la valeur des arbres vendus par les propriétaires. Mais il n'était pas recevable en cela, la réserve des bois de construction étant un ancien droit royal qui absorbait le sien. Sa prétention était encore mal fondée, parce que sa seigneurie relevait du roi même, et que, si le droit de lods avait lieu, il serait dû au roi, comme premier seigneur, de préférence à lui. Ce droit de lods n'était d'ailleurs établi par aucune loi, mais par un usage arbitraire des seigneurs, lequel n'avait même lieu que quand les arbres coupés faisaient partie d'une forêt.

Bientôt après, par arrêt du mois de septembre du conseil des finances, l'intendant de la marine à Toulon fut seul commis pour juger les délits et dégradations qui seraient faits dans les forêts de la Provence. Cet arrêt mit fin aux discussions. M. Mithon, nouvel intendant, arrivé à Toulon le 29 avril, les termina encore mieux par le caractère ferme et conciliant qu'il fit briller dès le commencement de son administration.

M. Hocquart alla continuer son service au port du Havre. C'était un homme déjà âgé. Il se mettait fort au-dessus de quelques tracasseries, surtout du contrôleur de la marine, et il y répondait toujours avec calme et dignité. Débonnaire et sans grandes prétentions, il déférait assez volontiers aux avis des officiers d'épée.



LOUIS GÉRARD*,

BOTANISTE,

1733 — 1819

Le monde récompense plus souvent les
apparences du mérite, que le mérite même.

LA ROCHEFOUCAULD.

L'histoire de la botanique est toute dans les noms de trois hommes de génie : TOURNEFORT qui, le premier, organisa la science des plantes ; LINNÉE, dont l'ingénieux système en simplifie l'étude, et BERNARD DE JUSSIEU, le créateur de la méthode naturelle.

C'est un titre de gloire pour la Provence de compter, parmi ses enfants, Tournefort que l'on considère, à juste titre,

* Les faits relatés dans cette étude biographique sont extraits : 1° D'un article nécrologique publié dans le *Moniteur universel* du 23 décembre 1819. 2° Des notices insérées dans les recueils ci-après : *Almanach du Var*, de 1822.—*Journal méd. chir. du Var*, de 1824 (AUD. CAILLE). — *Observateur des sciences médicales*, de 1825 (P.-M. ROUX).—*Biographie universelle*, de MICHAUD (suppl.).—3° Enfin, de la correspondance et des manuscrits laissés par LOUIS GERARD. — Je dois la communication de ces derniers documents à l'obligeance des héritiers du botaniste : MM. Polyeucte Gérard, son fils, receveur de l'enregistrement, en retraite, à Hyères, et Louis Gérard, son petit-fils, propriétaire à Cotignac.

comme le fondateur de cette utile et charmante science. Mais on reproche, non sans motif, au célèbre naturaliste d'avoir trop promptement oublié qu'il était Provençal. Jamais, en effet, il ne s'occupa de nos belles contrées dont la végétation est pourtant si luxuriante et si variée ! Son premier ouvrage fut une *Histoire des plantes qui croissent aux environs de Paris*. Adanson et Fusée-Aublet, qui vinrent après lui, montrèrent la même indifférence pour nos richesses botaniques.

Moins ambitieux que ses devanciers, le botaniste provençal qui fait l'objet de cette étude biographique, consacra de longues années à la recherche et à la classification des plantes de son pays. Il en publia une nomenclature raisonnée, en 1761, sous le titre de *Flora gallo Provincialis*.

Cet ouvrage, dans lequel Louis Gérard inaugura la célèbre méthode naturelle à peine fondée par Bernard de Jussieu, produisit une véritable sensation dans le monde savant. Nommé associé non résident de l'Académie des sciences sur la présentation de Malesherbes, son protecteur et son ami, honoré de l'estime particulière du grand Linnée qui le consultait souvent, l'auteur de *la Flore de Provence* occupa, dès ce moment, un rang distingué parmi nos botanistes les plus illustres.

Et cependant (il est triste de le constater), le nom de Gérard est aujourd'hui à peu près inconnu, même en Provence, son pays natal.

C'est qu'il fut un de ces hommes modestes et laborieux, très-rares dans tous les temps, qui aiment la science pour

elle-même, et qui ne songent pas à lui demander un peu de cette renommée que tant d'autres recherchent si ardemment.

LOUIS GÉRARD naquit à Cotignac, petit village situé près de Brignoles, le 16 juillet 1733. Son père, le docteur François Gérard, passait, à juste titre, pour un des médecins les plus distingués de la Provence. Sa mère, née Lombard de Taraudeau, était une femme aux manières simples et au cœur dévoué, qui n'avait pas cru se mésallier en épousant un médecin de campagne entouré de l'estime générale.

Louis Gérard hérita du savoir de son père et des douces qualités de sa mère. Aussi pourrait-on résumer en deux mots : *science et charité*, l'histoire de sa vie que je vais esquisser à grands traits.

Doué d'une intelligence vive et précoce, animé d'un ardent amour pour l'étude, un excès de travail le conduisit aux portes du tombeau, à cet âge où beaucoup d'enfants ne savent pas encore lire couramment. Pendant six mois, son père le disputa à la mort, pied à pied. J'ai suivi dans les notes qu'il a laissées, les différentes phases de cette cruelle maladie, et je ne crois pas que l'on puisse rien lire de plus émouvant.

Rendu à la santé, Louis Gérard entra au collège des Doctrinaires, à Draguignan, où il fit de fortes études. Il revint à l'âge de 15 ans à Cotignac. Son père le laissa libre de choisir la profession qu'il voudrait embrasser, et lui donna un an pour prendre une détermination. C'était accorder

de longues vacances au jeune collégien. Mais il n'était pas dans la nature du futur botaniste de rester sans occupation. Il mit le temps à profit, en lisant tous les livres qu'il put se procurer dans la maison paternelle. Or, les ouvrages de médecine se trouvaient en majorité dans la bibliothèque du docteur. Il en résulta que Louis Gérard, obéissant, sans le savoir, au secret désir de son père, prit un goût particulier pour les études médicales. En ce temps-là, il faut le dire, les enfants considéraient encore comme un honneur de suivre la carrière paternelle, et les parents, de leur côté, s'efforçaient de faire naître et de développer ce sentiment, auquel le barreau et la médecine ont dû des hommes d'un mérite éminent.

Le docteur Gérard avait pour ami le célèbre Lieutaud, lequel était alors professeur à la faculté d'Aix, et devint, plus tard, médecin de Louis XV. Il lui présenta son fils, en lui affirmant qu'il avait une véritable vocation pour l'art médical. Celui-ci eut la curiosité d'interroger le futur docteur, qui était bien jeune, disait-il, pour avoir toute la science qu'on lui attribuait. Les réponses de Louis Gérard furent si précises et si intelligentes que Lieutaud, surpris, émerveillé, déclara que l'étudiant était en état d'en remonter aux professeurs eux-mêmes, et, s'adressant à son ami, il lui dit, avec cette vivacité qui faisait le fond de son caractère : « Ton fils est » très-fort, je connais peu de médecins capables de si bien » discourir sur la physique, l'anatomie et l'histoire de la médecine. » — Paroles extrêmement flatteuses dans la bouche d'un homme aussi compétent, et dont la franchise un peu trop méridionale était passée en proverbe.

Louis Gérard justifia bientôt le jugement porté par l'illustre

médecin, en passant un remarquable examen devant la faculté de Montpellier, qui le reçut docteur à l'âge de 20 ans.

Mais à Montpellier, Gérard s'est lié intimement avec Com-merson *, qui lui communique son amour pour la botanique, et le jeune médecin, déjà porté à l'étude de la nature par son caractère observateur et méditatif, ne rêve plus que plantes et fleurs.

C'était en 1753.—Linnée tenait le sceptre de la botanique. Son système qui en simplifiait si heureusement l'étude, avait mis cette science en grande faveur. Chacun s'en occupait : les savants entreprenaient de périlleux voyages pour découvrir de nouvelles plantes, les gens du monde formaient des herbiers, et quelques amateurs, comme M. de Bombarde, à Paris, et M. Smith, à Londres, y employaient des sommes considérables. Enfin, Bernard de Jussieu, lui-même, qui devait bientôt apporter une révolution dans la botanique, enseignait dans ses cours le système sexuel de Linnée, et réunissait autour de sa chaire une foule nombreuse, parmi laquelle on remarquait, disons-le en passant, le philosophe Jean-Jacques Rousseau et Malesherbes, le futur défenseur de Louis XVI.

L'illustre Linnée régnait donc en maître. Il jouissait de la plus grande considération, non-seulement auprès des naturalistes, qui avaient adopté son système avec enthousiasme, mais encore auprès des têtes couronnées elles-mêmes. Le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne l'appelaient à leur cour ; le

* V. aux pièces justificatives quelques lettres de cet illustre naturaliste. (A)

roi de Suède, son souverain, l'anoblissait, et le roi Louis XV lui envoyait des graines recueillies de sa main *.

Cependant Gérard, qui avait fait de rapides progrès dans la science botanique, croit remarquer, en lisant les œuvres du naturaliste suédois, que le maître s'est formé une idée peu exacte de certaines plantes de nos contrées méridionales, et qu'il en a donné une description incomplète. Il lui adresse une collection de ces plantes, et joint à cette collection quelques notes, formulées avec une modestie si vraie et un tact si délicat, que sa critique a toute l'apparence de la louange.

La réponse de Linnée ne se fit pas attendre : elle fut charmante. « Vos observations, lui disait-il, sont parfaitement justes. Et j'en ai plus appris, sur les plantes du midi de la France, par votre envoi et vos remarquables descriptions, que par la lecture de nombreux ouvrages spéciaux. Aussi, ajoutait-il, entretiendrai-je avec zèle et dévouement votre précieuse amitié..... » Il terminait en l'engageant à publier une flore, qui comprendrait toutes les plantes de la Provence et des pays environnants **.

Louis Gérard y avait-il déjà pensé, ou en reçut-il l'idée de Linnée? C'est ce que sa correspondance ne fait pas connaître. Toujours est-il qu'il s'occupa, dès ce moment, de réunir les matériaux de la *Flora gallo Provincialis*.

Il se mit, en effet, à parcourir la Provence, le Piémont et même la Suisse, ne laissant aucun recoin inexploré. Après

* CUVIER, *Biographie universelle*, t. 24, p. 525.

** Voir cette lettre aux pièces justificatives. (E)

quatre ans de courses intrépides sur les plus hautes montagnes, après de longues et intelligentes études, Gérard allait mettre la dernière main à son œuvre, lorsque Bernard de Jussieu lui écrivit pour le consulter sur un nouveau système de classification qu'il venait d'imaginer. Ce système, lui disait-il, est basé sur « *la connaissance des affinités naturelles et la réunion des genres en familles.* »

Louis Gérard partit immédiatement pour Paris.

A cette époque la science botanique n'était pas très-avancée. Elle avait fait pourtant de notables progrès depuis un demi-siècle, c'est-à-dire depuis la publication des systèmes de Tournefort et de Linnée.

Avant Tournefort, en effet, tout était confusion et caprice dans cette science ; il n'existait pas, à proprement parler, de classification : chaque botaniste avait un système à lui *.

La méthode de Tournefort, basée principalement sur les dimensions de la tige et les formes de la corolle, parut en 1694. La clarté, l'ordre et la précision la distinguèrent entre toutes les autres. Mais ce n'était, en somme, qu'un système artificiel, qui n'indiquait aucune règle précise, pour arriver à classer et à décrire les plantes nouvellement découvertes.

* Les anciens ne savaient pas même, — dit Vicq d'Azyr dans son *Tableau du règne végétal*, — combien il est important en botanique d'établir des caractères. Les systèmes adoptés depuis Gesner (1565), ou n'avaient point un seul organe pour base dans tout leur enchaînement, ou ils étaient fondés sur des parties qui ne sont point essentielles aux végétaux. Les genres n'étaient point déterminés avec assez d'exactitude, la nomenclature ne reconnaissant aucune règle constante. (Tome 1, page 11).

En 1703, Linnée publia une méthode beaucoup plus complète et surtout plus ingénieuse. Il créa notamment une admirable nomenclature, qui réduisait à deux mots pour chaque plante (le nom de l'espèce et le nom du genre), les longues phrases de Tournefort.

Comme moyen d'étude, cette méthode, qui reposait sur les modifications variées que présentent les organes sexuels des plantes, ne laissait rien à désirer ; car elle offrait une très-grande facilité pour classer les genres et les retrouver au besoin. Mais ce n'était là encore qu'un de ces systèmes artificiels, qui ne reposaient sur aucune base certaine, et qui ne faisaient plus de l'étude de la botanique qu'une question de mémoire. La science devait aspirer à un but plus élevé. Or, ce but, Bernard de Jussieu croyait l'avoir atteint ; « il espérait, disait-il à Gérard, arriver à une classification fondamentale et méthodique par la connaissance *des affinités naturelles*. »

Le botaniste provençal, de son côté, ne s'était pas borné à collectionner et à classer. Observateur attentif de la nature, il avait cherché à reconnaître sa marche dans la composition des groupes de plantes formées par elle, et comme Magnol, son devancier, « Il avait cru apercevoir dans les plantes, une » affinité suivant les degrés de laquelle il lui paraissait qu'on » pourrait les ranger en diverses familles, comme on rangeait les animaux. »

Gérard était donc, lui aussi, sur la voie du système des affinités, objet des méditations de Bernard de Jussieu ; mais son éloignement du centre où convergent et d'où partent toutes les lumières, ne pouvait lui donner ni cette initiative

indispensable, ni cette force d'autorité nécessaire, pour provoquer la révolution scientifique que le génie supérieur de Bernard de Jussieu devait terminer.

On comprend, dès lors, combien Gérard avait hâte de recevoir les confidences de M. de Jussieu, et avec quel intérêt il assista aux premières applications que l'illustre botaniste fit de son système, peu de temps après, dans le jardin botanique de Louis XV, à Trianon. Bernard de Jussieu établit d'abord trois grandes divisions : Les *Monocotylédonées*, les *Dicotylédonées* et les *Acotylédonées* ; puis il distribua les ordres et les familles suivant l'analogie des caractères généraux.

Louis Gérard, dirigé par les conseils de son savant ami, suivit la même classification dans sa *Flora gallo Provincialis*, qui parut dès l'année 1761 *.

Il fut donc le premier à adopter et à proclamer cette méthode si simple et si féconde **.

Cette intelligente et courageuse initiative lui réussit complètement. Sa *Flore* eut un véritable succès. La première édition en fut enlevée en quelques semaines et l'auteur devint l'objet des hommages les plus empressés. *Jussistes* ou *Linnéens*, tous les botanistes approuvèrent son travail, et lui accordèrent de sincères et chaleureuses félicitations. C'est qu'il avait eu la sage modération de ne prendre dans le nou-

* *Parisis*.—Bauche, imprimeur.—1 vol. in-8°.

** « L'ouvrage de Gérard, dit Vicq d'Azyr, sera toujours recherché, parce qu'il a présenté le premier le plan de la méthode naturelle de Bernard de Jussieu. » (*Tableau du règne végétal*, t. 5.)

veau système, que ce qui était positivement supérieur à l'ancien. J'ai parcouru sa volumineuse correspondance et je me suis demandé, après avoir lu les éloges flatteurs qui lui furent adressés à cette occasion, par les hommes les plus éminents de la science, pourquoi l'auteur de la *Flore de Provence* a été si promptement oublié.

Une des causes de cet oubli m'a paru être le choix qu'il fit de la langue latine pour écrire son œuvre. L'ouvrage y gagna en ce sens qu'il se répandit plus facilement dans les pays étrangers. — Il s'en vendit aussi un grand nombre d'exemplaires à Paris ; mais, comme il n'était à la portée que d'une certaine catégorie de lecteurs, il ne pénétra pas dans toute la France.

Il n'est donc pas étonnant que Louis Gérard ne soit pas très-connu, puisque son œuvre capitale n'a pas pu être vulgarisée. Le même ouvrage écrit en français aurait eu plusieurs éditions *, et le nom de Gérard serait moins oublié. Celui de Darlué, son contemporain, est infiniment plus populaire et cela sans doute parce que, publiées dans notre langue, ses œuvres ont pu se propager dans toutes les classes de la société. Quoi qu'il en soit, voici dans quels termes flatteurs ce savant naturaliste parle de Gérard et de sa *Flore* dans le plus important de ses ouvrages ** :

* Louis Gerard avait préparé lui-même une seconde édition de sa *Flore*. La révolution survint au moment où il allait la livrer à l'impression et il mourut sans avoir réalisé ce projet. Le manuscrit de cette seconde édition avait été recueilli par M. Polyucte Gérard, son fils, receveur de l'enregistrement, à Hyères ; mais il eut l'obligeance de le prêter à un naturaliste qui était de passage dans cette ville et l'emprunteur partit sans le lui rendre.

** *Histoire naturelle de la Provence*. Avignon 1792.

« Gérard a compris dans sa *Flore de Provence* toutes les
» plantes qui végètent sous un ciel aussi variable, et par des
» expositions opposées entre elles. Il nous indique les lieux
» où elles naissent, et l'on est assuré de les trouver partout
» où il les a vues lui-même ; si quelques-unes ont échappé à
» ses pénibles recherches, elles sont en trop petit nombre
» pour devoir grossir l'ample moisson des plantes que ce
» laborieux observateur a cueillies dans sa patrie. Je ne me
» propose pas d'ajouter rien de considérable aux observa-
» tions de botanique contenues dans *cet ouvrage immortel*. »

La *Flora gallo Provincialis* est, en effet, un ouvrage très-remarquable. Il est complet comme *nomenclature*, Darluc vient de nous le dire ; la *classification méthodique* adoptée par l'auteur est des meilleures ; c'est, du reste, celle que Bernard de Jussieu lui avait révélée et qu'il fut le premier à proclamer. Enfin, la description des plantes, faite avec une parfaite concision de style, ne laisse rien à désirer. Un critique contemporain disait à ce sujet : « Gérard peint à la Wanloo, mais
» il adoucit les traits avec élégance et détaille avec tant de
» précision qu'il supplée, par l'image, à la présence de l'objet
» décrit *. »

Peu de temps après la publication de son livre, Gérard manifesta l'intention de rentrer en Provence. Bernard de Jussieu, qui l'estimait beaucoup et qui aurait voulu le retenir à Paris, lui offrit un emploi de professeur-adjoint au Jardin des Plantes. M. de Bombarde, chez qui il était logé, et Ma-

* ARDIBERT CAILLE. — *Journal chirurgico-médical du département du Var*, 1824.

lesherbes, son ami et son protecteur *, joignirent leurs instances à celles de l'illustre botaniste ; mais Gérard persista dans sa détermination. Il avait un devoir à remplir en Provence et il n'était pas homme à s'y soustraire.

« Mes forces m'abandonnent, — lui écrivait son père, —
» bientôt je ne pourrai plus courir la campagne... Il me faudra
» laisser mes malades sans secours... »

Gérard n'attendit pas une seconde lettre, il quitta Paris sur-le-champ, laissant ainsi échapper l'occasion peut-être unique de conquérir un nom illustre. Le professorat l'aurait, en effet, mis en évidence ; tandis que l'humble mission de médecin de campagne, à laquelle il allait se vouer, devait le tenir éloigné *de Paris, cette patrie des talents*, selon l'ex-

* Voici comment Louis Gérard fut mis en relation avec M. de Malesherbes : c'est le père du botaniste qui parle :

« M. le président d'Entrecasteaux m'ayant fait appeler pour un malade qu'il avait dans son château, me demanda des nouvelles de mon fils et à quoi il s'appliquait le plus. Je lui répondis qu'il se plaisait fort à l'histoire naturelle et principalement à la botanique. Je suis charmé, me dit-il, qu'il s'applique particulièrement à cette partie de la médecine, parce qu'étant à Paris, l'année passée, M. de Lamoignon, fils de M. le chancelier, me pria de lui procurer la connaissance de quelque naturaliste de cette province, pour avoir des plantes et des graines qu'on ne trouve pas aisément dans les autres provinces. Voyez, me dit-il, si votre fils voudrait se charger de cette commission. Je lui répondis qu'il ne demandait pas mieux. M. le président écrivit donc à M. de Lamoignon pour lui apprendre qu'il avait trouvé le naturaliste qu'il souhaitait. Quelques jours après, M. de Lamoignon ayant envoyé un mémoire et une liste d'environ cent plantes et tout autant de graines, M. le président le communiqua à mon fils qui, sans aller de nouveau herboriser, trouva toutes ces plantes et les graines dans son cabinet. M. de Lamoignon, enchanté de recevoir les plantes si bien desséchées et toutes les graines si bien choisies, écrivit à mon fils. . . . »

pression de M. de Malesherbes, où l'on trouve quelquefois les places et toujours la considération capables de flatter un homme de mérite *.

Louis Gérard rentra à Cotignac.

Ici commence pour lui une vie toute de dévouement et de travail. Les voyages de touriste, le séjour de Paris où l'amitié du grand chancelier lui donnait accès partout, et enfin le Jardin des Plantes, cet Eden des botanistes, tout lui manque. Mais il n'en est ni effrayé ni malheureux. Il saura occuper et son cœur et son esprit. Une jeune femme douce et bonne apportera le bonheur dans sa maison, et lorsqu'il faudra quitter le foyer conjugal pour aller porter au loin les secours de la médecine, il oubliera la longueur de la route en causant avec les fleurs.

Cette agréable compensation ne lui était pas toujours permise. Il lui arriva de se mettre en route par des temps affreux.

* Gérard, qui avait trouvé en M. de Malherbes un protecteur éclairé et dévoué, lui dédia sa *Flore de Provence*. Voici la lettre que M. de Malesherbes écrivit, à cette occasion, au père du botaniste :

« Paris, 29 décembre 1759.

« Je voudrais bien, Monsieur, que l'estime que j'ai pour Monsieur votre fils et l'intérêt que je prends à lui, puissent lui procurer quelques avantages réels. Il est fait pour aller au plus loin dans la science qu'il a embrassée.—Je suis bien sensible à l'honneur qu'il m'a fait de vouloir bien me dédier son ouvrage. Il pourrait, sans doute, choisir des Mécènes plus éclairés et plus puissants, mais il n'en trouvera point qui sache mieux ce qu'il vaut, ny qui désire plus sincèrement son avancement.

» Je suis, etc.

» DE LAMOIGNON DE MALESHERBES. »

D'autres fois, appelé en toute hâte la nuit, il fit de longues courses pour se rendre auprès de pauvres paysans qui se croyaient dangereusement malades, et dont la seule maladie était la misère. Dans ces circonstances, bien fréquentes pour lui, comme pour tous les médecins de campagne, Gérard oubliait et l'ennui de la route et l'inutilité de son dérangement en faisant une bonne action. Il déposait, sans bruit, quelques petits écus sur un des meubles de la chambre.

Un jour il ne sut pas dissimuler assez adroitement son offrande. On l'en remercia, et lui, un peu confus, répondit avec cette bonhomie attachante, qu'il semblait avoir acquise dans l'intimité de Malesherbes : « Excusez-moi, ce sont » des auxiliaires que j'ai appelés à mon secours. Les écus » sont bien plus habiles et surtout plus utiles que votre médecin, car avec eux vous aurez de la bonne soupe, » tandis que sa science ne pourra jamais en faire autant. »

Il n'allait pas une seconde fois chez les clients, auxquels son art était inutile. Madame Gérard se chargeait de ce soin, et ses cures à elle valaient bien les siennes *.

* Madame Gérard était une femme distinguée, dont l'esprit vif et cultivé était plein de charme. Mais ce que l'on aimait en elle, c'était une douceur vraie, et surtout une charité prévenante qui lui faisait rechercher les occasions de secourir les malheureux. On raconte, à ce sujet, un trait qui dépeint bien ce caractère dévoué. — C'était pendant les guerres du Consulat. Elle avait un fils à l'armée et tremblait sur son sort. Un jour elle remarque chez son mari un air soucieux : elle l'interroge, et apprend qu'il vient de panser les blessures d'un jeune militaire laissé en route par un détachement qui revenait d'Italie. Ce militaire, ajoutait le docteur, était fort mal soigné dans l'auberge où il avait été recueilli, et devait horriblement souffrir du bruit que l'on faisait dans ce lieu public. Madame Gérard est émue en pensant que son fils se trouve peut-être, en ce moment, dans une situation analogue, et, sans

Quand le docteur pouvait ainsi se faire remplacer auprès des malades, il revenait avec empressement, avec bonheur, à ses chères plantes, ou à sa correspondance, qui était très-active. C'était avec les botanistes de tous les pays, un échange continuel de richesses végétales : Linnée, de Jussieu, Burmann, Commerson, Sauvages, Gouan, Schmidel, Allioni, Smith et vingt autres lui envoyaient des plantes, ou lui en demandaient *. Ce n'était pas tout, il trouvait encore le temps de préparer pour les nombreuses académies dont il faisait partie, des mémoires sur différents objets ayant trait à la médecine ou à la botanique. — Il écrivit la *Topographie médicale de Cotignac* pour la Société de médecine de Paris, qui lui décerna une médaille d'or. A la Société des sciences de Toulon, il adressa des *Observations sur un tic douloureux* ; à une autre académie, la relation d'un *Voyage à Cauterez* ; à la Société Linnéenne de Londres, des mémoires sur *Diverses plantes* ; à l'Académie de Marseille la *Description du Mont-Pilate en Suisse* ; et enfin, à l'Académie royale des sciences, dont il fut élu membre correspondant le 7 juillet 1787, plusieurs mémoires qui reçurent l'approbation de cette illustre Compagnie.

Parmi ces mémoires, il en est un, intitulé : *Observations critiques sur la traduction de l'Histoire naturelle de Pline*,

se préoccuper de la charge et du tracas qu'elle va s'imposer, elle court avec des porteurs à l'auberge où gît le moribond. Elle le fait transporter dans la meilleure de ses chambres et le soigne comme s'il eût été son propre enfant. Sauvé, plus encore par la sollicitude de la garde-malade, que par le talent du médecin, le pauvre blessé passa ainsi quatre mois dans cette maison hospitalière, qu'il n'oublia jamais.

* Voir aux pièces justificatives quelques extraits de cette correspondance.

qui mérite d'être mentionné d'une manière particulière ; il avait pour objet de signaler 400 erreurs commises par M. Poinsinet de Sivry, traducteur de cette œuvre.

Depuis la rédaction de ces *Observations critiques*, qui n'ont jamais été livrées à l'impression, l'*Histoire naturelle* de Pline a été plusieurs fois traduite, et dans ces traductions faites par des hommes d'un grand mérite assurément (parmi lesquels nous citerons MM. de Grandsagne et Nisard, de l'Académie), quelques-unes des erreurs signalées par Gérard ont été maintenues *. Cela ne doit pas étonner, si on considère, ainsi que le faisait remarquer M. de Malesherbes, que pour rendre la pensée du naturaliste latin, il faut être naturaliste soi-même : la connaissance de la langue latine ne suffit pas. Or Gérard, qui d'ailleurs s'était borné à revoir la partie relative au règne végétal, écrivait le latin comme Pline lui-même et passait, à juste titre, pour un des botanistes les plus distingués de son temps.

Gérard adressa, en outre, à l'Académie des sciences, une dissertation sur la *Folle avoine*, un mémoire sur la découverte de la *Vicéa-amphicarpos*, connue aujourd'hui sous le nom de *Vicéa-Gérardi* **, et plusieurs autres communica-

* Voir, aux pièces justificatives, quelques extraits des *Observations critiques* de Louis Gérard.

** Linnée a signalé plusieurs découvertes de Louis Gérard, dans la dernière édition de son *Species plantarum* ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'il lui devait la connaissance et souvent la description des plantes de nos contrées, dont il a donné une assez longue énumération dans cet ouvrage. Cependant il faut lui rendre cette justice qu'il n'a négligé aucune occasion pour citer avec éloge le nom de Gérard. Voici, d'après Vick-d'Azyr,

tions, relatives à des objets trop spéciaux pour offrir quelque intérêt dans une rapide analyse. Mais ce qui ne doit pas être passé sous silence, c'est sa collaboration avec l'auteur de *l'Histoire générale de Provence*. On ignore généralement cette collaboration; elle résulte cependant, de la manière la plus positive, de la correspondance du père Papon. Ainsi le savant oratorien, annonçant à Gérard, le 3 février 1776, que l'Assemblée d'Aix avait décidé l'impression de cet ouvrage à ses frais, lui disait : « Cette nouvelle vous intéresse comme » citoyen et *comme auteur de la partie botanique* » ; et plus loin : « Il me tarde que vous soyez le premier à vous lire dans » *notre histoire*. »

Enfin, et pour compléter l'indication des travaux du botaniste, je citerai les 3^{me} et 4^{me} volumes du *Magasin encyclopédique*, le 6^{me} volume des *Mémoires de l'Académie des sciences*, le *Journal du Var*, et le 1^{er} volume des *Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle de la Provence*.

traducteur de ses œuvres, le résumé des jugements qu'il a portés sur l'auteur de *la Flore de Provence* :

Systématique orthodoxe, inventeur, descripteur et dénominateur nouveau.

Ceci demande une explication. Linnée et son traducteur entendent, par les *systématiques orthodoxes*, les botanistes qui ont établi les classes, les ordres et les genres de leurs systèmes ou méthodes, sur les parties de la fructification; les *inventeurs*, sont ceux qui ont découvert dans leurs voyages, décrit et fait graver de nouvelles espèces; les *descripteurs*, ceux qui ont décrit d'après la nature les espèces qu'ils ont énoncées; les *dénominateurs*, ceux qui ont les premiers signalé ou dénommé, par une phrase spécifique, les nouvelles espèces ou celles qui étaient connues. (*Linnée français, ou Tableau du règne végétal*. Introd. page XXIII — par Vicq-d'Azyr — membre de l'Académie française.)

Mais laissons un moment les travaux du savant, pour jeter un regard sur la vie intime de l'homme.

Gérard vivait dans la retraite, entouré d'une nombreuse famille *, et de quelques amis qui le chérissaient, ne sortant que pour aller herboriser, ou pour porter des secours aux malades. La fortune que lui avait laissée son père, lui donnait une certaine indépendance dont il n'usait pas, il est vrai, vis-à-vis des pauvres paysans et des ouvriers, que l'on appelait alors des artisans ; mais le noble et le bourgeois venaient plus souvent le consulter qu'il n'allait chez eux.

Le général baron de Lambot, dont le père avait été juge du comté de Carcès, me racontait à ce sujet que, dans sa jeunesse, s'étant foulé un pied, il fut conduit chez M. Gérard, et que le docteur pour n'avoir pas à aller le visiter à Carcès lui donna l'hospitalité pendant quelques jours.

M. de Lambot aimait à se rappeler les attentions du savant docteur, pour lequel il conserva toujours la plus tendre et la

* Louis Gérard eut de son mariage avec M^{lle} Templier, neuf enfants. Il ne lui en restait que quatre lorsqu'il mourut, en 1819. — L'ainé, nommé *Louis*, était chef de division à la préfecture du Var, et fut, plus tard, maire de Cotignac ; le second, *Marius*, exerçait la profession de notaire dans la même ville ; le troisième, *Armand*, était percepteur à Barjols, et le dernier, *Polyeucte*, occupait un emploi dans l'administration de l'enregistrement.

Le fils de l'ancien maire de Cotignac, qui se nomme également Louis, habite encore cette ville, où il rappelle par ses qualités d'esprit et de cœur, le caractère aimable de l'illustre botaniste. On voit chez lui un superbe encrier qui fut donné à son grand-père par M. de Malesherbes. Ce souvenir du courageux défenseur de Louis XVI est conservé, comme une sainte relique, dans cette famille qui s'honore par le culte qu'elle professe pour sa mémoire.

plus respectueuse amitié. Il le dépeignait comme un homme de manières affables, d'un aimable entretien, d'un enjouement inaltérable, que rendait plus piquant encore un peu de négligence et de distraction. Le docteur Gérard, ajoutait-il, oublia plus d'une fois d'enfourcher le cheval qui lui était envoyé par ses malades. Il le laissait aller sous la surveillance du gardien, et lui, marchait derrière, ramassant d'ici, de là, les plantes rares qu'il rencontrait, les interrogeant à haute voix sur leur genre et dissertant ensuite avec feu sur un point quelconque de la science, que la plante ne songeait pas à discuter; mais le calme même de celle-ci, qui ne répondait que par l'étalage de ses caractères, exaspérait le savant; alors il recourait à ses poches profondes, d'où Pline, Tournefort ou Linnée apparaissaient, pour juger le différend en dernier ressort. C'est ainsi qu'il arrivait devant la porte du malade sans se douter de la longueur du chemin parcouru. Il en était de même au retour, et le cheval n'avait servi qu'à porter le butin du botaniste.

Les savants qui venaient en Provence ou qui se rendaient en Italie, faisaient souvent un long détour pour aller à Cotignac passer quelques instants auprès de l'auteur de la *Flore de Provence*. — Louis Gérard les accueillait avec une grâce parfaite: Son magnifique herbier*, sa maison, son cabinet de curiosités, enrichi par les dons de ses nombreux amis,

* Cet herbier fut acquis par le département, en 1834, sur la proposition de M. Denis, alors député, membre du conseil général du Var et Président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Toulon. Il est déposé dans le musée du chef-lieu, où l'on peut encore admirer, malgré les injures du temps et l'abandon dans lequel le défaut de local oblige de les laisser, les précieuses collections du botaniste de Cotignac.

tout était à la disposition des visiteurs qui ne le quittaient qu'avec le plus vif regret, et pénétrés d'une affectueuse estime pour le savant modeste qui s'oubliait si volontiers, et se dépouillait, avec une rare générosité, pour les obliger. Broussonnet, fondateur de la Société royale d'agriculture de Paris, et Smith, ce riche amateur anglais qui se rendit acquéreur des célèbres collections de Linnée, conservèrent entre tous, un souvenir reconnaissant de cette gracieuse hospitalité. Smith le prouva bien en lui offrant plus tard, pendant les mauvais jours de la révolution, un asile et un brillant emploi en Angleterre ; asile et emploi que Gérard refusa, autant par patriotisme que pour ne pas abandonner, dans ces moments de danger, l'aîné de ses fils qui était loin de lui.

On cite de Louis Gérard deux traits qui témoignent de la délicatesse de ses sentiments et de son parfait désintéressement.

Pendant son séjour à Paris, en 1760, Gérard logeait, comme nous l'avons vu, chez M. de Bombarde, grand amateur de botanique, qui avait formé l'une des plus belles collections de l'époque. — M. de Bombarde, charmé des connaissances très-étendues du jeune botaniste et séduit par son caractère vraiment sympathique, s'était attaché à lui et l'entourait d'une affection toute paternelle. Il l'appelait son fils et avait fini par le considérer comme tel. — Louis Gérard, de son côté, se montrait attentif et reconnaissant. — Un jour, M. de Bombarde se plaignant à lui de l'abandon dans lequel le laissaient deux neveux qui portaient son nom ses seuls parents, lui déclara que sa fortune, loin d'aller s'égarer chez des ingrats, donnerait à son fils d'adoption une existence splendide, qu'il méritait sous tous les rapports. — M. de Bombarde possédait plus de 30,000 mille livres de rentes.

L'offre était vraiment séduisante et de nature à imposer silence aux scrupules d'une conscience ordinaire, mais Gérard n'en fut pas ébloui. Remerciant avec effusion son trop généreux ami, il s'efforça de le faire revenir sur une décision qui avait pour conséquence de dépouiller les héritiers naturels de l'excellent vieillard. Ses instances furent d'abord inutiles, M. de Bombarde persista dans son projet. Gérard eut alors la pensée de s'adjoindre des auxiliaires dont le zèle ne pouvait être douteux : — ceux-là même que M. de Bombarde voulait déshériter. Il alla prévenir les deux neveux de son trop bienveillant ami, les fit rentrer en grâce et parvint, ce premier pas fait, à ramener l'oncle à de meilleurs sentiments à leur égard. D'ailleurs, il avait déclaré à M. de Bombarde que s'il ne céda pas à ses prières il se trouverait dans la pénible obligation, pour s'épargner des suppositions injurieuses, de renoncer à son hospitalité. M. de Bombarde se laissa fléchir, il promit à Gérard de ne pas déshériter ses neveux, et à sa mort, qui eut lieu 4 ans après, les deux jeunes gens recueillirent, en effet, toute sa fortune.

Ceci se passait en 1762. Quarante-six ans plus tard, c'est-à-dire en 1808, un autre héritage aussi honorable venait chercher Gérard qui, vieilli, presque appauvri par la révolution, mettait la même délicatesse à repousser les avances de la fortune.

Mais dans cette circonstance, la décision du testateur était irrévocable, sa volonté dernière n'ayant été connue qu'après sa mort.

Un habitant de Draguignan, nommé Parian, venait en effet

de mourir, laissant par testament tout son avoir à Louis Gérard, botaniste à Cotignac, son ancien condisciple.

Lorsque le notaire, M. Roque, l'invita à se rendre à Draguignan pour être mis en possession des biens de M. Parian, Louis Gérard répondit qu'il n'existait aucun lien de parenté entre le testateur et lui, et qu'il ne pouvait accepter un héritage destiné sans nul doute à un autre Gérard.

Cependant il fut parfaitement démontré que M. Parian avait voulu le désigner dans son testament, car lui seul, des anciens condisciples de Parian, était botaniste et se nommait Louis Gérard.

On trouva plus tard dans les papiers du défunt l'explication de ce legs.

M. Parian avait un singulier caractère : il n'aimait pas l'humanité. Dès sa jeunesse il avait manifesté cette antipathie en se tenant toujours éloigné de ses camarades de collège. Il ne s'en rapprochait que pour les blesser par quelque parole dure ou injuste. Trois ou quatre corrections, infligées spontanément par les plus irascibles, l'avaient aigri encore davantage. Un collégien avait eu pitié de cette nature malheureuse. Ce collégien, on le devine, c'était Louis Gérard. Le futur médecin, qui devait un jour donner des soins gratuits à ses plus cruels ennemis, avait des sentiments trop généreux pour prendre part à la ligue qui s'était formée contre le jeune Parian. Loin de là, il avait pris courageusement son parti, et soit par conciliation, soit en employant les solides arguments dont la nature l'avait pourvu, il était parvenu à faire cesser cette lutte inégale.

Parian n'oublia jamais ce service et il disait, dans les notes qui furent trouvées après sa mort, que Gérard était le seul homme vraiment compâtissant qu'il eût rencontré dans sa vie, le seul digne du nom d'ami. Il le louait, en outre, de son peu d'ambition et rendait justice à son savoir. Enfin, le botaniste avait trouvé grâce aux yeux du misanthrope.

Voilà qui est flatteur assurément pour Louis Gérard. Mais ce qu'il l'est plus encore, c'est qu'il fut honoré de l'estime et de l'amitié de deux hommes extrêmement distingués. Une longue correspondance, intéressante dans son objet et charmante par le style, établit en effet ses relations très-suivies avec le bailli de Resseguier et le grand chancelier de Lamignon de Malesherbes. Le bailli de Resseguier, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Marseille, et en cette qualité seigneur du lieu de Montfort, avait eu le courage de dire la vérité à M^{me} Dubarry * et s'était fait exiler en Provence, où il se consolait de sa disgrâce dans l'intimité de Gérard. — « Venez, lui écrivait-il, nous causerons » de Pline, du traducteur qui l'a outragé, du très-savant » botaniste qui le venge, et souvent le redresse, de l'inépui- » sable et belle nature, nous causerons de tout ce que nos » têtes et nos cœurs nous fourniront. » **

* La favorite avait trouvé dans sa serviette ces vers qui furent attribués à M. de Resseguier.

» Tu portes sur ton front, sans honte et sans effroi
» La dépouille d'un peuple et la honte d'un roi. »

** Il lui écrivait, le 20 septembre 1786 : « Je ferai passer incessamment à » M. Bernardin-de-Saint-Pierre les erreurs où il est tombé, et que vous avez » si justement relevées dans la partie botanique. Il n'est pas plus exempt de » fautes par rapport aux autres sciences, en sorte que dépouillé par les sa- » vants, chacun dans son genre, on ne lui laisse plus guère que le mérite de

Quant à M. de Malesherbes, ne suffit-il pas de prononcer son nom et de dire qu'il fut l'ami de Gérard, pour faire le plus grand éloge du botaniste provençal. L'illustre magistrat, à l'époque où il était ministre de Louis XVI, lui adressa une lettre qui mérite d'être mentionnée ici. Elle est une preuve bien honorable de son peu d'ambition et du cas particulier que M. de Malesherbes faisait de son savoir.

« Je reçois, Monsieur, avec beaucoup de sensibilité, lui
» écrivait-il, les marques que vous me donnez de votre sou-
» venir et de votre amitié, et je voudrais bien vous donner
» des preuves de la mienne, mais je ne sais comment, ni quel
» genre de service on pourrait vous rendre.

» Vous vous souvenez que nous avons à plusieurs fois
» causé de votre situation pendant que vous habitiez Paris,
» et que vous ne m'avez jamais rien proposé en quoi je puisse
» vous être utile.

Et plus loin : « Si dans ce moment vous aviez quelque
» proposition à me faire et qu'elle fût possible, je m'y porte-
» rais avec bien de l'empressement. J'ai toujours eu grand
» regret que des talents comme les vôtres ne fussent pas
» employés et récompensés.

» Vous connaissez les sentiments etc.,

» DE MALESHERBES. »

» son style. On ne saurait lui en contester un autre, le premier de tous, c'est
» la bonté de l'intention, la pureté des sentiments, et une âme droite qui
» trouve et adore en tout la grandeur et la bienfaisance de la Divinité. Dans
» ce siècle affreux de corruption et d'athéisme, ce mérite est d'un grand prix. »

» BAILLI DE RESSEGUIER. »

Gérard n'usa pas de ce crédit puissant qui s'offrait à lui si gracieusement. Il ne devait se souvenir de son illustre protecteur et ami qu'au moment du danger. Or ce moment n'était pas éloigné.

La révolution survint, et avec elle le procès de Louis XVI. Malesherbes sollicita et obtint l'honneur de défendre son roi ; mais il ne tarda pas de payer de sa tête cette gloire immortelle.

Gérard, imitant sur un théâtre plus modeste son courageux protecteur, s'éleva de toute la force de son indignation contre le pouvoir qui avait prononcé l'arrêt de mort de Malesherbes.

Cette protestation énergique, éclatant en pleine Terreur, perdit Louis Gérard. Elle le livra aux fureurs des patriotes, qui jusque-là n'avaient pas osé toucher au sympathique et savant docteur, défendu qu'il était par ses bienfaits. Mais il avait blasphémé contre la Montagne, il n'était plus défendable. Les mauvaises passions triomphèrent, une vingtaine d'individus, guidés par un terroriste nommé *Lou-Blu*, envahirent sa maison. Obligé d'abandonner en fugitif une ville où il croyait, avec raison, compter autant d'amis que d'habitants, Gérard alla se réfugier d'abord à Toulon, puis à Draguignan, et enfin à Cabasse, d'où il fut arraché par la même bande de forcenés, qui le conduisirent avec sa femme et ses jeunes enfants, dans l'ancien couvent de N.-D.-des-Gardes, converti en prison.

De cette prison les suspects étaient évacués sur Toulon, où les attendait une exécution sommaire *.

(*) Voici sur cette incarcération quelques détails intéressants qui m'ont été fournis par le petit-fils du botaniste :

« Louis Gérard fut saisi dans sa campagne de Courbecave, près Cabasse,

En apprenant cette injuste incarcération, les amis de Gérard s'émurent. Son parent Lombard Taradeau, député du Var, s'empressa d'aller en informer Barras, espérant beaucoup de ce compatriote, qui, à cette époque, avait déjà une assez grande influence. C'était, du reste, l'obligé de la famille *.

» par une vingtaine de démagogues enragés, connus sous le nom de *Goua-*
 » *pous*, commandés par un scélérat nommé *Lou-Blu*, et conduit au couvent de
 » N.-D -des-Gardes, converti en prison. — Il y trouva nombreuse compagnie,
 » tous gens honorables et inoffensifs. C'était 1° Léon Templier, 2° Jean-
 » François Templier, 3° Alexandre Vache, 4° M^{me} Pothonier, dont le mari
 » venait d'émigrer, 5° Honoré-Paul, 6° Paul-Paul, 7° Garnier, grand-père
 » du notaire actuel, 8° Garnier, le président, 9° Vian-des-Rives, 10° Tem-
 » plier, le lieutenant, 11° Augustin Fassy, 12° Mavet, 13° Ferrier et quelques
 » autres, peut-être, dont le nom a été oublié. Louis Gérard y avait été enfer-
 » mé avec ses trois filles et un de ses fils, le plus jeune — les autres étant à
 » l'armée. — Des étrangers s'y trouvaient également, entre autres : MM. de
 » Fabry, d'Aups, de Gantès, Pontèves, de Barjols, les dames Bellon, de Sainte-
 » Marguerite, etc.

« Indépendamment de la haute bourgeoisie et de la noblesse, on y avait
 » encore jeté un certain nombre de paysans, qui avaient pris parti contre les
 » démagogues. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la terreur rencon-
 » tra une opposition des plus vives dans les gens de la campagne. Cette classe,
 » qui ne voyait dans la majorité des bourgeois de Cotignac, que des amis,
 » des conseillers et souvent des bienfaiteurs, comme dans Louis Gérard, dont
 » les soins désintéressés leur avaient été précieux en temps de maladie, se
 » rangea de son côté au moment du danger. — C'est là ce qui a empêché
 » beaucoup de mal, c'est ce qui explique les lenteurs calculées qu'éprouvait la
 » conduite des charrettes de suspects, dirigées sur Toulon où les attendaient
 » la guillotine et les fusillades. L. G. »

(*) Voir aux pièces justificatives la lettre de M. Millet écrivant à Gérard, au nom de M. de Barras, pour lui emprunter cent écus, et celle par laquelle Lombard Taradeau transmet plus tard la réponse de Barras, le fils. Il y a lieu de remarquer, en outre, que Barras, avait épousé une demoiselle Templier, cousine de M^{me} Gérard.

M. de Barras le père, ami de Louis Gérard, lui avait, dans le temps, emprunté une somme de cent écus pour équiper son fils aîné, qui venait d'obtenir un emploi dans les armées du roi à Pondichéry (1775). Or, ce fils était précisément le fameux Barras dont on sollicitait l'intervention. On ne lui demandait qu'un mot de recommandation auprès des autorités locales. Il le refusa sous le prétexte ridicule que Gérard était un *fanatique dangereux*.

Lombard Taradeau ne se laissa pas décourager. Il s'adressa à un comité scientifique pour faire mettre son parent en réquisition et l'arracher ainsi des mains du bourreau. Mais heureusement ce moyen de salut, dont le succès n'était pas certain, devint inutile ; le 9 thermidor ouvrit toutes les prisons, et Gérard put reprendre sa tranquille existence, remplie de travaux utiles et de bonnes œuvres. Il poussa l'abnégation et l'oubli des injures jusqu'à donner, après la révolution, des soins gratuits à ceux-là même qui l'avaient traîné en prison.

Le 30 fructidor, an VIII, Louis Gérard fut nommé associé non résident de l'Institut national des sciences, qui venait d'être créé. Il adressa à cette académie plusieurs mémoires très-intéressants, qui le firent remarquer à ce point qu'il fut question, plus tard, de lui accorder une de ces distinctions dont l'empereur n'usait qu'avec la plus grande réserve. Je lis, en effet, dans une lettre adressée à Gérard, le 25 juillet 1805, par M. Ventenat, de l'Institut, le passage suivant : « M. Lacépède m'a dit qu'en ce moment toutes vos affaires » étaient en règle, et que vous ne pouviez douter que vous ne » fussiez membre de la Légion d'honneur. » Cependant cette promesse ne se réalisa pas. Il n'était pas dans le caractère de

Gérard de se rappeler au souvenir de ses amis pour obtenir une faveur, et il fut oublié.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 16 novembre 1819, Louis Gérard ne cessa pas d'entretenir une correspondance très-active avec les botanistes français ou étrangers, qui tous l'entouraient du plus grand respect—quelques-uns, comme Rozier et Ventenat l'appelaient leur maître et disaient tenir de lui toutes leurs connaissances en botanique *.

Ce goût persistant pour la science ne lui fit négliger aucun devoir de son état ; on le voyait partout où il y avait des malades à soigner ou du bien à faire.

Aussi, lorsqu'il s'éteignit à l'âge de 86 ans, ce fut un deuil général, et je n'exagère pas en disant que son souvenir est resté dans le cœur de tous les habitants du canton de Cognac, qu'il avait secourus de toute manière, jusqu'à sa plus extrême vieillesse.

Tel fut Louis Gérard, dont la vie, je l'ai déjà dit en commençant, se résume en deux mots : *Science et Charité*.

* Voir aux pièces justificatives plusieurs extraits de la correspondance de ces botanistes. Les hommes les plus connus de la science consultaient Gérard avec une déférence qui prouve combien on estimait sa personne et son savoir.

LETTRES

ADRESSÉES A LOUIS GÉRARD

PAR

COMMERSON, LINNÉE, BURMANN, MALESHERBES, PAPON

ET AUTRES PERSONNAGES CÉLÈBRES.

(A)

LETTRES DE COMMERSON *.

Dijon, le 1^{er} avril 1757.

Ce sera de moi-même que vous sçaurés, mon cher ami, que je ne suis pas mort, et je crois que sur ce fait là mon témoignage seul vaudra celui de toute la terre. Il est bien vrai que j'ai effectivement lutté pour la troisième fois contre la rage ; mais c'est à présent une affaire finie, n'en parlons plus. Car votre lettre qui vient de m'être jcy envoyée n'a pas laissé que de me faire encor

* Philibert COMMERSON naquit à Châtillon-les-Dombes, le 18 novembre 1727. Son père était notaire et désirait lui voir suivre la même carrière, mais l'étude du droit étant peu d'accord avec ses goûts, il alla étudier la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1747. Il se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire naturelle, mais surtout de la botanique, et commença à recueillir un herbier, qui devint, par la suite, le plus riche peut-être qu'un seul homme ait jamais formé lui-même. En 1755, il alla herboriser en Suisse, et y fit la connaissance du savant Haller ; il visita aussi l'Auvergne et le Dauphiné. Lalande, son compatriote, l'ayant engagé à venir à Paris, Commerson fut désigné, comme naturaliste, pour faire le voyage autour du monde, dans l'expédition commandée par Bougainville.

« COMMERSON était un homme d'une activité infatigable et de la science

un peu grincer des dents, et mon imagination, toute rassurée qu'elle est, ne rétrograde encor qu'avec peine sur le passé. Dites-moi seulement d'où vous est venue la nouvelle de ma mort et si elle a pris faveur à Montpellier !

.

Donnés-moi des nouvelles de Linnæus et apprenés-luy mes courses et mes aventures si vous croyés que cela puisse l'intéresser : Hé pourquoi non ? Je suis sûr que tout pauvre hère que je suis, il m'aurait honoré d'un lardon martyrologique si j'eusse succombé à ma double rage. Mais en ai-je moins de mérite ? Quoi qu'il en soit, je me félicite d'avoir sauvé mon existence aux dépens de ma gloire posthume.

Adieu, vous êtes toujours dans la première classe de ceux dont je me dis très-volontiers

Monsieur et cher ami,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

COMMERSON, D. M.

» la plus profonde. S'il eût publié lui-même le recueil de ses observa-
 » tions, il tiendrait un des premiers rangs parmi les naturalistes. Mal-
 » heureusement il est mort avant d'avoir pu mettre la main à la rédaction
 » de ses notes : et ceux à qui ses manuscrits et son herbier ont été confiés
 » les ont négligés d'une manière coupable. Son herbier tomba d'abord
 » entre les mains de ses héritiers ; ensuite il arriva au Jardin des Plantes où
 » il est encore. Les manuscrits ont été remis à M. Lacépède, qui en a tiré un
 » grand parti.

» On ne saurait trop regretter l'abandon dans lequel sont restées ses collec-
 » tions : car, si on les avait utilisées immédiatement, la France aurait pris
 » des lors un des rangs les plus distingués parmi les nations qui ont contribué
 » au progrès des sciences naturelles. Les travaux de Commerson sont extra-
 » ordinaires ; il est étonnant qu'un seul homme ait pu faire tant de choses
 » en si peu de temps. »

(Georges Cuvier.—*Histoire des Sciences naturelles*.)

De Châtillon, ce 15 décembre 1757.

.

C'est par la même raison que je n'ay jamais été des partisans de Voltaire. La nature, comm' a dit un de ses juges, fit tout pour son esprit, rien pour son cœur : quand je lisois ses plus beaux ouvrages, je me disois à moi-même, pour me tenir en garde contre une stupide admiration : celui qui a écrit de si belles choses est le même qui a eu la bassesse de les vendre à 20 jmprimeurs. Ce beau génie, dans la république des lettres, est un coquin dans la société. Je fus le voir comme vous avés fort bien présumé, lors de mon voyage de Genève ; je trouvai dans sa physionomie le feu de Prométhée et l'air d'un filou. Je dois sans doute à quelques recommandations l'accueil distingué et l'offre qu'il me fit de son secrétariat avec 20 louis d'appointements et sa table. Abstraction faite de l'honneur vrai ou apparent de cette place, si vous sçaviés comme moy combien ell' est comparable à celle d'un galérien, vous ne seriez pas étonné de ce que je ne balançai pas même un jstant à l'en remercier. Imaginés-vous une ame damnée, une ombre errante sur les bords du Styx qu'il faut suivre fidèlement partout, pour écrire jusqu'à ses frayeurs nocturnes, car il est bon de vous dire que le dit sieur a actuellement peur du diable et qu'il rime coussi coussi les effets de la grâce. Au reste, rien de plus riant que sa maison des délices, c'est ainsy qu'il la nomme. Figurés-vous une maison de plaisance, belle par elle-même, assise dans une campagne des plus riantes à un demi-mille de Genève dont on voit en plein la perspective la plus brillante ; ajoutés à cela la vue de la plus grande partie du lac, du Rhône qui en sort et qui se marie bientôt après avec l'Arve, du pays de Vaux qui est le roignon de la Suisse, du fort de l'Ecluse qui est la clef de la France ; tendés enfin autour de tout cela un rideau de montagnes qui terminent agréablement la vue sans la fatiguer par un trop grand éloignement, et vous aurés une jdée du manoir vraiment délicieux de Voltaire. Mais que ne sera-ce pas si vous

voyiés tout cela avec des yeux de naturaliste. C'est le mont Jura, c'est celui de Salève, ce sont les glaciers de Savoye que vous distingués au bout de votre horizon, chaque pas que vous faites en y allant vous offre quelque chose de nouveau, y estes-vous arrivé vous ne suffisés plus aux objets qui vous accablent en foule. Vous vous croyés transporté dans un autre monde.

.

Il est bon que vous sachiés que Sauvages est à la veille d'être dépossédé de l'administration des plantes par M. Chycoyneau, qui est déjà sorti de Paris pour aller remplir les chaires de ses ayeux. D'un autre costé, Lamure luy a fait perdre terre cent fois, dans des thèses nouvellement soutenues à l'Université de Montpellier... Pour l'académie de cette ville, cette fille ainée mais bâtarde de celle de Paris, elle acquiert avec complaisance les René, les Houssette, les Gouan et autres semblables blanchecs, tandis que sa mère perd ses Fontenelle et ses Réaumur. Je serois bien volontiers Démocrite sur les premiers si je n'étois pas si véritablement Héraclite sur les derniers. Réaumur, l'illustre Réaumur vient de périr d'une chute, qui lui a fait tomber en suppuration toutes les parties internes de la teste. Voilà les pauvres insectes devenus orphelins pour longtems car nous autres Linnéistes, nous ne sommes que des empâleurs impitoyables ; mais Réaumur étoit leur père, leur accoucheur, leur nourricier, leur Mercure, leur truchement, leur tout.

.

Ne manqués point, si vous voulés m'obliger, de me détailler le plan et les opérations de votre voyage dans la haute Provence, sans oublier les lieux parcourus, j'en aurai la carte sous les yeux. Vous avés poussé, dittes-vous, jusqu'au Piedmont, vous devés être un Crésus en plantes nouvelles : je verrai avec bien du plaisir tout ce que vous voudrés m'en faire voir : mais si vous m'envoyés quelque chose d'anonyme ou de douteux, joignés y vos propres

observations, de même que le lieu natal sur toutes les espèces. Vous trouverez après ma lettre le reste des éclaircissemens que je puis vous donner sur les plantes précédemment reçues.

.

Je reviens sur l'article de M. de Jussieu, il en mérite bien un à part : j'avois toujours ambitionné d'être en relation avec luy : je ne sçais qui m'avoit rendu le bon service de m'en faire connoître, il m'a accepté le plus gracieusement du monde pour un de ses correspondans, mais l'âge l'appesantit et il écrit avec peine. Comme ce n'estoit pas là mon compte et que j'avois mille questions à luy faire, je me suis retourné d'une autre façon, j'ay pris moy-même un correspondant auprès de luy qui lui porte mes questions et qui écoute ses réponses la plume à la main. C'est M. de La Lande, un académicien, mon compatriote, qui se trouvant l'été passé à Bourg sa patrie, vint me décocher une visite jcy même pour me demander formellement, disoit-il, l'honneur de ma connoissance et de mon amitié. J'en fis sur le champ un prosélite en botanique et par la suite un ami utile, puisqu'il s'est rendu à mon égard la prêtresse de l'oracle parisien. Je regarde véritablement toutes ses réponses comme le *nec plus ultra* de la certitude, en synonymie principalement : pour la partie systématique on ne la connoît guères à Paris.

.

Vous avés bien raison de dire que les plus grands botanistes ont besoin qu'on leur envoie les plantes étiquettées. Je l'avois d'abord remarqué de Linnæus même, qui en me nommant la centurie que je luy envoyai, y mit une dizaine de points d'interrogation et laissa deux numéros anonymes. M. de Jussieu dont j'avois ouï dire cent fois (sans le croire il est vray) qu'il déchiffoit les moindres chiffons, les feuilles même dénaturées et découpées artificiellement sur d'autres modèles, m'a déjà fourni bien des preuves du contraire, et je ne l'en estime que plus. Je lui ai envoyé des orchies

en fleurs, jl a exigé pour les nommer que je donnasse la deffinition des bulbes, et des lèvres du nectarium. J'ay fait présenter des umbellifères en demi-maturité, il m'a fait redemander la graine parfaite ; jl m'a éclairci en effet bien des douttes, surtout sur des plantes pyrénéiques et espagnoles, mais non pas tous. Il connoît les *on* et les *peut-être*. Bien souvent il s'en est rapporté à moy pour la partie conjecturale et n'a point hésité de me faire demander des détails, des descriptions sur des échantillons même parfaits que j'avois fournis.

En voici un exemple des plus singuliers. Entr'autres plantes, la prétendue thymbre que vous m'avés envoyée me chiffonnait l'esprit. Je luy en fis passer un échantillon parcellé de celui que j'avois reçu de vous. La première réponce fut que le dit échantillon étoit jnsuffisant. Je me réduisis presque à rien pour avoir une décision ; on me répliqua que la fleur seule ne pouvoit pas caractériser la plante en question et qu'on voudroit voir la graine. Cela me parut nouveau dans cette classe-là, et je crus presque que l'on vouloit me rebuter en multipliant les objections ; cependant je m'obstinai et m'étant rappelé assés heureusement que vous m'aviés envoyé aussy la graine en question (qui, soit dit par parenthèse, n'a pas levé), j'en fournis *quantum satis*. Il falloit répondre finalement. Hé bien ! l'on répondit que ce pouvoit être ou un *Serpyllum Follis Thymi*, ou un *Calamintha*, ou un *Clinopodium*. Oh pour lors la moutarde me monta au nez, et je tranchai le mot en proposant plus spécialement le nom de *Calamintha annua minima Thymi Folio Tour.* M. de La Lande me répondit : « M. de Jussieu croit enfin que vous avés raison et il adopte le » nom que vous proposés pour la plante douteuse. » — Ne soyons donc plus surpris, nous autres pauvres hères, si les douttes nous cruélisent (*sic*, si souvent puisque les Linnœus et les Jussieu n'en sont pas exempts. Il est donc bien vray que qui ne doute pas ne sçait rien et que c'est le propre de l'ignorance de n'être jamais embarrassée. Je ne dois pourtant point finir cet article sans ache-

ver de vous peindre M. de Jussieu. Il est vrayment digne de sa réputation, sa complaisance est à toutes épreuves et il se plaît autant à faire éclore les jeunes talens que Sauvages à les étouffer. Le contraste est parfait.

.

Quant au reproche que vous me faites de ne rien communiquer au public, jl me sera facile de vous répondre d'une manière satisfaisante. Comment pourrois-je espérer que le public fût content de moy puisque je ne le suis pas moi-même. Vous ne sauriés croire le bon gré que je me sçais d'avoir réprimé cette ardeur, car je l'ai eu dans les commencements telle que vous vous efforcés de me l'inspirer; je barbouillai même quelque papier, mais, aujourd'huy que je passe bien volontiers l'éponge dessus, je serois au désespoir d'avoir fait gouter aux autres ces fruits précoces. Ils étoient si insipides..... Combien ne faut-il pas lire avant de mériter d'être lu, c'est là l'écueil de la plupart des auteurs. Il faut ensuite retoucher, rétracter ses ouvrages, les désavouer même dans les *Mercur*es..... Un peu moins de tendresse paternelle eût produit, mais plus tard, des enfans mieux élevés. Je ne vous crois pas encore, cher ami, dans cette démangeaison d'être auteur; mais si vous y estiés, permettés à la voix de l'amitié de vous donner un conseil: c'est de faire l'essai d'un ouvrage médité depuis longtems, et de l'oublier seulement pendant deux ans sans le revoir: si, au bout de ce court intervalle, vous n'y trouvés rien à changer malgré tout ce que vous pourrés avoir appris de nouveau, faites-vous imprimer sans contredit; mais si vous y faites seulement vingt ratures, félicitez-vous de les avoir dérobés à la censure et risqués pendant deux autres années de gagner encore autant.

.

L'on dit communément que l'on se peint dans ses écrits, vous devés donc connoître dans les miens combien je suis à mon aise

avec vous. Je vous y parle en effet *ex abundantia cordis* surtout lorsque je vous continue les assurances que je suis toujours

Votre bon amy,

COMMERSON, D. M.

De Châtillon, le 15 mars 1758.

Ce sera, cher amy, sans envie et sans mortification que pour satisfaire à votre question je vous répondrai que je ne suis d'aucune académie ; je ne me targuerai pas même de dire que j'ay refusé d'entrer dans celle de Lyon, après avoir épousé les mécontentemens qu'en a mon ami M. Devillers, qui en étoit jadis le coriphé et qui s'en est retiré. Notre ami La Lande, académicien de Paris, voulant marcher sur les traces des Mayran et des Maupertuis, jette depuis quelque tems les fondemens d'une société littéraire à Bourg, ma capitale : on me fit la grâce de m'y demander ma partie, je répondis que j'étois de l'ordre des infinimens petits, et que ma Minerve toute rustique ne figureroit jamais parmi eux, à moins qu'on ne la mit en service dans la classe des pensionnés : Cela fut pris pour une ironie..... Dans le tems que j'étois à Dijon, quelques virtuoses voulurent m'y enroller, mais que peut-on être, que correspondant dans une académie où l'on est pas sédentaire ? Cela vaut-il la peine en province ? J'aime mille fois mieux la correspondance que j'entretiens avec quelques amis comme vous, que toutes les fumées académiques des sociétés provinciales. Et j'aime mieux que l'on dise de moy pourquoy je ne suis pas de telle ou telle académie que pourquoy en serois-je ? Et dans le fonds que de misères sous ce beau manteau ! J'ay vû toute un'assemblée de la Société Royale des Sciences de Montpellier se passer à s'entretenir de l'histoire d'un homme qu'on avait pendu. Je voudrois scavoir comment le secrétaire en aura fait registre en faveur de la postérité !

Châtillon, le 25 octobre 1758.

Cher ami, ce n'est point le penchant que vous me connoissés à la paresse qui a interrompu de mon costé notre correspondance : des absences réitérées depuis le mois de may, en sont la véritable cause.

.

Vous reviendriés sans doute sur l'article si souvent réitéré du *Charrolois* si je n'y revenois pas moi-même : Hé bien sâchés qu'en y cherchant pour la première fois des plantes je trouvai dans ce pays-là une sensitive que je suis sur le point d'introduire, non dans mon herbier, mais dans le lit nuptial. Si je vous en fais la confidence c'est que je crois vous la rendre intéressante en y ajoutant que j'espère faire revivre en elle les *Merian* et les *Dacier*. C'est, en effet, une fille philosophe d'un âge mûr qui, par le concours des plus heureux avantages, a de la figure, beaucoup d'esprit, et de littérature, et dont le moindre mérite enfin est d'avoir une fortune de 40,000 fr. de la plus grande partie de laquelle elle jouit dès à présent. Je ne croirai pas changer d'état en m'unissant à elle, parce que je suis sûr de luy faire partager tous mes goûts. Je luy en ai déjà inspiré un décidé pour l'Histoire naturelle, et nos promenades sont devenues à la fin de véritables herborisations. Entre tant de titres pour fixer mon instabilité, ce dernier est peut-être le plus fort de tous. Je ne puis répondre de l'incertitude des événemens, mais si je dois compter sur les plus fortes probabilités, cette affaire est amenée au point d'être conclue au premier voyage qui ne sera pas reculé plus loin que l'avent ou le commencement du carnaval. Dans tout ce que je vous ai dit cy-dessus ne croyés point que l'amour m'ait rendu enthousiaste, jl faut que ce soit un sujet tel que celui-là pour me faire faire 40 lieues toutes les fois que je vais la voir et pour me porter à renoncer enfin au *Calebs me vita deceret* d'Ovide.

Cet aveu doit achever ma justification auprès de vous ; l'amitié étant beaucoup plus indulgente que l'amour.

.

Adieu, mon cher Gérard, dans quelque'état que je sois, icy ou ailleurs, en tout tems et en tout lieu, regardés-moi toujours comme le premier de vos amis. Et ne m'imputés jamais rien sur mon silence et mes inexactitudes. Les soupçons allarment l'amitié, la mienne s'est expliquée mille fois de la manière la moins équivoque en vous assurant qu'elle animera toujours

V. T. H. et T. O. S.

COMMERSON, D. M.

Châtillon, par Bourg en Bresse.

P. S. Je ne ferai pas mes remerciemens au docteur Allioni que je n'aye reçu son présent. Je vous félicite de sa connoissance que j'ambitionne aussy, sur le portrait que vous m'en faites. Mandés moy si c'est un méthodiste.

Je viens de recevoir jcy la visite de deux académiciens, MM. de La Lande et de Béost qui sont venus exprès de Bourg pour me voir.

Je vais travailler incessamment à présent que j'en ai le tems à la revue de 4 volumes ajoutés cette année à mon herbier, afin que vous ne me surpreniés pas les mains vuides ; je vous promets assurément bien du beau et en beaux échantillons. Traittés moy de même et doublés les tant que vous pourrés à la charge d'autant.

Du 31 octobre 1758.

Châtillon, le 6 novembre 1759.

.

J'avois écrit à M. de La Lande, mon compatriotte, de vous dé-

terrifier à tout prix : jl me fait réponse qu'jl vous a trouvé, qu'jl vous a vû, qu'jl est enchanté de vous et jl me remercie avec un juste enthousiasme de luy avoir procuré ce plaisir-là : je réplique aussytôt pour luy redemander encore votre adresse ; par forme de réponse jl m'envoie un cartable de plantes, j'en jette la moitié par terre en y cherchant rapidement une lettre, mais néant à la requête, c'est une aumône anonyme. Oh pour le coup gardés vos plantes ; je n'en ai que faire à ce prix là ; je veux bien que leur connoissance entre pour quelque chose dans mon bien-être moral, mais j'ay aussy un petit amour propre tout comm'un Parisien, mon beau Monsieur ! Et je veux sçavoir à quel titre on me fait la charité.

Dans toute autre circonstance je vous annonçerois que j'ay couru six mois de l'année ; que j'ay herborisé toutes les montagnes d'Auvergne ; que j'ay acquis un détachement de la collection orientale de Tournefort, contenant environ 400 plantes du coroll. des Instituts ; que..... etc., etc., si vous avés envie de sçavoir tout cela, mettez au bas d'une lettre que vous estes toujours envers moy comme je suis envers vous,

Votre bon ami,

COMMERSON, D. M. *

Mille et mille respects
au dictateur de la botanique.

Il n'est pas besoin de nommer M. de Jussieu.

* M. Polyeucte Gérard, receveur de l'Enregistrement en retraite, à Hyères, possède plusieurs autres lettres de Commerson. Nous n'en donnons ici que quelques extraits pour faire juger de l'intérêt de cette correspondance. Mais si on désirait écrire la biographie de Commerson ou des autres naturalistes cités dans cette notice, il serait utile de consulter les archives très-riches de M. Polyeucte Gérard, dont l'obligeance est des plus encourageantes. O. T.

(B)

LETTRE DU DOCTEUR ROSNÈR,

CONSEILLER DE S. A. R. LE MARGRAVE DE BAREUTH.

Amsterdam, 15 décembre 1756.

Monsieur et très-cher ami,

Je vous prie de m'excuser si je n'ai pas répondu plutôt à l'agréable lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. Mais j'ai voulu établir pour vous un commerce de lettres qui vous fût utile et, à tous égards, tel que vous le désirés ; c'est pourquoi j'ai attendu jusqu'à ce que j'eusse occasion de parler à des personnes qui sont le plus en état et le plus portés de satisfaire votre curiosité. Pour vous en convaincre, Monsieur, vous n'avez qu'à parcourir la lettre ci-jointe, qui a pour auteur un de mes plus aimables amis, M. Schlosser, docteur en médecine et membre de la Société Royale de Londres. C'est ce savant naturaliste qui, ainsi que le célèbre M. Burmann, professeur de botanique en cette ville, s'offrent d'entretenir avec vous, mon cher, un commerce régulier pour toutes les branches de l'histoire naturelle que vous cultivez avec tant de succès. Ils acceptent avec beaucoup de plaisir l'offre que vous avez faite dans votre dernière d'envoyer à quelque grand botaniste en ce pays des graines de plantes de la Provence, en quoi vous obligerez particulièrement M. Burmann, qui vous enverra en échange des plantes et des graines des Indes qu'il possède en abondance. M. Schlosser vous fera part de bien des pièces rares dont il a ramassé un nombre prodigieux dans ses voyages de France et d'Angleterre. Quoique je sais qu'il n'est pas besoin de vous exciter à rendre service à vos amis, ayant des preuves si éclatantes de votre bonté, j'ose pourtant vous demander des attentions particulières pour mon illustre ami M. Schlosser.

et je vous assure que vous me ferez le plaisir le plus sensible, si vous employés tout pour embellir son cabinet.

Je suis avec l'estime et l'amitié les plus parfaites, Monsieur et très-cher ami,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ROSNER.

(C)

LETTRE DU DOCTEUR SCHLOSSER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES.

Amsterdam, ce 18 janvier 1757.

.

Pour revenir à moi-même, comme cette lettre, par laquelle j'accepte et sollicite l'honneur de votre correspondance, ne pourra jamais vous offrir ces preuves de mon estime et amitié conçues pour votre personne, d'après le tableau charmant que notre digne *Rosner* m'a si souvent tracé de votre caractère, je n'ose encore rien désirer, permettez seulement que je vous offre du vrai fond de mon cœur de partager avec vous un nombre assez considérable de minéraux et de pétrification, que j'ai ramassés dans des voyages que j'ai fait exprès par toutes les provinces méridionales et occidentales de l'Angleterre ; je ne fais aucune mention d'une pareille collection que j'ai faite en France, celle-ci n'étant pas à beaucoup près aussi considérable ; pendant que, d'un autre côté, j'ai tout lieu de vous croire possesseur de la pluspart de ces curiosités que votre patrie m'a fournies ; mais je serai charmé de vous envoyer aussi bien des insectes, animaux, etc., de nos colonies, que j'ai occasion de ramasser ici journellement.

Je vous supplie d'être persuadé que personne ne sera jamais plus disposé à vous être utile en tout ce qu'il pourra, que celui qui, avec toute l'estime, l'amitié et la considération sincères qu'on puisse concevoir pour un savant, inconnu de personne, a l'honneur de se nommer,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et ami dévoué,

SCHLOSSER.

(D)

LETTRE DE JEAN BURMANN *.

PROFESSEUR DE BOTANIQUE A AMSTERDAM.

Amsterdam, 14 décembre 1757.

Doctissimo Viro Ludovico Gerardo D. M. et Botanico Eximio,

* Jean BURMANN, célèbre botaniste hollandais, né à Amsterdam en 1707, — mort en 1780, — était professeur de botanique et membre de l'Académie *des Curieux de la nature*.

Quoiqu'il n'ait produit aucun ouvrage, il a rendu des services essentiels à la botanique en mettant au jour plusieurs ouvrages importants, qui restaient ensevelis dans l'oubli. C'est à lui que l'on doit la publication de l'*Herborium Amboinense* de Rumphius, savant naturaliste, mort à Amboine, dont il était gouverneur. Linnée, qui avait connu Burmann en Hollande, et auquel il communiquait ses herbiers et ses collections, a loué plusieurs fois dans ses ouvrages la générosité de son caractère. Ayant été nommé, en 1738, professeur au Jardin de botanique d'Angleterre, il n'épargna rien pour en augmenter les richesses. Il contribua beaucoup à l'établissement de celui de Batavia, et il entretenait une correspondance avec Rademacher, naturaliste et fondateur de la Société des Sciences de Batavia. — *Biog. univ.*, article rédigé par M. Du Petit-Thouars, t. vi, p. 330.

S. D.

Joannes Burmannus.

.

Ex litteris tuis perspicere potuerim, non dùm ad manus tuas pervenisse, (fasciculas plantarum et opusculum) ex conditione inscriptionis junctœ, ipsorum pretium invenire poteris. Si tibi placeat meum institutum, remittas indices quæ simul de iis sententiam tuam

.

Nec deero tibi opportuno tempore hæc remunerare commercium que tecum inire tam litterarium quam Botanicum quod mihi cum tantis viris quam jucundissimum est.

Valeas vir Doctissime, etc. *.

* Gérard entretenait avec Burmann une correspondance assez active. Nous ne citons qu'un extrait peu étendu d'une des lettres du savant botaniste hollandais, parce que, très-sobre de compliments et de détails étrangers à son sujet, sa correspondance n'offre en général qu'un intérêt spécial. Voici, au surplus, la traduction des quelques lignes que nous reproduisons :

« D'après vos dernières lettres, je puis comprendre que mon paquet de
» plantes et mon opuscule ne vous sont point encore parvenus. D'après
» l'ordre de la classification et les échantillons qui sont réunis, vous verrez
» si ce travail a quelque valeur, et vous m'obligeriez si vous voulez bien me
» le renvoyer avec vos observations et vos conseils.
»

» Je ne manquerai pas l'occasion de vous témoigner toute ma reconnais-
» sance, soit de vos bons avis, soit de nos relations, autant littéraires que
» botanistes, relations déjà pour moi si agréables avec tant d'hommes illus-
» tres. »

(E)

LETTRE DE LINNÉE *.

Viro acutissimo, experimentissimo D^r Lud. Gerardo, Carolus Linnæus.

S. D. P.

Pridiè tuas accepi, vir experimentissime, litteras datas pridie Kal. dec. præcedentis anni, una cum rarissima centuria plantarum exsicatarum et thesauro pulcherrimorum seminum. Tam dives erat epistola encomiis et elogiis ut flectere potuisset ipsos Deos ; Utinàm potuissem obtinuisse finem quem quæsivi anxius at video quotidie novos pessos quod continuo emendare opus habeo. Video tamen ex litteris, tuum in me prorsus non meritum animum benevolum mitem et amicum.

Ego potius miratus sum quomodo eò potuisti penetrare ut noveras omnes plantas vestrates apud nos quæ deficiebant et quomodò potuisti detegere omnes rariores quæ lucem rei herbariæ adferrent verbo, ex hisce sufficientissimè persuasus sum quod sis solidissimis principiis innixus ut has oculis æque fiderem ac propriis. Posses itaque tu si velles (et cur nolles qui tanto sudore eò pervenisti) ritè examiner ea quæ etiamnùm manca persistent quæque tuis pedibus exposita sunt ! Utinàm tu mihi concederes tuos oculos adexaminandum plantas mihi dubias in vestrà patriâ vel etiam ipse hoc in te susciperes opus. Doleo quod etiamnùm hæreamus boreales circà plantas nascentes in florentissimâ scien-

* Charles LINNÉE était fils d'un pauvre pasteur de village, qui, le croyant doué d'une intelligence mediocre, voulait d'abord en faire un cordonnier : mais un ami de sa famille, le docteur Rothman, en porta un meilleur jugement, et décida ses parents à lui faire étudier la medecine, ce point de départ

tiarum patriâ vestrâ. Ingenuè fateor quod plura ab hæc tua collectione, plantarum didici quam sæpe a libris plurimis in iis vidi quæ attentissimè observasti ex iis species varias obtinui pro augmento scientiæ. Tuam mihi expecto tanto magis gratiam quo à te mihi plura polliceor, feliciter addiscenda; studio, pietate, fide amicitiam tuam semper colam. Expecto avidissimè, germinantia semina

presque général des naturalistes célèbres. Dès ses premières années, il avait manifesté pour les plantes un goût aussi vif que précoce. Sa mère aimait beaucoup les fleurs : pendant sa grossesse, elle suivait des yeux avec amour son mari cultivant son modeste jardin, et, quand elle allaitait son fils, elle ne parvenait à apaiser les cris de l'enfant qu'en mettant des fleurs dans ses mains. Ce penchant naturel se développa encore avec l'âge. Cependant, son père avait bien de la peine à subvenir aux frais de ses études. Linnée gagna d'abord quelque argent à faire des copies, puis il donna des leçons de latin à d'autres écoliers : on ajoute que, se souvenant de son premier métier, il raccommmodait à son usage les chaussures de ses condisciples. Enfin, on lui confia la direction du jardin botanique d'Upsal, et c'est en s'efforçant d'y mettre de l'ordre qu'il reconnut les vices des méthodes, et qu'il songea à les réformer. Ce fut de même en lisant le discours d'ouverture du cours de Vaillant qu'il conçut l'idée d'un système fondé sur les organes de la fructification. Quelques années après, une autre idée lumineuse devint pour lui comme une seconde révélation : il imagina d'exprimer le nom de chaque plante au moyen de deux mots seulement, au lieu de la phrase caractéristique, mais souvent assez longue, de Bauhin ou de Tournefort. Linnée était âgé de 27 ans quand il publia son premier ouvrage : *Species plantarum* ; il avait déjà fait un voyage en Laponie, aux frais de la Société royale des Sciences d'Upsal.

Le plus célèbre des écrits de Linnée, sa *Philosophie botanique*, publiée en 1731, est le résumé de plusieurs opuscules qu'il avait déjà produits sous différents titres, comme pour y servir de prélude. C'est un ouvrage rempli d'érudition et de vues nouvelles, présentées dans un style concis, élevé et souvent poétique. Il est devenu le code, la loi fondamentale des botanistes : les principes en ont été heureusement appliqués à d'autres branches de l'histoire naturelle. Son *Systema naturæ*, qui d'abord ne se composait que de trois feuilles, fut réimprimé un grand nombre de fois, et, augmenté de toutes les découvertes récentes, il a fini par prendre des dimensions prodigieuses,

rarissima omnium plantarum, sed serò sata, metuo quod pauca florent.

Ad plantas missas, primùm abjungo sequentia *.

(F)

LETTRES DU PÈRE PAPON, DE L'ORATOIRE **,

AUTEUR DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE PROVENCE.

Marseille, le 17 mai 1775.

Permettès, Monsieur, que je vous demande conseil sur une

au point que la quatorzième édition, donnée par Gmelin, comprenait déjà dix gros volumes in-8°.

Linnee mourut en 1778, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 71 ans. Il avait refusé les offres de plusieurs monarques qui désiraient l'attirer dans leurs États. « Les talents que je tiens de Dieu, avait-il toujours répondu, je les dois à ma patrie. » Aussi le roi, Gustave III, l'honora-t-il dignement et s'honora lui-même en écrivant l'éloge funèbre de ce grand naturaliste, qui répandit sur la Suède une gloire non moins éclatante et sans doute plus durable que celle de son infortuné souverain.

* Linnee répondant à Louis Gérard lui dit : « vous me prodiguez dans vos deux lettres du mois de décembre, des louanges auxquelles les Dieux eux-mêmes seraient sensibles. » Et après lui avoir accusé réception des plantes jointes à ces lettres :

« Quant à moi, je suis émerveillé que vous soyez parvenu à si bien connaître toutes ces plantes qui manquent à nos collections et qui ajoutent tant de richesses à la science botanique. — Vous les décrivez du reste comme je les décrirais moi-même, et puisque vous êtes arrivé à ce degré de science, vous devriez publier une Flore de votre pays. »

Linnee lui dit plus loin, « qu'il en a plus appris par son envoi sur les plantes du midi de la France que par la lecture de tous les ouvrages qui ont été successivement publiés sur cet objet. » Aussi, ajoute-t-il, entretiendrai-je toujours avec zèle et dévouement votre précieuse amitié. »

** PAPON (Jean-Pierre), historien, associé à l'Institut de France, naquit au

chose que vous seul en Provence connoissés parfaitement. C'est sur les plantes qui nous sont particulières, ou pour mieux dire qui viennent plus communément et plus facilement ici qu'ailleurs, et qui peuvent donner une idée de la température de notre climat, soit dans la basse Provence, soit dans la haute ; car je pense que chacune a des plantes qui lui sont propres. Voici, Monsieur, celles que j'imagine de rapporter en vous envoyant pour les autres à votre excellent ouvrage.

Le Cáprier, le Buisson ardent, le Concombre sauvage, la Dente-laïre, le Dictam blanc, le Doronic, l'Alypun, le Pastel, le Nerprum, le Pavot cornu, le Myrthe, le Lentisque, l'Immortelle jaune ou Bouton d'or, le Fustet, le Stœcas, la Garance, l'Asclepias, l'Angélique, la Gentiane, l'Aristoloché, les Vulnéraires, et le Thé ou Véronique des Alpes, sans compter les plantes aromatiques telles que la Mélisse, la Lavande, le Serpolet, la Marjolaine, le Thym, le Romarin et autres qui couvrent les montagnes et les vallées.

Je dis que les arbres offrent la même variété ; mais je ne nomme

Puget de Téniers, près Nice, en janvier 1734. Il entra, jeune encore, dans la congrégation de l'Oratoire, où il professa d'abord, avec distinction, les humanités, puis la rhétorique, à Marseille, à Rions, à Nantes et à Lyon. On lui confia ensuite le soin de la bibliothèque de Marseille ; c'est là que, maître de tout son temps, il commença de travailler à l'*Histoire de Provence*, qui est, malgré une mauvaise épigramme de Mirabeau (1), un des meilleurs ouvrages que nous ayons en ce genre. — Dans une notice insérée dans le *Journal des Débats*, après la mort de Papon, qui eut lieu le 15 janvier 1803 ; il est dit que les États de Provence récompensèrent leur historien par une pension de 8,000 livres ; mais elle ne fut jamais que de 2,000, et cessa aussitôt après l'impression du quatrième et dernier volume de l'*Histoire de Provence*. Il est vrai que Louis XVI, et Monsieur, frère du roi, dédommagèrent l'auteur par leurs bienfaits ; mais les États ne furent pour rien dans cette munificence. — *Biog. univ.*, t. 32, p. 535.

(1) Lisez-vous l'histoire de plomb
Du révérend père Papon ?

que l'Arbousier, le Carroubier, le Mélèze des Alpes dont on tire de la térébentine, et la Mannée, appelée Manne de Briançon, le Chêne verd nourrissant, le Kermès, le Grenadier, le Figuier, l'Oranger, le Citronier, le Bergamotier, l'Azederac et le Jujubier (le premier ayant le fruit blanc et l'autre rouge), l'Olivier, le Paliure, le Térébinthe, le Styrax calamite, le Tamarisc et le Paimier dont le fruit mûrit en certains endroits.

Je ne me propose pas d'entrer dans le détail des insectes parce que je ne les connois pas plus que le reste, et que le détail en est infini. Cependant, je nomme la mouche luisante, le lézard moyen, dit tarente, plus grand que le lézard gris et moins que le lézard jaune et vert, le lézard allongé qui ne diffère de l'orvet que par ses quatre pattes courtes, dont il se sert pour sortir des tas de pierres où il vit, les mouches à dard qui piquent les olives, dont se nourrissent les vers qui les y déposent, la cigale, plusieurs espèces de sauterelles, le scorpion, le castor du Rhône peu différent de celui du Canada.

Je sens, Monsieur, combien tout cela est insuffisant pour donner une idée de ces trois genres ; mais mon ignorance sur cette matière ne me permet pas d'aller plus avant de crainte de m'égarer ; si vous vouliez y suppléer par quelques-unes de vos réflexions vous me feriez plaisir, et je les attens avec empressement. J'ai prêté à M. votre frère les antiquités marseilloises que vous avez envie de connoître ; il vous les enverra par la première commodité. Je suis bien aise d'avoir eu cette occasion de vous obliger ; je saisirai avec plaisir les autres qui se présenteront pour vous donner des preuves de l'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PAPON, DE L'ORATOIRE.

Marseille, le 5 décembre 1775.

Vous me négligez un peu, Monsieur, mais je pense que c'est pour me mieux servir ; quoiqu'au reste il vous faut moins de peine qu'à un autre pour bien faire. Je vous prie donc d'achever votre bonne besogne que vous avez si bien commencée. Je ne crois pas qu'un plus long détail des plantes indigènes soit nécessaire, mais là-dessus je m'en rapporte à vous avec la plus grande confiance. Je souhaiterois que vous m'envoyassiez le catalogue de toutes les plantes exotiques, et que vous remarquassiez en les nommant ce qu'elles offrent de plus curieux pour les arts ou le commerce. Le temps à peu près où elles ont commencé d'être connues me feroit grand plaisir, si vous le marquiez. J'attens ce que vous avez encore à m'envoyer pour achever ce que j'ai à dire sur notre climat. Soyez persuadé, je vous en prie, de ma reconnoissance ; elle est égale à l'estime et à l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PAPON, DE L'ORATOIRE,

Marseille, le 3 février 1776.

J'arrive d'Aix, Monsieur, où nous avons décidé l'impression du premier volume ; cependant il n'en sera point parlé à l'assemblée, parce qu'il y a quatre ans que la province s'était chargée des frais de l'impression. Il a été résolu entre nous qu'elle feroit cette année ceux du premier volume. Je me hâte de vous en faire part, Monsieur, puisque cette nouvelle vous intéresse comme citoyen et comme auteur de la partie botanique, que vous avez la complaisance de me fournir, et qui fera sûrement le plus grand plaisir. C'est du moins ainsi qu'en ont jugé toutes les personnes à qui j'ai parlé de votre travail. Il me tarde que vous l'ayez fini ; et il me

tarde encore plus que vous soyez des premiers à vous lire dans notre histoire ; car vous jugez combien j'ai d'envie de vous offrir ce monument de l'estime et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PAPON, DE L'ORATOIRE.

Paris, le 19 juin 1776.

Ce n'est sûrement pas, Monsieur, par paresse si je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire depuis mon arrivée à Paris ; mais l'embarras de mes occupations et des affaires qu'on a toujours en arrivant m'ont absorbé. J'ai vu M. de Jussieu qui a pour vous une estime particulière, et qui a été bien aise de savoir de vos nouvelles. Il se plaint que vous le négligez. Ces reproches vous font honneur et à lui aussi ; il n'en ferait pas tant à un homme qu'il estimerait peu. Je lui ai lu ce que vous m'avez envoyé, il en a été fort content. Nous avons conservé 88 plantes indigènes ; il n'y a pas eu la moindre réforme à faire parmi les exotiques. Je voudrais que ceux qui me fournissent quelque article travaillassent aussi bien que vous. Leur réputation et mon ouvrage y gagneraient. Je n'ai encore rien donné à l'impression. Comme mes démarches dépendent des opérations de la province, et que ces opérations sont fort lentes, je perds du tems. Cependant je compte demander un censeur dans la huitaine qui m'expédiera tout de suite, et si MM. les Procureurs du pays approuvent le plan d'impression que je leur ai envoyé, nous pourrons mettre la main à l'œuvre tout de suite. Donnez-moi vos commissions et soyez persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels, etc., etc.

PAPON, DE L'ORATOIRE.

Le 8 janvier 1780.

Je vous avois prié, Monsieur, de me préparer les additions que vous avez projeté de faire au bon morceau que vous m'avez fourni sur les plantes : permettez que je vous les rappelle ; car l'ouvrage où je compte les insérer est presque achevé.

Il est juste que je profite de cette occasion pour vous témoigner combien j'ai été sensible à vos honnêtetés et à vos amitiés pendant mon séjour à Cotignac : vous m'auriez fait désirer d'y demeurer plus longtemps ; et je fus bien puni de vous avoir quitté ; car je fus mouillé comme un canard. Je vous prie de parler à M. et à M^{me} de Pothonier, à M. et à M^{me} Templier, de ma reconnaissance, de témoigner aux deux premiers combien j'ai été charmé de leur connaissance, et à l'autre qu'on se trouve très-bien de l'avoir connu. Venez nous voir si vous voulez que je me livre au plaisir de causer avec vous ; car la poste ne donne jamais le tems que de vous assurer qu'on ne peut vous être plus attaché. *Vale et ave.*

PAPON, DE L'ORATOIRE.

Paris, le 14 mai 1784.

Je n'ai pas perdu de vue votre affaire ; j'ai vu plusieurs libraires : aucun ne veut se charger des frais de l'impression pour son compte ; ils trouvent qu'il est plus simple de faire imprimer pour le compte des autres, et d'avoir le produit de l'ouvrage ; car c'est ce qui arrive toujours quand l'auteur est éloigné. Heureusement j'ai rencontré avant-hier, en courant pour vous, un libraire d'Orléans de ma connaissance qui se chargera du manuscrit avec plaisir, et qui peut-être vous offrira quelque chose. Il m'a dit que vous pouviez traiter en droiture avec lui. Il s'appelle Couvet de Villeneuve, aime et entend un peu la botanique.

Paris, 4 décembre 1784.

Vous trouverez, Monsieur, à Marseille, chez Mosse, le quatrième et dernier volume de l'*Histoire de Provence*. Je crois que vous avez eu soin de retirer les précédents. Félicitez-moi d'avoir fini, malgré tous les obstacles qu'on m'a suscités, un ouvrage d'aussi longue haleine, et qui m'a donné tant de peines, d'ennuis et de dégoûts, et qu'on a tant décrié dans le pays où l'on aurait dû être les premiers à encourager mon zèle. Heureusement le suffrage des gens de lettres dans ce pays-ci me dédommage un peu de tous ces désagréments. Ce qui me les fait oublier, c'est d'être à la fin de ma carrière, et d'avoir pu vous faire un présent que vous voudrez bien regarder comme un monument de l'estime et de l'attachement avec lesquels, etc., etc.

PAPON, DE L'ORATOIRE.

(G)

LETTRES DE M. DE LAMOIGNON DE MALESHERBES *.

Paris, ce 12 mars 1768.

Je suis très-sensible, Monsieur, à la complaisance que vous avez eue de m'envoyer une réponse très-détaillée, très-intéressante et que je garderai précieusement.

Au reste, je ne prétends point du tout avoir rien découvert sur

* — Guillaume-Christien DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, le défenseur de Louis XVI, est né à Paris en 1721. Il descendait de cette fameuse maison de Lamoignon si célèbre par ses lumières, son dévouement et son inaltérable

la grande bruyère, il serait même bien difficile que j'eusse cette prétention, car je ne l'ai vue que sans fruit et je crois sans fleur. Je vous ai seulement rapporté que les gens du pays, non pas dans un endroit mais au moins dans trois, m'ont dit que les pieds de cette bruyère qui avaient de la fleur étaient différents de ceux qui ont du fruit. Ainsi ce n'est pas une observation faite, mais une observation à faire, indiquée par les paysans. Vous connaissez, Monsieur, tous les sentiments avec lesquels, etc., etc.

MALESHERBES.

intégrité. A vingt-quatre ans, il entra au Parlement comme conseiller. C'est alors que, se sentant attiré par les sciences naturelles, sur lesquelles il devait plus tard laisser quelques bons écrits, il suivit le cours de botanique de de Jussieu.— En 1750, il fut chargé de la direction de la librairie et succéda, dans la présidence de la cour des aides, à son père, Guillaume de Lamignon. C'est comme organe de cette assemblée, qu'il porta devant Louis XV les vigoureuses *remontrances* de 1770 et de 1771. On sait ce qu'il en advint : la cour des aides fut supprimée et une lettre de cachet exila son chef. Lors de l'avènement de Louis XVI, la voix publique redemandait Malesherbes. Il fut rappelé. Le premier président, remis de nouveau en possession des fonctions qu'il avait précédemment occupées, se servit aussitôt du droit qu'elles lui conféraient pour porter une seconde fois les plaintes du peuple au pied du trône. Ces nouvelles *remontrances*, non moins éloquentes, non moins pressantes que leurs aînées, firent, dans le public, une sensation prodigieuse. La popularité de Malesherbes devint excessive. « Il était, dit un de ses historiens, l'amour et les délices de la nation. » C'est alors que Louis XVI lui offrit un des titres les plus enviables, celui de ministre d'Etat. Malesherbes, après quelques hésitations, qu'expliquaient suffisamment la modestie de ses goûts et son peu d'ambition, finit par accepter ; mais il sentit bientôt, si l'opposition est facile, combien il est malaisé de gouverner. Il quitta les affaires un an après. — Malesherbes, rendu à la vie privée, reprit le cours de ses observations et de ses études. Assez savant dans l'histoire naturelle, principalement en géologie et en botanique, pour lutter même avec Buffon ; il disait néanmoins qu'il avait encore beaucoup à apprendre. En 1775, il fut reçu membre de l'Académie française. Déjà il avait été admis à l'Académie des sciences, en 1750, et à celle des inscriptions, en 1759.— Pendant les quinze

A Malesherbes, le 20 juin 1786.

Vous ne me parlez ni de votre santé, ni de votre situation. Mais je vois avec plaisir que vous n'avez pas cessé de vous occuper de la botanique, votre étude favorite. Je vous en félicite, car il n'y a point d'occupation qui donne de jouissances plus tranquilles, que celle-là.

Le projet que j'avais eu dans le temps que je fus chargé de la librairie, de faire traduire et commenter Pline par des savants de différents genres, dont chacun se chargerait d'une partie, n'a pas pu s'exécuter.

Il a paru depuis une édition latine de Pline, par l'abbé Brotier. C'est un auteur de très-grand mérite, et je ne doute pas que cet ouvrage ne soit excellent pour la correction du texte et pour les notes qui concernent l'histoire, la géographie et la littérature. Mais l'abbé Brotier n'est pas naturaliste.

Il a paru aussi une traduction française par M. Poinsinet de

années qu'il vécut loin des affaires, on n'oublia pas Malesherbes. En 1787, Louis XVI eut encore recours à lui. Il l'appela au ministère. Malesherbes prit le portefeuille, mais ne le garda guère plus que la première fois : il abandonna l'arène, et retourna vivre dans une retraite trop longtemps délaissée pour des travaux moins conformes à ses goûts. Il la quitta pourtant une troisième fois et ce fut pour défendre son roi. On connaît le résultat de cette courageuse démarche : le 22 avril 1794, Malesherbes périssait sur l'échafaud. Un trait dépeindra ce caractère si fort et si aimable. En sortant de prison pour monter sur la sinistre charrette, son pied heurte une pierre et lui fait faire un faux pas (il avait 73 ans) : « Voilà, dit-il en souriant tristement, voilà un mauvais présage : à ma place, un Romain serait rentré. »

(Histoire des 40 fauteuils de l'Académie française,
par M. Tyrée TASTEL, t. 3, p. 481.

Sivry. Je ne l'ai pas lue et je ne connais pas personnellement l'auteur *.

C'est certainement un homme d'esprit. Il l'a prouvé par deux tragédies et beaucoup d'autres poésies qu'il a données au public.

Je suis persuadé qu'il sait fort bien le latin et qu'il est très-bon littérateur, mais je ne crois pas qu'il soit naturaliste, ni qu'il se soit aidé des lumières de ceux qui le sont, car je ne l'ai jamais entendu nommer par aucun de ceux que je connais.

D'ailleurs j'ai entendu dire, dans le temps qu'on imprimait son ouvrage, qu'il était très-mal dans ses affaires, et que, pressé par les libraires, il avait besoin de travailler vite pour leur donner ce qu'ils appellent de la copie, or rien ne nuit plus à un ouvrage que cette précipitation forcée.

J'étais donc porté à croire qu'il se trouverait bien des fautes dans cette traduction, et cela m'est à présent démontré par l'observation que vous venez de m'envoyer. S'il était botaniste ou qu'il eût consulté un botaniste, il n'aurait pas traduit le mot *sessilis*, terme très-souvent employé dans les descriptions de plantes, pour *ressemblant à un siège*, et n'aurait pas confondu les tiges des laitues avec les côtes de leurs feuilles.

* Dans son *Cours de littérature*, t. 3, p. 286, M. de Laharpe dit, en parlant de la traduction de M. de Poinsinet « qu'elle est en partie le fruit des » veilles de plusieurs savants encouragés à cette pénible tâche par un de nos » plus respectables magistrats. » On voit par cette lettre que Malesherbes, auquel M. de Laharpe fait allusion, avait eu, en effet, ce projet; mais il ne l'exécuta pas. M. de Laharpe commet une grande erreur en lui attribuant cette traduction qui n'est pas du goût de M. de Malesherbes, comme on peut le remarquer; car il saisit, avec une satisfaction visible, l'occasion de lancer quelques pointes contre le traducteur. O. T.

Vous me mandez, Monsieur, que vous avez 400 observations semblables toutes prêtes. C'est un ouvrage bien précieux et dont il serait bien fâcheux que le public fût privé.

Mon ancien projet n'a pu s'exécuter par la difficulté de faire travailler de concert plusieurs savants quand on ne peut pas leur donner des encouragements suffisans, et je ne pus pas obtenir ces encouragements des Ministres de la Finance.

Mais ce qui n'a pas été fait tout à la fois peut être fait successivement.

Nous avons la partie de la littérature très-bien faite par l'abbé Brotier. Feu M. de la Nause et M. Bougner m'avaient donné la partie de l'Astronomie et de la Chronologie ; je la donnai à feu M. Guérin, imprimeur, et comme c'est le successeur de Guérin qui a imprimé pour l'abbé Brotier et qui est son ami, je ne doute pas que cette partie ne se trouve bien faite dans son édition.

Il reste la Physique et l'Histoire naturelle. Si on a votre ouvrage sur la Botanique et que d'autres naturalistes et physiciens en donnent d'autres sur d'autres parties, Plin entier se trouvera éclairci, autant qu'il peut l'être.

Il restera la traduction à faire. Mais on ne manque pas dans ce siècle-ci d'écrivains capables de bien traduire les auteurs latins, et M. Poinsinet de Sivry y aurait peut-être été très-propre, s'il avait eu assez de connaissance de toutes les parties, et le loisir nécessaire pour méditer sur son ouvrage.

Ce qui fait que nous n'avons pas de bonne traduction de Plin, est qu'il ne s'est pas encore trouvé d'auteur qui réunit au talent d'écrire, les connaissances nécessaires sur toutes les matières dont Plin a parlé, et il est difficile qu'un seul homme réunisse cette universalité de connaissances.

Mais, quand tous les passages difficiles auront été éclaircis dans plusieurs ouvrages tels que le vôtre, il se trouvera un traducteur qui pourra donner l'ouvrage complet.

Vous ne me dites pas, Monsieur, quel usage vous voulez que je fasse de cette observation que vous m'avez envoyée pour exemple. Mais je ne crois pas que ce soit vous faire une infidélité de la communiquer à quelques-uns de nos naturalistes, et c'est ce que je compte faire dans un voyage que je ferai bientôt à Paris, où je vais rarement.

Depuis votre départ, nous avons fait de grandes pertes. M. Bernard de Jussieu, M. Du Hamel, M. Guettard, tous mes amis; mais ils ont des successeurs.

Il serait à désirer que le Gouvernement vous aidât pour la publication de cet ouvrage important. Mais je n'ai aucune relation avec les Ministres en place. Ainsi, sur cela, ce n'est pas moi qui peut vous servir. Je verrai ce que d'autres me diront.

Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, du zèle que j'aurai toujours pour tout ce qui intéresse un homme d'un aussi grand mérite que vous, et des sentiments avec lesquels, etc., etc.

A Malesherbes, le 29 juillet 1786.

Depuis que vous avez reçu ma réponse, Monsieur, j'ai été faire un voyage à Paris et j'y ai vu M. de Lezermes qui est de vos amis et à qui vous avez écrit une lettre pareille à la mienne.

J'ai beaucoup causé avec lui de votre ouvrage et de la nécessité de donner au public un travail aussi intéressant que le vôtre. Il y avait trouvé beaucoup de difficulté de la part des libraires à qui il s'était adressé.

Je lui ai dit les moyens que j'imaginai pour aplanir ces obstacles, je lui ai même indiqué un libraire, homme qui a de l'intelligence, avec qui j'en avais causé.

Mais, avant tout, je crois nécessaire que l'ouvrage entier soit à Paris et qu'il soit présenté à l'Académie des sciences de qui vous aurez certainement une approbation telle qu'elle est due à des recherches aussi savantes que les vôtres.

Mais comme je ne suis pas à présent à Paris, il faut que ce soit M. de Lezermes qui suive cette affaire.

S'il croit nécessaire que ce soit moi qui présente le mémoire à l'Académie, je l'enverrai d'ici au secrétaire.

.

A Verneuil, le 13 septembre 1786.

Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre du 29 août.

J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer que je ne peux pas suivre votre affaire, parce que je ne suis presque jamais à Paris. Ainsi je vais envoyer cette lettre à votre ami M. de Lezermes, qui se charge de la suivre.

J'ai cependant fait, pendant un petit séjour que j'ai fait à Paris, la démarche que je suis plus à portée de faire que lui, celle de présenter votre ouvrage à l'Académie, de demander des commissaires, et de faire connaître au Corps de l'Académie l'importance de cet ouvrage.

Les commissaires nommés, sont : M. de Jussieu, M. l'abbé Haüy et M. Desfontaines.

Je ne crois pas que vous connaissiez les deux derniers, qui n'étaient pas encore connus dans le temps que vous étiez à Paris.

M. l'abbé Haüy, qui s'est peut-être plus occupé d'autres parties d'histoire naturelle que spécialement de la Botanique, passe pour réunir au mérite de naturaliste celui de savant littérateur, et, par cette raison, a paru plus propre qu'un autre à examiner une traduction de Pline.

M. Desfontaines est regardé comme un botaniste de premier ordre.

Avant de demander ces trois commissaires, je m'étais concerté avec M. de Lezermes et avec M. de Jussieu qui m'a paru prendre intérêt à votre ouvrage. M. de Lezermes m'a paru ami de M. Desfontaines ; et sans être aussi lié avec M. Haüy, il m'a dit qu'il ne doutait pas que ce commissaire ne vous convienne parfaitement, par la réputation qu'il a d'un homme très-honnête, et d'un caractère très-sociable.

Ainsi M. de Lezermes pense que le choix des trois est le meilleur qu'on puisse faire.

Quand j'ai annoncé votre ouvrage à l'Académie, M. Broussonnet vint me trouver et me dit qu'il en avait connaissance, que vous lui en avez communiqué une partie, et il me parut prendre grand intérêt à vous. Si je l'avais su plus tôt, je l'aurais demandé pour un de vos commissaires ; mais il n'était plus tems.

Au reste, sans être commissaire, il pourra vous servir pour en parler à ceux qui le sont et qu'il voit deux fois la semaine à l'Académie où M. de Lezermes ne va pas.

J'en ai parlé aussi à M. de Lezermes qui connaît aussi M. Broussonnet et se concertera avec lui sur ce qu'il y aura à dire et à faire.

Je suis très-persuadé que l'Académie verra avec grand plaisir vos recherches sur la folle avoine, et qu'on trouvera qu'elles sont très-bien placées dans un traité de botanique.

Vos commissaires vous diront peut-être qu'il ne suffit pas de l'insérer dans votre *Commentaire sur Pline*, ouvrage qui ne sera pas lu de tous les cultivateurs pour qui il est intéressant d'avoir vos recherches sur cet objet, et qu'il faudrait aussi en faire mention dans les journaux qui sont ceux de tous les ouvrages que le public lit le plus.

Je vous prie d'être persuadé des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

MALESHERBES.

(H)

LETTRES DE GRÉGOIRE *.

Paris, le 12 nivôse, an III (1^{er} janvier 1795).

Je suis bien en retard envers vous ; ce silence n'est pas coupable, ne l'imputez qu'à l'immensité de mes affaires ; qu'il me serait doux de pouvoir librement suivre mes goûts et vous écrire

* GREGOIRE (HENRI), vulgairement nommé l'abbé Grégoire, né en 1750 à Vého, près de Lunéville, était curé de d'Emberménil en Lorraine, lorsqu'il fut député aux États-Généraux en 1789 pour représenter le clergé de Lorraine. Envoyé à la Convention en 1792, il y proposa dès la première séance l'abolition de la royauté et la création de la république ; il demanda en même temps que la peine de mort fut supprimée, mais il ne put l'obtenir. Il fut nommé membre du Comité de l'instruction publique, fit restituer aux Juifs leurs droits civils et politiques, et fit décréter l'abolition de l'esclavage des Noirs (1794). — Il mourut en 1831. Il a laissé un grand nombre d'écrits.

longuement, fréquemment, et réclamer les observations lumineuses d'un savant que je respecte.

Vous verrez par le rapport dont copie est ci-jointe que je ne vous avais pas oublié, et que vos renseignements sur l'espèce d'helmento coton dont vous m'avez envoyé un échantillon ont inspiré un vif intérêt; je veux envoyer une autre copie de ce rapport à quelque journaliste.

Bientôt on organisera définitivement les jardins botaniques; j'ai à cœur que chacun soit muni des instruments nécessaires pour faire des observations météorologiques dans tous les genres. Il est étonnant et surtout il est fâcheux que cette science soit si arriérée, puisque ses résultats s'appliquent d'une manière immédiate à l'agriculture, à la physique, etc.; j'en ai conféré plusieurs fois avec Cotte, le Joaldo de la France, qui continue ses travaux. D'ailleurs, il faut renouer le commerce épistolaire avec les savants étrangers et nous mettre en possession de toutes les découvertes qu'ils ont faites depuis quelques années et dont la guerre a intercepté la circulation. Qu'en pensez-vous, savant estimable; quelles sont vos vues à cet égard?

Agréez un nouvel opuscule de ma façon et quelques autres qui n'en sont pas.

Salut cordial.

GRÉGOIRE.

Paris, ce 12 ventôse, an III (2 mars 1795).

Oui, citoyen, c'est bien malgré moi que vous n'avez pas été conservé sur la liste des récompenses dont vous êtes bien digne. Vous ne me dites pas dans votre dernière si vous avez lu dans la décade le rapport de Desfontaines qui concerne les échantillons

d'helmento coton que vous aviez eu la bonté de me faire passer. Il paraîtrait d'après cela que ma dernière lettre ne vous est pas parvenue.

Ci-jointe est une réponse de la Commission de santé à qui j'ai transmis copie de votre intéressant mémoire.

Salut réitéré.

GRÉGOIRE.

(I)

LETTRES DE M. DE LEZERMES *.

DIRECTEUR-ADJOINT DES PEPINIÈRES DU ROI.

Paris, le 30 juillet 1786.

.

M. de Malesherbes que j'ai l'honneur de connaître, m'a fait part du désir qu'il aurait de procurer au public la connaissance des notes intéressantes que vous avez faites sur la partie botanique de Plin, traduite assez mal par M. Poinsinet de Sivry ; M. Nyon l'aîné, libraire, s'est décidé en sa faveur à se charger de votre ouvrage ; mais il m'a dit qu'il désirait que ce ne fût point une critique du traducteur, mais simplement une restitution du vrai sens de l'auteur avec les observations que vous aurez été dans le cas d'y ajouter. Il paraît que ce libraire a des égards à garder vis-à-vis de M^{me} Desaint. et que tout ce qui aurait trait directe-

* M. DE LEZERMES était le correspondant particulier de Louis Gérard. il s'occupait avec dévouement de ses affaires à Paris, et le tenait au courant des progrès de la science. La famille de M. de Lezermes, originaire de Draguignan, avait eu dans le temps des obligations au docteur François Gérard, père du botaniste.

ment à M. Poinsinet lui ferait de la peine ; il vous sera aisé, Monsieur, d'aplanir cette difficulté.

M. de Malesherbes a envie de faire revêtir votre ouvrage du suffrage de l'Académie, ce qui ne peut faire qu'un très-bon effet ; ainsi, Monsieur, vous serez le maître de me faire passer quand vous voudrez votre manuscrit. j'en aurai tout le soin que vous devez attendre de mon zèle à vous servir.

Le libraire désire savoir vos conditions ; il ne conclura rien qu'après que M. de Malesherbes lui aura dit sa façon de penser sur l'ouvrage ; j'augure très-bien de la voie que ce dernier vient d'ouvrir.

Vous me demandez si le jardin de Trianon existe encore, je vous dirai que ce jardin, appartenant à la reine, réunit encore une infinité de plantes précieuses, mais c'est précisément dans la partie des arbres et arbrisseaux dont on a fait un objet de décoration. Richard père est mort il y a environ deux ans ; ce jardin est confié aux soins d'un de ses fils qui est connaisseur.

M. Bernard est parti il y a quelques jours sans que j'aie pu lui remettre la note sur la folle avoine que je désespère de pouvoir retirer des mains de M. Vicq-d'Azyr ; en cela, il n'y aurait rien d'étonnant, car il est Normand.

Je vous réitère, etc., etc.

Paris, le 4 mars 1787.

J'ai encore à vous faire passer une lettre que m'écrit M. Desfontaines, vous y verrez ce qui vous concerne et vous voudrez bien me dire vos intentions que je lui communiquerai tout de suite ; il vous propose d'être correspondant de l'Académie, je pense qu'elle ne pourrait pas faire un meilleur choix.

Il a été enfin question de votre topographie à la dernière séance de la Société royale de médecine, elle y a été reçue très-favorablement puisqu'on l'a mise au rang de celles qui ont remporté les prix destinés à ces ouvrages ; j'imagine que M. Vicq-d'Azyr vous aura informé du succès de ce travail.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, le 13 mai 1787.

.

J'ai cru entrevoir dans quelques conversations que j'ai eues avec M. de Malesherbes, que son projet avait été de faire imprimer votre ouvrage aux frais du Gouvernement, mais le bouleversement qu'il y a eu dans le ministère lui fait voir maintenant la chose comme impossible, de sorte qu'il n'y a plus à espérer de ce côté.

M. Vicq-d'Azyr ne pensait guère à vous envoyer votre médaille, j'ai été la chercher chez lui il y a quelques jours et je vous la fais passer aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, le 19 mai 1787.

Je viens de recevoir les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une en date du 1^{er} mars et l'autre ultérieure à cette époque ; je n'ai pas répondu plus tôt à la première, parce que mon dessein était de vous envoyer le rapport de Messieurs les Commissaires, et que M. de Malesherbes l'avait encore entre les mains ; il me l'a renvoyé hier, en conséquence je vous le fais passer tout de suite. Il est très-fâché du refus du libraire ; « il ne faut pas qu'un ouvrage si utile soit perdu, nous en raisonnerons »

» lorsque je serai à Paris, » tels sont ses termes. J'imagine d'après cela qu'il a quelque chose en vue pour faciliter l'impression de votre ouvrage ; je vous communiquerai dans son temps ce dont il sera question.

.

Vous trouverez ci-joint la liste de Messieurs les associés étrangers de l'Académie des sciences.

Il est très-vrai que M. Vicq-d'Azyr est entré en lice pour avoir le fauteuil académique, mais M. de Rulière, son antagoniste, a eu la préférence. On a eu grand tort de vous dire que M. de Buffon était tombé en enfance, il est vrai qu'il est devenu bien infirme, mais sa tête est excellente.

Je vous réitère, etc., etc.

Paris, le 15 juin 1787.

Je vous envoie le rapport de l'Académie sur votre mémoire de la folle avoine, ce sont des citations très-étendues de cet ouvrage qui constituent le rapport, aussi pourrait-il servir seul à défaut du mémoire. Il y a quelque temps que j'ai retiré celui-ci des mains de M. le marquis de Condorcet, je compte le garder jusqu'à ce que vous ayez décidé de son sort ; il me semble qu'il figurerait très-bien dans la collection des savants étrangers, mais je crois que vous pourriez néanmoins lui faire remplir sa destination première en faveur de M. Bernard, l'un n'empêcherait peut-être pas l'autre, il ne s'agirait que d'en faire tirer copie, je pourrai m'en informer ; ne soyez pas étonné si quelque jour vous le voyez figurer dans la nouvelle encyclopédie ; M. Desfontaines m'a dit qu'à peine le rapport de l'Académie a-t-il été fait que M. l'abbé Tessier, chargé pour cet ouvrage, de l'économie rurale, s'en est emparé, j'imagine qu'il pourra bien l'y insérer.

M. Desfontaines dispensait fort M. de Jussieu de lui donner le travail de ses genres, il ne lui en demandait que la nomenclature pour pouvoir rédiger son catalogue, mais le fait est que M. de Jussieu n'a pas fait grand chose, et qu'il ignore encore la place qu'il assignera à tel ou tel autre genre. Les nouveautés que nous avons acquises depuis quelques années, sont peut-être venues déranger les chainons de sa méthode, il est certain que plus on sera riche en genres, plus elle approchera de la perfection, si toutefois ces systèmes et les méthodes peuvent l'atteindre. Quoi qu'il en soit, M. Desfontaines s'accommode peu de ces beaux raisonnements ; peut-être prendra-t-il sur lui de signifier à M. de Jussieu que s'il ne lui donne pas ce travail cette année, il ira en avant, et que sa méthode pourrait bien rester en arrière ; il aimerait tout autant suivre Linnæus ; je pense que celui-ci fera toujours plus de botanistes que l'autre.

Je vous réitère, etc., etc.

Paris, le 18 juillet 1787.

Il y a maintenant deux partis en botanique, l'un formidable et nombreux, dans lequel on peut nommer messieurs Le Monnier, Desfontaines, son protégé, L'Héritier, Cels, etc. ; l'autre est composé uniquement de M. de Jussieu et ses élèves ; il paraît que l'on conspire contre son système naturel qui présente des fautes et des exceptions sans nombres. Messieurs Thouin et La Mark restent neutres. Comme M. de Jussieu met une très-grande lenteur dans son nouveau travail, je ne serais pas étonné que M. Desfontaines ne se résolût enfin à adopter le système de Linnæus ou la méthode de Tournefort avec des corrections et amplifications. Le temps est un grand maître, il nous instruira de tout. Je n'ai point vu encore M. Didot pour votre mémoire sur la folle avoine parce qu'on m'a dit que l'ouvrage de M. Bernard n'était point en bon train. Si je le confie à ce libraire, peut-être finira-

t-il par se l'approprier, je suivrai à cet égard les dernières intentions dont vous me ferez part ; d'ici là je sonderai Didot.

Recevez les assurances, etc., etc.

LEZERMES.

(J)

LETTRES DE VENTENAT *.

Paris, le 17 vendémiaire, an VIII (9 octobre 1799).

Citoyen et respectable collègue,

J'ai reçu le paquet de plantes que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous en fais mes remerciements bien sincères. Il y en avait plus de la moitié que je ne connaissais pas ; elles étaient toutes en très-bon état, et c'est le plus beau présent que j'ai reçu

* VENTENAT (Étienne-Pierre), de l'Académie des Sciences, naquit à Limoges le 1^{er} mars 1757. « Le véritable cachet de Ventenat, dit Thiébaut de Berneaud, est la botanique descriptive. Il ne dessinait pas ; mais il avait le coup d'œil sûr : aussi lui doit-on le mérite du pinceau et du burin des artistes qu'il employa. Le premier ouvrage de Ventenat dans ce genre est la *Description des plantes nouvelles ou peu connues du jardin de J. M. Cels*. (Paris, 1800.) — Il fut immédiatement suivi de trois autres : 1^o le *Jardin de la Malmaison* (1803 à 1805), dont le fini laissa bien loin derrière lui tout ce que la France et l'étranger avaient de mieux en ce genre. Ventenat publia en 1798 une traduction très-exacte du *Genera* de Bernard de Jussieu, précédée d'une excellente notice sur la méthode de ce célèbre botaniste. Il obtint en 1805 la décoration de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris, le 13 août 1808. Ventenat avait la taille imposante, de la chaleur dans les idées, de la candeur dans les sentiments et une véritable passion pour l'étude. Sous le rapport de la science, il occupa toujours une place distinguée parmi les botanistes que Linnée appela sœonographes. »

en botanique. L'Ocobe, le Lithymal et le Picris, dont vous me parliez dans votre dernière lettre, m'ont paru être des espèces nouvelles ; j'ai demandé au citoyen Desfontaines pourquoi il n'en avait pas parlé encore à l'Institut, il m'a répondu qu'il le ferait au premier moment. La plante qui m'a le plus surpris est votre *Vicea amphykarpos*, qui est certainement bien différente du *Lathyrus amphykarpos* Linn., que je ne connais que par la phrase. Je soupçonne même que le botaniste suédois a cité des synonymes qui ne conviennent pas à son espèce. J'ai confronté votre plante avec quelques échantillons provenus des graines que vous aviez envoyées à l'Institut et que Cels a cultivées. Les individus sont très-différents ; dans ceux cueillis chez Cels, les fleurs sont très-grandes et portées sur des pédoncules de 4 pouces de longueur. N'y aurait-il pas eu quelque erreur dans l'envoi des graines ? Comme vous êtes le seul qui puissiez découvrir la vérité, je me propose de joindre aux plantes que vous m'avez demandées, un échantillon de votre *Vicea* cultivé chez Cels.

J'ai parlé à Haüy du mémoire que vous lui avez adressé ; il m'a promis d'en faire la lecture à une des séances prochaines, et il vous écrira aussitôt. Dès qu'il aura été lu, j'en ferai imprimer un extrait, si vous le désirez, dans le magasin encyclopédique ; en attendant qu'il le soit en entier dans les mémoires de l'Institut. Le citoyen Haüy, qui est chargé d'affaires, l'avait à peu près oublié, et il m'a su gré de le lui avoir rappelé.

Je prie le citoyen Gérard d'agréer les sentiments, etc., etc.

Paris, le 12 thermidor, an VIII (31 juillet 1800).

J'ai cru devoir me hâter de répondre à la confiance que vous me témoignez, et j'ai lu à la séance du 6, votre dissertation sur le *Vicea amphykarpos*. Votre mémoire a été paraphé par le secrétaire de la classe. Néanmoins, avant de le déposer avec la figure

qui l'accompagne, au secrétariat, j'ai voulu vous consulter sur quelques observations qui ont été faites pendant la lecture de votre mémoire. On a d'abord remarqué que le citoyen Jussieu avait distingué dans son *Genera*, le *Vicea amphicarpos*, du *Lathyrus amphicarpos*; — 2^o que ce même botaniste avait trouvé une corolle et des étamines dans les fleurs souterraines et qu'il les avait montrées à La Marck; — que Gouan avait donné une description très-étendue du *Vicea* et du *Lathyrus amphicarpos*, dans son guide botanique, imprimé l'an IV de la République; et qu'il avait rapporté à chacune les mêmes synonymes que vous citez. — J'ai répondu à ces observations que votre mémoire avait été présenté à l'Académie des sciences en 1789, et qu'à cette époque Gouan ne paraissait pas se douter qu'il existât des *légumineuses* à fruit souterrain, puisque dans son *Hortus* et dans son *Flora*, il avait rapporté au *Lathyrus amphicarpos* les synonymes du *Vicea amphicarpos*.

.

Salut et fraternité, etc., etc.

Paris, le 1^{er} brumaire, an IX (23 octobre 1800).

J'ai différé jusqu'à présent de vous écrire, afin de pouvoir vous annoncer que votre mémoire était imprimé. Il l'est depuis quelques jours, et je désire que vous soyez satisfait de mon zèle et de mes soins. Je voulais ne faire tirer, selon votre intention, que vingt-cinq exemplaires, mais le prote de M. Didot, dont je vous fais passer la note, m'ayant observé qu'il n'en coûterait pas plus pour cent exemplaires que pour vingt-cinq, j'ai cru que vous m'approuveriez d'en faire tirer le plus grand nombre. J'ai eu soin aussi de faire tirer le même nombre de gravures.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, 30 nivôse, an IX (20 janvier 1801).

Monsieur et très-respectable collègue,

Je vous apprendrai qu'un nommé Boucher d'Abbeville a inséré dans le numéro du magasin, qui a suivi immédiatement celui où votre dissertation était imprimée, une note dans laquelle il observait que Gouan avait déjà distingué les *Lathyrus* et *Vicea amphicarpos*. J'ai cru devoir lui répondre dans le numéro suivant et lui faire remarquer surtout qu'écrivant en 1788, vous ne pouviez pas citer un ouvrage qui n'avait paru que plusieurs années après, mais que le savant professeur de Montpellier, en passant sous silence votre observation connue de tous les botanistes, ne pouvait pas être aussi aisément excusé. J'ai cru cependant devoir garder l'anonyme pour ne point me faire d'ennemis.

Agréez, je vous prie, etc., etc.

Paris, le 8 prairial, an IX (28 mai 1801).

Le savant professeur de Montpellier ne se tient pas pour battu au sujet de la découverte du *Vicea amphicarpos*. Il vient de m'écrire une belle lettre dans laquelle il me prie, par amour pour la vérité, de vouloir bien instruire l'Institut que c'est lui qui, en 1796, a donné une description complète de cette plante et montré les caractères qui la distinguent du *Lathyrus amphycarpos*. Je lui ai répondu le plus honnêtement qu'il m'a été possible, mais ma lettre lui prouvera qu'il ne m'a pas convaincu et que je n'ai jamais composé avec ma conscience aux dépens de la vérité. Le citoyen Villars, qui est votre ami et que nous possédons depuis quelques mois à Paris, est entré chez moi comme je finissais ma lettre, je la lui ai montrée, et nous avons ri de bon cœur. Si le citoyen

Gouan réclame, comme il me l'a annoncé dans les journaux, l'antériorité de la découverte, vous pouvez être assuré qu'il se trouvera un anonyme qui ne tardera pas à lui répondre. J'aime à croire néanmoins que d'après ma lettre il se tiendra tranquille.

Je suis charmé que le retour du printemps ait rétabli votre santé, et ce sont les vœux de celui, etc., etc.

Paris, le 23 pluviôse, an X (5 février 1802).

J'ai différé jusqu'à présent à répondre à votre dernière, parce que je voulais vous annoncer que j'avais enfin fait dessiner quelques-unes de vos plantes. J'ai attendu cinq mois la commodité de mon peintre, il s'est lassé sans doute de me remettre de jour en jour, et j'ai eu le plaisir de le voir hier. Il a fait l'Orobe, et nous avons mis sur un des côtés de la planche le petit Gallium. Ces deux plantes paraîtront dans mon dixième fascicule. Si vous pouviez me faire passer, dans le cours de cet été, la Pétillaire, je la ferais aussi dessiner, et j'enrichirais mon ouvrage d'une nouvelle espèce dont la botanique vous est redevable.

.

Mon dixième et dernier fascicule du jardin de Cels est publié. Je vous prie d'en agréer l'hommage, et d'engager M. Reynouard à l'envoyer chercher. Vous trouverez dans cette livraison votre *Orobis*.

Agréez, je vous prie, etc., etc.

Paris, 6 thermidor, an XIII (25 juillet 1805).

.

Quoique M. Reynouard soit très-connu, et qu'il jouisse en ce

moment de la plus brillante réputation, j'ai eu néanmoins bien de la peine à connaître sa demeure. Je sais qu'il demeure à Chail-
lot, et je me propose d'aller le voir aussitôt que je le pourrai. Je
désirerais que vous lui fissiez connaître vos intentions au sujet de
votre manuscrit sur Plin. Il me semble qu'il peut l'envoyer de
votre part à la première classe de l'Institut, en lui exposant le
désir que vous avez qu'il soit imprimé. La classe fera, je n'en
doute point, des démarches auprès du Ministre de l'intérieur,
pour qu'il le fasse imprimer à l'imprimerie impériale. Cet établis-
sment s'occupe parfois d'ouvrages peu importants, et le vôtre est
du petit nombre de ceux qui méritent d'être distingués.

Lorsque je fis paraître l'ouvrage de la Malmaison, en publiant
le premier fascicule, je remis à Sa Majesté l'Impératrice une liste
de botanistes français et étrangers qui méritaient de recevoir une
preuve de sa haute estime, et à qui elle devait faire présent de
cet ouvrage. Je me flattais d'être l'interprète de la bonne volonté
de notre souveraine. Cette marque de distinction qui m'était due,
a été enviée, sollicitée, et elle m'a été ravie. Ce que j'avais prévu
est arrivé; l'ouvrage n'est pas parvenu à la destination qu'il au-
rait dû avoir. J'en ai été très-fâché; mais il a fallu garder le
silence.

M. Lacépède m'a dit que dans ce moment toutes vos affaires
étaient en règle, et que vous ne pouviez plus douter que vous ne
fussiez membre de la Légion d'honneur.

.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

VENTENAT.

(K)

LETTRES DE M. SCHMIDEL *.

Anspach, 19 janvier 1786.

Je vous marque ma très-grande obligation de l'offre que vous voulez bien me faire de me sacrifier toutes vos découvertes. Au lieu de l'accepter ou, peut-être, d'abuser de votre générosité, je vous supplie de ne pas supprimer ces précieuses découvertes, et de les livrer au public. Tout au contraire, je vous conjure de publier votre *Appendix ad Floram Provinciale*, le plus tôt qu'il sera possible. Je suis très-sûr que cet ouvrage sera très-bien reçu et estimé de tous ceux qui aiment la botanique. En cas que vous manquiez d'éditeurs, je vous en trouverai d'abord chez nous ; je connais quelqu'un qui s'en chargera très-volontiers. Il dépendra entièrement de votre bon plaisir de m'en instruire au plus tôt.

De même, les remarques que vous vous proposez de publier sur l'histoire de Pline, seront très-recherchées par les botanistes

* SCHMIDEL (Casimir-Christophe), médecin, né à Baireuth, le 21 novembre 1718, fréquenta les Universités de Iéna et de Halle ; fut nommé, en 1742, professeur à celle de Baireuth, et se rendit, en 1743, à Erlangen, où elle fut transférée. Il accepta la place de professeur de médecine en second, et la remplit, pendant vingt années, avec distinction. Quelques différends avec son collègue Delias le portèrent à donner sa démission, en 1763 ; et il s'établit à Anspach, où le margrave le nomma médecin de la cour et conseiller privé. Il mourut le 18 décembre 1792. La médecine et les sciences lui doivent une multitude de découvertes et d'observations importantes. — *Biogr. univ.*, t. 41, p. 184. — « Les fascicules de Schmidel, dit Vicq-d'Azyr, offrent en général les plus grands détails sur les différentes parties des espèces qu'il a illustrées, et une foule d'observations neuves sur quelques *cryptogames*. Nous devons encore à cet auteur une édition très-soignée des ouvrages posthumes du grand Gesner, publiée après sa mort. »

principalement, parce qu'on est certain que les botanistes des pays méridionaux sont le plus en état de déterrer les plantes des anciens, après les travaux de Matthioli, Columna et quelques autres, qui se sont pris d'une façon à ne pouvoir réussir jamais.

Je suis, etc., etc.

Anspach, le 19 juillet 1786.

Votre *Flora Gallo Provincialis* est entre mes mains, et j'en estime beaucoup les observations. Je n'ai pas voulu retarder mes devoirs envers vous, en spécifiant les plantes rares, principalement celles dont vous avez donné des figures très-belles. Je me remets entièrement à votre bon plaisir, si vous voulez bien me gratifier de quelques exemplaires de vos plantes peu vulgaires, ou de celles dont M. Allioni a donné la description dans sa *Flora pèdémontana*, dont vous avez eu si grand part, à ce que j'ai lu dans la préface de l'auteur. Vous m'obligerez au dernier point.

Vous protestant que je serai pour toujours, avec l'estime, etc.

(L)

LETTRE DE GOUAN *.

Montpellier, le 5 février 1764.

Monsieur,

Une petite querelle botanique entre Séguier et moi au sujet d'une petite Arenaire, fait que je vous consulte en son nom et au mien. Il croit que personne n'en a donné ni figure, ni descrip-

* GOUAN (Antoine), botaniste, né à Montpellier, le 15 novembre 1733, était fils d'un conseiller à la Cour des aides. Il fut nommé professeur de botanique

tion ; je pense qu'on devrait la rapporter à l'espèce dont vous avez donné la figure et le nom d'*Arenaria foliis Linearibus erectis subtus striatis, floribus fastigiatis inæqualiter pedunculatis*, page 405. La figure et la bonne description semblent y convenir infiniment. Vous nous ferez plaisir de nous éclaircir le fait et de nous dire aussi (si vous le savez) le sentiment de M. de Jussieu sur cette plante. M. Séguier l'a trouvée sur les rochers le long de l'Hérault, à Alais, et je l'ai trouvée en grand nombre le long de cette même rivière, au Capouladou, etc.

On imprime actuellement le *Flora Monpeliensis* à Lyon, si, comme je l'espère, l'imprimeur m'en donne des exemplaires, je vous prierai d'en accepter un comme une faible marque de mon souvenir et de mon attachement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GOUAN.

(M)

LETTRE DE L'ABBÉ ROZIER *.

Lyon, le 14 avril 1766.

Monsieur,

Ayez la complaisance de passer chez M. Durand, neveu, libraire, rue Saint-Jacques, et vous y prendrez un exemplaire des *Démonstrations élémentaires de botanique* à l'usage de nos élèves.

en 1767, en remplacement de Sauvages qui venait de mourir. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, on cite : la *Flora Monspeliaca*, 1765, et l'*Explication du système de botanique du chevalier Von Linnée*, Montpellier, 1787. — Il mourut le 1^{er} septembre 1821.

* ROZIER (Jean), auteur agronome, naquit à Lyon en 1734. Il reçut les

Celui qui l'a imprimé l'a chargé de vous le remettre. Il part aujourd'hui avec d'autres livres et le ballot restera vingt jours en route. L'introduction est de M. de Latourette et les démonstrations sont mon ouvrage. Dans l'introduction nous n'y avons pas oublié nos amis. Vous trouverez beaucoup de fautes dans les *Démonstrations*. Si vous prenez quelque intérêt à ce qui me regarde, vous m'avertirez, je vous supplie, de celles que vous y découvrirez. Je sais que l'ouvrage est informe, mais il pressait pour nos élèves. Au reste, cet ouvrage ne doit pas passer les murs de nos écoles.

Je me recommande à vous ; vous n'abandonnerez pas un élève qui vous doit ses premières connaissances en botanique, et qui joint à la reconnaissance l'attachement inviolable avec lequel il sera toute sa vie, mon cher maître, le plus reconnaissant de tous vos élèves.

ROZIER.

ordres, sans jamais exercer le ministère. Placé à la tête d'une riche exploitation agricole, il s'occupa des moyens de faire prospérer l'établissement qui lui était confié. Ce fut dans ce but, qu'avec son compatriote et ami Latourette, il composa les *Démonstrations élémentaires de botanique* dont il est parlé dans cette lettre (2 vol. in-8°. Lyon, 1761.). La botanique était une des sciences que l'abbé Rozier avait le plus cultivée. Il fut donc en état de coopérer, avec son ami, à l'un des meilleurs ouvrages élémentaires qui eussent encore paru en France. Les principes de Tournefort s'y trouvent heureusement combinés avec ceux de Linnée : mais ce qui le rendit le plus éminemment utile, ce fut l'exposition des vertus des plantes, faite avec beaucoup de clarté et discutée avec sagacité. L'abbé Rozier écrivit de nombreux ouvrages d'agriculture qui ont une réputation méritée. Il mourut le 29 septembre 1793. — *Biogr. univ.*, t. 39, p. 206 : article signé : Du Petit-Thouars.

(N)

LETTRE DE SÉGUIER *.

Nîmes, le 17 juillet 1772.

Monsieur,

Je ne saurais trop vous témoigner ma reconnaissance de la bonté que vous avez eue en me communiquant les additions marginales que vous avez faites à l'exemplaire de ma *Bibliothèque botanique* que M. Dauphin m'a remis de votre part. Elles corrigent plusieurs fautes que j'avais commises et servent à faire connaître les ouvrages qui m'avaient échappé ou ceux qui ont paru depuis

* SÉGUIER (Jean-François), né à Nîmes, le 25 novembre 1703, d'une famille honorable de la magistrature de cette ville, et d'origine commune avec celle de Paris (le grand chancelier et ses neveux étaient nés à Paris), s'est rendu également célèbre par ses connaissances en botanique et en antiquités. Il parcourut avec le savant Scipion Maffei une grande partie de l'Europe. A Paris, Séguier mit en ordre, au jardin du Roi, un herbier très-nombreux. En 1740, il publia la *Bibliotheca botanica* dont il parle dans la lettre que nous reproduisons ; ouvrage d'une grande érudition, devenu classique en naissant, mais que celui de Haller, sous le même titre, a fait oublier. La réputation que Séguier s'était acquise lui ouvrit l'entrée de plusieurs académies de France et d'Italie. En 1772, il fut nommé associé de celle des inscriptions et belles-lettres, où son éloge a été prononcé par M. Dacier. Son savoir recevait un nouveau lustre de ses vertus : « Ceux de ses concitoyens « qui l'ont connu, disait Sicard, auteur d'une notice sur ce savant, conservent un doux souvenir de sa candeur, de sa modestie et de sa piété. » — Une attaque d'apoplexie l'enleva subitement, le 1^{er} septembre 1784. Par son testament, il légua à l'Académie de Nîmes, dont il avait été nommé protecteur peu auparavant, sa riche bibliothèque, ses manuscrits, ses médailles, son cabinet d'histoire naturelle, remarquable par une suite rare de pétrifications, et la maison qu'il avait ornée de beaucoup d'inscriptions et d'autres monuments antiques. — *Biogr. univ.* t. 41, p. 470.

l'édition. Dès que je l'eus, je jugeai à propos d'en prendre une note pour les avoir présens sous mes yeux en tous tems, et je mis peu de jours après la main à l'œuvre, mais le changement de maison qui m'occupe et le déménagement de tout mon cabinet d'histoire naturelle, de tous mes livres et de tous mes effets ne m'a pas permis jusqu'ici d'achever, et je diffère à un autre tems de vous renvoyer votre exemplaire et de profiter d'une autre occasion sûre pour vous le faire passer.

Je vous suis extrêmement obligé des recherches que vous avez faites dans vos mines de plâtre par rapport aux empreintes des poissons qui se trouvent dans d'autres mines semblables. Si vous avez occasion de m'envoyer des échantillons de l'ardoise qu'on tire des hautes montagnes de Provence, du côté de Digne et de Barcelonnette, avec leurs variétés, vous me ferez plaisir.

Vous avez fait un excellent ouvrage sur les plantes de Provence, qui vous a fait beaucoup d'honneur ; je ne doute pas que vous conserviez toujours quelque amour pour la botanique. Si vous cultivez encore quelques plantes des montagnes ou que vous ayiez des échantillons doubles de celles que vous avez ramassées, vous m'obligerez de les partager avec moi. Je cultive un petit jardin dans la nouvelle maison que j'ai fait bâtir. Je serais charmé d'avoir quelques-unes de vos plantes, et d'orner mon herbier qui est déjà fort riche.

Je suis avec un sincère attachement, etc., etc.

SÉGUIER.

(●)

LETTRE DE CUSSON *.

Montpellier, le 6 octobre 1773.

Monsieur,

J'ai demandé pendant plusieurs années, en Provence et en différents endroits, le *Expleirum* que vous avez peint dans votre *Flore* et qui est connu parmi les botanistes sous le nom de *Expleirum* Gerardi, et que M. Linnée prétend être une variété de son *Bupleirum juneum* ; mais c'est en vain, on m'a envoyé des *Bupleirum* que je ne demande pas et je n'ai pas reçu encore celui que je demande. Cependant, prêt à imprimer sur les ombellifères, il faut décider entre vous et Linnée. Je m'adresse à vous d'autant plus volontiers que je crois que je serai de votre dire, attendu que par votre description et la figure que vous avez donnée de cette plante, quoique voisine de celle de Linnée, elle m'en paraît distincte.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

CUSSON, méd.

* CUSSON (Pierre), médecin et botaniste, né à Montpellier en 1727, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville. Il entra dans leur ordre et professa les belles-lettres et les mathématiques à Toulouse, au Puy et à Béziers ; mais entraîné vers l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle, il quitta les Jésuites et fut reçu docteur en 1753. Il fit de si grands progrès en botanique que Bernard de Jussieu le fit choisir pour aller en Espagne comme botaniste, et, pendant l'année 1754, il parcourut diverses provinces de ce royaume, et les îles Majorque et Minorque, d'où il rapporta une riche collection de plantes. — Boissier de Sauvages se l'associa pour coo-

(P)

LETTRE DE J. E. SMITH.

Londres, ce 24 décembre 1788.

Monsieur,

Peut-être vous aurez déjà oublié un botaniste anglais qui profitait de votre bonté à Cotignac il y a deux ans, ou vous l'aurez cru indigne du plaisir et de l'avantage dont il a joui chez vous. Permettez-moi pourtant de vous demander pardon d'avoir si longtemps tardé à vous témoigner ma reconnaissance, et daignez recevoir le tribut d'estime et de respect que je me trouve trop heureux d'avoir occasion de vous rendre.

Ayant visité l'Italie (avec mon compagnon de voyage, M. Young), après avoir quitté la Provence, je me suis arrêté dans ce charmant pays beaucoup plus longtemps que je n'avais d'abord pensé, c'est-à-dire près d'une année ; j'ai resté aussi quelque tems encore à Paris, ensuite chez moi, le plus souvent à la campagne pour ma santé qui est à peu près rétablie, Dieu merci ; et je me trouve en état de m'occuper de l'étude de la botanique. Enfin, j'ai le plaisir de vous envoyer les livres que j'ai promis, c'est-à-dire la dernière édition du *Système vegetabilium* de Linnée, par Murray, où vous trouverez bien des défauts ; aussi bien que les deux *Mantissæ* de Linnée dont la seconde est excessivement rare. Les derniers ouvrages du grand botaniste suédois n'ont pas tout à fait la perfection de ses premiers. Comme je m'occupe à présent de préparer une édition du *Système végétabilium*, je vous envoie la

perer à sa nosologie. Il se montra digne de cette confiance par ses lumières et son impartialité. Casson fut nommé en 1777 professeur de mathématiques à Montpellier. — Il mourut le 13 novembre 1783. — *Biogr. univ.*, t. 10, p. 386.

dernière afin que vous la parcouriez et me fassiez la grâce de m'indiquer les corrections que vous jugerez à propos. C'est une grâce, Monsieur, que vous m'avez promise, et je sais trop bien votre bonté et vos connaissances pour ne pas en profiter. Je ne commencerai pas d'imprimer mon édition qu'après une année au moins.

Notre Société Linnéenne, pour la culture de l'histoire naturelle exclusivement, fleurit beaucoup. Je crois que je vous en ai parlé à Cotignac, et j'espère que vous nous permettrez l'honneur d'inscrire votre nom entre ses associés étrangers. Je vous ferai passer votre diplôme aussitôt que possible, avec le nom de tous les membres.

Je vous envoie une *Daphné* que j'ai trouvée près de Naples, et qu'il me semble que Linnée a confondue avec sa *D. Alpina*. Ma plante se trouve dans l'herbier de Vaillant à Paris.

Je vous prie de me dire si vous la connaissez ou non. J'attends de vos nouvelles avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

J. E. SMITH.

N° 12. Great Marlbro' Street.

Londres.

(Q)

LETTRE DE M. MILLET.

A Fox-Amphoux, ce 13 février 1776.

Monsieur,

Je viens de nouveau vous importuner pour vous prier de vouloir bien me prêter cent écus, c'est icy une occasion des plus essentielles qui procure la fortune du fils aîné de M. de Barras

qui a obtenu un employ sur les troupes que le roy tient à Pondichéry avec des honnettes appointements, mais pour s'y rendre, il a encore besoin de ces cent écus. Vous dirés que je ne seay m'adresser qu'à vous ! il est vray, mais ne trouvés pas mal que dans une pareille occasion, j'abuse de vos bontés, persuadé que je suis de votre bon cœur ; si par hasard vous n'aviés pas toute la somme en main, je vous aurois la plus grande des obligations de tâcher par votre crédit de me la procurer de tout autre. On trouvera avec moy toutes les seurettés possibles soit par acte public ou privé, à jour ou à constitution de rente, ou enfin en cessions ; je descendray s'il le faut, au premier jour, à Cotignac, pour remplir cet objet, et comme ce garçon doit partir au premier jour pour Marseille, où il va s'embarquer, j'aurois besoin d'avoir au plus tôt ladite somme de trois cents livres. Je vous demande pardon de la liberté que'je prens, mais soyés assuré que je voudrois être à même de vous en témoigner ma gratitude.

J'ay l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MILLET.

(R)

LETTRE ADRESSÉE A M. GÉRARD, FILS.

PAR M. LE BARON DE LESSERT.

Paris, ce 21 mars 1825.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 courant, et qui m'a été remise par notre honorable ami, M. Raynouard, ainsi que le paquet de lettres autographes

de quelques célèbres botanistes que vous avez eu la bonté de me faire remettre : je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance de ce cadeau extrêmement précieux pour un amateur. Ces lettres sont bien choisies et sont fort curieuses : celles du vertueux Malesherbes nous ont fait grand plaisir, mais pardessus tout celle de Linnœus dont on ne peut voir l'écriture sans un bien vif intérêt. Je vous remercie d'avoir choisi celle qui porte le cachet de cet illustre botaniste ; il est parfaitement conservé et il relève une inexactitude dans la notice insérée dans le *Magasin encyclopédique*. Je vous sais beaucoup de gré aussi d'y avoir joint les minutes autographes de trois lettres de Monsieur votre père, dont le nom est désormais inséparable de celui de ces hommes célèbres.

Enfin, Monsieur, en vous réitérant ma bien sincère gratitude de votre extrême complaisance, il ne me reste qu'à vous exprimer mon désir de trouver quelque occasion de faire quelque chose qui vous soit agréable ; veuillez en être bien persuadé et agréer l'assurance de mon sincère dévouement et de la parfaite considération avec laquelle je suis, etc., etc.

BARON DE LESSERT.

(S)

OBSERVATIONS CRITIQUES DE LOUIS GÉRARD,

SUR LA TRADUCTION

DE L'HISTOIRE NATURELLE DE PLINE

PAR M. POINSINET DE SIVRY.

Dans le livre XVI, ch. 1^{er}, où il traite des *Contrées sans arbres*, Pline s'exprime ainsi sur les usages de quelques peuples de l'Orient, qui habitaient les côtes de l'Océan :

Captum que manibus lutum ventis magis, quam sole siccantes : terræ cibos, et rigentia septentrione viscera sua urunt.

Traduction de M. Poinsinet de Sivry :

« Ils façonnent à la main des mottes de terre qu'ils font sécher
 » au vent plutôt qu'au soleil, et avec cette terre ainsi séchée, ils
 » cuisent leur nourriture, et se dégèlent, ou plutôt se rôtissent
 » les entrailles saisies et prises en glaçons par l'âpreté de la bise. »

OBSERVATION DE LOUIS GÉRARD.

« S'il est difficile d'imiter le style rapide et pittoresque d'un
 » homme de génie, dont l'imagination brillante embellit tout ce qui
 » s'offre à ses regards, on peut, du moins, transmettre les idées
 » de son modèle, en se bornant au récit des faits : mais, est-ce
 » en les altérant, en les exagérant ; est-ce en substituant l'invrai-
 » semblance à la vérité qu'on pense se rapprocher de lui ?

» Ce passage : *terrâ cibos, et rigentia septentrione viscera sua*
 » *urunt*, doit se traduire ainsi : *Ces peuples du Nord brûlent*
 » *cette terre (la tourbe) pour cuire leurs aliments et pour ré-*
 » *chauffer leurs corps transis de froid.*

» Le verbe *urere* ne peut être rendu, dans le cas actuel, par
 » celui de *brûler*. Pline l'affecte spécialement à la cuite des
 » aliments, et, ensuite, à la chaleur qu'il excite quand on se
 » chauffe; on ne peut révoquer en doute ce second usage, ni
 » manquer de l'appliquer à l'effet qu'il produit sur des membres
 » qui ont été exposés à un grand froid. Mais, selon l'idée étrange
 » qu'on a mise au jour, qu'y aurait-il de plus incroyable que des
 » *entrailles prises en glaçons qu'on dégèlerait en les rôtissant.*

» Enfin, » ajoute Gérard — et nous signalons cette dernière
 observation parce qu'elle combat la seule erreur qui ait été main-
 tenue par les nouveaux traducteurs — « Enfin, on ne doit pas
 » prendre à la lettre le mot *viscera*, ce n'est point des *entrailles*
 » qu'il s'agit. L'effet du froid qui se fait sentir dans ces régions
 » septentrionales se manifeste sur les parties extérieures du corps;
 » *viscera rigentia* ne se rapporterait à un froid intérieur dans les
 » viscères que dans une altération de la santé, mais on voit bien,
 » dans le cas présent, que les membres ne sont transis de froid
 » qu'à cause de la rigueur du climat. »

M. Ajasson de Grandsagne, dans sa traduction (t. 1, p. 5,) ne se sert pas du mot *rôtir*; mais il conserve la seconde expression (les entrailles) qui a paru impropre à Gérard.

M. Nittré emploie également le mot *entrailles* (t. 1, p. 568).

On pourrait reprocher au docteur Gérard de s'être montré trop minutieux en rejetant cette expression et d'avoir fait parade de ses connaissances médicales; mais, du moins, est-il parfaitement exact; et si les traducteurs eux-mêmes avaient à choisir

entre leurs versions et celles de Gérard, ils n'hésiteraient pas à adopter cette dernière. Il est évident, en effet, qu'ils ont pris, en quelque sorte, la partie pour le tout.

Livre XVI, chap. 23, Pline dit :

Alba (populus) folio bicolor, super ne candicans, inferiore parte viridi.

Traduction de M. Poinsinet de Sivry :

Le peuplier blanc a les feuilles de deux couleurs ; savoir : blanchâtres par dessus, et vertes par dessous.

OBSERVATION DE LOUIS GÉRARD.

« La traduction est exacte, mais on aurait dû remarquer que
» Pline s'était mépris ; c'est le DESSUS de la feuille qui est VERT,
» et le DESSOUS, BLANC. »

Cette erreur n'a pas été signalée dans les notes de l'édition Panckoucke, dont la traduction est absolument conforme, quant à cette phrase, à celle de M. de Sivry.

M. Nittré dit la même chose, en d'autres termes, et laisse passer la même erreur sans la relever : « *Le peuplier blanc a la feuille*
» *bicolore blanche en dessus, verte en dessous* » (p. 581).

Nous pourrions multiplier ces citations, car sur 400 erreurs signalées par Gérard, il en a été conservé au moins un dixième dans les nouvelles traductions ; mais ce n'est pas ici la place de cette énumération qui pourrait fatiguer le lecteur. Nous terminerons par une *observation* dans laquelle Louis Gérard, ordinairement très-mesuré dans ses critiques, relève, avec une certaine vivacité, l'erreur commise par M. Poinsinet de Sivry.

Dans ce passage le traducteur ne se borne pas, il est vrai, à mal traduire l'auteur latin, mais encore il traduit ce qui n'existe pas dans le texte.

Livre xvi, chap. 31, Pline dit :

Minutis hæc capillamentis hirsutæ, ut abies. multaque sylvestrium : e quibus montani præ tenuia fila decerpentes, spectabiles, lagenas et alia vasa nectunt.

Traduction de M. Poinsinet de Sivry :

Dans quelques-unes, elles (les racines) sont garnies de petits filaments comme celles du sapin et de plusieurs arbres sauvages. Les gens de montagne font, avec ces filaments déliés, des tissus serrés et d'un travail si plein, qu'ils en composent des flacons curieux, et d'autres vases capables de contenir la liqueur.

OBSERVATION DE LOUIS GÉRARD.

« De tels flacons seraient merveilleux. — S'ils eussent existés, »
» les anciens auraient possédé un art qui nous est inconnu ; tout »
» notre savoir en ce genre se réduit à des tissus dont on a coutume de revêtir des flacons.

» Il me semble que ces tissus ne devaient pas être employés »
» différemment de ce qu'ils le sont aujourd'hui, et je ne vois pas »
» que Pline ait prétendu en faire des bouteilles capables de contenir un liquide : *nectunt lagenas et alia vasa*. Ces bouteilles, »
» ces vases, ne sont point la même chose que ce tissu expressément désigné par le verbe *nectunt*.

» Dans le sens naturel et littéral, on ne peut traduire ce passage qu'en disant : *on en garnit des bouteilles et autres vases*.

» Car si ces filaments formaient le corps de la bouteille, de quel-
 » que manière qu'ils fussent tissus et rapprochés, pourrait-on se
 » flatter de les rendre imperméables ; si, pour contenir la liqueur,
 » on avait goudronné le tissu, Pline n'aurait point parlé de cet
 » enduit absolument nécessaire ; or, dès qu'il s'en tient à dire
 » qu'on fait avec ces filaments différents tissus, pourquoi étendre
 » sa pensée, et, à l'abri de son nom, offrir une chose également
 » incroyable et ridicule. Est-ce donc ainsi qu'on se permet de
 » traduire. »

M. de Grandsagne a commis la même erreur. Sa traduction, que nous transcrivons ci-après, diffère peu de celle de M. de Sivry :

« Là, elles sont garnies de petits filaments, comme dans le
 » sapin et autres arbres sauvages, dont les montagnards coupent
 » les filaments déliés pour en faire des flacons et autres vases
 » capables de contenir la liqueur. » (T. 10, p. 99.)

Cette traduction est appuyée d'une note qui, loin d'éclairer le lecteur, est plutôt de nature à égarer son jugement. Elle contient, en effet, un exemple qui tend à prouver la possibilité de confectionner des flacons imperméables avec des racines. Voici cette note :

« On conçoit qu'on puisse, dans certains cas, en faire un tissu
 » très-serré qui interdise la sortie de l'eau. Les insulaires de la mer
 » du Sud fabriquent, avec les rameaux de diverses plantes, des
 » vases qui peuvent recevoir des liquides. Nos vanniers ne peuvent
 » atteindre ce dernier degré de perfection de leur art. »

(Page 280, 40^{me} volume.)

Pline ne dit rien de semblable. M. de Grandsagne s'est donné beaucoup de mal pour expliquer un texte qu'il n'avait pas à tra-

duire puisqu'il n'existait pas. Il serait, en effet, très-difficile de trouver dans le passage en question la moindre allusion à la perméabilité des flacons ; mais, si d'un côté il a ajouté, il a retranché ailleurs le mot *spectabiles* ou, du moins, il n'en a pas donné la traduction.

M. Nittré est plus prudent et, en même temps, plus exact, sans l'être complètement. Il traduit ainsi :

« Les montagnards en prennent les filaments les plus ténus, et » en font des flacons remarquables et d'autres vases. »

Il n'ajoute pas, comme l'ont fait sans motif les autres traducteurs, que ces vases pouvaient contenir du liquide. Mais il ne donne pas, selon nous, au mot *nectunt*, sa véritable signification. Le verbe *nectare* se traduit ordinairement par *entrelacer*, *nouer*, *emprisonner* ; mais jamais, ou, très-rarement, par le verbe *faire*. Il paraît donc bien plus exact de dire avec Louis Gérard que les montagnards *garnissaient*—c'est-à-dire—*entrelaçaient*, *emprisonnaient*, *avec ces filaments, des flacons remarquables ou d'autres vases*. C'est, du reste, ce qui se fait encore aujourd'hui.

On peut juger, par ces extraits, tout l'intérêt que présentent les *observations* du savant commentateur, et tout le parti que pouvaient en tirer les futurs traducteurs de Pline. Il est donc bien regrettable, comme nous l'avons dit, qu'elles n'aient pas été livrées à la publicité.

(T)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU VAR. — ANNÉE 1833, n° 40.

HERBIER DE M. GÉRARD.

« Le Conseil général du Var,

» Considérant que l'*Herbier* de M. Gérard, de Cotignac, est un
» ouvrage digne d'embellir la bibliothèque du département et
» doit être considéré comme un hommage mérité à la mémoire
» de cet homme célèbre.

» A délibéré d'inviter M. le préfet à faire, au nom du dépar-
» tement, l'achat de l'*Herbier* de M. Gérard, de Cotignac, au
» prix de 1,500 francs. »

(U)

INDICATION

DE QUELQUES-UNES DES SOCIÉTÉS SAVANTES DONT
LOUIS GÉRARD FAISAIT PARTIE *.

MONTPELLIER. — *Société royale des sciences*. (Diplôme du 2
février 1758, signé par de Ratte, secrétaire perpétuel.

* Je n'ai compris dans cette liste que les *Sociétés* dont les diplômes ou
lettres d'avis des secrétaires ont été retrouvés.

MARSEILLE. — *Académie des belles-lettres, sciences et arts.* (Lettre d'avis du 9 juillet 1779, signé : Raymond, secrétaire perpétuel.)

PARIS. — *Société d'histoire naturelle.* (Lettre d'avis du 17 septembre 1780, signée par Cels, président.)

PARIS. — *Académie royale de médecine.* (Lettre du 4 mars 1787 *.)

PARIS. — *Académie des sciences.* (Nommé correspondant, le 6 juin 1787, sur la présentation de Malesherbes et Desfontaines **.)

PARIS. — *Société royale d'Agriculture.* (Lettre d'avis du 6 mars 1789, signée : Broussonet, secrétaire perpétuel.)

LONDRES. — *Société Linnéenne.* (Lettre d'avis du 12 juin 1790, signée : James Edward Smith, président.)

PARIS. — *Institut national (associé non résident).* Classe des sciences physiques et mathématiques, section de botanique et de physique végétale. (Lettre d'avis de Sieyès, président, en date de ventôse an IV.)

MARSEILLE. — *Société libre de médecine.* (Diplôme du 30 fructidor, an VIII, signé par Moullard, président.)

* Par cette lettre, M. Lezermes, sous-directeur de la Pépinière royale, donne avis à Gérard que l'Académie de médecine lui a décerné une médaille d'or. La date de son admission m'est inconnue.

** Cela résulte de plusieurs lettres adressées au botaniste. Mais pour avoir une certitude, j'ai demandé des renseignements à l'Académie des sciences, et voici ce que M. Flourens, secrétaire perpétuel, a bien voulu me répondre le 15 décembre 1858. « Le botaniste Gérard a été inscrit sur la liste des correspondants de l'Académie, le 6 juin 1787. — Il a repris son rang après la révolution, au mois de ventôse, an IV. »

DRAGUIGNAN. — *Société d'émulation du Var*. (Diplôme de germinal, an IX, signé par M. le préfet Fauchet, président.)

TOULON. — *Société des sciences, belles-lettres et arts*. (Lettre d'avis du 17 janvier 1811, signée : Textorie, secrétaire.)



DES PHÉNOMÈNES ODIQUES.



On sait que certains animaux voient très-bien dans l'obscurité. Des hommes jouissent aussi de cette faculté et il y a des caractères physiologiques, que j'indiquerai plus loin, pour les reconnaître assez facilement. Je suppose que le lecteur les possède et je l'invite à vouloir bien me suivre dans une chambre où les dispositions les plus minutieuses ont été prises pour que l'obscurité y soit en quelque sorte absolue. Comme un temps assez long est nécessaire pour que la rétine puisse se reposer des vives impressions de la lumière extérieure, il faut en prévenir les personnes trop impatientes, car elles doivent renoncer d'avance à la vue des phénomènes remarquables qui vont se développer au milieu de ces profondes ténèbres.

* M. le baron de REICHENBACH, l'auteur des découvertes dont on donne ici un aperçu général, est un chimiste très-distingué de Vienne. C'est à lui qu'on doit la créosote et la paraffine. Il s'est occupé beaucoup aussi des aérolithes dont il possède une des plus riches collections.

Voici les titres de ses principaux ouvrages :

Recherches physico-physiologiques sur le magnétisme, l'électricité, etc., et leurs rapports avec la force vitale, 3 vol., 2^{me} édition, 1849.

Lettres odiques-magnétiques, Stuttgart, 1852. — Une traduction de cet ouvrage sera prochainement publiée avec l'autorisation de l'auteur.

L'homme sensitif et ses rapports avec l'od, 2 vol., Stuttgart 1854.

Qui est sensitif et qui ne l'est pas? Braunschweig 1856.

Le règne végétal et ses rapports avec la sensibilité et l'od, Vienne 1858.

Les premières apparences ressemblent beaucoup à ce qu'on appelle la phosphorescence. La main gauche, ensuite la main droite, le visage et peu à peu tous les objets qui se trouvent dans l'appartement se revêtent d'une lueur très-légère d'abord, mais qui, sur certains d'entre eux, grandit et présente des couleurs très-variées.

Examinons quelques-uns de ces corps avec attention et, en premier lieu, un cristal de roche. Au milieu de la couche vaporeuse dont il est entouré, les arêtes paraissent marquées d'une lumière plus vive. Elle acquiert son maximum d'intensité aux deux extrémités où elle présente les couleurs de l'iris, avec cette particularité qu'au sommet par lequel s'effectue la croissance du cristal, le bleu prédomine considérablement, tandis que dans l'iris de la base c'est le rouge orangé.

Il se manifeste ainsi une polarité bien accusée dans ces phénomènes lumineux. C'est le lieu de parler d'un autre genre de phénomènes qui les accompagnent toujours et qui présentent une polarité analogue. Placez votre main à une petite distance du pôle bleu du cristal et vous éprouverez la sensation d'une agréable fraîcheur comme si un léger souffle en émanait. Au pôle rouge, l'impression sera au contraire tiède et en quelque sorte répugnante. Néanmoins, ce ne sont pas là de simples effets du rayonnement du calorique, car le thermomètre le plus délicat n'en est nullement affecté. Le chimiste allemand, M. le baron de Reichenbach, auquel nous devons l'étude de ces curieux phénomènes, les attribue à un fluide qui

possède des caractères qui le différencient de tous les fluides impondérables connus, mais qui est en corrélation avec chacun d'eux et avec la vie en général dans les règnes organiques. Il a désigné cette cause nouvelle qui jaillit du sein de la nature par le nom nouveau d'*od*, tiré de la racine sanscrite du mot *vôdan*, qui signifie souffle. L'*od* négatif est le fluide qui se manifeste au pôle bleu, et l'*od* positif, celui du pôle rouge, par analogie à ce que les physiciens sont convenus de faire pour l'électricité. M. de Reichenbach appelle *sensitifs* les individus qui ont le privilège d'être affectés par les phénomènes odiques. Ils forment une série très-variée, depuis le faible sensitif qui ne parvient à distinguer que de légères vapeurs, jusqu'au haut sensitif qui voit resplendir des auréoles et des iris magnifiques, et qui éprouve au contact de l'*od* de très-vives sensations de bien-être ou de malaise.

Si maintenant, au lieu d'un cristal, nous présentons au sensitif un corps amorphe, il n'y reconnaîtra plus aucune polarité, mais il lui affectera facilement un rang dans une série générale des corps qui offre la plus grande ressemblance avec la série analogue, ordonnée par rapport à l'électricité. Un flacon d'iode, un morceau de soufre feront éprouver une sensation de fraîcheur, et ces corps seront placés parmi les *od* négatifs ; une plaque de plomb ou de cuivre donnera une impression de chaleur désagréable que le sensitif supportera difficilement, et ces corps seront placés à l'un des degrés de l'échelle des corps *od*-positifs.

Les corps amorphes ont pourtant une exception dans l'aimant, qui montre une polarité parfaitement tranchée. Un fer à cheval d'une grande force, tenu les branches en l'air, présente au-dessus de chacune d'elles une colonne lumineuse qui atteint le plafond. C'est une flamme agitée, qu'un corps étranger divise comme celle d'une bougie. Elle paraît semée de petites étincelles ; on peut la concentrer au moyen d'une lentille ; elle est colorée par bandes superposées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et présente les phénomènes de polarisation dont nous avons déjà parlé.

Les aimants artificiels et les électro-aimants donnent lieu à des observations tout à fait semblables. Quand on étudie l'action des aimants les uns sur les autres, on arrive à constater des lois très-remarquables dans les attractions et les répulsions de leurs flammes odiques.

Notre globe, qui, d'après la physique, peut être considéré comme un immense aimant, modifie très-diversément les couleurs de l'auréole d'une barre aimantée, dont en fait varier l'orientation sous tous les angles possibles. Il importe, par conséquent, quand on étudie les phénomènes odiques, d'être très-attentif à l'influence du magnétisme terrestre.

Nous voici en présence d'une machine électrique. Elle paraîtra tout en feu au sensitif quand nous aurons fait tourner le disque de verre. Mais ce que cette expérience offrira de particulièrement remarquable, c'est la grande

lenteur avec laquelle a lieu la manifestation de l'od dans un fil métallique, comparée à l'immense rapidité de la circulation de l'électricité. La marche de la lueur odique peut être facilement suivie par l'œil.

L'od se communique d'un corps à l'autre, que ces corps soient solides, liquides ou gazeux. Deux émanations d'od de signes contraires restent longtemps à l'état de mélange, et c'est là encore un caractère qui différencie ce fluide de l'électricité pour laquelle la neutralisation est instantanée.

Avant de parler plus longuement des propriétés de l'od, terminons l'énumération des sources qui le produisent dans la nature. Faisons chauffer l'extrémité extérieure d'un fil métallique qui traverse la muraille de la chambre noire dans laquelle nous nous trouvons. Longtemps avant que le calorique puisse l'atteindre, le fil intérieur rayonnera de l'od et provoquera chez le sensitif les sensations que nous avons déjà citées. Le frottement de deux corps donne aussi naissance à ce fluide et il en est de même de toute réaction chimique. Une lumière très-vive accompagne par exemple, pour le sensitif, le mélange des deux poudres qui servent à fabriquer l'eau de Seltz artificielle.

Les rayons des astres, particulièrement ceux du soleil et de la lune, constituent de très-fortes sources d'od. Un sensitif, placé dans l'ombre et ayant à la main une baguette de verre n'a qu'à en exposer l'extrémité au soleil pour éprouver bientôt les sensations odiques.

Si dans la chambre noire on porte un pot de fleurs, le sensitif jouit d'un très-beau spectacle, car la plante tout

entière paraît revêtue de lumière et on voit même se manifester les couleurs de ses différents organes. On remarque que les points, où la physiologie végétale indique la vie la plus active, sont précisément les mieux éclairés, particulièrement les fleurs, et dans les fleurs les étamines. Ceci rappelle la découverte de la fille de Linnée, qui déjà avait vu luire dans l'obscurité les fleurs de la capucine.

Plus haut nous avons dit que les mains et le visage humains sont lumineux pour le sensitif. Il en est de même du corps de tous les animaux. Ils sont de très-fortes sources d'od et c'est probablement à ce fluide qu'il faut rattacher la phosphorescence visible pour tout le monde des mollusques microscopiques de la mer et des insectes qui brillent dans nos nuits d'été.

Dans le règne organique nous retrouvons la polarité que nous avons constatée dans les cristaux et les aimants, et cette polarité est même élevée à une triple puissance. Il existe dans tous les animaux et tous les végétaux trois axes odiques qui sont relatifs à la longueur, la largeur et l'épaisseur. Dans un tronc d'arbre fraîchement coupé, un sensitif constatera que le canal de la moëlle est od-positif et l'écorce od-négative. D'une façon analogue à ce qu'une découverte récente a montré dans la pile de Volta, c'est toujours le pôle od-négatif qui correspond au plus actif développement de la vie, à la plus énergique croissance.

Notre corps est négatif à droite, positif à gauche. Aussi dois-je prévenir que les expériences que j'ai indi-

quées plus haut sont censées faites avec la main gauche. La main droite constaterait des sensations précisément inverses.

Que d'observations curieuses, que d'explications nouvelles, de phénomènes mystérieux jusqu'à présent vont jaillir de cette découverte des propriétés de l'od ! De nombreux volumes ont été écrits sur ce sujet par M. de Reichenbach après des expériences minutieuses, faites pendant quatorze ans sur plus de deux cents sensitifs. Dans cet article je ne puis qu'effleurer ce domaine, très-important à explorer pour le physicien et le physiologiste.

Voici un essai que j'ai eu lieu de faire répéter moi-même.

Ayant placé dans la lumière diffractée par un prisme deux verres pleins de la même eau, l'un dans les rayons bleus, l'autre dans les rouges, je les ai apportés au bout de cinq minutes à un sensitif qui se tenait dans un appartement éloigné. Il a bu avec plaisir l'eau des rayons bleus et lui a trouvé une fraîcheur agréable, tandis qu'il a rejeté l'autre verre dont le contenu lui a paru tiède et nauséabond. Cette dernière eau provoque même des vomissements chez le haut-sensitif. On peut obtenir des résultats analogues en plaçant les verres sur les pôles d'un cristal ou d'un aimant, ou bien en les tenant simplement pendant quelque temps dans les deux mains. Je crois que dans l'eau imprégnée d'od négatif il est facile

de voir l'eau *magnétisée* que des médecins ont employée avec efficacité.

Beaucoup de personnes saines jouissent de la faculté sensitive, mais elle se présente le plus souvent chez celles qui sont affectées de maladies de nerfs, chez les somnambules, les cataleptiques et autres malades de cette catégorie.

Pour voir si une personne est sensitive ou non, on lui adresse d'abord la simple question : Quelle est la couleur que vous préférez, de la bleue ou de la jaune ? C'est celle-ci qu'elle doit repousser. En approchant les deux mains ouvertes d'un mur, un sensitif aura froid dans la main gauche particulièrement. Cachez une grosse clé sous une nappe ou une grande feuille de papier étendue sur une table. Une impression de froid la décèlera à coup sûr au sensitif s'il passe la main gauche à peu de distance au-dessus.

Nous avons vu que tous les frottements constituent d'importantes sources d'od. Une carafe d'eau agitée dans l'obscurité paraîtra toute lumineuse. L'eau courante sera donc surmontée d'une épaisse couche d'od. Un sensitif traversant la nuit une prairie sous laquelle passait à une grande profondeur un conduit d'eau, s'arrêta précisément au-dessus de son trajet. Voilà l'explication des merveilleuses facultés des *sourciers*.

Toute décomposition chimique produit de l'od en abondance. On ne doit pas s'étonner de ce que la nuit, dans

un cimetière, les sensitifs voient des émanations lumineuses s'élever au-dessus des tombes jusqu'à ce que le cadavre soit entièrement dissous. Ces colonnes odiques ont pu être fréquemment prises pour des spectres par l'imagination superstitieuse.

Un sensitif doit attacher une grande importance à l'orientation de son corps par rapport au méridien terrestre. Que d'individus dorment très-mal parce que la tête de leur lit n'est pas au Nord et le pied au Sud.

M. de Reichenbach décrit avec beaucoup de détails l'action de l'od dans la physiologie végétale. Il fait voir ses rapports avec le sommeil des plantes et y trouve la cause de la distribution si remarquable en spirales régulières des branches, des feuilles et des fleurs sur l'arbre. C'est par les pointes surtout que les plantes rayonnent de l'od. Les pins, par leurs fines aiguilles, saturent rapidement l'atmosphère et c'est pour cela que leur voisinage est si bienfaisant. D'autres arbres sont particulièrement aimés des sensitifs; par exemple, le sureau, à l'ombre duquel ils goûtent le plus doux sommeil. On pourrait déduire d'un classement fait par eux une diagnose fort précieuse. Les lois odiques indiquent d'autres applications utiles; ainsi le vitrage d'une serre doit avoir une teinte légèrement bleuâtre.

Des espaces renfermés, fortement chargés d'od positif, deviennent insupportables aux sensitifs. Il est facile d'expliquer d'autres répulsions, par exemple, l'éloigne-

ment pour les métaux qui s'accroît extrêmement pendant certaines maladies. On rencontre des personnes qui ne peuvent garder dans leur main, la main de même signe odique de leurs plus chers amis.

En suivant le fil des phénomènes odiques, on pénètre facilement le mystère de ceux qu'on a désignés sous le nom de *magnétisme animal*. On constate d'abord les effets des passes d'un aimant sur le corps d'un sensitif; ensuite ceux beaucoup plus puissants, produits par les mains humaines et on arrive ainsi à toutes les phases du somnambulisme.

Le soleil nous envoie en prédominance de l'od négatif, tandis que c'est de l'od positif qui vient des planètes et de la lune. De là, l'explication de beaucoup de phénomènes météorologiques encore mystérieux pour la science. On ne nie déjà plus autant l'action de la lune dans ce domaine. Voici qu'on entrevoit même de quelle manière elle agit sur les personnes bizarres, qu'on appelle lunatiques, ainsi que ses relations avec certaines révolutions de l'organisme qui s'accomplissent dans la période du mois lunaire.

Dans l'axe vertical d'une sphère creuse en métal, suspendue par un cordon de soie, M. de Reichenbach plaça un barreau de fer doux, entouré du fil de cuivre d'une pile voltaïque. Dès que le courant eut transformé le barreau en aimant, on vit jaillir de chaque pôle une gerbe magnifiquement colorée qui, à une certaine hauteur, se

recourbait en s'étendant vers l'équateur. Il y a là une analogie frappante avec l'aurore boréale.

Des faibles lueurs aperçues dans les profondes ténèbres au milieu desquelles je vous ai conduits au début de cette esquisse, nous voici arrivés aux plus grandes manifestations de la nature. L'od est un facteur que la science ne doit pas négliger quand elle entreprend la recherche de cette unité qui plane actuellement au-dessus des esprits. Le principe de corrélation des forces physiques connues doit s'étendre à celle-ci, qui, d'ailleurs, semble lier le règne inorganique à l'organique et montrer depuis les plus délicats phénomènes atomiques jusqu'aux éclatantes flammes du soleil, jusqu'aux plus hautes manifestations morales, que la lumière et la vie sont des compagnes inséparables. Aux généreuses ardeurs de l'enthousiasme, aux divines extases de la sanctification, ne voyons-nous pas correspondre les rayonnements mystiques, les auroles des Saints et jusqu'à la lumière ineffable du Thabor !

F. ZURCHER.



MÉLANGES

HISTORIQUES , ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

Par le Chanoine Magl. GIRAUD.



I.

EXTRAIT

D'un fragment du Cartulaire de Notre-Dame de Toulon (folio xxxiii), contenant les statuts du Chapitre de cette Cathédrale , 16 août 1364.



Le chapitre de l'église de Notre-Dame de Toulon possédait anciennement un Cartulaire sur parchemin grand *in-folio*, que la tourmente révolutionnaire a fait disparaître , mais non pas en entier. Des fragments restent, que nous avons été heureux de recueillir et que nous avons déposés dans les archives de la paroisse de Saint-Cyr, où ils seront conservés avec soin. Dans une de ces pages précieuses se trouve un acte en latin qui contient, 1° Une reconnaissance de trente-huit sextiers de grains (petite mesure de Fréjus) qui valaient vingt-huit sextiers moins un quart mesure d'Hyères , faite en faveur du chapitre de Notre-Dame par le vicaire de Roquebaron ; 2° Quelques statuts de ce même chapitre , en date du 16 août 1364. Ce document historique n'est pas seulement curieux en ce qu'il indique quelles étaient au xiv^e siècle

les dignités du chapitre cathédral de Toulon et le nombre de chanoines dont il était composé, il est surtout intéressant au point de vue de la discipline ecclésiastique et de la liturgie. Sous ce double rapport, il nous a paru utile de transcrire et de publier cette pièce, dont voici le texte :

In nomine domini nostri Jesu Christi, amen. Anno incarnationis eiusdem millesimo quadringentesimo quarto die prima mensis januarij. Sit notum omnibus tam presentibus quam futuris hoc instrumentum publicum inspecturis quod quedam monitorie littere emanate ab egregio et venerabili viro domino Gihberto de Servatorio, in decretis bacallario, preposito Tolonensi, in spiritualibus et temporalibus generali vicario et officiali ibidem, a tergo litterarum ipsarum sigillo dicte episcopalis curie in cera viridi more solito sigillate, pro parte venerabilis capituli ecclesie Tolonensis fuerunt michi Leoni Hubaqui de Tolono notario presentate. Gihbertus de Servatorio, in decretis bacallarius, prepositus Tolonensis, in spiritualibus et temporalibus vicarius et officialis ibidem, cappellano curato ecclesie Tolonensis vel eius locumtenenti salutem in Domino. Instante procuratore venerabilis capituli dicte Tolonensis ecclesie et asserente magistrum Jacobum Prepositi quondam notarium de Tolono sumpsisse duas notas, quarum una continet in effectu certas ordinationes factas per dictum venerabile Capitulum, alia vero continet recognitionem factam ipsi venerabili capitulo per dominum Petrum Riquerij tunc vicarium de Rocabarono de triginta duobus sestarijs palmole ad men

suram parvam Forojulij que sunt de mensura Arearum viginti octo minus una carteria annis singulis in festo Marie de Mense Augusti (*Solvendis*), et cum dictus procurator nomine ipsius venerabilis capituli ipsas notas habere indigeat in formam publicam pro conservatione juris dicti venerabilis capituli, volumus et vobis. precipiendo mandamus quatenus nostrî ex parte moneatis semel, secundo, tertio per habilem et providum virum magistrum Leonem Hubaqui notarium de Tolono, cui note et prothocolla dicti quondam magistri Jacobi Prepositi sunt commissa, quatenus infra decem dies proximos a die vestre monitionis inchoanda numerandos, ipsas notas in publicum extrahat et extrahere procuret, quibus extractis eidem procuratori quo supra nomine tradat et manualiter assignet, prius satisfacto sibi de suo labore ut convenit et hoc sub pena excommunicationis. penes eum remanendo pro cautela. Datum Toloni die prima mensis januarij anno domini millesimo quadringentesimo quarto- sigillum G. — Quibus quidem litteris monitorijs michi Leoni Hubaqui, ut supra dictum est, presentatis et cum quanta reverentia et honore receptis, perquisitis cartularijs, notis et prothocollis dicti quondam magistri Jacobi Prepositi michi commissis, et inventis notis de quibus in suprascriptis litteris fit mentio in quodam papiri folio manu eiusdem quondam notarij, ut prima facie apparebat, descripto, ad extrahendum de ipsis notis publicum instrumentum in executione littérary monitoriarum prescriptarum processu ut sequitur infra. Quarum quidem notarum tenores sequuntur et sunt tales. —

In nomine domini nostri Jesu Christi amen. Anno incarnationis eiusdem millesimo trecentesimo sexagesimo quarto die XVI mensis Augusti, secunde indictionis. Notum sit et cetera quod congregati in capitulo ecclesie beate Marie sedis Tolonensis ubi capitulum solitum est congregari ad sonum campane ut est moris, viri venerabiles domini Raymundi Frasqueti archidiaconus, Raymundus Vincentij sacrista, Bertrandus Amabelli precentor, Antonius Besaudunij, Gaufridus Alhaudi, Johannes Daconis, Guielmus Gartonis et Jacobus de Morgijs, canonici dicte ecclesie Tolonensis nunc tantum residentes et capitulum residens facientes eorumque generale capitulum quod annis singulis in dicta ecclesia in festo beate Marie sedis Tolonensis continuantes pro certis suum animum tangentibus attentisque devotionibus que persone huius civitatis habent adversus ipsam ecclesiam et animas purgatorij, ordinarunt ut devotio huiusmodi augmentetur quod quilibet die jovis post vespervas dicatur officium defunctorum et in crastinum in die veneris prima missa celebretur mortuorum in dicta ecclesia Tolonensi, et fiat processio post missam magnam in omnibus cementarijs, in quibus officio et processione intersint domini canonici et beneficiati, et si qui non erunt, imitent eorum eleemosinam sicut et in alijs officijs et processionibus mortuorum, et quod in die jovis pulsetur unum Clare (*glas*) pro mortuis post ave mariam. Item ordinarunt quod duo eligantur laici operarij et unus clericus, non revocato alio operario, qui potestatem habeant reparandi de pensionem annali que fit ipsi operi ea omnia que videbuntur opportuna; quo-

rum operariorum laicorum unus eisdem presentetur per consilium singulis annis et ad beneplacitum duorum de capitulo et non ultra, eligendo pro clerico dominum Petrum Coste et me Jacobum Prepositi pro eorum parte. Item quod quilibet (h) e (b) domadarius Missam magnam celebraturus in die sabbati anté suam septimaniam se facere radi et sub pena decem denariorum pro quolibet convertendorum in opere ipsius ecclesie per ipsos operarios (*). Item ordinaverunt in vicarium perpetuum (*curé*) dominum Jacobum Gasqui de Pugeto, presbiterum presentem qui promisit et juravit. Item quod licet sit statutum quod nullus beneficiatus audeat exire territorium Tolonense sine licentia unius canonici ipsum confirmando, tamen propter fraudes que fiunt per diversos ordines, quod anno presenti sine licentia dominorum Jacobi de Morgijs et Gaufridi Alhaudi et singulis annis eligendorum; tamen si unus absens erat, quod presens dare possit sub pena in primo statuto contenta, convertenda in ipso opere. Item quod silentium teneatur in choro sicut hactenus³ est consuetum sub pena in statuto antiquo contenta. Item ordinaverunt in baiulum capituli et administratorem ipsius dominum Jacobum Gadeti beneficiatum et quod domini precentor vel subprecentor notificent contrarium fatientes. Item constituerunt procuratorem anniversariorum dominum Raymundum de Signa beneficiatum presentem et addentem sibi in socium qui fatiat

(*) Il s'agit ici du denier provençal qui valait 4 centimes de notre monnaie : ce qui porte à 40 centimes l'amende dont était passible le semainier qui négligeait de se faire raser le samedi.

apunduras (*puncturas*) dominum Guielmum Gartionis canonicum tolonensem qui de XV in XV diebus comptum reddat dominis residentibus et cœtera. Item ordinaverunt quod nullus recipiat eleemosinam anniversariorum vel processionum nisi personaliter sit in eisdem. Actum in dicto capitulo testes domini Petrus Coste et Guielmus Bormenqui presbiteri — die predicta dominus Petrus Riquerij vicarius de Rocabarono confessus fuit dominis canonicis in capitulo presentibus et pro eo stipulantibus et recipientibus se ipsius ecclesie nomine facere annis singulis triginta duo sestaria palmole ad mensuram parvam Forojulij que sunt de mensura Arearum viginti octo minus una carteria in festo beate Marie mensis Augusti solvendorum (*sic*) et ita facere consuevit et à suis predecessoribus vidit etiam fieri, quam pensionem pro se et suis successoribus solvere promisit et cœtera. Actum ut supra testes domini Petrus Coste et Jacobus Gasqui, curati ipsius ecclesie. — Et me Jacobo Prepositi, notario publico de Tolono et cœtera. — Ego vero Leo Huhagui de Tolono, notarius publicus ubique imperiali et in comitatibus Provincie et Forcalquerij reginali auctoritatibus constitutus, cui cartularia, note et prothocolla dicti magistri Jacobi Prepositi quondam notarij fuerunt per dominum tunc Provincie senescallum commissa pariter et concessa de notis superius descriptis per me inventa in quodam papiri folio manu dicti quondam magistri Jacobi Prepositi descripto ut prima facie apparebat ad requisitionem venerabilis viri domini Johannis de Avinione clerici beneficiati ecclesie Tolonensis et procuratoris anniversariorum

ac baiuli dicti capitoli et vigore monitionis presentate presens extraxi instrumentum nichil in eo addito seu mutato quod mutet censum (*sic*) vel variet intellectum, et in hanc formam publicam redegi, manuque propria scripsi et in testimonium premissorum signo meo consueto signavi.

Il résulte de cette pièce qu'au ^{xiv}^e siècle le chapitre cathédral de Sainte-Marie, de Toulon, était composé comme il l'était encore dans ces derniers temps, d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un précenteur (*capiscol*) et de huit chanoines. Par les statuts de l'année 1364, le chapitre, pour satisfaire et accroître la piété des fidèles envers les morts, prescrit de chanter chaque jeudi l'office des morts après vêpres et de sonner un glas le soir après l'*angelus* ; de célébrer une messe des morts tous les vendredis, et de faire après la grand-messe une procession aux cimetières de la ville, enjoignant à tous chanoines et bénéficiers d'assister à cette procession et à cet office sous peine d'être privés de leurs honoraires, comme cela se pratique aux autres offices et processions funèbres. Il est ordonné 1^o d'élire deux fabriciens laïques dont un sera renouvelé tous les ans, et un ecclésiastique qui sera adjoint à celui qui auparavant remplissait seul cette fonction, leur donnant pouvoir d'administrer les biens de l'église et de les employer aux réparations nécessaires; 2^e de nommer un administrateur des fondations, lequel s'adjoindra un *pointeur* pour marquer les absences, dont il rendra compte au chapitre de quinze en quinze

jours. Ces mêmes statuts portent que nul n'aura droit à l'honoraire des processions et des anniversaires s'il ne conste de sa présence à ces offices ; que le silence doit être gardé dans le chœur sous les peines portées par les anciens statuts ; que, quoique défense soit faite aux bénéficiers de sortir du territoire de Toulon, sans la permission d'un chanoine, il sera nécessaire à l'avenir d'obtenir celle de deux membres du chapitre pour obvier à toutes les infractions qui ont lieu ; que le chanoine hebdomadaire (celui qui est en exercice de quelque fonction pendant une semaine) devra se faire raser le samedi avant d'entrer en fonctions sous peine de dix deniers d'amende applicable par les fabriciens à l'œuvre de l'église.

Tels étaient les statuts du chapitre cathédral de Toulon au ^{xiv}^e siècle. Les amis des antiquités liturgiques nous sauront gré d'avoir recueilli et publié ces ordonnances capitulaires, qui ne manquent pas d'intérêt.

II.

ACTE

**D'apport de dot avec indication d'un trousseau,
27 décembre 1367.**

Les archives communales de La Cadière ne contiennent pas seulement assez de matériaux pour faire une bonne histoire de l'ancienne administration du pays ; les faits qui entrent plus ou moins pertinemment aujourd'hui dans les recherches de l'économie politique s'y présentent

quelquefois dans une naïveté charmante. Citons, en ce genre, un trousseau de mariage d'une veuve de Six-Fours, l'une des plus distinguées, à ce qu'il paraît, de l'endroit, et dont la dot se composa de plusieurs immeubles. Cette dame, qui s'appelait Burgesie Marine, avait épousé, en secondes noces, un jeune homme de La Cadière, de la famille Laugier, et comme par transaction entre les deux communes il y avait, en cas d'alliance de leurs habitants, un droit réciproque de *pelote* (*) à payer par le fiancé, lequel droit avait été consenti à un florin sur cent florins de dot, une expédition de l'acte d'apport de dot était resté comme pièce justificative dans les archives de La Cadière. Ce document, en date du 27 décembre 1367 et écrit sur parchemin, est ainsi conçu :

(*) On lit sur la coutume de la *pelote* dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. 3, p. 255, 256 : « Avant la Révolution, on percevait, dans certains cas, le droit de *pelote*. Lorsqu'un jeune homme épousait une étrangère, le capitane (*) allait à la rencontre de l'épousée et l'attendait aux confins du terroir ou aux portes de la ville. Là, le capitaine, et, dans les temps plus anciens, l'abbé de la jeunesse, complimentait l'épouse et lui présentait, sur un bassin, un bouquet de fleurs et des cornets de dragées. L'époux répondait au compliment et versait une somme d'argent dans le bassin. La bravade se faisait entendre et les époux étaient accompagnés chez eux au son des instruments.

» Le droit de *pelote* avait été établi pour indemniser le capitaine et l'abbé ou l'enseigne des frais que leur charge les obligeait de faire. Il était juste que le jeune homme qui avait pris part aux divertissements donnés par ces officiers, en témoignant sa reconnaissance à l'époque de son mariage. Cette coutume avait pris le caractère d'une obligation selon la dot de la demoiselle. Par un arrêt du 3 août 1717, le parlement fixa à 15 francs le droit de *pelote* pour une dot de 3,000 francs. »

(*) Dans tous les bourgs et villages le conseil de ville avait le capitane pour garde d'honneur.

In nomine domini nostri Jesu C[h]risti amen. Anno incarnationis eiusdem mill[es]imo ccc^{mo} L^o xvii^o die vicesimo septimo decembris. Ex huius scripti publici tenore cunctis appareat evidenter quod cum tractaturum fuisset matrimoniu[m] contrahendum contrahi[que] speretur de proximo divina gratia ministrante et jam ad effectum perduci aliquibus amicis communibusque utri[us]que partis hinc inde intervenientibus inter Johannem Laugerij de Caddiera ex una parte et Burgesiam Marinam de Sexfurnis ex altera, hinc fuit quod prenominata Burgesia ut onera dicti matrimonij utilius et melius valeant supportari quia non est debitum mulierem nubi sine dote, cum dos sit patrimonium mulieris, gratis et bona fide, scienter et ex sui certa conscientia sine om[n]i dolo et fraude, per se et suos dedit, promisit, constituit et assignavit in dotem nomine dotis et pro dote eiusdem Burgesie eidem Laugerij suo futuro marito presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti res et bona infrascriptas et infrascripta. Et primo quidem [h]ortum et vineam simul contiguos cum om[n]ibus iuribus et pertinenciis suis sitos in territorio de Sexfurnis loco vocato Boriballh confrontatos ab una parte cum terra Hugonis Catalani de Sexfurnis et cum terra et vinea Ludovici Marini dicti loci. Item quasdam terram et roveriam simul contiguas cum casalibus in eisdem existentibus sitas in territorio dicti loci loco dicto Crosum Chasaudi confrontatas ab una parte cum vinea Guill[el]mi Bonifacij de Sexfurnis et cum terra Johannis Battarelli dicti loci. Item et unam oliveyredam a la Granolha territorij de Sexfurnis confrontatam ab una parte cum terra Hugonis Caponi de Sexfurnis et cum oliveyreda Petri Giraudi dicti loci. Item unam oliveyredam sitam in territorio d[ic]ti castri de Sexfurnis loco dicto Puiada confrontatam ab una parte cum terra Ludovici Marini de Sexfurnis et ab alia p[ar]te cum terra Guill[el]mi Balcerij dicti loci. Item et unam terram sitam in territorio dicti castri loco dicto ad Fontem Castri confrontatam ab una p[ar]te cum terra Johannis Fabri dicti castri de Sexfurnis et matre aque. Item unum lectum pannis susceptis munitum videlicet una bassachia uno pulvinario duobus linteaminibus et uno lodice. Item unum

scrineum. Item unum mantellum de viridi cum penna cuniculorum bonum et sufficiens. Item unam tunicam de lividi mulieris bonam et sufficientem. Item unum gardacossu[m] mul[ie]ris de violeto bonum et sufficiens. Item unam tunicam mulieris de rubeo bonam et sufficientem. Item octo vela mulieris. Item tria manutergia. Item unam mappam duplicem (*). Renunciavit proinde dicta Burgesia exceptioni d[ic]t[arum] rerum et predictor[um] bonorum non assignatar[um] et non assignator[um], no[n] p[ro]missarum et non promissorum p[er]eam in modum predictum et ex causa pred[ic]ta et exceptioni doli mali in factum, actioni et conditioni indebiti sine causa iusta v[e]l ex iniusta causa et omni alij et (quod ?) non possit dicere, obi[i]cere v[e]l allegare rei veritatem alit[er] se habere et fuisse qui in hoc p[re]senti publico instru[men]to plenius noscitur contineri. Quas quidem res nec-n[o]n bona superius expressatas et expressata promisit et solemniter q[on]venit dicta Burgesia per se et suos eidem Johanni Laugerij suo futuro marito presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti dare, tradere et deliberare i[n] continenti d[ic]to matrimonio celebrato inter futuros coniuges memoratos et hoc in pace sine molestia et contradictione quacumque et cum om[ni]bus su[m]ptibus, re[c]ompensis, damnis. gravaminib[us] et interesse, quos, quas, que et quod ipsum Johannem Laugerij v[e]l aliu[m] eius nomine facere. vel elia[m] sustinere opo[r]teret in curia vel extra litigando vel aliter quoq[ue] modo pretextu, occasione, ratione seu causa petendi, exigendi, recipiendi et recuperandi d[ic]tas res et bona dotales et dotalia i[n]solidum vel in parte de quibus sibi ex pacto credere promisit solo suo vel suor[um] simplici verbo tantum sine sacramento et testibus et om[ni] alia probatione sub expressa [h]ypotheca et obligatione om[ni]u[m] bonorum suorum presentiu[m] et futuoru[m]. Renuntiavit proinde dicta Burgesia omni iuri canonico divino et humano scripto et non scripto, om[ni] statuto et privilegio impe-

(*) Les termes par lesquels sont désignés ces objets d'habillement se trouvent tous dans le *Glossaire* de Ducange.

tratis et impetrandis, obligationi libelli et cuilibet alterius simplicis petitionis seu demande hui[us] instrumento seu ei note omni recursui, apellationi et proclamationi iudicis xxi^{ti} dierum et quatuor mensium et Velleyani cenatus consulti, iuri [h]ypothecari, legi julie de fundo dotali et demum omni alio iuri, exceptioni, tuitiōi et defensionī quo v[e]l quibus contra p[re]missa[rum] et p[re]missorum aliquod venire et in nullo contrafacere, dicere vel venire dicta Burgesia ad sancta dei evangelia manu eius corporaliter tacta sponte iuravit, de quibus om[n]ibus universis ac singulis supradictis dictos Johannes Laugerij petiit sibi fieri publicum instr[um]entum per me notari[um] infrasc[ri]ptu[m]. Actum Sexfurnis in domo inferiori Johannis Gayroardi filij constituentis suprad[ic]te presentibus Hugone Caponi, domino Petro Blanqui, presb[i]tero de Sexfurnis, Johanne Matharoni habitatore dicti loci testibus ad hoc vocatis et me Jacobo Raynaudi de Tholono notario publico in comitatibus Provi[n]cie et Forcalquerij auctoritate regia et reginali constituto, qui requisitus et rogatus per dictum Johannem Laugerij hanc cartam publicam manu propria scripsi et signo meo consueto signavi.

D'après ce document, la dot de Burgesie Marine se composait d'immeubles, d'un mobilier et d'un trousseau.

Les immeubles consistent en deux vergers d'oliviers, un vignoble, un jardin, une roveraie ou champ complanté de chênes ou rouvres, et de deux autres propriétés.

On a dit quelque part que sur tout le littoral, excepté à Marseille, il n'y avait point de vignes dans le xiv^e siècle. L'acte que nous venons de transcrire prouve le contraire, et une foule de chartes des xi^e et xii^e siècles attestent que la vigne était anciennement cultivée le long de la côte maritime, à La Cadière surtout, ainsi qu'à Six-Fours.

Le mobilier et le trousseau de Burgesie se composent

des objets suivants : un lit garni (*pannis susceptis munitum*) c'est-à-dire une *bassachia* (*matelas*), un oreiller, deux linceuls et un loudier (couverture piquée); plus un écrin, un manteau verd (*de viridi*), fourré en peau de lapin, une tunique de couleur plombée (*de lividi*), un garde cosse, une tunique rouge, huit voiles de femme, trois essuyemains (*manutergia*) et une serviette double ou nappe.

Remarquons d'abord que c'est Burgesie elle-même qui apporte en dot l'ameublement de la chambre nuptiale. C'était alors la coutume, et cette coutume se pratique encore à La Ciotat.

Remarquons ensuite avec l'auteur du *Romancium occidental* (t. 2, p. 85), qui a eu sous les yeux le document précité, « que dans l'inventaire du trousseau de Burgesie il n'y a pas de chemises ni de bas ; on n'en portait pas encore à cette époque, dit-il. Je viens de lire dans un article de M. Ch. Giraud, sur le polyptique de l'abbé Irminon, qu'au neuvième siècle, trente belles chemises de lin coûtèrent 1690 francs, monnaie actuelle. Était-ce bien des chemises comme nous l'entendons aujourd'hui ou des tuniques ? D'ailleurs, si à la cour de Charlemagne on portait des chemises, au neuvième siècle, il paraît que cinq siècles après, on n'en portait pas encore à Six-Fours. Quant aux bas, je vois figurer des bas de soie rouge parmi les présents qu'on faisait aux personnes de haute condition ; dans le xvi^e siècle et au commencement du xvii^e, les bourgeois ne portaient encore alors que des bas de drap, et, au temps de Burgesie Marine, on n'en portait pas du tout... »

« Le manteau vert, la tunique rouge et le voile, sont exactement le costume qu'on donne à la Sainte Vierge dans les plus anciens tableaux. Le garde cosse violet, c'était la bourse, le sac attaché à la ceinture des dames de qualité au ^{xiv}^e siècle. » On l'appelait communément *ausmonière*, *escarcelle*.

Comme l'on voit, l'acte d'apport de dot de Burgesie est intéressant par les détails qu'il fournit sur l'habillement des femmes au ^{xiv}^e siècle, et, à ce point de vue, il nous a paru digne d'être publié.

III.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Relatifs au passage de Charles IX à La Cadière, le 4 novembre 1564, lors de son voyage en Provence.

La route de Marseille à Toulon traversait autrefois la forêt de Conil et aboutissait à La Cadière, d'où elle se dirigeait sur Toulon par Ollioules. Cette voie, que les anciennes chartes désignent sous le nom de *Via publica de Conilio*, avait été ouverte par les anciens Marseillais. C'est ce qui explique le passage de Charles IX à La Cadière à l'époque de son voyage en Provence, en 1564. « Le 4 novembre, dit Honoré Bouche (*Histoire de Provence*, t. 2, p. 648), partant de Toulon, il (le roi) alla disner à Ollioules et coucha à La Cadière, le 5, jour de

dimanche. Après avoir disné au même lieu de La Cadière il alla coucher à Aubagne, et, le 6, il fit son entrée à Marseille. » *Le Voyage de Charles IX en France*, page 13, écrit par Abel Jouan et inséré dans les *Pièces justificatives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, t. 1, première partie, rapporte le même fait dans un autre style : « 1564.—Samedi, 4 novembre, Charles IX disna à Riolle (Ollioules), belle petite ville où il fit son entrée, et après disner alla passer par autres rochers fort hauts et fascheux, pour aller coucher à La Cadière, belle petite ville sur une montaigne, et y feit son entrée pour ce jour... 3 lieues.

» Le dimanche 5, jour du dict mois, disna au dict lieu, et, après disner, alla passer encore de fascheuses roches pour aller coucher à Aubenes (Aubagne). »

Pour fêter dignement le monarque et sa suite, composée de la reine-mère, du duc d'Anjou, du jeune Henri de Béarn (depuis Henri IV) et de plusieurs seigneurs de la cour, la communauté de La Cadière ordonna de faire la grande et la petite chasse (*) par une délibération du 29 octobre 1564, et dont voici le texte :

Conclusion de cassar a la grand et petite casso pour le Roy. L'an mil cinq cens soixante quatre a la Nativité de Notre Seigneur et le vingt neufviesme jour du moys d octobre assemble le honorable conseilh du present lieu de La Cadiere dans la chambre com[m]une du dict lieu, ou sont estes presens M^e Esteve Pinet, baylle, sieurs Augias Garin et Jacques Gayroard consulz, Jehan Chaudoin, Guilhem Laugier, Honorat Castellan, Laurent Gamel, Jacques Garin

(*) Chasse au sanglier et chasse au gibier.

et Jacques Massel conseillers, lesquels estant de ung bon acord ont conclud que se cassara a la grand et petite casso pour fere un bel present au Roy estant de present en ce pays an cartier d'iver a Tholon, et pour les dicts fres (*frais*) tous de ses penes le feront et ansin a esté conclud et de quoy me suis soubsigne.

CHAIX.

(*Archives communales de La Cadière*, N° 43. Libre de las ordonnansos del luoc de La Cadiera, regist. 3, fol 243 verso).

La tradition locale rapporte que le roi logea à la maison qui est à l'extrémité de la rue du Greffe et qui s'élève au-dessus de la *Porte Mazarine*, ainsi appelée parce que le cardinal Mazarin, abbé de Saint-Victor et seigneur de La Cadière, en permit l'ouverture en 1657. C'est dans cette maison que le produit de cette chasse monstre fut déposé aux pieds du roi, qui, fort sensible à cet hommage des habitants de La Cadière, fit espérer en témoignage de sa satisfaction, la concession d'une foire les jours de Saint-André et de Saint-Jean-Baptiste, sollicitée par les consuls, ainsi qu'il paraît par la délibération suivante du conseil de ville :

Conclusion de mandar deux hommes à la cour du Roy.

L'an mil cinq cens soixante quatre a la Nativité Nostre Seigneur et le sixiesme jour du moys de novembre assemble le honorable conseil du present lieu de La Cadiera dans la chambre commune du dict lieu ou sont estes presens M^e Esteve Pinet, baille, Sen. Augias Garin et Jacques Gairoard consulz, Jehan Chaudoin, Guilhem Laugier, Honorat Castellan, Jacques Garin, Laurens Gamel, et Guilhem Massel conseillers, Esteve Gamel, Jehan Estienne fils de feu Pierre, Loys Laurens Gamel fils de feu Jehan, Claude Bertrand,

m' François Giraud, Barthelemi Gamel fils de feu Jehan et M^e Pierre Peyron adjoints, lesquels après avoir entendu de Sen. Augias Garin premier consoul quil avait eu en conseilh apres avoir faict le present au Roy le jour dhyer dimanche cinquiesme du present moys de novembre estant ycy au present lieu de La Cadiere on presente a Sa Majeste une requeste concluant que Son Excellence de faire exemplier par ordonnance le present lieu de tapes (*étapes*) tant a cheval que a pied, ensemble de bailler deux foyres et ung marche scavoir a Saint Andre une, a Saint Jehan l autre et chaque sabmedy le marche. Et que Sa Majeste luy a dict que sera a esperer si on poursuyvre la requeste et que gens on mandera a la court pour poursuivre le contenu de la dicte requeste, et a ses fins ont deputte que le dict Jacques Gairoard consoul et mestre Hugues Chays yront et poursuyvront la court pour avoyr le contenu de la dicte requeste et payeront ce que sera necessere et ansin a este conclud et par jusse du conseilh me suis soubsigne.

CHAIX.

(*Archives communales de La Cadière*, N^o 43. Libre de las ordonnansos del luoc de La Cadiera, regist. 3, f. 244).

A son arrivée à Marseille, Charles IX reçut la députation de La Cadière et octroya l'établissement d'une foire franche les jours de Saint-André (30 novembre) et de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), ainsi qu'un marché tous les samedis. Les lettres patentes, écrites sur parchemin et scellées du grand sceau de cire jaune, existent aux archives de la commune de La Cadière ; 1^{re} partie, numéro 4. En voici la teneur :

Charles par la grace de Dieu, roy de France, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes a tous presens et advenir salut. Nous avons receu l'humble supplication de nos chers et bien amez les sindicz de la communaulte des manans et habitans du village de

La Cadiere en nostre pays de Provence contenant que le d. lieu est assis en assez bon pays et fertile et ediffie dung bon nombre de maisons, pour la décoration du quel lieu et commodité des circonvoisins d icelluy les susd. supplians requereroient volontiers y estre establyes deux foires franches chaque année, l une et la premiere le jour et feste Saint Andre et l aultre le jour et feste Saint Jehan Baptiste ou le lendemain des sus d. jours et ung marche au jour de samedi pour chaque semaine s'il Nous plaisoit les y creer et establyr, et sur ce leur impertir nostre liberalité. Scavoir faisons que Nous inclinant liberalement a la supplication et requeste des susd. habitans du d. lieu de La Cadiere supplians, avons au dict lieu cree, erige, estably et ordonne, creons, erigeons, establyssons et ordonnons deux foires l une et la premiere les jour et feste Saint Andre, l aultre les jour et feste Saint Jehan Baptiste ou le lendemain des d. jours et festes et ung marche au jour de samedi pour chacune sepmaine pour y estre dorenavant tenues et entretenues aus jours que dessus declairez. Voulons et Nous plaist que tous marchans frequentans les susd. foyres y puyssent aller vendre et eschanger toutes sortes de marchandises licites et ainsi qu ilz ont accoustume faire aus aultres foyres de nostre royaume, pourveu que *a quatre lieues a la ronde ny aye aus susd. jours aucunes aultres foyres et marches*. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a nostre senechal de Provence ou a son lieutenant et a tous nos aultres justiciers et officiers qu'il appartiendra que de nos presentes creation, erection et establyssement et contenu en nos presentes lettres ils facent, souffrent et laissent les susd. supplians joyr tranquillement et paisiblement selon et ainsy que dessus est dict sans en ce lieu permettre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donne aucun trouble et empeschement permettons aus sus d. supplians faire crier publier a son de trompe et cry public aus villes, lieux et bourgades villages a l entour les susd. jours et marche, ensemble de construire et ediffier halles, banqz et stauts (*étaux*) pour tenir en seurte et couvert les marchans avec leurs marchandises ; car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose

ferme et stable a tousiours, Nous avons faict mettre nostre scel a ces dictes presentes sauf en autres choses nostre droict et l'autrui en toutes.

Donne a Marseille au moys de novembre l'an de grace mille cinq cens soixante quatre et de nostre regne le quatriesme.

(Place du sceau).

CHARLES.

Au bas : — Par le Roy comte de Provence M. Etienne POTIER,
Maistre des requestes ordinaires.

Ces privilèges furent confirmés par lettres patentes de Louis XIII, du mois de juillet 1634, enregistrées au parlement le 15 novembre de la même année.

Quant à l'étape, dont les habitants de La Cadière auraient voulu être exonérés, elle continua, malgré que vers la fin du xvi^e siècle Lesdiguières eût fait pratiquer un chemin militaire de Conil au Bausset par le Brulat, d'être à La Cadière jusqu'en 1717. A cette époque le Bausset avait déjà pris assez de développement pour recevoir la troupe et les voyageurs, qui délaissèrent alors la route de La Cadière pour suivre celle du Brulat, et, plus tard, celle de Cuges. Aussi est-ce au Bausset que s'arrêtèrent les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV, quand ils vinrent à Toulon, en mars 1701, et c'est du Bausset que l'un de ces jeunes princes écrivit à M^{me} de Maintenon la lettre qui a été insérée au *Bulletin du comité historique des monuments écrits*, t. 4, page 114.

GÉOGRAPHIE GALLO-ROMAINE.

CANTONS DE ST-TROPEZ ET DE GRIMAUD.

SIMPLES NOTES

Par **Albert GERMONDY**,

Juge au Tribunal civil de Toulon.

LES CAMATULLICI. — LE GOLFE SAMBRACITAIN. — SAMBRACIS. — FRAXINETUM.

ATHENOPOLIS. — HERACLIA CACCABARIA PROBARIA. — ALCONIS.

Magnos errores computatione mensuræ
scœpius parit, alibi provinciarum modo,
alibi itinerum auctis aut diminutis passibus.

PLINE.

LES CAMATULLICI.

Le territoire aujourd'hui compris dans les cantons de Saint-Tropez et de Grimaud dépendait de l'ancienne Celto-Ligurie (1). Ses premiers habitants (2) ont été les

(1) Ad Massiliam usque atque non nihil ulterius Salyes habitant oræ maritime imminentes Alpes, partemque ipsius littoris permixti Græcis. Salyas antiqui Græcorum Lygias vocarunt et regionem quam tenent Massilienses Ligustiam. Posteriores Celto-Lygias dixerunt. — Strabon, *Géogr.*, liv. iv, ch. 6, § 3. — Edition Didot.

(2) *Hac in ora*, Massilia Græcorum Phocensium fœderata, promontorium Zao, Citharista portus, *regio Camatallicorum*, dein Suelteri, *Supraque* Verrucini. — Pline, *Hist. nat.*, liv. iii, ch. 4.

Camatullici. L'un des commentateurs de Pline, le Père Hardouin, croit retrouver leur nom dans celui de Ramatuelle. Si *rama*, dit-il, peut venir de rame et ramer, *καμα* signifie travail pénible, labeur forcé. Depuis, Papon (1) a répété que le nom du village moderne rappelle celui de la tribu Ligurienne. Quelque risquée que soit l'étymologie, je ne crois pas qu'il soit aussi difficile à établir que le pense Walcknaer (2), que ce territoire était bien celui des *Camatullici*.

Du texte de Pline résulte que cette peuplade occupait le littoral à l'Est de *Citharista* (Ceireste), et que sa frontière orientale confinait aux *Suelteri*, que l'on ne peut placer qu'à Fréjus, puisque au delà étaient les *Oxibii*, dont la position sur la côte est bien connue. On peut même arriver à plus de précision encore. L'affouagement de 1200 constate l'existence sur l'emplacement de Bormes d'un centre de population qu'il désigne par ces mots : *Castrum de Borma* (3). Sans trop de présomption, on peut en induire que le territoire de cette commune et celui de Toulon étaient occupés par la tribu des *Bormani* que Pline énumère parmi celles de la Province qui jouissaient du *Jus Latii* (4). L'opinion de Papon n'est donc pas trop aventurée, bien qu'il ait cru devoir l'appuyer d'une étymologie bizarre.

(1) *Hist. gén. de Provence*, tome 1, p. 184. — *Voyage de Prov.*, tome 1, p. 350. — Bouche, *Chorog.*, tome 1, p. 182.

(2) *Géog. ancienne des Gaules*, tome II, p. 191.

(3) Bouche : *Hist. et Chorog. de Prov.*, tome 1, p. 340.

(4) Pline : *Hist. nat.*, liv. III, ch. 4.

Mais s'il est assez facile d'emplacer sur la carte les *Camatullici*, il est impossible de déterminer la position de leur principale bourgade (1). Pas plus à Ramatuelle que sur aucun autre point des cantons de Saint-Tropez et de Grimaud on n'a trouvé de tumulus, d'armes et d'ustensiles gaulois, pas même la vulgaire hache de Silex.

SINUS SAMBRACITANUS.

Le golfe de Saint-Tropez est l'ancien *Sinus Sambracitanus* (2) ou *Samblacitanus* (3), suivant l'orthographe du moyen-âge. Ce point n'a pas soulevé de contradiction (4). Cluver (5) en fait dériver le nom de la ville de *Samblacis* qu'il place à Grimaud. Je n'ai pu me procurer son *Italia antiqua* et je ne sais quelle raison il en donne; mais nous savons par le témoignage de Bouche (6) « qu'il résultait du

(1) M. Garcin place à Grimaud la principale bourgade de cette tribu. Il n'en donne d'autre motif que la convenance du site. — *Dict. hist. et topographique de Provence*, v. Grimaud.

(2) M. de Paris, bibliot. imp. n° 4808.

(3) M. de Paris, bibliot. imp. n° 4806-671. M. de Dresde D. 181. M. de Munich n° 291-99. Le M. de la bib. imp. n° 4126 porte *Abracitano*.

(4) H. Bouche : *Chorog. et Hist. de Provence*, tome 1, p. 168. — Papon, *Hist. gén. de Provence*, tome 1, p. 17, 18. — Walcknaer : *Géogr. ancienne des Gaules*. — Toulouzan : *l'Ami du bien*, année 1826, 8me cahier. — Garcin : *Dict., etc.*, v. SINUS SAMBRACITANUS. — Millin : *Voy. dans les dép. du Midi de la France*, tome II, p. 467.

(5) H. Bouche : *Chor. et hist. de Provence*, tome 1, p. 168. — Philippe Cluver, né à Dantzick en 1580. Son *Italia antiqua* a été publiée en 1624, à Leyde, où il professa avec éclat au retour de ses voyages en Allemagne, en France et en Italie.

(6) Bouche : *Hist. et chorog. de Provence*, tome 1, p. 158. — Suivant M. Sorbier de la Condamine, les Cimbres, défaits par Marius, se seraient réfugiés sur les rives de ce golfe et lui auraient donné son nom. — *Mém. sur la ville de Saint-Tropez*.

cartulaire de l'église cathédrale de Fréjus que le domaine du golfe que la carte nomme *Sambracitanus* et de toutes les terres environnantes, fut donné par le comte de Provence environ l'an 900, à un grand seigneur nommé Gibalin de Grimaldis, en récompense de la victoire qu'il remporta sur les Sarrasins qu'il chassa du Fraxinet, (1) et que ce n'est qu'à partir de cette époque que le village et le golfe ont porté le nom de Grimaud (2).

SAMBLACIS.

Il est d'autre part certain que les Romains avaient là un établissement ; il en reste des ruines fort apparentes que le célèbre géographe allemand a pu reconnaître pendant ses voyages dans le Midi de la France. Des tombeaux de brique, des bâtisses et des médailles romaines y ont été trouvées à diverses reprises. Des voûtes considérables ont été découvertes en nivelant *la place des Mûriers*. Mais ce qui met cette assertion hors de doute, ce sont les restes de l'aqueduc qui amenait sur l'emplacement actuel de Grimaud, la belle source de Painchaud, qui en est éloignée de trois kilomètres et séparée par la profonde vallée des Eygalières. L'eau était d'abord conduite dans des tuyaux de brique, soutenus par une maçonnerie légère jusqu'en vue de Grimaud. Là, se trouvait un réservoir voûté, destiné à rassembler les eaux avant de leur faire traverser la vallée qui a plus de 30 mètres de profondeur. Du réservoir partait un nouvel aqueduc qui suivait

(1) Garcin, Dict., V^e. Grimaud.

(2) Mémoire de M. de la Condamine sur Saint-Tropez.

le penchant de la colline dite *de Roux*, traversait le torrent d'Eygalières sur un pont qu'on y avait jeté. L'eau remontait ensuite par son propre poids comme dans un siphon. On a trouvé jusque vers l'église actuelle des débris de cet aqueduc qui était formé par des tuyaux enduits d'un vernis vert de 30 centimètres de long sur deux de diamètre intérieur, placés simplement l'un dans l'autre. Ce conduit était noyé dans un massif de chaux et de sable, maintenu entre deux rangées de tuiles larges et plates; le tout était conservé par une petite muraille qui, sur certains points, n'a que 25 centimètres de haut sur 30 d'épaisseur. Cependant, comme l'effort de l'eau portait sur le point le plus faible, sur le pont le conduit était maintenu par un mur de 75 centimètres d'épaisseur. Il reste encore quelques débris de l'aqueduc sur la pente des collines, le réservoir, appelé le *Puits des fées*, et le pont. Ce pont, bâti en pierres brutes, et chargé encore d'une portion d'aqueduc, peut avoir 12 mètres d'ouverture sur 10 de hauteur entre la voûte et le niveau de l'eau. Sa culée occidentale a été percée pour laisser passage au canal d'un moulin (1).

On a retrouvé dans la même commune, au quartier de Saint-Pons, des tombeaux de brique, des monnaies et des constructions remontant aussi à la domination romaine. L'application que j'aurai bientôt à faire de l'itinéraire maritime d'Antonin, m'amènera à constater qu'il existait en effet sur ce point un centre d'habitations. Le

(1) Garcin, Dict. V^e Grimaud.

mamelon sur lequel était bâti Samblacis était d'une défense facile et commandait la plaine ; mais il se trouvait à plusieurs milles du rivage. C'est pour obvier à cet inconvénient et faciliter l'embarquement des produits du sol qu'avait été bâti ce bourg, le *Sinus Sambracitanus plagia* de l'itinéraire. Plus tard, les Chrétiens y construisirent une chapelle sous le vocable de Saint-Pons, et c'est sous ce nom qu'il est désigné soit dans la charte par laquelle la comtesse Emma fit donation de ce lieu à l'abbaye de Correns en 1013 (1), soit dans les bulles par lesquelles Grégoire VII et Nicolas IV confirment toutes les donations faites à l'abbaye de Saint-Victor (2). Il garda toujours une existence distincte de Grimaud jusqu'à ce que la maison de S.-Juers ayant acquis la seigneurie de S.-Pons au commencement du XVIII^e siècle, l'usage s'établit que le curé de Grimaud fut aussi titulaire de ce bénéfice (3).

Quelle que soit l'importance des travaux entrepris par les Romains à Samblacis, je crois pouvoir affirmer que ce lieu n'était qu'un bourg. On sait, en effet, avec quelle facilité les Romains entreprenaient les travaux les plus considérables pour se procurer de l'eau. « Il n'y avait, dit Papon, point de bourg, point de village même qui n'eût un aqueduc pour se procurer de l'eau quand il fallait la conduire d'un peu loin, un temple si l'on veut, la

(1) Papon : *Hist. de Prov.*, tome II, p. 490.

(2) Bouche : *Chorog.*, p. 470.

(3) L'espace qui sépare S.-Pons du golfe est évidemment un relais de mer, car partout, sous un mètre d'humus, on trouve le sable marin.

statue des dieux tutélaires, quelques maisons de riches propriétaires mieux décorées que les autres. mais lorsqu'on n'y trouvera aucune des inscriptions qui annoncent la magnificence des édifices, un ordre de citoyens distingués dans la magistrature, dans l'art militaire ou dans la religion, lorsqu'on n'y verra aucun reste de cirque, de théâtre ou d'amphithéâtre, on peut assurer hardiment que ce lieu n'était qu'un bourg. » Or, à Grimaud, on n'a retrouvé les restes d'aucune grande construction, ni débris de colonne, ni marbre sculpté, ni bijou, et tous les tombeaux qu'on y a découverts sont de briques; c'était chez les Romains la sépulture des gens les plus humbles.

FRAXINETUM.

L'établissement de *Samblacis* avait eu évidemment pour objet d'assurer aux Romains l'accès des montagnes qui les séparaient de la voie Aurélienne. Afin de mieux maintenir la liberté des communications entre le golfe *Sambracitain* et le *Forum Voconii* (le Canet du Luc) (1), ils s'étaient établis, je n'ose dire retranchés, quoique ce soit ma pensée, au sommet de ces montagnes, au lieu où se trouve la chapelle de Saint-Clément, à deux kilomètres environ de la Garde-Freinet. On a retrouvé là de nombreux tombeaux de brique, et, il y a soixante ans, un tombeau creusé dans le roc dans lequel on découvrit six bagues ornées de pierres précieuses. Sur l'une d'elles

(1) Waleknaer : *Géogr. ancienne des Gaules*, tome 1, p. 266, II, 9.

était gravé un sacrifice à Priape. La table supérieure du tombeau a été brisée sans qu'on ait transcrit l'inscription qu'elle devait porter.

Ce village, détruit par les Sarrasins, fut rétabli après leur expulsion. L'affouagement de 1200 le mentionne sous ce nom : *La Gardio, Castrum de Gardio* (1). Ce mot signifie dans la basse latinité, un poste avancé, et le nom en était sans doute resté au village à la suite de l'occupation des Sarrasins. Mais le pays dans son ensemble était désigné sous le nom de Freinet. Une charte de 1014, rapportée par Ruffi dans son *Histoire de Marseille*, indique, en effet, la terre de La Molle par ces mots : « *In comitatu Juliensi id est IN FRAXINETO in villa quam vocant ad Mollam* (2). En 1026, dans une charte où il fait donation de La Napoule à l'abbaye de Lérins, Saint-Fulcher, père de Saint-Mayeul, prend le titre de seigneur de *Freinet*. Dans les bulles de 1074-1290, Grégoire VII et Nicolas IV, énumérant les terres qui constituent le patrimoine de l'abbaye de Saint-Victor, font mention de la chapelle de Saint-Pons en ces termes : « *In episcopatu foro Juliensi Cellam Sancti Pontii de FRAXINETO* (3). Des lettres patentes à la date de 1325, portant exemption du fouage pour le lieu de *Freinet*, sont déposées dans les archives de La Garde. Enfin, une charte de 1410 porte que Pierre Acigne, grand sénéchal de Provence, était

(1) Bouche : *Hist. de Prov.*, tome 1, p. 259, 260.

(2) Bouche : *Hist. de Prov.*, p. 170.

(3) Idem. id.

seigneur de Grimaud et *Vallis Fraxineti* (1). Était-ce le nom du bourg que les Romains avaient établi dans ce lieu? D'après ces indications je serais tenté de le croire, je ne puis cependant l'affirmer. Ce que l'on peut attester avec plus de certitude c'est que, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, il portait le nom de Saint-Clément qu'a retenu l'ermitage. Je l'induis de cette mention de l'affouagement : *Castrum Quondam Sancti Clementis*. Ce lieu n'est point imposé et mention n'en est faite, sans doute, que pour rappeler l'appellation primitive de ce centre de population.

Ce que j'ai dit de la position respective de *Samblacis*, *Forum Voconii* et *Fraxinetum*, me conduirait à penser que pour se rendre du golfe Sambracitain à la voie Aurélienne, les Romains suivaient à peu près la route de Saint-Tropez au Luc. Je reconnais cependant qu'on n'a découvert aucun vestige qui confirme cette opinion. Mais si l'on réfléchit que la voie Aurélienne elle-même a presque disparu, on s'étonnera moins de la destruction d'un chemin secondaire. Il est d'ailleurs possible que l'assiette de la voie romaine ne fût pas la même que la route actuelle qui a été tracée et, suivant toute apparence, déplacée au XVIII^e siècle.

(1) Bouche : *Hist. de Prov.*, p. 170. L'acte d'inféodation de la ville de Saint-Tropez à Raphaël Garezzio (13 octobre 1470) et les lettres patentes portant exemption perpétuelle de fouage pour les habitants du même lieu (18 février 1472) qualifient Jean Cossa de *Baro Vallis Fraxineti*. Registre Borrely. *Archives mun. de Saint-Tropez*.

VALLIS AUREA.

Entre les hameaux du Plan et de Gassine, dans la commune du Plan de La Tour, on a découvert, à diverses reprises, un assez grand nombre de tombeaux romains en brique, de vases en verre et en poterie, et de nombreuses meules de granit, dont plusieurs étaient appareillées, lorsqu'au commencement de ce siècle on les déplaça pour les utiliser dans diverses bâtisses. L'une de ces pierres, qui a servi à la construction du moulin du *Pré Bourdin* est en granit blanchâtre du pays ; elle a environ dix centimètres, sur trois d'épaisseur au bord et cinq au centre. Elle est percée d'un trou rond, de deux centimètres à deux centimètres et demi de diamètre, qui n'a pas été dénaturé, les bords, au contraire, ont été un peu taillés de manière à n'avoir que deux centimètres et demi d'épaisseur. Lorsque les fouilles entreprises sur ce point mirent à jour cette meule ; la face extérieure, quoique plane, était raboteuse ; sa face intérieure, parfaitement unie, était convexe ; l'inclinaison était peu sensible. Elle était recouverte d'une meule semblable ; mais dont la face intérieure était concave, ce qui permettait de l'adapter à la première.

Les Romains avaient-ils établi un village dans la plantureuse vallée du Plan de la Tour, dont un des hameaux porte encore le nom de Vallauris (*Vallis aurea*) ? Ce qui précède pourrait le faire supposer ; mais rien dans nos anciens auteurs, ni dans les archives de cette commune, ne donne, à cet égard, de certitude.

ATHÉNOPOLIS.

Le chef-lieu de canton de Saint-Tropez est sur la rive occidentale du golfe qui porte aujourd'hui son nom. Le courage patriotique de ses habitants, leur probité traditionnelle, lui avaient, sous l'ancienne monarchie, valu une certaine importance politique et commerciale (1). Humble et déchu aujourd'hui, il vit de souvenirs et rappelle avec quelque orgueil qu'il a eu la fortune d'être tout à la fois une colonie massaliote et une ville romaine, *Athénopolis* et *Héraclée*.

Athénopolis a été placée partout, même à Riez, même à Marseille; dans l'opinion la plus accréditée, cependant, *Athénopolis* était La Napoule; le nom de ce hameau était, pour la plupart, une dérivation évidente de celui de la ville massaliote. Au xvii^e siècle, les recherches de Bouche (2) établirent que La Napoule avait, pendant tout le moyen-âge, porté le nom d'*Avenionetum*, et les géographes furent ramenés dans une voie plus féconde, l'étude des textes.

(1) S^t-Tropez était le siège d'une amirauté. Sa population en 1789 était de 3000 âmes, *Mém.* de La Condamine. On y armait 80 navires pour la caravane sur les côtes d'Italie ou dans les échelles du Levant, et autant pour le cabotage. Noyon, *Stat.*, p. 44. — Un arrêt du Conseil d'Etat ayant ordonné une imposition de 40,000 livres sur les terres adjacentes, S^t-Tropez fut taxé à 1,989 livres 18 sols 4 deniers, que le comte d'Alais permit aux syndics d'employer aux fortifications de la ville. (Ord. du comte d'Alais du 22 novembre 1639) — En 1658, le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, ayant imposé S^t-Tropez à 8,250 livres pour sa part et portion des sommes nécessaires à l'entretien des troupes pendant l'hiver de la dite année, l'en déchargea parce qu'il reconnut que les habitants dépensaient annuellement une somme double pour la garde et la défense de leurs côtes. (Ord. du duc de Mercœur du 22 août 1658.) — Reg. Borrelly. *Archives mun. de S^t-Tropez*.

(2) *Chorog. et Hist. de Prov.*, tome 1, p. 260.

De nos jours, M. Toulouzan (1), reprenant les termes de l'une des chartes auxquelles Bouche avait fait allusion, et relative à la délimitation des diocèses de Grasse et d'Antibes, a soutenu que, par ces mots : *Castrum de Arenioneto*, il fallait simplement entendre l'église de Notre-Dame de Lavignete qui domine le village. La réponse est facile. Au moyen-âge, une église était un bénéfice; c'est à ce point de vue exclusif que les chartes s'en occupent. En 1242, les évêques de Grasse et d'Antibes déterminaient auquel d'entre eux appartiendrait le droit de pourvoir à certains sièges religieux en cas de vacance; si *Arenionetum* n'avait été qu'une chapelle rurale (*cella*) les évêques eussent donné à leurs diocèses les limites de la cure de La Napoule, dont la chapelle aurait été la dépendance. Mais les termes de la charte ne laissent aucun doute; il y avait à Lavignete, en même temps qu'une église, un bourg fortifié (*Castrum*), ajoutons même le siège d'une baronie. Au xiii^e siècle, le bourg fut détruit et les habitants conduits en esclavage. Le seigneur du lieu voulant y rétablir un centre de population, le rebâtit plus au sud, sur un escarpement qui domine le rivage, et l'appela *Néapolis*, traduction prétentieuse de son nom, Villeneuve (2).

(1) Toulouzan : *l'Ami du Bien*, année 1826, 7^{me} cahier, p. 85.

(2) Garcin : *Dict.*, v. Napoule — Waleknaer : *Géogr. anc. des Gaules*, tome 1, p. 183.—Papon : *Voy. de Prov.*, tome 1, p. 372, dit que dans une charte de 1130, déposée aux archives du chapitre de Grasse, la Napoule est nommée *Epulia*. De ces dissidences résulte d'une manière certaine que le nom de Napoule ne vient pas d'*Athénopolis*.— Millin : *Voy. dans les départements du Midi de la France*, tome II, p. 591.

Tenons donc pour certain le résultat des recherches de Bouche, et reprenons la question au point où il l'avait laissée. Il ne l'avait qu'effleurée à ce point que plaçant *Athénopolis* à Grimaud, il n'est cependant pas sûr que ce ne soit pas Brignoles. Aussi de graves dissidences divisent aujourd'hui encore à cet égard les géographes. Le Père Hardouin se prononce pour Toulon ; d'Anville (1), ne trouvant dans le golfe de Grimaud *aucun vestige, aucune ressemblance dans les noms des lieux existants qui rappelle Athénopolis*, se prononce pour Agay, tout en observant que, dans la *Chronologie de Lérins*, Vincent Barraly fait mention de ce lieu sous le nom d'*Agathon*, dans le martyre de saint Porcaire. Il ajoute même que sur les anciennes cartes, Agay est écrit Agat. Papon (2) adopte son avis et il observe que P. Méla place *Athénopolis* après Fréjus, en allant de Nice à Marseille, tandis que Pline la range *avant* Fréjus en suivant la même voie. M. Garcin (3) croirait *découvrir* à Sainte-Maxime les ruines de la colonie massaliote, s'il ne les avait *retrouvées* à la Caranque d'*Antea*, près d'Agay ; pour Walcknaer (4) enfin, *Athénopolis* est Saint-Tropez ; c'est à cette dernière opinion que je me range.

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, tirée des monuments romains.

(2) *Hist. de Prov.*, t. 1, p. 79. Son opinion est adoptée par l'*Almanach du Var*, année 1819, p. 149. *Athénopolis* se trouve placée au cap de la Nartèle sur la carte de Provence que Papon a mise en tête de son histoire ; d'après le texte, au contraire, cette ville aurait été à Agay.

(3) *Dict.*, v. *Athénopolis*.— Noyon, *Statist.*, p. 218.

(4) *Géogr. anc. des Gaules*, tome 1, p. 189.

Ecartons d'abord l'opinion de M. Garcin, c'est là une de ces imaginations hardies dont son indigeste composition surabonde. A Sainte-Maxime comme à la Caranque d'Antea, il n'a découvert que les ruines de deux villas; chercher celles d'*Athénopolis* serait un leurre. Jusqu'au temps de César, Marseille, en butte aux incursions des Barbares, garda une simplicité de mœurs, dont Strabon (1) s'étonne plus qu'il ne l'admire. Les colonies d'une pareille métropole ne furent que des stations militaires (2). Les *Lygures* étaient à leurs portes; elles avaient, on le conçoit, plus de souci de la défense que de la culture des arts. Plus tard, Marseille vaincue, oublia son indépendance dans l'enseignement des lettres, et les Gaulois, devenus les disciples de ses sophistes, portèrent dans l'étude des arts et des sciences de la Grèce leur fougueuse ardeur qui n'avait plus carrière sur les champs de bataille (3). Mais alors la Celto-Ligurie est devenue province ro-

(1) *Géogr.*, liv. iv, ch. 1, § 5, édit. Didot. Porro frugalitatis ac modestiæ Massiliensium non minimum est argumentum quod apud eos maximum dos est quinque in vestitum ac totidem in ornatum aureum insumere non licet.

(2) *Idem*. Posterioribus tamen temporibus quosdam circumjacentium camporum in suam potestatem redigere valuerunt : qua eadem subnixi urbesquoque condiderunt Tauroentium, Olbiam Antipolim et Niceam Salyum genti et Lyguribus Alpes incolentibus opposuerunt. — De portubus memoria dignus est qui ante stationem navium jacet et Massiliensis, reliqui sunt mediocres (liv. iv, ch. 1, § 10).

(3) Ea urbs paulo ante barbaris loco ludi litterarii patefacta tantum Græcarum studium apud Gallos excitavit ut contractum quoque formulas græce scriberent et hodie nobilissimis etiam Romanorum persuasit ut discendi studio pro Atheniensi peregrinatione amplecterentur. Quas cum vident Galli, quia in pace vivitur ipsi quoque labentes otium, non privatim modo, sed et publice a civitibus ut medici ita etiam et sophistæ conducuntur (liv. iv, ch. 1, § 10).

maine. Les colonies phocéennes se sont transformées et, dans leurs constructions, même dans leurs monuments, ont subi l'empreinte du peuple vainqueur (1). Voilà comment alors qu'on retrouve partout, dans nos campagnes, les mœurs et la langue des Grecs ; on ne découvre, à peu près nulle part, les débris de leurs établissements.

C'est donc par la seule étude des textes que nous pouvons retrouver la position d'*Athénopolis*. Strabon (2), Ammien d'Héraclée (3), Ptolémée (4), énumérant les diverses colonies que Marseille avait fondées sur la côte Celto-Lygurienne, ne parlent pas d'*Athénopolis*, qui, sans doute, ne leur a pas paru mériter une mention. Le passage où Scylax (5) fait la même énumération est tronqué, et ne peut, par suite, nous donner aucune lumière. Pline et Pomponius Méla sont les seuls que nous ayons à consulter. Rapprochons leurs textes et voyons s'il existe entre eux, sur la question qui nous

(1) « Les colonies que les Romains fondèrent, dit Papon (*Voy. de Provence*, tome I. p. 9 et 10), l'administration qu'ils y établirent et *cette politique constante qu'ils eurent d'altérer le caractère d'un peuple conquis*, et de lui faire adopter leurs lois, leurs usages et leurs mœurs changèrent en peu de temps le caractère de la Provence. » — Telle était, du reste, la hâte que les anciens habitants mettaient à se confondre avec leurs conquérants, qu'en beaucoup de provinces ils adoptèrent leurs noms avant d'adopter leur langage. » Prosper Mérimée : *Voy. dans le Midi de la France*, p. 157.

(2) *Géogr.*, liv. IV, ch. 4, § 7.

(3) In *περιηγῆσι* v. 219, cité par M. Mag. Giraud, *Etude sur Tauroentum*, Bulletin de la Société académique du Var, XXI^{me} année, p. 20.

(4) *Géog.*, liv. II, ch. 9.

(5) *Géographi minores Scylacis Cariand. Periplus maris Mediterranei*, tome I, p. 236.

occupe, la dissidence que l'on a cru y trouver (1). *Nicœra tangit Alpes*, dit Mela (2), *tangit oppidum Deciatum, tangit Antipolim. Deinde est Forum Julii Octavianorum colonia, tunc post Antenopolim, et Olbiam et Tauroin...* Et Pline (3) : *Hac in ora Massilia Græcorum Phocensium fœderata, promontorium Zao, Citharista portus, regio Camatullicorum, dein Suelteri, supraque Verrucini. In ora autem hac Athenopolis Massiliensium Forum Julii Octavianorum colonia quæ pacensis appellatur et classica, Amnis in ea Argenteus, Regio Oxibiorum, Ligaunorumque superquos Suetri, Quariates, Adunicates, atin ora oppidum latinum Antipolis.* — Le premier va de Nice à Marseille, le second de Marseille à Nice, c'est-à-dire en sens inverse, et c'est ce qu'on n'a pas remarqué, mais l'un et l'autre donnent à *Athenopolis* la même position; l'un et l'autre la placent à l'ouest de *Forum Julii*, Pomponius Mela, plus précis, ajoute seulement qu'elle est située entre cette ville et *Olbiam*. Or, qu'*Olbiam* fût à l'Eoube, comme le veut Papon (4), ou à Carqueirane, comme l'écrit Walcknaer (5), il en résulte qu'*Athenopolis* ne se trouvait ni dans le golfe de la Napoule, ni dans la rade d'Agay, car l'un et l'autre sont au delà de Fréjus. Nous savons,

(1) V. *Supra*, p. 373.

(2) *De situ orbis*, liv. II, ch. 4.

(3) *Hist. nat.*, liv. III, titre IV. — Varron : (*apud auctores lingue latine*, liv. VII, p. 66, n. 18), fait mention d'*Athenopolis*, mais on ne peut tirer de son texte aucune indication qui permette de déterminer la position de cette ville.

(4) *Hist. de Prov.*, tome I, p. 79.

(5) *Géogr. anc. des Gaules*, tome II, p. 191.

d'ailleurs, par la *Chronologie de Lérins*, qu'Agay portait encore, au viii^e siècle, le nom grec d'*Agathon* (1), et Danville nous apprend que sur les anciennes cartes il a remarqué qu'Agay est écrit Agat.

Athénopolis ne pouvait donc être que dans le golfe de Saint-Tropez ou à Cavalaire. Entre Fréjus et la rade d'Hyères, ces points sont, en effet, les seuls où existe un mouillage. Le texte de P. Méla fournit, pour écarter Cavalaire, un argument qui me paraît péremptoire : *In littoribus, dit-il, sunt cum aliquibus nominibus loca : cæterum raræ urbes quia rari portus, et OMNIS PLAGIA AUSTRORUM ATQUE AFRICO EXPOSITA EST, Nicea tangit, etc.* (2) « Sur ce rivage sont quelques lieux connus sous certains noms, mais les villes y sont rares, tant à cause de la rareté des ports, que parce que la côte est exposée dans toute sa longueur aux vents du sud et du sud-ouest (3). » Or, avec ces vents, la rade de Cavalaire, qui est foraine, n'est pas tenable (4) ; par ces mêmes vents, au contraire, le golfe de Saint-Tropez est un lieu de refuge (5). Ajoutons que si

(1) Vincent Barrali : *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium et abbatum sacrae insulae Lirinensis* (Lyon 1613), p. 222. Elle a été traduite sous le titre de : *Trésor de Lérins ou abrégé du vénérable monastère de Saint-Honorat*, par Gaspard Augery, Aix 1614, in-8°.

(2 et 3) *De situ orbis loco*. Cit. trad. Baudet.

(4) Le mouillage de Cavalaire est assez bien abrité, *excepté contre les vents du Sud*. Noyon, *Stat. du dép. du Var*, p. 43.

(5) Par les gros temps, ce port (Saint-Tropez) est le seul asile maritime sur la partie de la côte comprise entre Agay et les îles d'Hyères-Noyon, *Statistique du département du Var*, p. 44. « Il est de l'intérêt du Roi de ne pas négliger une ville qui est le seul asile assuré depuis Toulon jusqu'à Antibes contre le mauvais temps et les insultes de l'ennemi. » Mémoire de M. Sorbier de la Condamine.

les colonies qu'ils avaient fondées sur les côtes de la Celto-Ligurie avaient un caractère exclusivement militaire (1); les Massaliotes avaient dû s'assurer la paisible possession du golfe *Sambracitain* qui pouvait, les Sarrasins du Fraxinet l'ont prouvé depuis, être un redoutable repaire pour les Liguriens, dont nous savons l'audace et la puissance (2). La plage de Cavalaire, au contraire, était surveillée déjà par le poste de *Pergantium* (Brégançon) (3) et le voisinage d'*Olbia* à laquelle Ptolémée (4) attribue le titre de ville (πόλις) qu'il refuse à *Tauroentium*, n'aurait pas permis à ces pirates de fonder sur cette plage un établissement durable.

Veut-on, au contraire, que ces colonies n'aient été fondées que lorsque Sextius eut chassé les Barbares du voisinage de la mer jusqu'au Var, et qu'il eut donné cette côte aux Massaliotes (5)? Cavalaire est partout dominée par les Maures, dont les pentes abruptes étaient,

(1) Strabon : *Géogr.*, liv. iv, ch. 4, § 10.

(2) Prométhée, décrivant à Hercule la route du Caucase aux Hespérides, s'exprime ainsi :

Ἦξει δὲ Λιγύων εἰς ἀπάρρητον στρατόν,
 Ἐνθ' οὐ μάχης, σάφ' Οἰδᾶ, καὶ θούρος περὶ οὐ
 Μαυραῖ.

ESCHYLE. *Prométhée délivré*. Eschyle, éd. Didot, p. 192.

Et Strabon, liv. iv, ch. 6, § 3 : Ligures isti terra, marique latrocinia exercebant utiter vix magnis exercitibus pateret.

(3) D'Anville : *Notice*, 514. — Walcknaer : *Géogr. ancienne des Gaules* tome II, p. 190.

(4) *Géogr.*, liv. II, ch. 9.

(5) Papon : *Voy. de Provence*, p. 348, et *Hist. de Prov.*, t. I, p. 516.

surtout alors, un obstacle sérieux à toute communication entre la plage et l'intérieur du pays; son sol accidenté ne donne à peu près partout que de maigres produits en retour d'un rude labeur (1). Le bassin du golfe de Saint-Tropez est, aujourd'hui encore, à l'est et au nord, d'une remarquable fécondité. Comment, dès lors, admettre qu'*Athénopolis*, fondée en vue de la *troque*, l'eût été sur le point le plus stérile de la côte?

Reste à déterminer le point précis du golfe *Sambracitain* où se trouvait la ville. Nous avons dit qu'elle s'élevait sur l'emplacement même de Saint-Tropez. « La position hydrographique de ce port, dit M. Noyon, le rend précieux à la navigation. On sait que la Méditerranée est sous la loi d'un courant général et littoral qui, pénétrant par le détroit de Gibraltar, longe successivement les côtes d'Italie et de Provence. Le port de Saint-Tropez est dans sa direction, et les navires de Livourne et de Gênes y sont poussés par les longs calmes d'été presque sans avoir besoin de gouverner. (2) » Ce phénomène, d'une observation facile, n'avait pu échapper aux navigateurs massaliotes, et avait dû déterminer la position de la colonie. J'ajoute cependant qu'à aucune époque on n'a découvert de monnaie marseillaise dans le canton de Saint-Tropez, ni dans celui de Grimaud.

(1) Il y a à Cavalaire une chapelle sous le titre de l'*Assomption de la Vierge*. C'est un bénéfice très-modique dont les revenus suffisent à peine pour y entretenir un prêtre qui y dit la messe tous les dimanches et fêtes. Achard : *Dict. géog. de Prov.*—V. Garcin : Depuis l'exploitation des forêts de chênes-liège, la condition des habitants s'est améliorée

(2) *Statist. du dép. du Var*, p. 44.

HERACLEA CACCABARIA PROBARIA.

J'ai dit que c'était à Saint-Tropez aussi qu'il fallait placer l'*Heraclea Caccabaria* de l'itinéraire. Qu'il ait existé sur ce point une ville romaine de quelque importance, c'est ce dont on ne saurait douter. Des sarcophages, des figurines en bronze, des marbres sculptés, des médailles y ont été trouvés à diverses époques (1), et aujourd'hui encore, des tronçons de colonne en granit servent de bornes dans plusieurs rues. L'on peut de même assurer que cette ville était la plus considérable du golfe, avant sa destruction par les Sarrasins au VIII^e siècle ; puisque dès cette époque elle lui avait donné son nom (2). Il n'est pas moins certain que cette ville était *Héraclée*. Le golfe de Grimaud est un bassin ovale presque fermé et de toutes parts entouré de collines ou de montagnes, ce qui lui donne l'apparence d'une urne immense. Par allusion à cette configuration, les marins provençaux donnent à Saint-Tropez une qualification qui, pour être triviale, n'en est pas moins une allusion fort directe à l'épithète de *Caccabaria* que portait d'ordinaire *Héraclée* (3). Il suffirait donc de recueillir la tradition populaire pour établir cette identité, si l'opinion de tous les anciens

(1) Papon : *Hist. gén. de Prov.*, tome 1, p. 49. — Millin : *Voy. dans les dép. du Midi de la France*, tome II, p. 467. — Garcin : *Dict. hist. et topog. de Prov.*, v. Saint-Tropez. — Noyon : *Statist. du dép. du Var*, loc. cit.

(2) La charte qui porte concession à Gibelin des terres du Val Freinet (980), porte en effet ces mots : *Sinus sambracitanus qui communiter rivus sancti torpetis appellatur*. Bouche, *Hist.* tome 2, p. 42.

(3) Non loin de Marseille se trouve de même la *Caranque de l'Oule*.

chorographes de la Provence n'était sur ce point unanime. « Puisque le nom d'Héraclée, dit Bouche (1). signifie un oracle qu'on venait consulter pour apprendre la vérité; comme il appert de ce dieu des Romains nommé *Deus Fidius* et en grec Ἡρακλεος, d'où est venu le latin *Hercule* ou *Hercle* ἡ τον Ἡρακλέα, qui veut dire en français : certainement, en vérité; joint à cela le nom de *Caccabaria* ajouté à celui d'*Heraclea*, du mot grec Κακκαβος qui signifie un chaudron ou un trépied sur lequel on faisait les serments et par lesquels on rendait les oracles, il faut sans doute que ce lieu d'*Heraclea Caccabaria*, qui était en Provence, fut assez grand et de célèbre réputation en égard à la qualité et à l'office de son nom. Et puisqu'il ne s'en rencontre point d'autre qui soit plus voisin du golfe de Grimaud et qui ait un port, que celui de Saint-Tropez, qui est aussi un port, à bon droit, nous croyons avec Sanson et Labbé que c'est cette *Heraclea*..... »

Et, certes, qu'il y ait eu en cette contrée quelque ancien temple honoré d'un chaudron et d'un trépied où l'on accourût pour consulter l'oracle, il appert de ce trépied trouvé fait (*sic*) il y a quelques années à Fréjus, et porté à Aix pour servir d'ornement au très-curieux sieur de Peiresc (2) qui, par de très-bonnes et très-curieuses raisons, démontrait que ce trépied était un de ceux sur lesquels on rendait les oracles, et, partant, qu'il y a plus

(1) *Chorog. et Hist. de Provence*, tome 1, p. 157 et 158.

(2) Peiresc a écrit sur ce trépied une dissertation savante insérée au tome x, 2^{me} partie des Mémoires du père Desmolets. C'est la seule œuvre imprimée du célèbre antiquaire provençal.

que d'apparence que ce lieu de Saint-Tropez qui est au diocèse de Fréjus, est cette *Heraclea Caccabaria*.

A cette démonstration de notre vieil historien, une objection serait naturelle, c'est que, pour établir l'existence d'*Heraclea* sur l'emplacement de Saint-Tropez, il tire argument d'un trépied antique découvert à Fréjus. C'est là une erreur échappée à l'inattention de Bouche, et qui, reproduite par Papon (1), a eu généralement cours. Le trépied fut trouvé en 1630, au quartier du Pilon, à cinq ou six cents mètres de l'emplacement de Saint-Tropez, dans la propriété de M. Coste, qui l'envoya à un savant antiquaire de Fréjus, M. Pierre Antelmy, son allié. Celui-ci en fit présent à Peirese, qui s'en dessaisit en faveur de M. de La Rochefoucauld, qui le laissa, avec son médailler, à l'abbaye de Saint-Germain, où il se trouvait encore à la fin du xviii^e siècle. Le souvenir de ce fait avait été conservé par la famille de M. Coste; c'est du dernier de ses descendants que mon père le recueillit il y a une trentaine d'années. Je le trouve d'ailleurs énoncé à peu près dans les termes où je le consigne dans un mémoire de M. Sorbier de La Condamine, conservé dans les archives municipales de Saint-Tropez (2).

(1) *Voy. de Prov.*, tome 1, p. 357. — Girardin, dans son *Hist. sur la ville et l'église de Fréjus* (ch. 2, Paris, veuve Delaulne, 1729), va même jusqu'à prétendre que le trépied a été trouvé dans la vigne du chapitre. Il ne donne, du reste, à l'appui de ce fait, certainement controuvé, aucune preuve, pas même la tradition orale de Fréjus.

(2) Registre Borrelly, v. aussi Achard : *Dict. des Hommes illustres*. V^o Antelmy. Dans une monographie destinée à établir que le corps de saint Tropez repose dans la ville qui porte son nom, et qui fut communiquée à

Je ne crois pas trop oser en ajoutant que les colonnes de granit dont j'ai parlé, soutenaient le temple dans lequel le trépied était déposé.

Un dernier fait me paraît venir encore à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur l'emplacement d'Héraclée. A peu près à la même époque où l'on découvrait le trépied pithique, Raimond Solery (1) retrouvait, non loin du village de Cogolin, une inscription qui établit d'une manière certaine qu'une colonie ou un municipe romain existait dans le golfe *Sambracitain*. Cette inscription provenait d'un monument funéraire élevé au sévir augustal Lucius Vératius, par Ennius Cornélius Probus, son affranchi.

Achard, Pierre Antelmy aurait rappelé la découverte du trépied au quartier du Pilon.

(1) Voici comment l'inscription dont j'ai parlé est rapportée par Bouche, *Hist. de Prov.*, tome 1, p. 259 :

D M.
L. VERATIO
EN. COR. PRO.
SEX. VIRO AUG.
F. P. F.

DIIS MANIBUS
LUCIO VERATIO
ENNIUS CORNELIUS PROBUS
SEXTUMVIRO AUGUSTALI
FIERI PATRONO FECIT.

Cette inscription devait provenir de la villa que je crois avoir existé aux Garcinières. Ce lieu est en effet désigné comme un castrum dans l'affouagement de 1200, et comme la facilité de son accès devait présenter de sérieux obstacles à la défense, je ne m'explique qu'il ait été fortifié que parce qu'il existait là avant l'invasion des Barbares; une villa où l'on se retrancha pour résister aux ennemis de toutes sortes qui, soit par terre, soit par mer, menaçaient sans cesse les riches habitations au moyen-âge. Je regrette de n'avoir pu consulter sur ce point le texte de Solery. Les recherches laborieuses que cet antiquaire fit au xvi^e siècle méritent d'autant plus crédit qu'il avait coutume de visiter lui-même les monuments qu'il décrivait. J'y eusse sûrement trouvé la solution de cette question, mais ses œuvres restées manuscrites sont perdues. Peiresc, qui le tenait en grande estime, en a seulement inséré la partie la plus importante au 73^e vol. de ses œuvres. (Achard, *Dictionnaire des hommes illustres*, p. 227).

Or « les sévirs augustaux, dit Papon (1), étaient des prêtres institués pour avoir soin des cérémonies établies en l'honneur d'Auguste, dont on fit l'apothéose après sa mort. Ces prêtres étaient au nombre de vingt-un à Rome, mais dans les *colonies* et les *municipes* ils n'étaient que six. Leurs fonctions consistaient à offrir des sacrifices, à présider aux jeux, à avoir soin du temple et du culte établis en l'honneur des empereurs, que la flatterie avait mis au rang des dieux. »

Deux villes ont certainement existé dans le golfe *Sambracitain*, sous la domination romaine, l'une pauvrement habitée, je l'ai démontré, *Samblacis*; l'autre dont les débris attestent une certaine opulence et le culte des arts, *Héraclée*. Il me paraît naturel de penser que c'était dans celle-ci que se trouvait le temple auquel était préposé le sextumvir Veratius. Les sévirs, en effet, étaient choisis dans les familles les plus illustres de la province (2). Leur luxe eût été mal à l'aise au milieu de la rusticité des Sambracitains. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, une corrélation nécessaire entre le temple dont on voit aujourd'hui encore les colonnes dans les rues de Saint-Tropez et le collège de prêtres auquel appartenait Veratius? Ajoutons, enfin, que l'inscription a été trouvée sur un point intermédiaire aux deux villes, et qu'on ne saurait tirer, du lieu où elle a été découverte, aucun argument contre notre système.

Tout semble donc concourir à donner à l'opinion que je soutiens un caractère de précision peu ordinaire

(1) *Voy. de Prov.*, tome 1, p. 174 et *Hist. de Prov.*, tome 1, p. 40.

(2) Papon : *Hist. gén. de Prov.*, tome 1, p. 40.

en ces matières. Cependant d'Anville et Papon qui la professent se posent une objection qui, de nos jours, a paru assez grave pour qu'on ait cru pouvoir négliger les vestiges encore debout sur le sol, et se lancer, sans même compter avec la vraisemblance, dans le domaine de l'hypothèse.

« D'Anville, dit Papon (1), remarque, avec raison, que dans l'itinéraire on s'est trompé en marquant, de Fréjus au golfe de Grimaud, vingt-cinq milles, tandis qu'on n'en compte que seize, tout au plus, jusqu'au fond du golfe. Il dit que puisque Saint-Tropez est sur la gauche en entrant, on a eu tort de mettre sur l'itinéraire qu'il est à seize; d'où il conclut que du Sinus et d'Heraclea il n'en faut faire qu'un, et regarder le nombre de seize milles, mis après Heraclea, comme le seul qui doive subsister pour marquer la distance de ce lieu à Fréjus. Voici donc, suivant lui, comment il faudrait lire l'itinéraire :

» *A Foro Julii Sinus Sambracitanus plagia et Heraclea Caccabaria M XVI.* »

Quand cette critique serait fondée, on n'en saurait tirer aucune objection sérieuse contre notre système. L'itinéraire maritime, à raison de l'imperfection des moyens employés pour mesurer les distances, ne peut avoir la précision des itinéraires terrestres. Antonin l'avait modifié et réduit en meilleure forme (2), et la multiplicité

(1) Papon : *Hist. gén. de Prov.*, tome 1, p. 19.

(2) Berger : *Hist. des grands chemins militaires de l'empire romain*, liv. III, ch. 6.—Bouche : *Chorog.* tome 1, p. 123.

des versions que donnent les manuscrits (1), prouve que cette correction ne fut pas la seule. Il paraît même que les copies qui en furent faites dans les derniers temps, ne le furent pas avec tout le soin nécessaire, car il est aujourd'hui parfaitement certain qu'entre Toulon et Marseille l'itinéraire ne suit pas exactement l'ordre des lieux (2), et nous aurons même à constater que le nombre XII M, porté par l'un des manuscrits comme distance d'*Heraclée* à *Alconis*, est évidemment une erreur. L'itinéraire n'est donc pas une autorité qu'il faille accepter sans contrôle, et lorsque ses indications amèneront à placer les stations de la flotte romaine sur des points où le seul aspect des lieux démontre qu'elles n'ont jamais existé, je n'hésiterai pas plus que Danville et

(1) Walcknaer : *Géogr. anc. des Gaules*, tome III, p. 123. Les ms. de la Bibliothèque imp. et le ms. du Vatican nous offrent l'édition la plus ancienne des itinéraires, on n'y trouve aucune trace des changements opérés dans l'empire après le règne de Dioclétien. On rencontre dans les ms. de Vienne, du Vatican et de Reims des noms qui n'ont pu être employés avant le règne de Constantin. — Renier, *Itin. Romains de la Gaule. Annuaire de la Société des Antiq. de France*, 1850, p. 183.

(2) Magloire Giraud : *Notice sur Tauroentum*, Bulletin de la Société Académique du Var, 20^{me} année, et les autorités citées. Je trouve sur le point qui fait l'objet de cette étude un exemple assez remarquable de ces altérations successives; la généralité des ms. porte *Heraclia Caccabaria*, le ms. 4806 de la Bibl. Imp. de Paris et les ms. de Dresde (x^e siècle) *Eraclia*, le ms. de Madrid (xiv^e siècle) *Eradia Cattabaria*, le ms. de Florence (xv^e siècle) *Cradia Cattabaria*. De même le ms. 4126 de la Bibl. Imp. porte *Abracitano* pour *Sambracitano*. Le ms. 4807 Bibl. Imp. *Minus* pour *Œmines*, etc. Les divers ms. portent aussi des traces certaines de l'altération du chiffre indiquant le nombre des milles. Ainsi d. le ms. de Florence *A sinu Sambracitano Heraclia Caccabaria portus XIII* au lieu de XVI que portent les autres ms., ou VI comme je le propose, et 9 ms. a *Foro Juli sinus Sambracitanus XV* au lieu de XXV. *Ann. de la S. des Antiq.*, p. 220.

Papon à le corriger pour le faire concorder avec les vestiges encore debout sur le sol. Mais je ne saurais aller aussi loin que ces deux auteurs qui n'avaient de la localité qu'une connaissance superficielle.

La confusion du *Sinus* et de l'*Heraclea* est de leur part une première erreur. L'itinéraire les distingue puisqu'il emploie pour le *Sinus Sambracitanus*, l'expression *plagia*, pour *Héraclée* celle de *portus*, et que ces deux locutions s'appliquant à un même lieu ne sauraient se concilier. Les deux stations étaient en effet distinctes et se trouvaient, l'une à Saint-Tropez, l'autre à ce hameau de Saint-Pons, qui était, nous l'avons dit, une annexe du bourg de *Samblacis*. C'est même parce qu'il y avait deux stations que les distances de l'itinéraire s'expliquent. Il n'est point vrai, en effet, qu'à aucune époque, pour se rendre de Fréjus à Saint-Tropez, on ait, comme l'écrivent MM. Toulouzan (1) et Walcknaer (2), été reconnaître Guerrevicille; car le golfe étant ouvert à l'est, et le mistral étant le traversier du port de Saint-Tropez (3), il en résulte que, par les vents d'est et de nord-ouest qui sont les dominants, aller à Guerrevicille avant d'entrer dans le port de Saint-Tropez ou pour se rendre de ce port dans la haute mer, serait se créer des difficultés gratuites, et en fait, à moins qu'ils n'aient à louvoyer, les navires caboteurs, pour se rendre de l'entrée du golfe dans le port de Saint-Tropez ou faire l'inverse, ne s'avancent pas beaucoup plus avant

(1) *L'Ami du bien*, année 1826, 8me cahier.

(2) *Géogr. anc. des Gaules*, tome III, p. 125.

(3) Noyon : *Stat. du dép. du Var*, p. 44.

que l'extrémité de la jetée. Mais l'itinéraire mesurait la distance existant entre les diverses stations, et comme le *Sinus Sambracitanus plagia* était au fond du golfe, pour déterminer la distance existant entre *Forum Julii* et *Héraclée*, il marquait celle de Fréjus à Saint-Pons et celle de Saint-Pons à Saint-Tropez encore que dans l'usage, les navigateurs dussent négliger de toucher à la première de ces stations.

Cela dit, voici comment j'établis la distance de Fréjus à Saint-Tropez en passant par Saint-Pons. Pour apprécier cette distance, comme celle de Saint-Tropez à Cavalière et de ce point à Giens, j'ai pris pour base cette donnée que par un temps calme un bateau, monté par deux rameurs vigoureux, fait huit kilomètres, un peu plus de cinq milles à l'heure. On remarquera d'ailleurs qu'entre Saint-Raphaël et Saint-Tropez, la distance par la voie maritime est égale à celle que mesure le chemin littoral de la douane. Le motif en est qu'entre ces deux points les bateaux suivent une ligne à peu près parallèle à la côte (1).

	MÈTRES.	MILLE PAS.
De St-Raphaël à St-Egout	12021	VIII
De St-Egout aux Issembres	7173	V
Des Issembres à Ste-Maxime	46912	VII
De Ste-Maxime à Bonvallon	7736	V
De Bonvallon à St-Tropez	9060	VI
TOTAL	46724	XXXI

(1) La mesure en mètres est la distance de Saint-Raphael à Saint-Tropez

Cette distance est celle qui, d'après l'itinéraire, sépare *Forum Julii* d'*Heraclea* (M. M. 4806. 4808, Bibl. Imp. de Paris) (1). Le *Sinus Sambracitanus plagia* est bien aussi, d'après nos mesures, à XXV M., comme le portent les manuscrits 4807, 4808 (2). *Heraclia* ne se trouve, il est vrai, qu'à VI M. du *Sinus* au lieu de XVI M. (3); mais il est à remarquer que ces mêmes manuscrits portent à XII M. la distance d'*Heraclia* à *Alconis*, tandis que d'après le manuscrit 4126, elle est de XXII M., et que c'est là, ainsi que nous l'établirons bientôt, la mesure du parcours de Saint-Tropez à Cavalière, où se trouvent les ruines d'*Alconis*. N'est-il pas dès lors certain qu'il n'y a là qu'une transposition faite par un copiste inintelligent, et ne doit-on pas lire l'itinéraire ainsi qu'il suit :

A Foro Julii Sinu Sambracitano plagia XXV M.,

A Sinu Sambracitano Heraclia Caccabaria portus VI M.

Ab Heraclia Caccabaria Alconis XXII M.

Ainsi tombe la seule objection sérieuse qui ait été faite contre notre système. M. Toulouzan (4) en a cependant indiqué d'autres qu'il importe de discuter. Pour éviter de

par le chemin littoral de la douane. Je dois la communication de ce document à M. Journal, directeur des douanes à Toulon.

(1) Walcknaer : *Géogr. anc. des Gaules*, tome III, p. 125.

(2) Saint-Pons est à un mille environ de Bonvallon; mais il est à remarquer que Saint-Raphaël se trouve un peu en deçà de l'embouchure de l'ancien port de Fréjus, et que j'ai un peu forcé le nombre de milles existant entre Saint-Egout et les Issembres pour tenir compte de toutes les fractions, et avoir un nombre total de milles en rapport exact avec les mesures en mètres.

(3) V. sup. p. 386, note 2 inf.

(4) *L'Ami du Bien*, année 1827, 1er cahier, p. 5 et suiv.

faire à l'itinéraire les légères corrections que nous y avons introduites, il est tombé dans une erreur plus grave. Pour lui, le *Sinus Sambracitanus plagia* est la plage des Salins, *Heraclea Caccabaria*, Collebasse, près Cavalaire (1); ce qui suppose que les Romains, dédaignant de placer leurs stations aux seuls points de la côte où se trouve un refuge par les gros temps, et où déjà était bâtie *Athénopolis*, auraient choisi des plages entièrement découvertes et où jamais, par les vents d'est et de sud-est, le pilote le plus habile ne tenta d'atterrir. L'objection méritait, ce me semble, qu'on y songeât; M. Toulouzan ne l'a pas pensé, et voici par quels motifs il se détermine (2). Le premier est une étymologie. L'*Almanach du département du Var* (3) nous avait déjà appris « que le nom de *Caccabaria* est composé de deux mots celtiques : *bar*, sommet de montagne, et *cach*, caché, montagne cachée, qu'en effet, la position actuelle de Saint-Tropez est dans un enfoncement, sur une colline moins élevée que celles qui l'environnent, que l'on n'aperçoit que difficilement. » M. Toulouzan (4) est encore plus hardi. « Le mot *Caccabaria*, dit-il, dérive évidemment de $\kappa\alpha\kappa\alpha\alpha\epsilon\eta$, mot que les Grecs

(1) Noyon, Stat., p. 241.

(2) Si l'on admet l'étymologie que je propose pour le mot *Caccabaria*, et que je crois plus vraie que celle donnée par Bouche, le seul aspect des lieux démontre qu'*Héraclès* se trouvait dans le golfe de Saint-Tropez, et non point à Cavalaire dont la rade a la forme d'un croissant.

(3) Année 1818, p. 164, Millin avait déjà fait allusion à l'étymologie celtique de *Caccabaria*, mais sans oser la donner. *Voyage dans les dép. du Midi de la France*, tome II, p. 501.

(4) *L'Ami du Bien*, année 1827, p. 6 et suivantes.

avaient emprunté des Carthaginois, et qui, dans la langue punique signifiait : *equi caput, caput equinum*, tête de cheval. Cette tête de cheval se retrouve sur les monnaies de Carthage et de plusieurs de ses colonies. Elle faisait allusion à un événement marquant qui se passa lors de la fondation de cette ville célèbre. En creusant la fondation on trouva une tête de cheval, ce qui fut regardé comme un signe que la population serait heureuse et puissante. Cet augure favorable détermina les colons phéniciens à s'établir en ce lieu, et, depuis lors, Carthage prit la tête de cheval. Or, le mot provençal *Cavalairo* est la traduction exacte du mot *Caccabé*, et signifie à la lettre hure ou tête de cheval tenant à son cou, comme elle est figurée sur les médailles puniques. . . . Le mot d'*Heraclia* désigne assez clairement que la ville était consacrée à Hercule, et comme cette divinité tenait le premier rang chez les Carthaginois, il y a apparence que c'est à eux qu'il faut faire remonter la fondation d'*Heraclea Caccabaria*. »

Je ne sais pas la langue punique et je ne crois pas faire injure à M. Toulouzan en disant qu'il n'en était pas plus instruit que moi ; *κκκκλος* signifie vase en terre, marmite; enfin, la ressemblance entre l'appellation ancienne et l'appellation moderne est à peu près toujours phonétique, le nom nouveau étant une corruption de l'ancien : *Νικη*, *Nicæa*, Nice; *Antipolis*, Antibes; *Forum Julii*, Fréjus; *Telo*, Toulon; *Tauroentum*, Torento, etc. Quant à faire d'*Heraclia Caccabaria* une colonie carthaginoise parce qu'elle était consacrée à Hercule, la réponse

est facile. On compte dans la géographie ancienne trente et quelques villes qui ont porté le nom d'*Heracia*, je ne sache pas que personne ait eu jusqu'ici assez d'imaginative pour voir en chacune d'elle une colonie carthaginoise ou phénicienne, sans avoir, pour se déterminer, d'autre motif que le nom.

M. Toulouzan apporte à l'appui de son système cet autre motif, qu'au fond de la plage de Cavalaire, quartier de Collebasse, il a retrouvé les ruines d'un grand édifice *qui a pu être une citadelle*, dans laquelle *pouvait* se trouver le temple d'Hercule. Près de la mer, ajoute-t-il, sont les ruines d'un aqueduc; un écroulement considérable a entraîné la terminaison de cet aqueduc, et, *probablement*, les quais et les constructions du port. Mais la ville était plus avant dans les terres. En remontant le cours du grand ruisseau, pendant un mille environ, on remarque des fragments de poterie fine, d'amphores, de marbre, de serpentine, etc.

J'ai observé déjà, avec Papon (1), que chez les Romains, des citoyens même médiocrement riches, construisaient des aqueducs pour procurer de l'eau à leurs villas. Les ruines de celui de Collebasse ne sauraient donc constituer à elles seules la preuve qu'il a existé sur ce point une colonie carthaginoise élevée, plus tard, au rang de cité romaine. Des débris de poterie, de tuiles, des restes de constructions? On en rencontre à chaque pas sur ces côtes. On a retrouvé *aux Mîres* les ruines d'une villa, un bain et

(1) *Voy. de Prov.*, tome 1, p. 275

un grand nombre de médailles du haut empire ; près du village de Sainte-Maxime, et surtout autour de l'ancienne ferme des abbés du Thoronet, des murailles de construction romaine assez étendues ; au cap de la Garonète, du côté de la Nartèle, des voûtes remontant à la même époque ; sur les collines qui font face aux Cannebiens les restes d'une villa dont les débris noircis attestaient qu'elle avait péri par les flammes, et un grand nombre de vases en poterie et en verre que les paysans s'empressèrent de détruire suivant la coutume ; sur la côte de Pampelonne, quartier des Sellettes, les restes bien conservés d'un aqueduc, une grande meule en granit de 0^m50 de hauteur sur 0^m40 de diamètre, ayant formé la base d'un moulin à bras, des médailles du haut empire, des tombeaux en briques, des débris de marbre et de serpentine, et une telle masse de débris de tuiles et de poterie que Solery (1) avait cru y retrouver l'emplacement d'*Aiconis* (2), au quartier des Boutigues (Cavalaire), un grand nombre de médailles décrites dans l'*Almanach du Var* de 1832. L'énumération deviendrait fastidieuse. Je m'arrête. A Collebasse, que rencontre-t-on ? Les débris de quelques murailles trop rustiques pour être celles d'un temple, trop faibles, car je n'en sais aucune qui ait une épaisseur de 0^m50, pour avoir formé l'enceinte d'une forteresse.

(1) Bouche : *Hist. et chorog. de Prov.*, tome 1, p. 158.

(2) Je possède deux médailles qui ont été également trouvées aux Sellettes. L'une (G. B.) de *Tiberius Claudius Cæsar Augustus*, porte au revers ces mots : *Libertas Augusta* en exergue, autour d'une femme debout dont on ne peut plus distinguer les attributs. L'autre en argent est de *Faustine*, au revers est un paon et pour exergue : OA IN GRATIO.

Du reste, pas de marbres sculptés, nulle inscription, nul débris de colonne, aucun tombeau n'y ont été retrouvés à aucune époque (1).

ALCONIS.

Les Romains avaient, en effet, bâti sur cette côte un village ; mais à trois mille du point où se place M. Toulouzan, à l'entrée de la rade de Bormes, au quartier de Cavalière, entre le cap Nègre à l'est, et Aigue-Belle à l'ouest (2). On a retrouvé là, non-seulement un aqueduc qu'a rétabli le propriétaire actuel de la ferme, des débris de construction, des médailles en bien plus grande quantité qu'en aucun point des cantons de St-Tropez et de Grimaud ; mais un vaste *ossuarium*. Chaque fois que l'on effondre le sol pour faire des plantations, on met à jour des urnes cinéraires et des tombeaux (3). Les urnes sont en poterie. Les tombeaux

(1) Mon père visita Collobasse avec une minutieuse attention en 1831, cinq ans après M. Toulouzan, alors que la culture n'avait pas changé l'état des lieux ; il n'y trouva que la citerne, l'aqueduc et les vestiges informes de quelques murailles.

(2) De sérieux motifs avaient déterminé le choix de cet emplacement. Les terres sont plus fertiles à Cavalière qu'à Cavalaire, le mouillage y est plus sûr, et la mer plus poissonneuse, à ce point qu'aujourd'hui encore, c'est dans la rade de Bormes, plutôt que dans celle de Cavalaire, que se fait la pêche de la sardine.

(3) Ces tombeaux sont semblables à ceux qu'a si exactement décrits M. Prevost, *Bulletin de la Société académique du Var*, 19^e année, p. 269. Il m'a paru inutile aussi de donner la longue nomenclature des médailles trouvées à Cavalière. J'en possède une de *Domitien* (G. B.) IMP. CAES DOMIT AUG GERM COSXIII CENS. PERP. Au revers est une figure de femme debout avec les lettres S C et la légende FIDEI PUBLICAE. C'est la plus ancienne que je connaisse. Je la décris à ce titre. Parmi les autres, un certain nombre sont antérieures au règne de Constantin ; mais la plupart lui sont postérieures. Je n'ai observé sur aucune rien qui m'ait paru de nature à être signalé.

témoignent de la pauvreté de ceux à qui ils étaient élevés, je n'en connais aucun qui eût une inscription ; mais il n'est pas contestable qu'il n'y ait eu là une population agglomérée, un centre d'habitation, un village. Nous savons même l'époque à laquelle remonte sa destruction. Les Sarrasins avaient formé dans ce lieu une station de leurs galiotes d'où ils pouvaient se transporter sur toute la côte de Cavalaire et de Bormes. Après la destruction du Fraxinet, ils y trouvèrent momentanément un abri ; mais bientôt Grimaldi, investi de la seigneurie de ces terres, les chassa de ce poste qu'il ruina de fond en comble. Pour les éloigner de ces côtes il y bâtit diverses tours ; mais les habitants, qu'elles ne protégeaient qu'imparfaitement, abandonnèrent le rivage pour s'établir aux lieux où sont aujourd'hui bâtis Ramatuelle et Gassin, dont les plus anciennes constructions datent, en effet, du x^e siècle.

M. Toulouzan, qui rappelle fort exactement ces faits, consignés d'ailleurs dans tous nos historiens provençaux, a-t-il su qu'à Cavalière a existé un bourg romain ? J'en doute, car il a prouvé, quoi qu'il en ait dit, qu'il n'avait que des notions fort inexactes sur les deux cantons dont la géographie fait l'objet de cette étude. L'eût-il su, il y aurait trouvé la réfutation de son système, car Cavalière est à vingt-deux mille de Saint-Tropez, et cette distance est celle qui, d'après l'itinéraire, séparait *Heracليا* d'*Alconis*. Voici comment je la mesure. On remarquera une légère différence entre les mesures acceptées pour le chemin littoral de la douane et celle que je donne

comme expression de la mesure de la voie maritime. En voici le motif. Les distances, dans l'itinéraire d'Antonin, ne sont point mesurées sur le rivage et en suivant les sinuosités des côtes ; mais par une suite de lignes tirées d'un cap à un autre (1). Il en résulte que si sur certains points on peut accepter la mesure du chemin littoral comme expression exacte de la route de mer, parce que la côte est à peu près en ligne droite, comme de Fréjus à Saint-Pons et de Saint-Pons à Saint-Tropez, sur d'autres, au contraire, où il est sinueux et coupé de baies profondes, entre la mesure du chemin littoral et celui de la route que suivent les bateaux, il y a la différence de la mesure de l'arc à celle de la corde. C'est ainsi que de Saint-Tropez à la Moutte il y a entre les deux voies une différence de deux milles, et cette divergence entre les deux voies n'est pas la seule que nous ayons à signaler dans cette étude.

Cela dit, voici comment j'établis la distance de Saint-Tropez à Cavalière :

De Saint-Tropez à la pointe Saint-Pierre . . .	II M.P.
De la pointe Saint-Pierre au Pinet	III
Du Pinet à Camarat	III
Du Camarat au cap Taillat	II
Du cap Taillat au cap Lardier	I
A reporter	XI M.P.

(1) *Statist. des Bouch-du-Rhône*, tome I, p. 317, 318. Vitruve a minutieusement décrit l'odomètre que l'on adaptait aux navires pour établir la distance qui séparait les stations des itinéraires maritimes. Walcknaer : *Introd. à l'analyse géogr. des Itin.* xxix.

<i>Report.</i>	XI M.P.
Du cap Lardier au château de Cavalaire . . .	VI
Du château de Cavalaire à la pointe de Chape .	II
De la pointe de Chape au cap Nègre et Cavalière	III

TOTAL (1) XXII M.P.

Cavalière est de même à XXX M.P. de Giens où l'on s'accorde à placer *Pomponiana* (2). On remarquera que l'espace qui sépare ces deux points est presque tout entier occupé par les rades de Bormes et d'Hyères. L'étendue même de ces baies devait obliger des navires allant à la rame à décrire des lignes courbes en se rendant du premier de ces ports au second ; la ligne droite les eût trop écartés du rivage ; ils devaient s'en rapprocher pour naviguer à l'abri des côtes et dans des eaux plus tranquilles.

(1) Ces mesures concordent avec celles de M. Toulouzan, jusqu'à Camarat. Si la mesure de la distance de ce point au château de Cavalaire nous conduit à des résultats différents, c'est que M. Toulouzan me paraît avoir tenu trop grand compte de la sinuosité des côtes. Les récifs qui les bordent obligent les bateaux côtiers à s'en tenir à une certaine distance. Par suite ils décrivent une série de lignes droites. Si le système de M. Toulouzan était vrai, ils devraient décrire des lignes courbes.

(2) Voici les données qui m'ont été fournies comme expression de la mesure du chemin littoral de la douane :

De Saint-Tropez aux Canebiers	2700 mètres
Des Canebiers à Camarat	12523
De Camarat au cap Lardier	7803
Du cap Lardier au Vergeron	9850
Du Vergeron à Cavalaire	4860
De Cavalaire au Dattier	5610
Du Dattier au cap Negre	7190

TOTAL . . . 56538 mètres.

Entre St-Tropez et Cavalière, au contraire, la côte, plus sinueuse qu'entre Saint-Raphaël et Saint-Tropez, est composée de criques étroites que l'on franchit sans dévier de la ligne droite.

Cela dit, j'établis comme suit la distance entre Cavalière et Giens, où je place *Pomponiana* (1) :

De Cavalière au cap Blanc.....	VIII M.P.
Du cap Blanc à Brégançon.....	III
De Brégançon à Léoube (ancienne Olbia)...	IV
De Léoube à l'Enceinte.....	V
De l'Enceinte à l'embouchure du Gapeau..	I
De l'embouchure du Gapeau au Ceinturon.	II
Du Ceinturon à Giens.....	V
De Giens aux ruines de Pomponiana.....	II
TOTAL(2).....	XXX M.P.

Dans toutes ces mesures, j'ai omis de faire mention des fractions de mille qui, on le sait, ne se trouvaient point portées sur les itinéraires.

(1) Waleknaer : *Géogr. anc. des Gaules*, tome 1, p. 280.

(2) Du cap Nègre à Giens la distance par le chemin littoral de la douane, est calculée ainsi qu'il suit :

Du cap Nègre au Lavandou.	7414 mètres.
Du Lavandou au cap Blanc.	9125
Du cap Blanc à Brégançon.	9339
De Brégançon à Léoube	6227
De Léoube à l'Enceinte	10000
De l'Enceinte à Gapeau.	1250
De Gapeau au Ceinturon	3305
Du Ceinturon à Giens	10000
TOTAL.	56660 mètres.

De ce qui précède, je crois pouvoir induire avec quelque certitude qu'*Héraclia* se trouvait sur l'emplacement de Saint-Tropez, *Alconis* au quartier de Cavalière, à la métairie aujourd'hui possédée par M. Tournel. *Alconis* me paraît d'ailleurs, comme à Walcknaer (1), être le même lieu que celui qu'*Artémidore*, cité par Etienne de Bysance, désigne sous le nom d'*Alionis*.

Je n'ai insisté si longtemps sur la réfutation du système de M. Toulouzan que par ce qu'il a induit en erreur Walcknaer qui, sur ce point, a littéralement reproduit, sinon ses arguments bizarres, du moins les résultats de son étude.

Le célèbre géographe voulant justifier la variante du manuscrit 4806, de la Bibliothèque impériale de Paris, qui porte :

« *A Foro Julii Sinus Sambracitanus plagia XV M.* »
et celle du manuscrit 4126, ainsi conçue :

« *Ab Heraclia Caccabaria Alconis XXII M.* »
tombe dans des erreurs plus graves encore. Voici, suivant lui (2), comment il faudrait, en ce cas, entendre l'itinéraire :

« *A Foro Julii Sinus Sam-*
» *bracitanus plagia XV*
» *M.* »

« De Fréjus à S'-Tropez. »
« Dans cette mesure on
» suit exactement la côte jus-
» qu'à Guerrevieille, et, de
» là, on se dirige droit sur
» Saint-Tropez. »

(1) *Géogr. anc. des Gaules*, tome 1, p. 189.

(2) *Analyse des itinéraires anciens*, p. 125.

« *A Sinu Sambracitano He-*
 » *raclia Caccabaria XVI*
 » *M.* »

« De S'-Tropez à la plage de
 » Briande, Tour et écueils
 » de Camarat. »

« Près de la Tour de Ca-
 » marat est la plage de l'Es-
 » quaret. Un peu plus au
 » sud, le cap de Portes. Tous
 » ces noms conservent évi-
 » demment la trace des an-
 » ciennes dénominations, on
 » suit la côte. »

« *Ab Heraclia Alconis XX*
 » *M.* »

« De la plage de l'Esquaret,
 » Camarat, Briande, Tour,
 » Portes, à la plage du Gaz
 » et du magasin vis-à-vis
 » l'île et le roc de la Four-
 » nigue. »

« Les mesures sont ici la
 » seule indication, sauf un
 » seul nom qui rappelle l'an-
 » cien (1). »

Je remarque tout d'abord que Saint-Tropez est à II M. du cap de la Moutte; le *Sinus Sambracitanus plagia* ne pouvait se trouver à la fois sur l'un et l'autre point, et Walcknaer, en adoptant comme possible cette seconde version, admet implicitement que ni l'une ni l'autre n'est certaine, et par suite que le texte de l'itinéraire est altéré. J'ai dit ensuite qu'en supposant que les anciens, avant

(1) Lapie, *Recueil des itinéraires anciens*, place *Heraclia*, à *Camarat* et *Alconis*, à la pointe de Chape. *Annuaire* de la Société des Antiquaires de France. — Année 1850, p. 244, 273.

d'entrer dans le port de Saint-Tropez, allaient reconnaître Guerrevieille, il considérait comme certaine une hypothèse certainement fausse. Quant aux écueils de Camarat, ils sont si dangereux que l'on y a construit un phare pour y prévenir les naufrages qui s'y produisaient chaque hiver. Je sais que les anciens ne naviguaient pas pendant cette partie de l'année ; mais j'ai vu, même au mois d'août, des capitaines caboteurs affrétés pour charger du bois à brûler sur ce point, hésiter à s'y rendre, et pendant que se faisait le chargement, se tenir constamment prêts à gagner le large lorsque le vent fraîchissait. Le conseil leur en avait été donné comme mesure de prudence par les douaniers du poste voisin. Il est assez peu vraisemblable, on en conviendra, que les Romains eussent établi là un port de refuge. Walcknaer trahit, du reste, son embarras ; car il indique comme situation d'*Heraclia Caccabaria*, l'espace compris entre les écueils de Camarat et le cap de Portes. D'après les calculs de M. Toulouzan, qui nous paraissent exagérés, il est vrai, mais qu'adopte Walcknaer, entre ces deux points il y aurait VIII M. Quelques lignes plus bas, le célèbre géographe ajoute qu'il n'a d'autre raison pour placer *Alconis* à la plage du Gaz, que les mesures de l'*itinéraire*. S'il fallait admettre qu'*Heraclia Caccabaria* a pu, comme il l'écrit, se trouver indifféremment ici ou là, sur un espace de VIII M., la rigueur des mesures de l'*itinéraire* nous semblerait singulièrement compromise. Walcknaer, qui ne connaissait pas les lieux, s'est laissé influencer pour le second système, par un passage de Bouche (1),

(1) *Chorog. de Provence*, tom. 1, p. 158.

où il est dit que *Pomponiana* est pour Solery la plage de Pampelonne qui est justement entre le cap de l'Helbe et le cap des Portes, au terroir de Saint-Tropez ou de Ramatuelle. C'est une erreur; la plage de Pampelonne, dans le territoire de Ramatuelle, est comprise entre le cap du Pinet et le cap Camarat. Nous avons dit qu'il existe sur cette côte, au quartier des Sellettes, les ruines d'une villa qui a dû être considérable. C'est à ces ruines que Solery a dû faire allusion, car ce sont les seuls débris de construction romaine que nous connaissions sur cette côte. Quant au cap de l'Helbe et au cap des Portes, ils sont à l'ouest des écueils de Camarat. Papon (1) avait écrit aussi qu'Aigue-Belle, où déjà d'Anville plaçait Alconis, *n'était pas un mouillage assez bon pour que les anciens l'aient mis au nombre des points où l'on devait aborder*; c'était pour Walcknaer une autre cause d'erreur.

Tenons donc pour certain qu'*Heraclia Caccabaria* était sur le point où s'élève aujourd'hui Saint-Tropez. C'était l'opinion de tous les anciens auteurs (2), et elle était d'accord, nous le verrons bientôt, avec la tradition religieuse. M. Toulouzan a cru pouvoir s'élever contre ce faisceau d'autorités; il a eu la fortune de voir

(1) *Hist. gén. de Prov.*, tome 1, p. 19.

(2) Bouche : *Chorog. et Hist. de Prov.*, tome 1, p. 157, 158. — Papon : *Hist. de Prov.*, tome 1, p. 19. — D'Anville : *Notice sur la Gaule*. — Expilly : *Dict. géogr. hist. et polit. des Gaules et de la France*, v° *Heraclia*. — Parmi les modernes : *Almanach du dép. du Var*, année 1818, p. 194. — Garcin : *Dict. etc.*, v° *Saint-Tropez*. — Noyon : *Statist. du dép. du Var*. — Millin : *Voy. dans les dép. du Midi de la France*, p. 501.

son système adopté par un savant géographe, et quelque erroné qu'il soit, il sera désormais difficile, je le crains, de le renverser

CASTRUM SANCTI TORPETIS.

Ce fut vers la fin du 1^{er} siècle que la colonie phocéenne, transformée au contact des vainqueurs des Gaules, perdit son nom grec d'*Athénopolis* pour celui d'*Heraclia Cacabaria*. Il est, en effet, remarquable que P. Méla et Pline, le premier surtout, dont nous avons dit la précision, n'aient point fait mention d'*Heraclia*. Il n'est pas moins digne de remarque que l'itinéraire maritime qui fut terminé dans la première partie du second siècle, nomme *Heraclia* et omette *Athénopolis*. Les mouillages sont rares sur cette côte; ils avaient trop d'importance pour les anciens surtout, qui, privés du secours de la boussole, s'avançaient timidement d'un cap à l'autre, pour que l'itinéraire maritime d'Antonin, véritable Portland, eût passé *Athénopolis* sous silence, si elle avait co-existé avec *Heraclia*; et comme au premier siècle la Province romaine n'a subi aucun bouleversement où la colonie massaliote ait pu être anéantie, pour expliquer sa disparition, il faut admettre forcément qu'elle s'est transformée en cité romaine. Son nouveau nom lui vint de son temple dédié à Hercule, l'épithète de *Probaria* avait, suivant toute apparence, pour origine la piété de ses habitants envers les dieux (1).

(1) *Heraclia Probaria*. — Héraclée la religieuse — la sainte.

Par une coïncidence singulière à l'époque où *Heraclia* voyait s'élever ce temple qui paraît lui avoir donné une certaine notoriété chez les payens, elle recueillait le corps de l'un des martyrs que l'église honore d'un culte particulier.

Voici ce que Bouche écrit à cet égard dans son *Histoire de Provence* : « Quant à la translation de ce saint, que par la tradition on croit avoir été faite en Provence et au lieu qui porte son nom, de Saint-Tropez au diocèse de Fréjus, lequel lieu était surnommé auparavant *Heraclia Caccabaria*, le martyrologe d'Adon en dit quelque chose ; mais plus clairement Pierre de Natal, liv. v, ch. 5. « Le corps duquel martyr fut exposé sur mer dans une vieille barque toute verrongée, avec un chien et un coq pour être dévoré par ces bêtes ou être englouti par les ondes. Toutefois, par la conduite d'un ange, la barque arriva en *Espagne*, et par une grande dame, femme d'un sénateur, nommée Célérine, qui possédait la moitié de ce royaume, avertie du fait par inspiration divine en dormant, ce corps saint est trouvé au port qui est dit *Sinos*, et par d'autres *Sinus*, où il est enseveli honorablement contre le bord de la mer, le 16^e juin devant les calendes de juin, et où quelque temps après une église fut bâtie (1). » Par

(1) Aux détails donnés par P. Natalis Pierre Geoffroy, d'après un manuscrit appartenant au duc de Savoie, ajoute ceux qui suivent, qu'il me paraît utile de reproduire parce qu'ils nous apprennent par quel concours de circonstances les chrétiens d'*Héraclée* connurent la passion du martyr dont ils avaient recueilli le corps; la vérité du récit ressort de la précision des détails.

Post quindecim annos, audientes de Nerone coquod perierat et mortuus fuerat, omnes Provinciae letabantur et convertebantur credentes in Dominum

le nom d'Espagne, cet auteur a entendu comme on l'entend d'ordinaire la partie occidentale d'Italie, d'autant que c'est une même chose que *Hispania* et *Hesperia* ou *Vesper*, et par ce nom de *Sinus* ou de *Sinos*, à grand peine peut-on entendre autre chose que le *Sinus Sambracitanus*, maintenant dit le golfe de Grimaud, au commencement duquel on voit la ville de Saint-Tropez, laquelle auparavant avait nom *Heraclia Caccabaria*. En témoignage de quoi, en mémoire de l'arrivée de ce saint en ces quartiers, les citoyens portent une barque pour symbole de leurs armoiries et l'on voit encore aujourd'hui, près de cette même ville, quelques vieilles mesures de cette ancienne église, bâtie en l'honneur de ce saint, en laquelle les reliques furent déposées. „

De cette tradition, qui est constante dans l'église, je veux seulement induire que, dès le premier siècle de notre

Nostrum Jesum Christum. Tunc exiens unus officio nomine Archemias qui et ipse Christi baptismum susceperat, profectus est in locum Sinus exiens que de naviculo ingressus est ecclesiam et oravit ad corpus Justī et dixit : quod vocabulum est sancti qui in hoc loco quiescit ? — Habitantes vero locis illius dixerunt : *Torpes Dei servus*. Tunc agnovit quod et ipse fuerat qui a Nerone in civitate Pisana passus fuerat et dixit : indulgeat mihi Dominus quanta in eum gessi per jussa iniquorum Principum paganorum quia interfui quando Justus ille passus est : et dixerunt adeum : quomodo vocatur nomen tuum ? — Ille dixit Archemias. — Et scis quoniam passus est ? Archemias dixit : Ego omnibus interfui et manifeste scio qualiter passus est. — Et illi : nuntia nobis gesta ipsius et quia Archemias magnis litteris eruditus erat, residens dictavit gesta qualiter passus erat. Excepter adjutor illius nomine Audax.

Supra scriptam Passionem Sancti Torpetis ex vetusto Codice bibliothecæ Ducis Sabaudiæ fideliter ad verbum excripsi Simul et ex Bonino membratio,

Ego Gofredus Ducis Sabaudiæ bibliothecarius, etc. (Du 17 décembre 1677, Pierre Lubin : *Martyrologe romain*).

ère, il existait sur ce point une chrétienté. L'histoire qui n'a jamais eu de souvenir pour les humbles, ne nous a point appris par quelles épreuves passa cette église fondée dans une obscure bourgade des Gaules jusqu'au jour où, dans l'ardeur du triomphe, les chrétiens chassèrent les sévirs Augustaux de leur temple et précipitèrent dans les flots leur trépied sibyllin (1). Treize siècles après, le trépied retrouvé à côté d'une proue de galère et d'autres objets de bronze d'origine romaine, amenait Bouche et le chanoine Antelmy (2) à déterminer l'emplacement de l'ancienne *Héraclée* à l'époque même où Pierre Geoffroy, dépouillant un vieux palimpseste, précisait la légende de Saint-Tropez et fournissait un nouvel argument à cette opinion.

Héraclée dut être détruite en 730 (3), lors de l'invasion des Sarrasins qui saccagèrent Nice, Antibes et toute la côte, jusqu'à Arles. Les habitants qui avaient échappé au massacre rebâtirent la ville au fond de la crique des Moulins, au quartier des Marres, où, par son éloignement du rivage de la mer et la configuration du sol, elle pouvait facilement échapper aux regards des pirates. Elle fut saccagée de nouveau par les Sarrasins, lorsqu'ils s'établirent sur la montagne du Fraxinet (4). Ses ruines

(1) Le quartier du Pilon était alors tout entier couvert par la mer, qui, l'inspection du sol le démontre, s'avancait jusqu'au pied des hauteurs.

(2) *Mémoire* précité de M. de La Condamine.

(3) Bouche : *Hist. de Prov.*, tome 1, p. 701.

(4) Mémoire sur la ville de Saint-Tropez, présenté au duc d'Aumale par les consuls, le 4 juin 1774, inséré au grand livre de la communauté. — Garcin. *Dict.* v^o Saint-Tropez.

subsistèrent longtemps et servirent, en 1534, à la construction des nouveaux remparts dont on entourra la ville du côté de la terre (1). Guillaume I, disent les anciens historiens provençaux, ayant chassé, en 972, les Sarra-sins du Fraxinet et de toute la Provence, rétablit la ville de Saint-Tropez, lui rendit son ancien lustre et bâtit, pour sa défense, une forte tour qu'on y voit encore. Cette nouvelle ville, mentionnée dans une charte de 1056 (2), dans une bulle de Grégoire VII, de 1084 (3), dans l'affouagement de 1200 (4) et dans les lettres patentes de 1325, fut encore détruite dans la lutte acharnée que les communautés du Valfreinet soutinrent à la fin du xiv^e siècle dans l'intérêt de Charles de Duras (5).

« Personne n'osait plus habiter ce lieu, lorsque Raphael de Garesio, accompagné de 60 hommes, s'engagea envers Jean de Cossa, grand sénéchal de Provence et seigneur de Grimaud, à y bâtir une ville, la fortifier et la défendre à ses frais, à condition qu'elle serait franche de toute autre charge et imposition, traité qui fut confirmé par le roi René, en 1472. Les habitants répondirent à son attente en repoussant vigoureusement tous les ennemis qui se présentèrent. Ils munirent la ville de remparts, de munitions de guerre et de canons, et obtinrent, en 1565, du roi de France, le droit d'élire chaque année

(1) *Mémoire* de La Condamine.

(2) Donation, par Pons, évêque de Marseille, de l'église de Saint-Tropez à l'abbaye de Saint-Victor. Papon, *Hist. de Provence*, tome 2, p. 173.

(3) Bouche : *Chorog.*, p. 259.

(4) Bouche : *Chorog.*, p. 349

(5) *Mémoire* de La Condamine, Garcin : *Loc. Cit.*

un capitaine de ville pour commander leur milice sous les ordres des consuls (5).

» En 1579, ils fournirent hommes et canons pour réduire le château de Cogolin occupé par les ennemis qui ravageaient le pays voisin

» Le 1^{er} janvier 1587, ils chassèrent les brigands qui tenaient le château de Bertaud.

» En 1589, la ville, à la prière de M. de La Valette, envoya à Fréjus quatre pièces de canon pour servir à la défendre de ses ennemis.

» En 1592, elle fit couduire des canons à Ramatuelle pour la réduire sous l'obéissance du roi. La même année elle envoya cent charges de blé, suivant la demande de M. le baron de Montaux, à l'armée qui faisait le siège du Muy. Elle frêta de plus, à ses frais, des frégates qui furent au secours d'Antibes contre le duc de Savoie, et fournit au duc d'Epéron des munitions de bouche et de guerre pour son armée.

» En 1592, le duc de Savoie, irrité du courage avec lequel ils défendaient le parti d'Henri IV, détacha le sieur de Saint-Romain, à la tête de trois mille hommes de pied et de cheval, pour assiéger leur ville. Les habitants le contraignirent à se retirer honteusement après avoir perdu nombre de ses gens. Aussi le roi Henri IV écrivit aux consuls, du camp devant Rouen, le 19 mars 1592, une

(5) Saint-Tropez parvint, pendant cet intervalle, à une grande prospérité. Son enceinte agrandie en 1534 occupa, dès le xvi^e siècle, tout l'espace qu'elle couvre aujourd'hui. — Garcin : *Dict.*, v^e Saint-Tropez. *Mémoire* de M. Sorbier de La Condamine.

lettre fort honorable pour leur courage et la fidélité que les habitants avaient gardée de père en fils (1).

» En 1596, la citadelle de Saint-Tropez tenant le parti de la Ligue, les habitants employèrent leurs biens et leurs personnes pour l'assiéger, la reprirent et la réduisirent à l'obéissance du roi.

» Le 15 juin 1637, les galères d'Espagne, au nombre de vingt, étant venues pour surprendre la ville et quatre vaisseaux du roi qui étaient dans le port, les habitants, sans autre secours que leur courage, après avoir combattu tout le jour, les forcèrent à prendre honteusement la fuite, sans que le commandant de la citadelle tirât un seul coup de canon.

» Dans la même année, ils fournirent pour le siège des îles de Lérins, que les Espagnols avaient surpris, des vaisseaux et barques avec tant de zèle que Louis XIII écrivit, aux consuls de Saint-Tropez, une lettre datée de Saint-Germain-en-Laye, pour leur témoigner *le gré qu'il leur savait pour l'affection qu'ils faisaient connaître pour son service.*

» Le 10 juillet 1652, la citadelle étant commandée par le sieur Ardent, fameux ligueur, et d'intelligence avec ceux qui tenaient le même parti à Toulon, deux galères vinrent de cette dernière ville mouiller à la rade des Canebiers pour leur fournir des hommes et des munitions. Les Tropéziens, qui bloquaient la citadelle sous les ordres du capitaine de ville, repoussèrent le débarque-

(1) *Archives municipales de Saint-Tropez.* Bolte de fer-blanc.

ment et forcèrent les galères à prendre la fuite. Ils assiégèrent alors la citadelle et repoussèrent de nouveau deux autres galères qui tendaient de la secourir, le 18 juillet de la même année. Le duc de Mercœur envoya alors au secours des assiégeants le régiment d'Entraques, qui, avec les habitants, prit la citadelle par escalade, et, par cette action courageuse, contribuèrent beaucoup au rétablissement du calme dans la province.

» Le 20 février 1677, Louis XIV, oublieux par nature des services rendus, dépouilla la cité de l'artillerie sans laisser son patriotique courage (1).

» En 1747, le maréchal de Bellisle y établit le magasin général de son armée tant qu'elle resta en Provence et dans le comté de Nice, à cause de la sûreté de son port et de sa situation favorable. A cette époque, les navires et les matelots de Saint-Tropez renouvelèrent les services qu'ils avaient rendus en 1637 et servirent à reprendre les îles Sainte-Marguerite.

» En 1746, des navires espagnols s'étant réfugiés dans le port de Saint-Tropez, une galiote ennemie vint pour les y brûler pendant la nuit. La garde bourgeoise, qui veillait à sa défense, la mit en fuite par un feu continu de mousqueterie (2). »

Ajoutons que, dans la glorieuse campagne qu'il fournit dans les mers de l'Inde, contre les Anglais, le bailli de

(1) *Délib. de la Communauté de Saint-Tropez* du 27 mai 1677. Reg. Boriely.

(2) Mémoire présenté au duc d'Anmale.

Suffren trouva, parmi ses compatriotes, ses auxiliaires les plus courageux et les plus habiles.

Depuis, Saint-Tropez ne suit que d'un pas inégal la prospérité croissante du pays. Puissent les efforts en ce moment tentés, l'arracher à une décadence imméritée. A cette étude, entreprise pour rechercher ses origines, j'ai cru devoir joindre ce document de ses archives qui, sous une forme concise, résume assez exactement sa vie publique. J'éprouve le regret de ne pouvoir y annexer le texte même des délibérations qui furent prises (2). Elles témoignent de la mâle simplicité avec laquelle nos ancêtres savaient prendre les résolutions les plus héroïques, du calme qu'ils gardaient dans les périls les plus extrêmes, du dévouement sans bornes dont ils se croyaient tenus envers le pays. Ces souvenirs sont de ceux que l'on ne doit pas laisser dans l'oubli.

(2) V. Reg. Borrelly. *Délib.* des 11 juin 1517, 12 septembre 1521, 24 juin 1558, 24 mai 1558, 26 septembre 1578, 27 août 1600, 23 mai 1610, 12 juillet 1635, 23 août 1641.

Découverte de Tombeaux gallo-romains à Toulon.

Au moment où s'achève l'impression de notre *Bulletin*, les fouilles pratiquées dans le terrain sur lequel va s'élever le nouveau théâtre de Toulon, viennent de mettre à jour certains vestiges d'antiquités, que les savants et les curieux s'empressent de visiter.

Ce sont tout à la fois des tombes et des mosaïques. Ces tombes, comme toutes celles qui, chez nous, remontent à l'époque Gallo-Romaine, sont formées de grandes briques à parements, dont les joints sont recouverts de ces tuiles creuses, assez semblables à celles de notre temps, mais qui s'en distinguent cependant par une courbure plus prononcée.

Les ossements, recouverts par ces modestes abris, sont très-bien conservés, et la position des sépultures indique que tous ces corps avaient été placés en terre la face tournée vers l'Orient.

Toutes les fouilles qui ont eu lieu depuis bien longtemps, soit pour l'exploitation des propriétés privées, soit pour le déplacement successif des remparts de la ville, soit pour l'établissement du nouveau cimetière, soit en-

fin pour la construction du chemin de fer, ont constaté l'existence de ces tombes en très-grand nombre, dans tout l'espace de terrain qui s'étend de la porte de France à la porte d'Italie, s'avancant même assez loin dans les directions opposées de Castignean et de la route de La Valette.

Faut-il voir, dans cette agglomération si considérable de sépultures, l'établissement d'un cimetière Gallo-Romain, ou bien, comme l'ont supposé quelques personnes, la triste preuve des ravages causés chez nous par les guerres civiles, à l'époque où les partisans d'Othon et ceux de Vitellius désolaient les côtes de la Méditerranée. C'est un double problème dont la solution semble assez difficile.

Dans le premier cas, le nombre de ces tombes indiquerait une très-grande population pour la cité Gallo-Romaine de *Télo-Martius*; dans le second, de bien épouvantables désastres qui lui auraient été infligés par la triste ambition de deux hommes, aussi indignes l'un que l'autre de cet Empire du monde qui devait échapper si rapidement aussi bien au complice des débauches de Tibère, massacré après quelques mois d'un règne honteux, qu'à l'ami complaisant de Néron, se tuant après la bataille de Bédriac.

Les mosaïques découvertes par les dernières fouilles, n'offrent, au point de vue de l'art, rien de bien remarquable. Ce sont des cubes blancs, bleus et rouges, tous mal taillés et mal joints, offrant des entrelas et des méandres très-imparfaits.

La légère couche de mortier dans laquelle ces cubes ont été implantés , dénote un ouvrage fait sans beaucoup de soin.

Des sépultures de femmes et d'enfants , paraissant appartenir à la même époque que celles trouvées dans leur voisinage, ont été découvertes au-dessous du sol recouvert par le pavé en mosaïque , lequel a été brutalement défoncé pour lui donner cette funèbre destination : circonstance qui ne permet guère de douter que le bâtiment public ou privé , auquel appartenaient ces débris , était lui-même déjà en ruines et abandonné , quand ces restes de mosaïques furent traités avec aussi peu de ménagement.

Quelques médailles ont été trouvées , appartenant à Constantin , Constant et Tétricus , toutes de la série des petits bronzes.

Les fouilles, momentanément interrompues , ne tarderont pas à être reprises , et il est à désirer qu'elles amènent de plus heureux résultats que ceux que nous avons cru devoir mentionner dans cette note. L. B.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1859.

BUREAU pour l'année 1860.

THOURON, président.

Ch. PONCY,
V. COURDOUAN, ✱ } vice-présidents.

A. MOUTTET, secrétaire général.

L. GAY, secrétaire.

N. NOBLE, secrétaire-archiviste.

SÈNEQUIER, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

1823. Alphonse Denis, anc. député du Var, ancien président de la Société, *président honoraire*.

Garnier, S.-Commissaire de marine. (An. rés.) ✱

1830. C. Auban, ancien directeur du service de santé de la marine, membre du conseil général du Var, O. ✱ (Ancien résidant.)

1832. Ricard, insp. de l'Université pour le dép. du Var. (Ancien résidant.)

1834. Ch. Lindet de La Londe, bibliothécaire de la ville, (Ancien résidant).

1838. Pellicot, agronome, membre du conseil d'arrondissement, (Ancien résidant.)

1853. Le comte Siméon , sénateur. C. ✱
 — Mercier-Lacombe , préfet du Var. O. ✱
 — Lugeol , vice-amiral. C. ✱
 — P. G. Aube , président de la chambre de commerce, membre du conseil général du Var. ✱
 — Léon Bleynie , ancien magistrat. ✱
 — Gazan , colonel d'artillerie en retraite , à Antibes, membre du conseil général du Var. O. ✱
 — Mougins de Roquefort , avocat , maire de Grasse, membre du conseil général du Var. ✱
 — V. Clappier, ancien député du Var, président de chambre à la cour imp. d'Aix. ✱
 1855. Levicaire , ancien directeur du service de santé de la marine, O ✱
 1857. Jacquinot, vice-amiral, préfet maritime. G. O. ✱
 1858. Roque, président du tribunal civil. ✱

MEMBRES RÉSIDANTS.

1819. Thouron , élève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1812), ancien avoué, *président*.
 — Brun, commissaire général de la marine. O. ✱
 1831. Curel, anc. direct. de l'Ecole comm. sup.
 1833. V. Courdouan, artiste peintre ✱, *vice-président*.
 1835. Letuaire, prof. de dessin au coll. de Toulon.
 1842. Ch. Poncy, homme de lettres, *vice-président*.
 1846. V. Thouron , notaire.
 — Zurcher, lieut. de vaisseau. ✱
 1847. A. Mouttet, licencié en droit, avoué. *secrét.-gén.*
 1847. Ginoux , artiste peintre.

1847. Sénequier, artiste peintre, *trésorier*.
 — Bonnifay, sculpteur de la marine.
1849. L'abbé Magl. Giraud, chan., recteur à St-Cyr (Var), correspondant de M. le Ministre de l'instruction publique pour les trav. historiques.
1852. Noble, avocat, *secrétaire-archiviste*.
1853. Lesperon, fils, notaire.
 — L'abbé Grisolle.
1854. Gay, avocat, *secrétaire*.
1855. Madon, avocat.
 — Audemar, avocat.
1856. V. Guillabert, chirurgien de 1^{re} classe de la marine.
 — Raoulx, ingénieur de la marine, ✱
1857. L. Turrel, docteur en médecine.
 — G. Guingan, commissaire-adjoint de la marine. ✱
 — Olivier, professeur à l'Ecole de maistrance. ✱
 — Albert Germondy, juge au trib. civil de Toulon.
 — Elie Margollé, lieutenant de vaisseau. ✱
1858. Octave Teissier, receveur municipal de Toulon.
 — E. Bourgarel, 2^e méd. en chef de l'Hosp. civil.
1859. Dreuilhe, prof. de Logique au Collège de Toulon.
 — Flottes, prof. de Rhétorique id.
 — Tamburin, professeur de Chimie.
 — Lambert, chirurgien de 1^{re} classe de la marine.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1840. Viennet, membre de l'Académie française. O. ✱
 1844. Le baron Dupin, membre de l'Institut. G. C. ✱

1822. Henri Laure, agronome.
1824. Roux (Pierre-Martin), doct.-méd. à Marseille. ✱
1825. Quoy, inspecteur général du service de santé de la marine, en retraite. G. C. ✱
1826. Le Febure de Cerisy, ancien ingénieur en chef de la marine du vice-roi d'Egypte. O. ✱
1828. Ampère, membre de l'Académie française. O. ✱
1831. Ortolan, professeur à l'Ecole de droit à Paris. ✱
1833. Blache, médecin en chef de la marine, directeur de la santé à Marseille. C. ✱
- L. Senès, anc. prof. de philosophie. (Anc. rés.)
 - Bosq aîné et Bosq cadet, naturalistes archéologues, à Auriol.
1834. Ferdinand-Denis, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris. ✱
1835. Chargé, docteur en médecine à Paris. O. ✱
1836. Méry, homme de lettres, à Paris. ✱
- Louis Méry, profes. à la faculté des lettres d'Aix.
 - Guyon, insp. du service de santé de l'armée. O. ✱
 - Lauret, artiste peintre à Alger.
 - Charles Chaubet, homme de lettres à Paris. (Ancien résidant.)
1838. A. Garbeiron, cap. de frégate en retraite, insp. des phares à Constantinople. (Ancien rés.) ✱
1845. Berthulus, médecin à Marseille. ✱
1847. Liautaud, chirurgien de 1^{re} classe de la marine à Alger (Ancien résidant.) ✱
- Ch Bessat, avocat à Aix. (Ancien président.)
 - Brun, juge de paix à Hyères (Var). (Ancien rés.)

1848. Rostan , avocat , correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var).
 — Juglard , inspecteur des salles d'asile , à Draguignan. (Ancien résidant.)
1849. Daumas (Louis) , statuaire à Paris.
 — Daumas (Jean) , statuaire à Paris.
 — A. de Martonne, arch. du dép. de Loir-et-Cher, à Blois, ancien élève de l'École des Chartes.
 — Fouque , artiste peintre , à Paris.
1850. Laurent-Pichat , homme de lettres , à Paris.
 — Richard, chef de batail. du génie, à Avignon. O. ✱
 — Gasquet, architecte civil, à Hyères.
1850. L'abbé Féraud , membre de plusieurs sociétés savantes , aux Sièyes (Basses-Alpes).
1851. Cros, présid. de l'Acad. de l'Aude, à Carcassonne.
 — Prévost, capitaine du génie à Montpellier. ✱ (Ancien résidant.)
1852. A. Forgeais, gér. de la Soc. de sphragist. , à Paris.
 — Guérin (Félix) , artiste peintre, à Paris.
1853. Biéchy, doct. ès-lettres, agrégé, prof. de Logique au Lycée imp. de Grenoble, *vice-présid. honor.*
 — Daudré , bibliothécaire adjoint du Havre.
 — Grellois, méd.-maj. à l'hôpit. de Thionville, O. ✱.
 — Jaume, directeur de l'École normale primaire d'Avignon, officier d'académie. (Anc. rés.)
1855. J. Autran , homme de lettres , à Marseille. ✱
 — Lafaye , professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres d'Aix. ✱

- J. Zeller, prof. d'histoire à la Sorbonne, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
- Félix Clappier, licencié ès-lettres, substitut à Forcalquier.
- Justin Améro, homme de lettres, à Paris.
- G. Bénédict, homme de lettres, à Marseille.
- Mouan, avocat, sous-bibliothécaire à Aix.
- 1856. Thurner, professeur de piano à Marseille.
- Gros, bibliothécaire à Draguignan.
- 1857. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine à Rochefort. O. ✱. (Anc. résid.)
- V. de Laprade, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Lyon, membre de l'Académie française. ✱
- Saint-Jean, peintre de fleurs, à Lyon. ✱
- Jules Canonge, homme de lettres, à Nîmes.
- Jules de Séranon, avocat, à Aix.
- Casimir Bousquet, homme de lettres, à Marseille.
- Cauvière, homme de lettres, à Marseille.
- Eugène Lagier, peintre, à Marseille.
- F. de Croze, maître de chapelle du duc de Parme.
- L'abbé Alliez, curé à Vallauris (Var).
- Léon Lagrange, homme de lettres, à Marseille.
- Norbert Bonnafous, professeur à la faculté des lettres d'Aix.
- A. de Ribbe, avocat à la cour impériale d'Aix.
- E. de Porry, homme de lettres, à Marseille.
- De Voulx, conservat. des archives arabes à Alger.
- Tempier, avoué, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.

1857. Gassiès, memb. de la Soc. linnéen. de Bordeaux.
 — Joba, membre de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
1858. Auguste Silvy, sous-chef au minist. de l'inst. pub.
 — Charles Louandre, homme de lettres à Paris.
1858. Le docteur Hubac, membre de la commission médicale et médecin de la marine à Marseille.
 — F. Tamisier, prof. au Lycée imp. de Marseille.
 — J. Reboul, à Nîmes *.
 — J. Jasmin, à Agen *.
 — Dardé, avoué à Carcassonne.
1859. Cottard, anc. rect. d'acad., maire de la Ciotat. *
 — L. de Crozet, homme de lettres, à Marseille.
 — Le docteur Barjavel, à Carpentras.
 — L'abbé Rose, curé à Lapalud. *
 — Paul Autran, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. *
 — J. E. Bory, avocat à Marseille.
 — L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.
 — Flouest, substitut à Aix.
 — Jules Salles, artiste peintre à Nîmes.
 — de Caumont, fondateur du Congrès scientifique de France. *
 — Charles Malo, directeur du Cercle des Sociétés savantes et littéraires, quai Malaquais, à Paris.
 — Le chevalier Joseph Bard, à Lyon.
-

TABLE DES MATIÈRES.

Installation du Président et des membres du Bureau de la Société	I
A la Provence, par Victor de Laprade	IX
A M. Victor de Laprade, par M. E. Margollé	XIII
Le Raisin au cep, par M. E. Margollé	XVI
Documents historiques et administratifs sur la Marine de Toulon, par V. Brun	4
Louis Gérard, botaniste, par Octave Teissier.	237
Des Phénomènes odiques, par F. Zurcher.	329
MÉLANGES historiques, archéologiques et statistiques, par l'abbé Magl. Giraud :	
I. Fragment du Cartulaire de la Cathédrale de Toulon de 1364.	341
II. Contrat de mariage de 1367.	348
III. Documents relatifs au passage de Charles IX à la Cadière en 1564.	354
GÉOGRAPHIE GALLO-ROMAINE. — Cantons de Saint-Tropez et de Grimaud, par Albert Germondy.	361
Découverte de tombeaux gallo-romains à Toulon, en creusant les fondations du nouveau théâtre	413
Liste des Membres résidants et correspondants de la Société.	416
